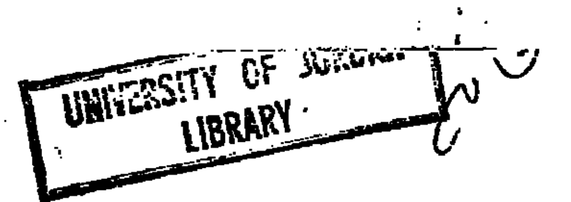


TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 973 DERNIÈRE ÉDITION SAMEDI 10 MAI 1980

Les difficultés de l'automobile

- Chrysler au bord de la faillite
- Chômage partiel chez Fiat

LIRE PAGE 39



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 l. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 38

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La relève de M. Caramanlis

L'élection de M. Constantin Caramanlis à la présidence de la République marque le terme logique de l'étape ouverte en juillet 1974, lorsque, après sept ans de dictature militaire et dix ans d'exil, il entreprenait d'ancrer son pays à la fois au régime républicain et à la Communauté européenne. Le nouveau premier ministre, M. Georges Rallis, a été intimement associé à cette mission, en particulier comme ministre des affaires étrangères. La continuité est donc assurée, d'autant que va prévaloir une application littérale de la Constitution, donnant des compétences et des pouvoirs proprement gaullistes au président de la République. M. Caramanlis continuera à définir les orientations et à prendre les options. M. Rallis sera chargé de leur application technique.

Entre M. Evanghelos Averoff, ministre de la défense, qui eut le mérite de ramener l'armée au loyalisme, et M. Georges Rallis, le groupe parlementaire des cent soixante-quinze députés de la Nouvelle Démocratie a fait un choix dont les chiffres mêmes dictent le sens : 84 voix au premier, qui partait cependant favori ; 88 au second, dont la carrière semblait pourtant en déclin. L'un sera vice-président du conseil, l'autre président, mais toute rivalité leur est interdite : l'unité de la Nouvelle Démocratie et la cohérence de l'exercice du pouvoir politique dépendent strictement de leur aptitude à collaborer.

Il y va de l'existence même du parti et de sa capacité à gouverner seul. Mais le groupe parlementaire a visé également l'échéance électorale, qui, fixée à novembre 1981, peut être anticipée comme l'ont toujours été les précédentes. M. Andréas Papandréou, président du PASOK (parti socialiste) et principale figure de l'opposition, n'a pas manqué de demander la dissolution de l'Assemblée aussitôt après l'élection de M. Caramanlis. Maître d'une telle décision, ce dernier l'évitera-t-il ? L'enjeu en serait la victoire du PASOK et l'expérience difficile qui en résulterait, celle-là même que la France n'a pas faite : la conjonction d'un président de la République et d'un chef de gouvernement portés par des majorités opposées.

Or, le 20 novembre 1977, le PASOK passait de douze à quatre-vingt-douze députés, alors que la Nouvelle Démocratie perdait quarante-sept sièges. Ce parti peut espérer récupérer les 7 % de voix de l'extrême droite, et telle aurait été la tâche de M. Averoff ; ou les 12 % de voix du centre, tentées en partie d'aller vers les socialistes, et ce sera le souci de M. Georges Rallis.

Mieux accepté par l'opposition que l'eût été M. Averoff, M. Rallis va donc doser son équipe gouvernementale dans le sens d'une relative ouverture. Le calcul parlementaire ne fera que traduire l'urgence politique : l'opinion publique est profondément désabusée par l'absence de solutions réelles aux revendications sociales qui ont agité les derniers mois.

Même s'il n'est pas évident que le PASOK détienne les moyens d'affronter l'inflation galopante, de réduire le déficit croissant de la balance des paiements, de relancer les investissements productifs, de défendre la drachme, qui va prochainement être soumise à l'épreuve du marché libre des échanges, il porte — du simple fait de sa situation d'opposant résolu — les promesses d'un changement vers une plus grande équité dans la répartition des charges. Il serait difficile de soutenir que M. Caramanlis l'ait assurée.

M. Rallis le pourra-t-il ? Il se trouve en tout cas acculé à réaliser — et le temps lui est compté — au moins un embryon de changement pour asseoir sa crédibilité dans la perspective d'élections anticipées. S'il est vrai au surplus que son atlantisme prononcé ait été un handicap pour M. Averoff, M. Rallis sera poussé à poursuivre la politique de relative distance à l'égard des Etats-Unis et de l'OTAN que mena M. Caramanlis.

(Lire nos informations page 4.)

Le président Sadate suspend « sine die » les pourparlers sur l'autonomie palestinienne

Jérusalem estime avoir atteint la « ligne rouge »

Les dirigeants israéliens ont été très surpris par la décision du président Sadate de suspendre sine die *les négociations sur l'autonomie palestinienne. En l'absence de réactions officielles, nous signale notre correspondant à Jérusalem, les négociateurs israéliens estiment que M. Sadate a voulu, par cet éclat, faire pression sur eux pour leur arracher des concessions et obliger les Américains à intervenir.*

Avant l'annonce égyptienne, le chef de la diplomatie israélienne, M. Itzhak Shamir, avait affirmé qu'Israël « ne pouvait céder, car nous avons atteint une ligne rouge au-delà de laquelle nous mettrions en danger l'existence d'Israël ».

De notre correspondant

Le Caire. — Coup de poker ? Coup d'épée dans l'eau ? Coup de théâtre en tout cas. Jeudi 8 mai en fin d'après-midi, nul dans les milieux égyptiens dits informés n'envisageait que le raïs pût suspendre *sine die* les pourparlers sur l'autonomie palestinienne dont la prochaine réunion était prévue au Caire le lundi 12 mai.

Chacun affirmait sur un ton rassurant : « *Nous trouverons sûrement un biais honorable pour poursuivre les conversations au-delà de la date limite du 26.* » Le président, qui avait convoqué la presse internationale le matin à Ismaïlia, sur les bords du canal, où il réside actuellement, avait-il laissé entrevoir une mesure aussi tranchée ? Pas le moins du monde.

Une fois de plus donc, selon une tactique à laquelle il est fidèle depuis son accession au pouvoir il y a dix ans, le second raïs compte sur l'effet de surprise pour débloquer la situation. Cela dit, tous les cercles du Caire écartent l'hypothèse, pour le moment, d'un changement radical d'attitude de l'Egypte à l'égard du processus de négociation en cours. « *Il n'y a qu'un seul spectacle en ville, il faudra bien y revenir* », s'est exclamé un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères en apprenant par la radio jeudi en début de soirée la nouvelle de « *l'ajournement — à la demande du président Sadate — des réunions au niveau ministériel des négociations sur l'autonomie* ». Le communiqué américain précise que le raïs a pris cette décision « *afin d'avoir le temps d'examiner les résultats des négociations qui viennent de se dérouler à Herzliya* (Israël) *et d'en discuter avec ses conseillers* ».

Accepter des concessions minimales

M. Sadate l'a répété cent fois : il n'a pas d'autre politique que la paix et pas d'autres perspectives que diplomatiques pour régler les problèmes encore en suspens au Proche-Orient. Les discussions sur le sort des Palestiniens devraient donc en principe reprendre tôt ou tard. En tapant sur la table Le Caire espère seulement que le cabinet israélien se résignera, avec les « *encouragements pressants* » de Washington à accepter les concessions minimales permettant à l'Egypte, sans perdre la face, de continuer à discuter de l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza, au-delà de la date limite du 26 mai.

Après tout, les négociations ardues qui suivirent le sommet de Camp David furent, en décembre 1978, prolongées de trois mois au-delà de la date fixée à l'origine, donnant aux négociateurs un « *délai de grâce* » qui aboutit aux accords de paix. Entre le voyage du raïs à Jérusalem en novembre 1977 et la signature du traité de Washington en mars 1979, plusieurs fausses sorties ou manifestations d'humeur de l'Egypte facilitèrent, aux moments critiques, la relance des discussions.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(Lire la suite page 8.)

L'OPEP entend assurer une hausse continue des prix des hydrocarbures

Les ministres du pétrole de l'OPEP, réunis en conférence extraordinaire à Taïf, en Arabie Saoudite, sont parvenus à un accord partiel sur la stratégie de l'Organisation pour la décennie 80. Neuf d'entre eux ont accepté le principe d'une indexation future des prix du pétrole sur des éléments de conjoncture des pays de l'O.C.D.E. L'Algérie, l'Iran et la Libye ont émis des réserves tant sur les indices retenus que sur le niveau du prix de base de la formule. En revanche, la création d'une agence d'aide au développement a été adoptée à l'unanimité. Cet organisme — doté de la personnalité juridique et de fonds propres — assistera les pays du tiers-monde affectés par les hausses du prix du pétrole.

Le rapport du comité de stratégie à long terme de l'OPEP devra encore être soumis à une conférence conjointe des ministres du pétrole et des finances — vraisemblablement en octobre — avant d'être présenté aux chefs d'Etat, qui se réuniront à Bagdad en novembre pour le vingtième anniversaire de l'Organisation.

En outre, les pays membres ont décidé de ne pas accroître leur production au moment où les exportations de l'Iran sont fortement réduites du fait des « sanctions économiques », et, pour la première fois, ont affirmé le principe suivant lequel « le prix du gaz doit être comparable avec celui du pétrole ».

Cheikh Yamani, ministre saoudien du pétrole et hôte de la conférence de Taïf, avait raison de souligner, le 8 mai, que les résultats des travaux de l'OPEP était un succès « *dans la mesure où un accord pouvait être obtenu* ». Les divisions sont telles dans l'Organisation que les pays membres éprouvent les pires difficultés à faire l'unanimité sur un sujet donné.

Quelle que soit la volonté des ministres du pétroles d'éviter toute discussion politique, les tensions de frontière entre l'Irak et l'Iran *ne peuvent pas ne pas peser sur* les débats. Les changements, depuis quinze mois, de près de la moitié des ministres des pays membres (dont ceux d'Algérie, de Libye et d'Iran) rendent plus difficiles les discussions entre des pays que séparent souvent l'idéologie, les *choix politiques*, la densité de la population, les réserves pétrolières... Quant au ministre du Nigéria, il n'est même pas venu à Taïf, pris par le scandale pétrolier qui secoue son pays. Enfin, un rapprochement est d'autant plus malaisé que les décisions unilatérales prises depuis un an par chacun des pays de l'Organisation ont été largement bénéfiques. Le syndicat d'intérêts qu'est l'OPEP a donc moins de raisons de jouer.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 39.)

POINT

Le secret des coffres

N'exagérons rien : le conflit franco-suisse ne menace pas la paix mondiale. Il remet seulement en cause, d'une part, l'attitude des Français qui déposent leur argent dans les coffres-forts helvétiques et les sanctions qu'ils encourent; d'autre part, un point de morale internationale, si l'on ose encore parler dans le monde d'aujourd'hui de morale internationale.

Déposer en Suisse un argent bien ou mal acquis n'est pas une spécialité française. Ce n'en est pas moins une forme de désertion assez fréquente, même si elle se pare souvent de bonne conscience. N'invoque-t-on pas la nécessité de sauvegarder le « patrimoine » d'une entreprise ou d'une famille ?

Une désertion sans sanctions vraiment graves. On s'arrange. On transige. Combien de propriétaires de coffres ou de comptes à numéro ont connu la paille humide des cachots ? Entre gens de bonne compagnie, la discrétion est de rigueur. Tout se règle, lourdement parfois il est vrai, en amendes. L'existence de paradis fiscaux ne crée pas la fraude, qui est un mal français. Mais elle l'encourage et la favorise ; l'argent ne connaît pas de frontière.

Quant à la Confédération helvétique, ses citoyens se montrent d'une extrême susceptibilité lorsqu'on aborde le secret dont s'entourent leurs banques. Ce secret, dont beaucoup se targuent comme d'une vertu, peut porter un autre nom, celui de recel, quand l'origine des fonds est douteuse. Et il est pour le moins étonnant de voir la police et la justice suisses à ce point mobilisées au service de la fraude.

Comment un peuple, qui se montre, dans d'autres domaines, d'une générosité incontestée, admet-il une situation aussi contraire à ses principes ?

(Lire page 14.)

Exceptionnellement, en raison de la grève des ouvriers du Livre qui empêchera les quotidiens de paraître le 13 mai, notre supplément « LE MONDE DE L'ÉCONOMIE » PARAITRA DEMAIN (numéro daté 11-12 mai) avec « LE MONDE DIMANCHE ».

Point de vue

L'esprit d'une loi

par ROBERT BADINTER (*)

A lire attentivement le projet Peyrefitte sur la sécurité, on comprend les raisons du mystère qui a entouré son élaboration. Il n'est pas une commission de juristes attachés aux principes de notre droit, épris des libertés, et vivant les difficultés de la vie judiciaire, qui aurait accepté de prendre à son compte un tel projet. Soumis à la discussion des magistrats et des avocats, exposé à la critique, il n'aurait jamais vu le jour. Un pareil texte ne pouvait être conçu que dans la clandestinité, rédigé par des hommes dont la sensibilité relève plutôt du Club de l'Horloge que de la Ligue des droits de l'homme et présenté dans un grand fracas de déclarations et d'interviews, avant d'être soumis au Parlement, dans l'espérance qu'à la faveur de l'appel démagogique à la sécurité, celui-ci avaliserait sans trop y regarder ce texte aberrant.

Soulignons d'abord l'inspiration du projet : elle est certaine, quoique inavouée. Il ne s'agit qu'en paroles d'accroître la sécurité des Français. C'est là le prétexte, ou, plutôt, le moyen de faire voter la loi. La finalité de l'entreprise est autre. Il s'agit en vérité d'une opération de politique judiciaire. D'autre part, on veut réduire le pouvoir des juges, et en particulier des juges d'instruction et des juges de l'application des peines, souvent recrutés parmi les plus jeunes, et volontiers suspectés de sensibilité ou d'opinions peu orthodoxes. En même temps, les pouvoirs du ministère public, dont le chef hiérarchique est le garde des sceaux, sont renforcés. Quant aux droits de la défense, ils ne sont invoqués que pour être aussitôt oubliés ou méconnus.

Soyons précis. On veut protéger les Français contre la violence, ou plutôt contre un certain type de violence, la plus élémentaire, la violence physique, qui *pour être odieuse*, n'est pas la seule, car il y en a d'autres, et notamment la violence économique ou la violence automobile dont le projet ne se soucie pas. Donc, pour assurer notre protection, les cas de sursis seront réduits, le champ de la récidive élargi, et les peines aggravées par la limitation des circonstances atténuantes. Concrètement, *toutes* ces *mesures* relèvent d'une commune inspiration : interdire aux juges de condamner à des peines trop faibles.

(*) Avocat à la cour, professeur à Paris-I.

(Lire la suite page 12.)

AU JOUR LE JOUR

Guerre et paix

En ce 8 mai, on célébrait l'anniversaire de la fin de la guerre 1939-1945 et on enterrait le maréchal Tito, qui en fut l'un des héros.

La Cisjordanie était en état de siège et les opérations de commando au Liban montraient bien que la guerre entre Israël et les Palestiniens continuait.

On annonçait aussi que la Chine allait procéder aux essais d'une fusée à longue portée pouvant transporter une ogive nucléaire.

Charles Hernu, sur deux radios, s'interrogeait sur les dangers de la bombe à neutrons, à laquelle la France semble s'intéresser de plus en plus.

Il y avait aussi la guerre du mouton avec l'Angleterre et la guerre franco-suisse à propos du secret bancaire. Et en Iran était exécutée Mme Parsa pour « guerre contre Dieu ». Si bien que, pendant ce 8 mai, qui aurait dû être consacré tout entier à célébrer la paix, on n'a pas cessé de parler de la guerre.

MICHEL CASTE.

« LE CHRIST S'EST ARRÊTÉ A EBOLI », de Francesco Rosi

Au cœur de la misère

En 1935, Carlo Levi, écrivain, peintre et médecin, est assigné à résidence pour ses opinions antifascistes. Le lieu de son exil est Gagliano, un bourg perdu de Lucanie. Dix ans plus tard, en 1945, Carlo Levi publie le récit de sa déportation dans un *livre* admirable intitulé : « Le Christ s'est arrêté à Eboli. » C'est de ce livre que Francesco Rosi, le réalisateur de « Salvatore Giuliano », « Main basse sur la ville », « les Hommes contre », « Cadavres exquis », a fait un film qui, présenté l'année dernière au Festival de Cannes, vient seulement de sortir à Paris. Attente d'autant plus regrettable que ce film est en tout point digne de l'œuvre de Levi.

« Le Christ s'est arrêté à Eboli ». Que signifie ce titre ? Que le Christ n'a jamais été plus loin qu'Eboli, qu'au-delà de cette gare terminus on entre dans une région à l'écart du monde, ignorée, oubliée de tous, un pays de misère et de désespérance. « Nous ne sommes pas des hommes, nous sommes moins que des bêtes », disent les gens de Gagliano. Et Carlo Levi, à la première page de son livre : « Sur cette terre sombre, sans péché et sans rédemption, où le mal n'est pas un fait moral mais une douleur terrestre, le Christ n'est jamais descendu. Le Christ s'est arrêté à Eboli. »

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 31.)

Le Monde

idées

LE PAR-DELA

« Ce que je veux, dit un personnage de Gobineau, *c'est ce que je ne connais pas... Il me faut le par-delà. Il me faut le dernier mot. »*
Les auteurs réunis dans cette page, comme ceux dont ils parlent, ne se satisfont pas, des vérités reçues. Ils cherchent, avec G.-H. de Radkowski et René Girard, une « nouvelle anthropologie ». Avec les revues dont rend compte Yves Florenne, un « autre côté », de la connaissance. Avec le cinéma, pour Christian Zimmer, une « présence » distincte de la « représentation ». Mais, pour Gabriel Matzneff, le vrai fantastique c'est celui de la réalité.

Vers une nouvelle anthropologie

par RENÉ GIRARD

A la suite d'une erreur matérielle dont nous prions M. René Girard de nous excuser. Le Monde *a publié sous sa signature, le 2 mai, au lieu de l'article qu'il nous avait adressé sur le livre de M. Radkowski,* les Jeux du désir, *un texte de présentation dû à l'éditeur. On trouvera ci-dessous le véritable article de M. Girard.*

LES hommes ont des besoins à satisfaire et c'est la rareté des biens disponibles qui s'oppose à leur satisfaction. Voilà ce que disent les économistes. La notion de besoin leur est indispensable pour se persuader que l'économie possède le fondement naturel, stable et permanent qui *l'autorise à se dire « scientifique ».* Si l'économie était végétale, les besoins seraient les racines qui s'enfoncent dans le dur de la réalité et en transmettent les vertus au reste de la plante. Lisez *les Jeux du désir* (1), ce livre étincelant, *et vous verrez que cette* plante n'a pas de racines. Arbre de Noël désaffecté, elle est posée à même le sol, et le moindre souffle peut la faire tomber. Comment résisterait-elle à la tempête que Georges-Hubert de Radkowski déchaîne dans ce livre ?

A la suite de la notion de besoin, c'est toute une anthropologie « besogneuse » qui se défait entre les mains de l'auteur. En commençant par son porte-parole, l'économie politique, qui s'est méprise *radicalement, comme il* nous le montre avec force, sur son objet même. Cette critique fournit une position stratégique pour aborder, de proche en proche, tous les grands sujets brûlants de notre monde ; c'est un *véritable feu d'artifice, ou plutôt* la lave brûlante d'un volcan qui dévore toutes choses sur son passage, de notre foi dans le « progrès » technique aux dogmes du féminisme contemporain. En passant par l'illusion de la « maîtrise *de la nature » qui mettrait fin* — dans un monde soumis au pouvoir discrétionnaire et libérateur de notre technique — à la sujétion native des hommes : « A chacun selon ses besoins. » Mais les besoins souffrent de boulimie, *plus on leur accorde, plus ils en* demandent. *« Avec le développement des forces productives,* écrit Marx, *l'empire de la nécessité naturelle s'élargit parce que les besoins se multiplient. »*

C'est la même cause, en somme et c'est l'effet inverse. Sans qu'on sache pourquoi. Ou plutôt Radkowski nous montre très bien *pourquoi.* Il s'agit, à tout prix, de domestiquer les désirs en les travestissant en besoins.

De tout cela *les Jeux du désir* nous parlent dans un langage que la passion énergise et éclaire. Rien de commun avec les exécrables cocktails de pédantisme et de désinvolture que nous ingurgitons depuis vingt ans. L'école qui voulait croire au caractère purement rhétorique et langagier de la société actuelle s'éloigne à toute vitesse. On la regardera bientôt comme un de ces paradoxes tout au plus amusants dont on ne voit pas très bien comment ils ont pu faire recette à l'époque. Et on se dira alors, sur un ton de nostalgie et de condescendance mêlées : « C'était la belle époque. » Elle ne soupçonnait absolument pas sa propre fragilité, et elle échafaudait d'incroyables « montages » pour réduire les convulsions de l'histoire aux proportions d'un « récit » plus ou *moins fictif, imaginé seulement* pour tromper l'ennui d'une « consommation » désenchantée qui semblait le véritable tréfonds de toute réalité sociale, parce qu'inépuisable et destinée à durer toujours.

C'est sur un autre ton que le présent livre prend les choses et sa perspective est d'une autre envergure. Il s'attaque à l'économie traditionnelle, autant libérale que marxiste, plutôt qu'aux fantaisies récentes, car il voit bien que ces dernières restent tributaires du mythe qui fait la paire avec celui du besoin objectif, le mythe de l' « épanouissement » prétendu libre du désir purement *subjectif. Pour Radkowski, notre* prospérité et les conflits cataclysmiques qui viennent l'interrompre ont une *seule et même* origine. Ce n'est pas la rareté objective qui suscite la concurrence, c'est la concurrence qui fabrique la *rareté. Son premier moteur est le* mimétisme du désir et une suggestion réciproque dont les convulsions spasmodiques de la mode et de la guerre constituent l'exaspération révélatrice.

Les analyses du présent livre ne peuvent laisser personne indifférent. Vous y prendrez un plaisir intense, même si vous vous *débattez contre certaines* conclusions. Les tendances propres à notre univers trouvent, certes, dans les bureaucraties totalitaires une espèce d'aboutissement. Déviation pathologique ou nécessité ?... Les pays les plus résistants au totalitarisme sont ceux de langue anglaise qui sont à la pointe de l'évolution technologique. Ce sont aussi les plus allergiques à ce que Radkowski appelle les philosophies *« du coup d'Etat métaphysique ».* Nos intel*lectuels leur en veulent, juste*ment, de ne pas produire en assez grand nombre les penseurs du ressentiment solitaire.

Germes de mort et germes de vie

Vaniteux et naïfs, nos grands-pères voyaient dans les bouleversements technologiques le signe d'une bénédiction qu'ils avaient pour mission de répandre sur la *terre, car ils s'en croyaient* les auteurs autant que les bénéficiaires. Les impérialismes en sont le point d'aboutissement. Mais il ne faut pas inverser cette vision en une malédiction spécifiquement occidentale et moderne qu'il suffirait d'éliminer pour rendre à l'humanité une innocence et une joie que nous lui aurions fait perdre. Radkowski ne tombe pas dans ce piège, puisqu'il montre que la violence industrielle relève d'un modèle qui est déjà celui des formes les plus anciennes de la technique.

Indubitablement, notre société suractive les germes de *mort.* Mais n'est-ce pas parce qu'elle suractive simultanément les germes de vie ? N'est-elle pas incomparable dans *tous les sens ?* Pouvons-nous condamner notre société dans son principe ultime sans subvertir les fondements mêmes de toute condamnation ? Elle est seule, c'est bien vrai, à substituer, comme le montre l'auteur, *l'exaltation de l'activité* à l'ascèse de la rétention et elle va peut-être en mourir. Mais l'ascèse de la rétention n'a pas sauvé les autres. Notre faillite est bien réelle, mais en fonction seulement de critères aussi exclusivement nôtres que les voyages dans l'espace ou la sécurité sociale.

Notre lutte contre l' « ethnocentrisme » est, elle aussi, une vocation purement occidentale et moderne. Ne plus voir les choses en fonction de ce qu'on est. Il faut bien voir l'étrange de ce vouloir qui nous anime. Et, au moment même où nous nous *accusons d'ethnocentrisme,* nous nous accusons aussi de trop renoncer à nos fameuses différences. Nous sommes condamnés à vouloir l'impossible, à toujours juxtaposer, dans notre vie intellectuelle et spirituelle, des exigences contradictoires.

Pourquoi pas ? Je n'entends pas récuser ces exigences. Et je *trouve admirable de les voir* assumées avec l'éloquence et la puissance de Georges-Hubert de Radkowski. Le livre trouvera de nombreux lecteurs, car il répond à une attente, à un appétit qui est en vous, qui est en moi, et qui me paraît *salubre. Mais, dans* la noirceur savoureuse du réquisitoire qu'il dresse contre notre société, je vois aussi un témoignage en sa faveur, en l'aptitude qu'elle possède de se contester elle-même et pas en paroles seulement. *Pris dans son ensemble,* l'ouvrage trouve son principe d'équilibre et sa beauté dans ce qui pourrait le déséquilibrer. Il en est de lui comme de ces tableaux lumineux malgré la puissance de l'obscurité qui les enve*loppe ; on s'en étonne,* jusqu'au moment où on s'aperçoit que cet excès d'ombre, en vérité, n'en est pas un, puisque c'est de lui, mystérieusement, que jaillit, en fin de compte, la lumière.

(1) *Les Jeux du désir,* de Georges-Hubert de Radkowski, Presses universitaires de France, coll. « Croisées », 1980, 264 pages, 65 F environ.

Le jardin d'Alice

par GABRIEL MATZNEFF

AIMER quelqu'un de très différent de soi, par l'âge, ou par le sexe, ou par l'un et l'autre conjugués, c'est toujours passer de l'autre côté du miroir. Ainsi, par exemple, pour un homme adulte, la rencontre d'une adolescente est chaque fois une expédition sur une planète inconnue, une aventure magique.

Les êtres extraordinaires qu'on voit dans les films et les livres d'anticipation n'ont qu'un médiocre intérêt. Ce n'est pas la fiction, c'est la réalité qui est fantastique. L'imagination est une vertu ennuyeuse. Seules sont captivantes les œuvres où l'auteur s'est fourré tout entier, mis à nu. En 1873, Dostoïevski disait à une jeune fille désireuse d'écrire : « Voici mon précepte imprescriptible : n'inventez jamais d'histoires ni d'intrigues. Prenez ce que vous donne la vie. La vie est infiniment plus riche que toutes nos inventions. » *Quarante-trois ans plus tôt, Goethe déclarait semblablement à Eckermann :* « Ce que je n'ai pas vécu, ce qui ne me tenait pas aux entrailles et ce qui ne m'agitait pas, je me suis abstenu de l'exprimer. Je n'ai jamais écrit des vers d'amour que lorsque j'étais amoureux. » *En 1980, nous ne saurions mieux dire.*

Ecrire, comme l'a fait quelqu'un que je connais bien dans un livre paru en 1977, que la femme est un Martien, n'est pas un propos misogyne, mais une observation clinique. Les hommes et les femmes n'attendent pas la même chose de la passion, de l'amour, de l'existence. Ne serait-ce que parce que les femmes aiment la vie, et la donnent, au lieu que les hommes aiment la mort, et la donnent. En amour, la fin de la femme est la maternité, mais la nôtre, c'est la mise à mort. Les femmes ont plus de santé que nous, et plus de courage, et plus de générosité. Nous, nous ne sommes que de beaux oiseaux funèbres.

Je troque toute la littérature fantastique du monde contre une lettre d'amour d'une lycéenne. C'est la lycéenne, et non la science-fiction, qui me permet d'échapper à ma suffisance masculine et de pénétrer, comme le lapin blanc de Lewis Carroll, dans le jardin enchanté d'Alice. Je viens de lire le premier roman de la jeune comédienne Sylvie Dervin, la Jument de la nuit (1). *Dans ce beau livre, que seule une femme pouvait écrire, une jeune fille, précisément nommée Alice, vit dans le culte de son amant, un garçon d'origine russe, Gabriel, qui s'est tué en voiture. Alice est partagée entre le souvenir de Gabriel et la présence d'un autre homme, actif, content de lui, rouleur de mécaniques ; elle est déchirée entre un fantôme et un mec. C'est, inutile de le dire, le mec qui finit par l'emporter : contrairement à nous, les femmes préfèrent toujours l'avenir au passé. Gabriel, lui, ne hante plus que ses songes.* « Dans le cauchemar, *écrit Sylvie Dervin,* l'Archange l'emmenait *toujours au fond de l'océan,* vers le néant. » *Hélas ! oui, mesdemoiselles, telle est la vocation des archanges, morts ou vivants.*

(1) Albin Michel, 1980.

VUES ET REVUES

par YVES FLORENNE

De l'autre côté

UNE gravure illustrant la *philosophie de la nature* de Delisle de Sales représente, sous un ciel animé d'une vie fantastique, Pythagore se faisant lui-même graveur pour tenter de fixer dans un rocher l'image du spectacle qu'il surprend. Il n'est pas lui-même au bout de ses « douze surprises » : au *tressaillement* de la pierre (qui ébauche d'ailleurs la forme d'une tête d'animal) le philosophe retient le burin qui la déchire : *« Quoi ! tout est sensible. »* La légende est tirée du texte, qui conclut : *« On ne peut blesser aucun être sans outrager la nature. »*

L'estampe est reproduite sur la couverture du dernier des *Cahiers Gérard de Nerval* (1), et rien ne saurait mieux illustrer le pythagorisme nervalien qu'ont mis en lumière les travaux de Georges Le Breton et de Jean Richer, et sur lequel le cahier apporte quelques clartés incidentes en entrouvrant, avec Sébastien Sattentau et Michel Jeanneret, le « dossier Nerval et la nature », et en mesurant, avec Alice Planche, la place donnée, dans toute l'œuvre, au règne végétal. Le poète est nullement botaniste. Il n'a pas *« de formation ni de curiosité scientifiques ».* Tant mieux, car botaniste il n'aurait pu se laisser aller à composer librement ces corbeilles imaginaires où le son répond de la couleur et du parfum. Et du signe. Or, une seule de ces fleurs, et celle qu'on peut tenir *pour l'élue, n'est jamais nommée* en clair, excepté une seule fois, pour le poète seul ; sur le manuscrit de *El Desdichado,* en marge du septième vers : *« la fleur qui plaisait tant à mon cœur désolé »,* mais elle est cachée tout entière dans le dernier mot d'un autre vers, le mot *« mélancolie »* du célèbre *Soleil noir de la mélancolie.* C'est l'*ancolie.*

Le pythagorisme, l'idée, le sentiment, la religion d'une vie, d'une destinée universelles, cos*miques, sont d'ailleurs le partage* des romantiques. Et c'est par une même philosophie d'universalité, de totalité, qui leur est commune, qu'ils réintègrent la folie dans ce *tout* de l'homme dont les sociétés et leurs idéologies se *sont acharnées à l'exclure.* Nous avons fait là-dessus, dans les idées, mais non dans la pratique, des progrès récents, avec Michel Foucault, Lacan et d'autres. Reste que Nerval est allé le plus loin, jusqu'à passer la frontière. *Aussi le retrouve-t-on dans le* numéro « Ecriture et folie » de la revue *Romantisme* (2). On l'y retrouve même deux fois : une de plus qu'Hoffmann.

Aux forêts de la nuit

*Quant à celui-ci, il nous in*troduit directement au fantastique. S'il n'a pas créé le genre, il a donné naissance au mot qui *le baptise en français. Reste que* les origines du « fantastique » se perdent dans la nuit ; que la littérature populaire en est tissée, même quand on a pris soin de le distinguer du féerique et du merveilleux ; que l'art en est pénétré, et que le gothique est la plus prodigieuse pétrification des forêts de la nuit.

Et puis, est-ce un genre ? Voilà une des questions auxquelles s'attache à répondre *Europe* dans un numéro qui s'intitule plus largement, et prudemment : « Les fantastiques » (3). Roger Bozzetto justifie ce pluriel. Et non *moins le féminin : la fantastique* (calqué sur *la* romantique), et il esquisse déjà une définition : en prévenant une équivoque : non pas « discours truqué sur le réel », mais « réalité fondamentalement *autre* ».

Je manque d'espace pour un survol même en rase-mottes : le lecteur doit au moins savoir que le cinéma fantastique n'est pas absent de cette étude ; ni l'illustration des textes. D'illustration, il n'y en a qu'une reproduite ici : d'après Grandville, pour le seul texte fantastique du recueil, quatre poèmes extraits de *l'Imaginoir,* de Charles Dobzynski : *quatre objets fantastiques dont* on ne sait si le plus cruel est le miroir carnivore ou la machine à écrire.

Fallait-il, dans ce numéro, mettre à part du fantastique ce qui nous est donné comme le « premier roman policier » ? L'auteur, en tout cas, est bien dans le coup. Philibert Audebrand, contemporain et ami de Nerval, avait recueilli de lui un récit parlé, un soir qui précéda de peu le suicide du poète. Il y voit un témoignage de la persistance du *fantastique* au moment où triomphaient déjà le réalisme et le scientisme. Or les *Cahiers Gérard de Nerval* publient justement ce texte oublié. Et voilà le cercle refermé.

Entrouvrons-le pour les « enjeux de l'occultisme » de la *Revue des sciences humaines,* où l'occultisme est traité non en soi mais dans *ses rapports avec la littérature* et plus précisément avec l'écrivain (4). Michèle Jalley-Crampe y montre Kant aux prises avec l'idée qu'il a de Swendenborg. Et Jean Bellemin-Noël s'y livre à un savant et très excitant déchiffrement (parfois modestement ramené à une désembrouille) de Saint-Martin (pas le saint : le « philosophe inconnu ») et de son « écriture de l'âme ».

On revient au fantastique, au *moins* pour une part, avec *les* « Littératures populaires » de *Critique* qui nourrit, on s'en félicite, sa tradition des numéros spéciaux. Notre époque, particulièrement dans les dernières années, a vu l'irruption en force de la littérature *populaire dans l'attention* de la critique. *Critique* (5) se devait d'en témoigner. Ne manquons pas cette occasion de saluer avec amitié un pionnier de l'exploration pluridisciplinaire de notre littérature populaire, c'est-à-dire des sources orales du fantastique et du merveilleux récupérées par l'écriture. Cette fois, c'est à Marc Soriano écrivain que la belle revue *l'Immédiate* consacre tout un cahier en publiant, dans le contrepoint de photographies « surréalistes », un texte qui est à la fois récit et poème (6). Il arrive que le réel, et le plus brutal, se mette lui aussi à rêver une réalité *autre.* La drôle de guerre. Dans le no man's land enneigé, surprise du face-à-face de deux soldats « ennemis », fusil au poing. *Le temps, très long, de regarder* un regard, puis... Ou comment un homme tue son double, et du même coup le crée.

(1) 22, rue Guynemer, Paris-6e.
(2) N° 24, Honoré Champion, 7, quai Malaquais, Paris-6e.
(3) N° 611, mars, 21, rue de Richelieu, Paris-1er.
(4) N° 176, Domaine universitaire, S.P. 18, 59650 Villeneuve-d'Ascq.
(5) N° 304, mars, Editions de minuit.
(6) N° 22, 18, place du Marché-Saint-Honoré, Paris-1er.

La représentation et la présence

NE penser le cinéma qu'en termes de « représentation », *c'est le priver de la moitié* de sa réalité. C'est, croyant atteindre cette réalité en se limitant à un strict matérialisme, tomber dans ce que *Sartre appelait l'idéalisme* du matérialisme. Car le *cinéma* — bien sûr, lorsque le film « existe » : la majorité des films « n'existent pas ». — c'est non seulement la représentation, mais aussi la « présence ».

Les deux ordres sont liés, complémentaires : c'est parce que celui de la représentation, du signe, requiert nécessairement une surface *parfaitement plane, un espace* totalement dépourvu d'épaisseur, de profondeur, où le fantasme, la projection, puissent « s'inscrire » et « s'écrire » comme sur une page blanche — c'est l'écran nu des rêves dont parle Freud, — que l'autre, celui de la présence, peut ainsi se manifester selon son caractère propre, c'est-à-dire le multi, le pluri-dimensionnel. C'est la distance par rapport à l'image, par *rapport à ce « plan » sur lequel mon* regard bute comme contre un mur, qui crée cette proximité magique, insituable, ubiquiste, de l'objet filmé.

Espace indéfinissable, non localisable, où, pourtant, s'effectue la « rencontre », la rencontre avec l'autre, avec le corps de l'autre. L'univers de la rencontre est étranger à celui du signifiant, du représenté, du *croire.* La *présence est non-signifiance.* La réalité de l'autre est irreprésentable.

On dit quelquefois, pour exprimer que certains personnages du film sont particulièrement « vrais » (qu'« on y croit »), qu'ils « sortent » de l'écran : ils n'en « sortent » pas, ils n'y ont jamais été. Il n'y a jamais eu, sur la toile, que leur représentation, c'est-à-dire leur fantôme. De la mort.

Ce que je rencontre, c'est de la vie. Pas de la vie simulée, imitée grâce aux effets conjugués de la mécanique et de l'illusion optique, mais de la vie *inattendue, imprévisible,* qui surgit soudain à côté, autour de moi, chaude, palpitante, entrant en contact avec mon corps entier, et pas seulement avec mes yeux. Il ne s'agit pas d'un ailleurs, d'un temps et d'un espace imaginaires, d'un instant unique *perpétué ou ressuscité* par la répétition, il s'agit d'un « ici » et d'un « maintenant », où se passe quelque chose qui n'est pas, redisons-le, de l'ordre de la représentation, mais de celui de la présence. Je n'ai plus en face de moi des corps fictifs, qui ne seraient que des espèces de machines à signifier, mais des corps qui reconquièrent leurs privilèges, leur réalité, par un « moins de signifiance », un « moins de fiction ».

Phénomène qui, bien entendu, est le propre des seuls — et rares — très *grands films, des seuls vrais* films.

CHRISTIAN ZIMMER.

Le Monde

étranger

EUROPE

Yougoslavie

Les obsèques du maréchal Tito ont donné lieu à de nombreuses rencontres entre hommes d'État

De notre envoyé spécial

Belgrade. — La présence de très nombreux chefs d'État et de gouvernement aux funérailles du président Tito a donné lieu, avant pendant et après la cérémonie, à de multiples entrevues et rencontres. Certaines étaient attendues, d'autres l'étaient beaucoup moins.

Parmi les personnalités qui ont été les plus actives figure le chancelier Schmidt. Comme on le prévoyait, le chef du gouvernement ouest-allemand a eu, à la résidence de l'ambassade de la République fédérale, un échange de vues — qui a duré près d'une heure et demie — avec M. Honecker, le numéro un est-allemand. Les deux hommes d'État se sont inquiétés de la situation internationale. Ils ont estimé que la politique de détente devait être poursuivie, et abordé les questions liées au désarmement. Ils ont également parlé des relations bilatérales et, à ce propos, ils ont été d'avis que leur entrevue de Belgrade ne pouvait pas remplacer le voyage que M. Schmidt envisage de faire en R.D.A. depuis déjà plusieurs mois.

Avec M. Brejnev, le chancelier a échangé devant le Parlement, avant le départ du cortège funèbre, quelques phrases par l'entremise de M. Gromyko. On ignore ce que les deux hommes se sont dit à cette occasion. Selon certaines sources, il s'agirait du projet de visite de M. Schmidt à Moscou, en juin prochain. A ce propos, le chancelier a précisé à M. Mondale qu'il ne souhaitait pas jouer les intermédiaires entre l'OTAN et l'U.R.S.S. mais qu'il était prêt à exposer toute idée qui lui serait soumise. Le chef du gouvernement ouest-allemand a eu, d'autre part, un contact *« ouvert et amical »* avec une autre personnalité de l'Est, M. Gierek. Le principal thème de discussion semble avoir été, là encore, l'avenir de la politique de détente.

M. Schmidt n'a pas limité ses entretiens au problème des relations Est-Ouest. Les rencontres qu'il a eues avec M. Chadli, le chef d'État algérien, Mme Indira Gandhi et le président pakistanais, le général Zia Ul Haq, montrent qu'il a manifesté aussi un vif intérêt pour les événements d'Afghanistan et d'Iran. Ces deux problèmes ont été abordés au cours de l'entretien de Mme Gandhi avec M. Brejnev — lesquels se sont réciproquement invités à se rendre visite ultérieurement — ainsi que pendant la conversation du chef du gouvernement indien avec M. Hua Guofeng, qui était la première rencontre à un niveau élevé entre dirigeants des deux pays depuis la conférence de Bandoung en 1955, à laquelle avaient participé Nehru et Zhou Enlai.

Le dirigeant chinois, qui était lui aussi très entouré, a eu comme prévu un contact avec M. Ohira, le premier ministre japonais, et avec M. Kim Il-sung, le chef du parti de la Corée du Nord. La présence de ce dernier, que Tito avait gagné au non-alignement, dont il est devenu un farouche partisan, a été très remarquée. On ignore cependant le contenu précis des conversations qu'il a eues non seulement avec M. Hua Guofeng mais aussi avec M. Brejnev.

Les activités de M. Ghotbzadeh

En fin de compte, tout le monde a rencontré tout le monde ou presque — l'absence de tout contact entre MM. Brejnev et Hua Guofeng a été une exception notable — à la faveur du temps mort qui s'est produit avant le départ du cortège vers la colline de Dedinje. Les chefs de délégation étant alors rassemblés côte à côte, on a pu assister à quelques scènes étonnantes. M. Arafat se jetant dans les bras de M. Willy Brandt ou M. Hua Guofeng se précipitant au-devant de M. Genscher, le ministre des affaires étrangères ouest-allemand.

Les observateurs yougoslaves, tout en se félicitant de ces rencontres entre les personnalités qui étaient venues rendre un dernier hommage au président Tito, ne croient pas qu'à cette occasion des décisions spectaculaires aient pu être prises, étant donnés les circonstances et le manque de temps. Ils espèrent toutefois qu'elles constituent un premier pas vers une meilleure entente entre certains pays dont les rapports actuels laissent à désirer et qu'elles auront permis de nouer ou de renouer des contacts peut-être prometteurs. Certains parlent même ici d'un moment inattendu de « petite détente » auquel ces funérailles auraient donné lieu.

Parmi les personnalités qui se trouvent en ce moment au centre de l'actualité internationale, et qui ont participé aux obsèques du président Tito, figure M. Ghotbzadeh, le ministre des affaires étrangères iranien. Il a été chaleureusement accueilli par ses hôtes et a rencontré, autant qu'on le sache, le chancelier autrichien Kreisky et M. Aubert, le chef du département politique suisse. Il devait quitter Belgrade avec ce dernier dans la matinée de vendredi pour la Suisse, où il doit passer la journée. On ignore les raisons de ce déplacement, qui n'est cependant pas sans intérêt dans la mesure où, depuis la rupture entre Téhéran et Washington, c'est la confédération helvétique qui est chargée des intérêts américains en Iran.

M. Ghotbzadeh a également eu un entretien avec M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies. Du côté yougoslave, on ne cache pas que la mise au point de cette entrevue a été délicate, mais les deux hommes auraient estimé d'un commun accord que l'ONU devait jouer à l'avenir un rôle dans la crise iranienne. Les interlocuteurs yougoslaves de M. Ghotbzadeh lui ont indiqué qu'ils considéraient que l'Iran devait rester fermement non aligné. Ils se seraient d'autre part montrés disposés à fournir leurs bons offices pour améliorer les relations de Téhéran avec certains pays arabes.

Quant au premier ministre français, M. Raymond Barre, qui n'a passé que quelques heures à Belgrade, il a eu, en compagnie de M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, un entretien avec M. Mondale, le vice-président des Etats-Unis. De source américaine, les conversations auraient porté, dit-on, sur les questions internationales d'actualité et plus spécialement sur les foyers de crise. Du côté français on s'est refusé à ce sujet à tout commentaire.

MANUEL LUCBERT.

MM. TODOROVITCH ET POPOVITCH ONT MONTÉ UNE GARDE D'HONNEUR

Des hommes politiques — anciens compagnons de lutte de Tito — qui n'avaient plus d'activités depuis plusieurs années ont été associés aux cérémonies. On a ainsi vu, parmi les personnalités qui montaient la garde d'honneur près du catafalque, M. Mijalko Todorovitch, qui fut écarté en 1974 de la présidence du Parlement fédéral, et M. Kotcha Popovitch, ancien chef d'état-major des partisans, ancien ministre des affaires étrangères, ancien vice-président de la République, qui se retira en 1972 parce qu'il désapprouvait l'épuration des dirigeants libéraux de la Serbie.

M. BREJNEV AURAIT ASSURÉ Mme GANDHI DE SON DÉSIR DE RÉGLER LE PROBLÈME AFGHAN

Selon la presse indienne, indique notre correspondant Patrick Frances, au cours de l'entretien de Belgrade, M. Brejnev aurait assuré Mme Gandhi de son désir de régler le problème afghan. Il aurait estimé que des discussions directes entre Islamabad et Kaboul pourraient contribuer à mettre un terme à la crise. Aussi aurait-il relevé que le refus du général Zia Ul Haq d'avoir le moindre contact avec les dirigeants afghans ne faisait que compliquer les choses.

Il semble qu'au cours des différents entretiens de Mme Gandhi, un consensus soit apparu sur l'utilité d'une initiative des pays non alignés afin de désamorcer la crise afghane. Selon un sentiment général, exprimé par exemple au cours des entretiens entre Mme Gandhi et les dirigeants yougoslaves, toute initiative en ce sens devrait émaner d'un groupe de pays qui ne soient pas trop étroitement identifiés à l'un des deux Grands pour ne pas en compromettre les chances de succès.

Tchécoslovaquie

AMNISTIE POUR LES PEINES DE MOINS D'UN AN DE PRISON OU ASSORTIES D'UN SURSIS

Prague. — Une amnistie a été décrétée jeudi 8 mai par le président de la République tchécoslovaque, M. Husak, à l'occasion du 35e anniversaire de la libération de la Tchécoslovaquie. Elle concerne les condamnations ne dépassant pas un an, les peines assorties de sursis et les poursuites pour des délits n'encourant pas plus d'un an de prison, indique-t-on de source officielle à Prague.

Cette mesure, la troisième depuis le printemps de Prague de 1968, est la plus généreuse car elle ne comporte pas d'exception pour les délinquants primaires. Elle peut s'appliquer à des délits à caractère politique puisque le code pénal tchécoslovaque ne prévoit que des délits de droit commun. En revanche, de tous les membres du VONS (Comité de défense des personnes injustement poursuivies), arrêtés en mai 1979, seule pourra en bénéficier Mme Dana Nemcova, dont la condamnation à deux ans de prison était assortie d'un sursis.

De même, M. *Danisz*, ancien défenseur de signataires de la Charte 77, condamné en mars à dix mois de prison et qui n'avait pas encore été incarcéré, n'accomplira pas sa peine. Mais la mesure d'interdiction d'exercer sa profession pendant cinq ans, prise par le tribunal, ne sera pas levée.

Union soviétique

TIRANT LES LEÇONS DE LA DERNIÈRE GUERRE

Les dirigeants affirment que les pays socialistes doivent renforcer leur capacité militaire

L'agence Tass a confirmé, le jeudi 8 mai, qu'une rencontre aurait lieu le 16, à Vienne, entre M. Gromyko et le nouveau secrétaire d'État américain, M. Muskie. D'autre part, le ministre soviétique des affaires étrangères a envoyé à son nouveau collègue un télégramme de félicitations dans lequel on peut lire : « Je voudrais formuler l'espoir, cher monsieur Muskie, que vos activités à ce poste important contribueront au développement constructif des relations soviéto-américaines dans l'intérêt des peuples des deux pays et du renforcement de la paix. »

Toutefois, le trente-cinquième anniversaire de la défaite de l'Allemagne hitlérienne, célébré en U.R.S.S. le 9 mai, est l'occasion pour les Soviétiques de tirer des « leçons de l'histoire » peu favorables aux Américains.

De notre correspondant

Moscou. — *« La remarquable rencontre des soldats soviétiques et américains a eu lieu dans la région de Torgau, sur l'Elbe, il y a trente-cinq ans. A cette époque, les Américains admiraient sincèrement la noblesse et le courage du peuple soviétique. Que se passe-t-il maintenant ? Pourquoi les anciens combattants américains ne protestent-ils pas contre la politique funeste de leur président qui vise à préparer une nouvelle guerre encore plus destructrice ? »* Dans le genre pathétique, cet appel d'anciens combattants de Kaliningrad (ex-Königsberg) adressé aux vétérans américains donne le ton des articles publiés en U.R.S.S. à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale.

Tous les auteurs, que ce soit le *chef du gouvernement*, M. Kossyguine, dans *Kommounist*, revue du comité central, le maréchal Oustinov, ministre de la défense, dans la *Pravda*, avec ses adjoints, des professeurs d'histoire ou des commentateurs politiques, tous construisent leur démonstration en deux parties. Tout d'abord, l'U.R.S.S. a apporté la contribution décisive à la défaite de l'Allemagne hitlérienne. *« Seules l'Union soviétique et ses forces armées furent capables de battre les nazis et de sauver la civilisation mondiale. »* De temps en temps, on reconnaît ici quelques mérites aux alliés occidentaux et aux mouvements de résistance, mais ceux qui contestent que le peuple soviétique ait porté le fardeau le plus lourd ne sont que des *« falsificateurs bourgeois »*.

Ensuite, comme l'écrit le maréchal Ogarkov, chef d'état-major des forces armées, *« les résultats de la dernière guerre ne sont pas seulement le témoignage de la force et de l'invincibilité du socialisme, mais une mise en garde sévère à tous ceux qui voudraient aujourd'hui, par la force des armes, résoudre à leur avantage le débat historique entre deux systèmes mondiaux opposés »*. Ces milieux bellicistes et agressifs qui ne veulent pas admettre que, d'une part, l'U.R.S.S. a obtenu la parité stratégique avec les Etats-Unis et, d'autre part, que le système socialiste se renforce constamment, font de nouveaux souffler un vent de *« guerre froide »*.

Sans doute M. Kossyguine reconnaît-il que *« le monde d'aujourd'hui n'est pas ce qu'il était à la veille de la deuxième guerre mondiale »*, mais en célébrant l'anniversaire de la victoire, les dirigeants soviétiques sont animés par des préoccupations très actuelles : *« Les forces agressives de l'impérialisme, en tout premier lieu les Etats-Unis, tentent de faire disparaître les réalisations de la détente internationale »*, écrit le chef du gouvernement.

Pour illustrer leur propos, les Soviétiques citent pêle-mêle la décision de l'OTAN sur le déploiement des fusées nucléaires à moyenne portée en Europe occidentale, l'ajournement de la ratification du traité SALT 2, la présence américaine dans le Golfe et dans l'océan Indien... *« L'U.R.S.S. et les autres pays de la communauté socialiste sont décidés à sauvegarder la politique de détente, à ne pas permettre aux force impérialistes de réduire à néant les résultats des efforts de longues années accomplis par les peuples »*, ajoute M. Kossyguine. *« Il nous appartient de consolider au maximum notre puissance économique et défensive, et nous déclarons sans hésitation que nous ne tolérerons pas que l'équilibre militaro-stratégique soit perturbé au détriment de la sécurité de la communauté socialiste. »*

C'est le leitmotiv de toutes les déclarations, articles et ordres du jour : face aux menées agressives de l'impérialisme, les forces de paix doivent renforcer leur capacité militaire, car le pacifisme du peuple soviétique ne doit pas être pris pour un signe de faiblesse.

DANIEL VERNET.

Un nouvel auteur dramatique

De notre correspondant

Moscou. — Un nouvel auteur dramatique est né. En fait, il est déjà célèbre dans les belles-lettres, puisqu'il est titulaire du prix Lénine de littérature pour ses trois livres de Mémoires : *la Petite Terre, la Renaissance* et *les Terres vierges*. C'est la première partie de ce triptyque, déjà portée à l'écran et sujet de chansons, qui a été mise en scène à Moscou pour le trente-cinquième anniversaire de la victoire. La première a eu lieu le jeudi 8 mai.

Dans *la Petite Terre*, M. Brejnev retrace la bataille de Novorossiisk, à laquelle il a participé en tant que commissaire politique de la XVIIIe armée. L'œuvre théâtrale est officiellement une *« composition scénique sur le livre de Léonid Ilyitch Brejnev »*. Il s'agit, en effet, d'une illustration souvent très naïve du texte qui est déclamé par un récitant en costume bleu sombre et col roulé noir. Aucun acteur ne joue le rôle du commissaire politique Brejnev.

Le récitant précise que le secrétaire général du parti a fait la guerre *« de la première à la dernière bataille »* et que Novorossiisk est *« l'une des plus importantes opérations de débarquement de la grande guerre patriotique »*. Les soldats courent dans tous les sens sur la scène, des généraux téléphonent ou consultent des cartes. Dans des moments de détente, des soldats dansent avec des infirmières ; au plus fort de la bataille, la déesse patrie, drapée de rouge, apparaît sur un piédestal. Des drapeaux rouges s'agitent. Le dernier tableau est un chef-d'œuvre du réalisme socialiste : sur les troupes victorieuses, une énorme médaille d'or de héros de l'Union soviétique descend lentement des cintres. — D. V.

UN « TRIBUNAL CHTCHARANSKI » SIÉGERA A LA HAYE LES 12 ET 13 MAI

De notre correspondant

La Haye. — Rarement tribunal censé venir en aide à des dissidents soviétiques emprisonnés aura réuni plus de « personnalités » que celui qui tiendra ses assises les lundi 12 et mardi 13 mai à Amsterdam en faveur d'Anatole Chtcharanski, condamné en juillet 1977 pour espionnage à une peine de prison de trois ans et dix ans dans un camp de travail à régime sévère.

Participeront à ces débats, du côté français, M. Michel Rocard, le professeur Lwoff, Me Badinter, (qui sera entendu en tant que témoin-expert). Mme King, veuve du dirigeant noir américain assassiné, prononcera le « verdict » mardi, a annoncé M. Harry van den Bergh, député socialiste néerlandais et président de la fondation Les Amis d'Anatole Chtcharanski (1), lors d'une conférence de presse. Participeront également MM. Ramsey Clark, ancien ministre de la justice des Etats-Unis, Mario Soares, ancien premier ministre portugais, Joop den Uyl, ancien premier ministre néerlandais, et Young, ancien ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU.

Selon les organisateurs, M. Chtcharanski vit dans un camp de concentration, où son mauvais état de santé inspirerait de grandes inquiétudes. Ce n'est pas l'avis de l'agence soviétique Novosti, qui, réagissant contre le futur tribunal d'Amsterdam, a publié un bulletin de santé du prisonnier tendant à prouver que celui-ci *« ne requiert pas de traitement hospitalier »*. Dans les dépêches des agences Novosti et Tass, publiée par nombre de journaux néerlandais, les participants du « tribunal » sont traités d'*« adversaires de la détente et de la coopération internationale, qui veulent contribuer à l'hystérie antisoviétique fomentée par la Maison Blanche »*. C'est en vain que les organisateurs néerlandais ont invité l'ambassadeur à La Haye, M. Vassili Tolstikov, à présenter le point de vue de Moscou pendant la réunion. — R. T. S.

(1) Créée par des scientifiques et des parlementaires néerlandais pour aider les victimes de régimes totalitaires et tenter de faire libérer des prisonniers politiques ou dissidents tels Youri Orlov et d'autres. Le secrétariat est au Parlement, deuxième chambre, Binnenhof 1a, La Haye (Pays-Bas).

EUROPE

Pologne

L'Église intervient dans le conflit entre l'État et l'opposition

De notre envoyé spécial

Varsovie. — *L'Eglise polonaise vient d'intervenir dans la confrontation entre le pouvoir et l'opposition.* Appelant un chat un chat, l'épiscopat a en effet pressé, jeudi 8 mai, les autorités d'arrêter, « *dans l'intérêt de la paix intérieure* », les poursuites engagées contre ceux qui ont des « *vues différentes* ». « *L'intensification récente des représailles (...) nous remplit d'inquiétude et crée des tensions sociales* », écrivent les évêques dans leur communiqué, ajoutant qu'il serait préjudiciable au pays de compter des « *détenus politiques* ».

Cette déclaration retient d'autant plus l'attention qu'elle a été publiée quelques heures après que treize contestataires eurent entamé une grève de la faim dans une église de la banlieue de Varsovie. Membres aussi bien, comme M. Kuron, du Comité d'autodéfense sociale (KOR) que du Mouvement des droits de l'homme (ROPCIO), ils entendent soutenir deux de leurs amis, MM. Chojecki et Kobzdej, qui mènent la même action en public — le premier depuis un mois (1), le second depuis lundi (*le Monde* du 8 mai). Au-delà de ces deux cas, les treize grévistes veulent aussi s'élever contre l'intensification de la répression (une dizaine d'opposants ont été condamnés ou inculpés ces derniers mois) et affirmer leur solidarité avec les prisonniers d'opinion des autres pays socialistes.

Une pétition d'écrivains

Trois jours avant le début de ce mouvement, lundi 5 mai, une réunion de la section varsovienne de l'Union des écrivains avait tourné en meeting de protestation contre la détention de M. Chojecki. Sur les vingt-trois orateurs inscrits, onze ont pris sa défense et critiqué avec violence la politique du gouvernement. L'un des responsables de l'organisation du parti au sein de l'Union, M. Bratkowski, membre du groupe DIP, où se retrouvent des intellectuels catholiques et communistes critiques (il passe pour proche de M. Olszowski écarté du bureau politique au dernier congrès), s'est joint aux protestataires, qui n'ont pratiquement pas trouvé de contradicteurs.

A l'issue de la réunion, la pétition des écrivains en faveur de M. Chojecki a recueilli vingt-quatre nouvelles signatures s'ajoutant aux quatre-vingt-onze précédentes. Le 16 avril déjà, au cours d'une session plénière de la direction de l'Union, que préside un membre du C.C., plusieurs personnes avaient soulevé le cas de M. Chojecki. Cette mobilisation des milieux littéraires s'explique par le fait que M. Miroslaw Chojecki, créateur en 1976 de la maison d'édition clandestine Nowa, avait largement contribué, en diffusant de nombreuses œuvres interdites, à combler ce qu'un groupe d'écrivains appelle le « *vide consternant de la vie culturelle créé par la censure* ». L'attaque dont Nowa est maintenant — après quatre années de tolérance tacite — victime en la personne de son directeur apparaît donc comme une régression grave à de nombreux intellectuels, même sans liens particuliers avec l'opposition.

Un élément d'apaisement

Dans ce contexte troublé, aux développements non maîtrisés ni par l'opposition ni par le pouvoir, la prise de position de l'Eglise constitue malgré sa fermeté un élément d'apaisement. Soigneusement balancé, le communiqué exprime dans le même temps la satisfaction de l'épiscopat d'avoir vu exempter les séminaristes du service militaire, et demande aux autorités d'engager le dialogue sur les problèmes en suspens entre l'Eglise et l'Etat. « *Ces conversations*, écrivent les évêques, *contribueront aux efforts communs de tous les Polonais en faveur du bien du pays et serviront l'Eglise, la société et l'Etat.* » On ne saurait mieux rappeler à chacun, gouvernants et gouvernés, durs de l'appareil et militants extrémistes de l'opposition, que les rapports de force à l'intérieur de la Pologne et sa situation géographique commandent à tous souplesse et concessions. Il ne s'agit donc là nullement d'un appel à la mobilisation *des fidèles mais à la raison et à* la modération, dans le droit fil de la politique traditionnelle du cardinal Wyszynski.

Reste une réalité désagréable pour le pouvoir : depuis la visite du pape, l'Eglise se pose désormais explicitement en interlocuteur obligé du pouvoir avec lequel il est indispensable de s'entendre pour canaliser le mécontentement et mobiliser les énergies nécessaires au redressement économique. Les groupes oppositionnels (dont les évêques sont la seule vraie protection contre la répression) apparaissent de plus en plus dans cette situation comme de simples pions d'une partie qu'ils ne jouent pas.

Volens nolens, ils sont les atouts d'une Eglise qui s'est assez considérablement enhardie pour accélérer le pas en terrain miné.

Après avoir réclamé en décembre une « *place convenable dans l'étape actuelle de l'histoire de la nation* » et affirmé en mars le « *droit de tous les citoyens d'agir dans leurs propres organisations* », c'est à la prière pour la « *liberté de l'Eglise catholique parmi les nations slaves* » que l'Eglise conviait samedi les fidèles.

BERNARD GUETTA.

(1) Et non pas depuis le 15 avril, comme il avait été indiqué précédemment de source dissidente. Arrêté le 25 mars, M. Chojecki, après avoir perdu 7 kilos, serait actuellement alimenté de force.

République fédérale d'Allemagne

A QUELQUES MOIS DES ÉLECTIONS AU BUNDESTAG

La consultation en Rhénanie-du-Nord-Westphalie a valeur de test

De notre correspondant

Bonn. — Les élections de dimanche dans le Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie constituent à certains égards une répétition générale de la grande confrontation du 5 octobre, dans l'ensemble de la République fédérale, entre M. Schmidt et le candidat de l'opposition, M. Strauss. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie est l'Etat le plus peuplé de la R.F.A. Les quelque douze millions de citoyens qui vont se rendre aux urnes représentent un tiers des électeurs de tout le pays.

En outre, un succès de la démocratie chrétienne pourrait paralyser dès maintenant la coalition socialiste libérale à Bonn. Si, en effet, la C.D.U.-C.S.U. devait former le gouvernement à Düsseldorf, elle disposerait d'une majorité des deux tiers au Bundesrat (Chambre des Laender), ce qui lui permettrait de bloquer tous les projets législatifs du gouvernement Schmidt. Autrement dit, M. Strauss jouerait alors le rôle d'un « co-chancelier » de la République fédérale.

Au lendemain de la guerre, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, avec ses centres industriels groupés le long du Rhin et de la Ruhr, était encore un domaine de la démocratie chrétienne. C'est seulement en 1966 que le parti social-démocrate (S.P.D.) et les libéraux parvinrent à rétablir leur prédominance dans une région *qui compte bon nombre de « forteresses rouges »*. Aujourd'hui, pourtant, un renversement de l'équilibre politique n'est pas complètement exclu. En 1975, la C.D.U. avait obtenu 47,1 % des voix, et le S.P.D. 45,1 %. C'est seulement avec l'appui des libéraux que les sociaux-démocrates se sont installés à Düsseldorf. Si dans l'ensemble les observateurs prévoient le maintien du *statu quo*, le sort du F.D.P., comme partout dans la République fédérale, reste quelque peu incertain, et l'intervention des « verts » *pourrait bouleverser les pronostics.*

Les sociaux-démocrates ont axé leur campagne sur la nécessité de barrer la route au candidat de l'opposition à la chancellerie, M. Franz-Joseph Strauss. Misant sur la popularité du chancelier Schmidt, ils n'hésitent pas à présenter la « *préservation de la paix mondiale* » comme un enjeu de la consultation en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Des déclarations signées par des veuves de guerre, suggérant qu'un succès de l'opposition pourrait conduire à un conflit international, ont été publiées dans le cadre de la campagne des sociaux-démocrates.

Le gouvernement du Land, que dirige seulement depuis deux ans M. Johannes Rau, n'est pas en mesure de présenter un bilan décisif. Aussi le ministre-président a-t-il jugé bon, sur les affiches comme dans ses discours, de s'abriter constamment derrière l'effigie bien plus populaire du chancelier Schmidt.

Pour le champion de la C.D.U., M. Kurt Biedenkopf, la tâche n'est guère plus facile. Il y a quelques semaines seulement, il a dû prendre la place de Heinrich Köppler, leader chrétien démocrate très populaire, dont le décès a jeté le désarroi dans le camp de la C.D.U. Il est vrai que M. Biedenkorpf a derrière lui une carrière très brillante. A trente-sept ans déjà il était recteur de l'université de la Ruhr. Depuis lors, il a occupé de nombreux postes, notamment celui de secrétaire général de la C.D.U., avant de devenir président de la commission des affaires économiques du Bundestag. Son handicap est un style un peu trop « professoral » pour séduire les mineurs ou les travailleurs des *hauts fourneaux* dans le bassin de la Ruhr.

Dans cette bataille, la C.D.U. fait de son mieux pour ramener le débat sur les problèmes du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. M. Biedenkopf concentre sa propagande sur des thèmes locaux : il dénonce les projets « *fumeux* » des sociaux-démocrates qui voudraient promouvoir les écoles intégrées aux dépens des lycées traditionnels. Il proteste contre une politique financière qui aurait déjà conduit la Rhénanie-du-Nord-Westphalie au bord de la banqueroute. Il s'élève enfin contre les incohérences du gouvernement socialiste-libéral qui ne parvient pas à se prononcer clairement en faveur de l'énergie nucléaire, indispensable selon lui pour assurer l'avenir industriel du Land.

Les libéraux ont pour leur part beaucoup de mal à se situer par rapport à la campagne des *sociaux-démocrates proposant un* choix entre M. Schmidt et M. Strauss. En 1975, le F.D.P. avait obtenu 6,7 % des voix. Selon les derniers sondages, le troisième parti n'est pas assuré de franchir la barrière des 5 %. S'il y échouait, il se ferait exclure du Parlement de Düsseldorf, ce qui signifierait aussi l'échec de la coalition gouvernementale au pouvoir en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Le « parti vert », qui intervient *pour la première fois* en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, représente un autre facteur d'incertitude. Il est vrai que les écologistes ne disposent pas ici de candidats déjà connus du public. D'autre part, les syndicats ouvriers, très influents dans la Ruhr, n'éprouvent guère de sympathie pour la philosophie de la « croissance zéro ». Il reste que la vague verte paraît quand même se renforcer et que son effet sur les résultats de dimanche est difficilement prévisible.

JEAN WETZ.

DIPLOMATIE

● *La réunion des ministres des affaires étrangères des neuf pays membres de la Communauté* prévue pour les 17 et 18 mai aura lieu à Rome et non à Naples, a annoncé la commission européenne jeudi 8 mai. Le changement a été décidé par la présidence italienne pour des raisons matérielles. — *(A.F.P.)*

● *Le président du Mexique et Mme Lopez Portillo* se rendront en visite officielle en France du 16 au 18 mai, annonce un communiqué de l'Elysée. Cette visite du président mexicain fait suite à celle que M. Giscard d'Estaing avait faite au Mexique du 28 février au 4 mars 1979.

Grèce

● *Trente-cinq bombes de fabrication artisanale ont explosé* dans la nuit du 8 au 9 mai à Athènes et dans sa banlieue, causant des dégâts matériels importants. Les engins avaient été placés dans des voitures appartenant à des étrangers, américains pour la plupart. Les auteurs de ces explosions seraient des éléments d'extrême droite. — *(A.F.P.)*

LA RÉUNION DES SOCIALISTES EUROPÉENS A ROME

M. Delors (P.S.) plaide pour une Europe « à géométrie variable »

De notre correspondant

Rome. — *Il ne suffit pas de constituer un groupe à l'Assemblée de Strasbourg pour avoir une politique.* Les socialistes européens s'en sont aperçus, une fois de plus, lors d'un colloque organisé à Rome les 5 et 6 mai, à l'initiative du centre culturel Mondo Operaio et de l'Association pour le projet socialiste, organismes proches du P.S.I. Des divergences se sont manifestées aussi bien sur l'organisation de l'Europe que sur son rôle et ses moyens d'affronter la crise économique, divergences semblables, bien souvent, à celles des Etats membres de la Communauté. Cela n'empêchait pas M. Giorgio Ruffolo (P.S.I.), l'un des organisateurs de la rencontre, d'exprimer sa satisfaction entre deux « tables rondes » : « *Ici on parle politique, alors qu'à Strasbourg on ne discute que de procédure.* »

L'objectif du colloque était de dégager des « *idées socialistes pour l'Europe* » (*le Monde* du 6 mai). Certains participants auraient volontiers inversé la proposition : désireux d'intéresser leur propre parti à ce thème, il fallait proposer des idées européennes aux socialistes. « *Nous nous sentons un peu abandonnés* », explique M. Mario Dido, membre italien de l'Assemblée de Strasbourg.

Mais ce n'est pas la difficulté majeure de l'« *eurosocialisme* ». Divisé, il se trouve en face d'autres groupes, politiques ou économiques, qui semblent être beaucoup moins hésitants. Finissons-en avec le « *complexe Thatcher* », a dit en substance un syndicaliste italien, M. Giorgio Benvenuto, qui reprochait aux parlementaires présents un certain sentiment d'infériorité. Autre difficulté, plus sensible encore : les vieux schémas ne correspondent pas toujours à la réalité. C'est vrai du rôle de la classe ouvrière dans la transformation sociale ; c'est vrai surtout d'un mythe de la croissance des forces productives qui, en bonne orthodoxie marxiste, devrait conduire à l'abondance.

« *Aujourd'hui, les socialistes doivent compter avec les limites de la croissance* », a déclaré M. Ruffolo, dont le rapport prolongeait celui de M. Jacques Delors (*le Monde* du 6 mai). Or, une diminution de la croissance dans les structures existantes provoquerait « *des dégâts irréparables* ». Il faut donc modifier le système pour permettre « *une économie avancée en équilibre écologique et social* ». Vaste programme qui doit non seulement « *se réaliser dans le cadre européen* », mais être « *compatible avec les idéaux et les valeurs d'une société socialiste* ».

Mme Heidi Wieczcorek-Zeul, membre du S.P.D. allemand, a exposé, pour sa part, vingt-cinq thèses en faveur d'un rôle accru de la Communauté européenne dans les relations internationales. Une Communauté qui a été jusqu'à présent une force économique et commerciale de premier plan, mais non un pouvoir politique réel, faute d'une *autonomie suffisante* à l'égard des grandes puissances et d'un rapport cohérent avec le tiers-monde. Mme Wieczcorek-Zeul a beaucoup insisté sur les rapports Nord-Sud au point de se voir reprocher *par certains participants* — des parlementaires italiens, en particulier, — de trop mettre l'accent sur l'économie en négligeant les questions de sécurité. De là à plaider pour une politique de défense européenne, il n'y avait qu'un pas...

Le rapport provoquant de M. Dankert (Pays-Bas)

Le rapport de M. Pieter Dankert (Pays-Bas) sur les institutions communautaires était volontairement provocant. Selon lui, ni le Conseil ni la Commission « *ne fonctionnent correctement et ne sont à la hauteur de leurs tâches* ». L'Assemblée elle-même n'a pas montré jusqu'à présent qu'elle se trouvait dans une situation meilleure.

Réformer les institutions ? M. Dankert développe trois idées :

1) Le Conseil n'a pas à chercher l'unanimité à tout prix ; ses décisions doivent être prises selon la règle majoritaire.

2) La Commission mérite d'être plus indépendante du Conseil, c'est-à-dire se rapprocher de l'Assemblée, puisqu'elle ne dispose pas de pouvoir.

3) L'Assemblée elle-même doit « *assumer une physionomie politique claire* ». Cela suppose que les partis deviennent plus homogènes.

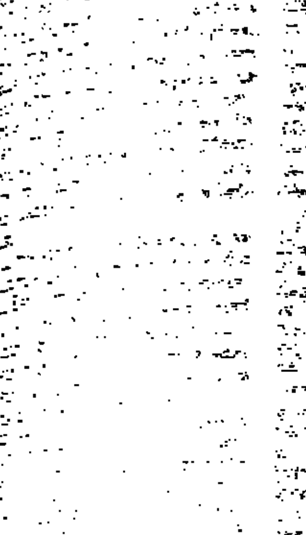
M. Dankert n'y va pas par quatre chemins : « *Si le Parlement européen réussit à agir ainsi, il aura de bonnes chances d'être un contrepoids valable au Conseil pour guider la politique européenne. Sinon, il serait préférable de ne pas demander à notre électorat de retourner aux urnes en 1984.* »

C'est M. Jacques Delors, président de la commission économique et monétaire à l'Assemblée de Strasbourg, qui a provoqué le débat le plus animé. Ne proposait-il pas une « *Europe à géométrie variable* », c'est-à-dire un développement pluraliste qui tienne compte des situations de chaque Etat membre ? Plusieurs participants ont poussé les hauts *cris. A la fin du colloque*, M. Delors devait s'expliquer en ces termes : « *L'attitude des Anglais est due à des désaccords profonds. Je préfère leur proposer l'Europe à géométrie variable plutôt que de les voir s'éloigner définitivement du continent européen.* »

Une plate-forme commune est encore loin d'apparaître. Ce ne sont, pour le moment, que « des idées socialistes pour l'Europe ». Au moins ont-elles été exposées et discutées.

ROBERT SOLÉ.

● Le journal *Irlande libre* organise les samedi 10 et dimanche 11 mai, à l'université de Vincennes, un forum sur l'Irlande. Les thèmes abordées seront les suivants : le samedi à partir de 10 h. 30 : les Eglises dans le conflit ; à 14 h. : terrorisme ou *résistance ?* ; à *17 h.* : le mouvement ouvrier en Irlande. Le dimanche à 11 h. 30 : Femmes irlandaises en luttes ; à 14 h. : les prisonniers politiques en Irlande.





ASIE

CINQ ANS APRÈS LA CAPITULATION DE SAIGON

L'INDOCHINE D'UNE GUERRE A L'AUTRE

V. — CHINE : des revers douloureux

De toutes les nations concernées par le nouveau conflit indochinois, la Chine est certainement, avec la Thaïlande, la plus préoccupée (le Monde 6, 7, 8 et 9 mai). Elle a en effet dû faire face à un afflux très important de réfugiés, mais surtout elle a perdu son allié khmer rouge après la chute de Phnom-Penh en janvier 1979. Elle s'est lancée le mois suivant dans une offensive militaire — bien peu concluante — contre le Vietnam.

La résistance de Hanoï à la politique de Pékin en Asie du Sud-Est irrite les Chinois, mais les Vietnamiens ont montré qu'ils pouvaient imposer, par la force, leurs vues. Pékin a donc resserré ses liens avec Washington.

De notre correspondant
ALAIN JACOB

Pékin. — A en croire les experts qui font remonter très loin les débuts de la purge des éléments pro-chinois au sein du P.C. vietnamien, le différend entre Pékin et Hanoï a dû commencer à prendre forme à l'époque même où les Américains abandonnaient le régime de Saigon. Jusqu'à la fin de 1977, les plus hauts dirigeants vietnamiens seront reçus officiellement en amis dans la capitale chinoise ; mais l'ouverture d'un contentieux entre les deux pays n'en devient pas moins rapidement évidente aux yeux du monde extérieur, qu'il s'agisse des revendications rivales de souveraineté sur les îles de la mer de Chine méridionale ou des premiers signes de friction à la frontière. Ces escarmouches paraissent bien lointaines aujourd'hui alors que Chinois et Vietnamiens, après deux semaines de sanglants combats au début de 1979, continuent à s'opposer militairement et diplomatiquement.

Pour la Chine, le bilan de ces cinq années n'est guère positif. L'ouverture d'un front sur ses frontières méridionales, l'a contrainte à un effort militaire clairement reflété dans le budget de 1979 — particulièrement pénible à l'heure où elle s'efforce de concentrer le maximum de ses ressources aux tâches de reconstruction et de modernisation de son infrastructure. Effort d'autant plus coûteux d'ailleurs qu'il n'a abouti qu'à de minces résultats. Les combats de février-mars 1979, qui étaient censés donner « une leçon » à Hanoï, n'ont pratiquement pas touché aux forces vives du Vietnam, dont les meilleures unités n'auraient pas été engagées. Politiquement, l'attitude du gouvernement vietnamien n'a pas non plus changé d'une ligne depuis ce coup de semonce, qui a, au contraire, entraîné un raidissement supplémentaire contre l' « agresseur chinois » et un rapprochement accru avec l'U.R.S.S., dont l'assistance devait désormais être obtenue à tout prix.

A l'échelle de l'Indochine, l'échec de la Chine est patent. L'emprise du Vietnam sur le Cambodge n'a cessé de s'affirmer depuis l'invasion de décembre 1978 et les efforts de la diplomatie chinoise pour soutenir les vestiges du régime autrefois dirigé par M. Pol Pot apparaissent au mieux comme un combat d'arrière-garde destiné à réserver la possibilité d'une « solution politique » à laquelle Pékin même ne croit pas, du moins dans un proche avenir. Entre-temps, le Laos est lui aussi passé dans la mouvance vietnamienne et les techniciens chinois qui y travaillaient depuis de longues années en ont été expulsés il y a tout juste un an.

Inquiétude des pays de l'ASEAN

A la périphérie de cette zone des combats, la situation n'est pas non plus très brillante. Dans un discours prononcé à Pékin, le 16 janvier, mais dont le texte n'a pas été publié, le vice-premier ministre chinois, M. Deng Xiaoping, aurait déclaré que la guerre avec le Vietnam avait été suivie d'un resserrement des relations entre la Chine et les pays de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique). De fait, il semble bien que dans plusieurs capitales de la région on n'ait pas vu d'un trop mauvais œil les forces armées chinoises intervenir pour contrer les ambitions « hégémoniques » de Hanoï. Aussi bien, aucune de ces capitales n'a-t-elle jusqu'à présent reconnu le nouveau régime installé à Phnom-Penh, et les avances vietnamiennes comme soviétiques y sont-elles accueillies avec fraîcheur.

Le temps passant, cette bienveillance à l'égard de Pékin fait toutefois place à une inquiétude dont le ministre chinois des affaires étrangères, M. Huang Hua, aurait fait l'expérience lors de ses récentes visites, au mois de mars, en Malaisie et à Singapour. Les thèses chinoises — selon lesquelles le conflit armé doit se poursuivre aussi longtemps qu'il le faudra au Cambodge pour y rendre la vie impossible aux Vietnamiens — sont de moins en moins bien accueillies par des régimes qui ont toutes raisons de redouter la persistance, dans leur voisinage, de foyers d'instabilité. Ce genre de réaction n'a pas encore été officiellement enregistré à Pékin, où l'on préfère traiter par prétérition de la survie des mouvements révolutionnaires asiatiques et se conforter à la lecture des discours et communiqués mettant sur le même plan l'invasion de l'Afghanistan et celle du Cambodge — mais il est douteux que la diplomatie chinoise puisse indéfiniment faire abstraction de ce genre de réalités. *A fortiori*, si le gouvernement en place à Phnom-Penh commençait à sortir de son isolement.

La détérioration de ses relations avec le Vietnam, enfin, a-t-elle servi la Chine dans ses rapports avec les grandes puissances ? Au cours des dernières années, les principaux succès dans ce domaine ont été la signature du traité de paix et d'amitié avec le Japon et la normalisation des relations diplomatiques avec les Etats-Unis. M. Deng Xiaoping ne s'est pas fait faute de chercher à enrôler le soutien de Washington et de Tokyo en annonçant, dans ces deux capitales, quelques semaines avant le déclenchement des hostilités, que la Chine se réservait le droit d'intervenir militairement contre le Vietnam. Tant de la part des Japonais que des Américains, les réactions ont été cependant pour le moins mitigées, ni les uns ni les autres n'étant prêts à reconnaître comme légitime l'intervention chinoise. Tout au plus peut-on constater que celle-ci n'a pas sensiblement affecté les relations entre Pékin d'une part, Tokyo et Washington d'autre part, et que, dans aucune de ces deux capitales, on n'est allé au-delà de l'expression mesurée d'une désapprobation morale.

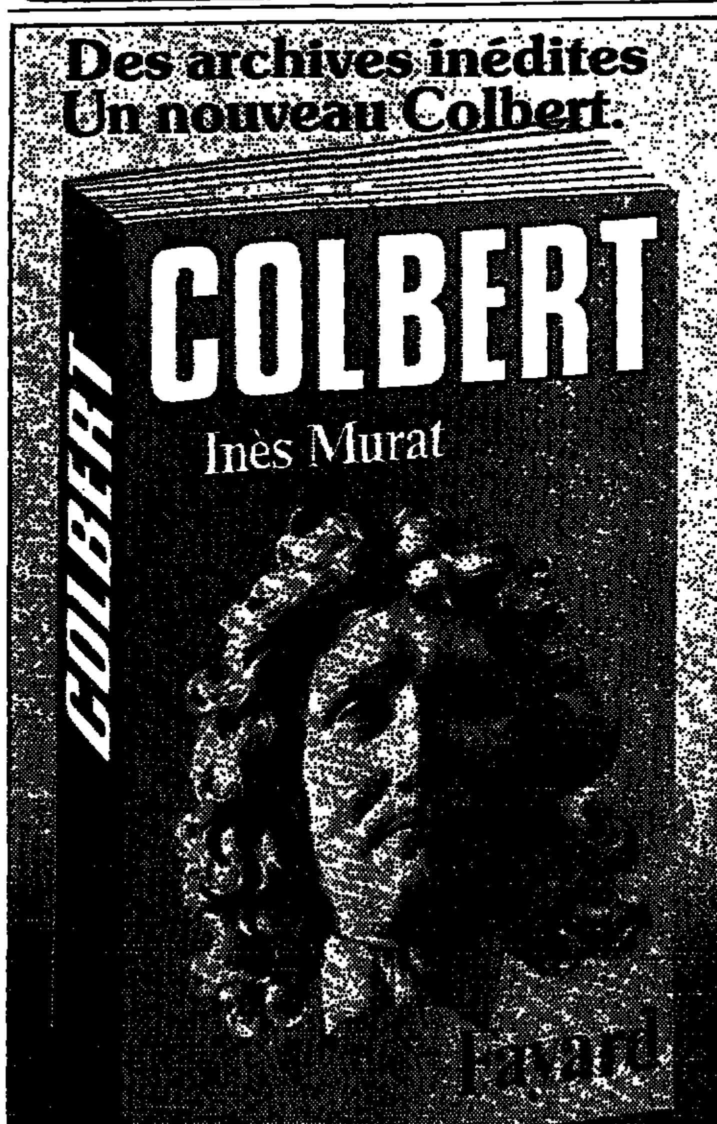
Le plus étrange est que Moscou n'ait pas eu une attitude fondamentalement différente. Certes, l'Union soviétique accorde au Vietnam une puissante aide matérielle et diplomatique, mais il y avait à peine deux mois que les combats avaient cessé entre Chinois et Vietnamiens lorsque Moscou accepta le principe de négociations avec la Chine sur la possibilité d'améliorer les relations entre les deux pays. Ces négociations sont actuellement suspendues — mais en raison de la crise afghane et non de la situation en Indochine.

Force est de constater que, paradoxalement, le conflit sino-vietnamien a été suivi d'une relative détente dans les relations entre Chinois et Soviétiques. Aussi bien certains observateurs aperçoivent-ils une logique dans cette démarche. La Chine, notent-ils, ne peut prétendre avoir atteint ses buts de guerre dans son opération contre le Vietnam et celui-ci paraît moins disposé aujourd'hui que jamais à reconnaître et à respecter ses intérêts dans le Sud-Est asiatique. Est-il si surprenant dans ces conditions que la diplomatie chinoise s'oriente dans une autre direction pour obtenir auprès d'un interlocuteur de rang plus élevé les garanties de sécurité au moins et si possible d'équilibre dont elle a besoin au voisinage de ses frontières méridionales.

Prochain article :

**JAPON :
ASSURER LA STABILITÉ
DE L'ASIE
NON COMMUNISTE**





AFRIQUE

SOMMET FRANCO-AFRICAIN DE NICE

M. Giscard d'Estaing réaffirme le principe de « non-ingérence et de solidarité »

A l'occasion de l'ouverture à Nice, ce vendredi 9 mai, *de la septième conférence franco-africaine*, M. Giscard d'Estaing a déclaré, dans un entretien accordé à France-Inter, que le triple objet en serait « le développement en Afrique, les relations entre l'Afrique et l'Europe ainsi que le contenu de la coopération franco-africaine ». A propos de la politique française à l'égard du continent noir, il a opposé sa conception de « non-ingérence et solidarité » à celle d'« ingérence et absence de solidarité » pratiquée par d'autres puissances. La France, a-t-il dit, « a répondu à des demandes d'aide » de gouvernements africains. Enfin, à propos du « trilogue » afro-arabo-européen avancé par l'Elysée, M. Giscard d'Estaing a déclaré qu'il *s'agissait d'« une invitation à échanger des réflexions sur tous les aspects de leurs relations » et que, comme « toute idée neuve »*, elle a du mal à se frayer un chemin ».

D'autre part, Amnesty International a adressé à chacun des participants à ce *sommet* « un document faisant état de ses principales préoccupations ». Exprimant sa « satisfaction » à la suite de la création, lors du sommet franco-africain de Kigali, d'une commission de juristes chargée d'enquêter en Centrafrique, l'organisation humanitaire « exprime son espoir que le souci de la sauvegarde des droits de la personne humaine s'inscrire dans le cadre de la réunion » de Nice et demande que « des initiatives individuelles ou collectives soient prises *en vue de la promotion effective de ces droits* ».

La France a des obligations au Tchad, déclare M. Abba Siddick

De notre envoyé spécial

Nice. — Comme en écho aux propos de M. Senghor, président du Sénégal, qui, dès son arrivée à Nice, soulignait, jeudi après-midi l'importance et la gravité de ce conflit, le Tchad se trouvait, dans la soirée même, projeté au premier plan de *l'actualité à Nice. En effet, avant l'ouverture*, ce vendredi 9 mai, de la première séance plénière de la septième conférence franco-africaine, au *moment précis où M. Giscard* d'Estaing offrait un diner d'apparat de cent vingt couverts, à la préfecture, en l'honneur de ses hôtes africains, le docteur Abba Siddick, l'un des « pères fondateurs » du Front de *libération* nationale du Tchad (*Frolinat*), tenait une conférence de presse.

Le ministre de l'enseignement supérieur du Gouvernement *d'union nationale de transition* (GUNT) s'est élevé contre la présence d'une délégation officielle tchadienne, conduite par le vice-président du GUNT, le colonel Kamougué. *« Il n'y a pas plus de raison d'admettre la délégation du gouvernement du Tchad aujourd'hui que l'année dernière à Kigali »*, a notamment déclaré M. Abba Siddick, rappelant que, lors des travaux de la sixième conférence franco-africaine tenue dans la capitale du Rwanda, les *délégués tchadiens ne furent pas* autorisés à participer à ces assises. M. Abba Siddick a justifié son point de vue par le fait que le GUNT, *tenant* sa légitimité d'un consensus général manifesté par les représentants des onze tendances signataires des accords de Lagos, devait prendre ses décisions à l'unanimité. Or, a-t-il indiqué, la destitution de M. Hissène Habré et de plusieurs de ses collègues de leurs postes ministériels par le président Goukouni Oueddei a été prise de façon unilatérale et arbitraire, et se trouve donc entachée de nullité.

Le chef du Frolinat originel a aussi lancé un appel aux chefs *d'Etat africains et au gouvernement* français. Au sujet des premiers, il a indiqué qu'il essayerait de rencontrer à Nice certains *d'entre eux, dont le président* Senghor, affirmant : *« Je suis venu mettre les dirigeants africains devant leurs responsabilités. Qu'on le veuille ou non, il existe un expansionnisme libyen et celui-ci menace l'Afrique de contamination générale. »* En ce qui concerne la France, le dirigeant tchadien a proclamé : *« La France conserve des obligations envers le Tchad. Elle dispose des moyens nécessaires pour imposer aujourd'hui un cessez-le-feu, aujourd'hui un cessez le feu, comme elle le fit l'année dernière, et c'est son devoir de l'imposer aux combattants... »*

Ph. D.

AAAAH CETTE CRISE !!

(Dessin de PLANTU.)

LE POSTULANT OPTIMISTE...

(De notre envoyé spécial.)

N'Djamena. — Tandis que l'armée française plie bagages, les éléments civils demeurés dans la capitale tchadienne paraissent par trop symboliques pour pouvoir mener avec le « gouvernement d'union nationale » la « relance de la coopération » souhaitée par Paris.

Au camp de l'opération Tacaud, où s'est replié, en même temps que les autres services officiels français, ce qui reste encore de la mission permanente d'aide et de coopération — quelques mètres carrés dans une pièce par ailleurs affectée au consulat, — on dresse un bilan plutôt désolant : si les militaires ont pu apporter, à N'Djamena et à Kousseri, une assistance médicale assez efficace aux combattants des deux camps, sur le plan civil on n'enregistre que quelques avances de la caisse centrale aux organismes chargés de la commercialisation du coton du sud du pays, toujours épaulés par la Caisse française pour le développement des fibres textiles (C.F.D.F.T.).

Les rares enseignants qui avaient accepté de revenir ici après les affrontements du printemps de l'an dernier sont à peu près tous repartis.

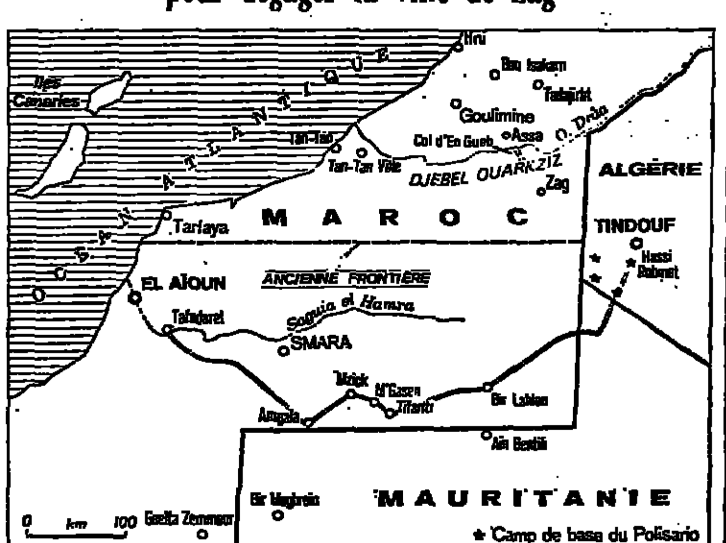
Les combats n'ont pas attendu le départ définitif des forces françaises pour reprendre avec acharnement depuis mercredi. Il semble que les forces de M. Hissène Habré cherchent à se rapprocher de la base française.

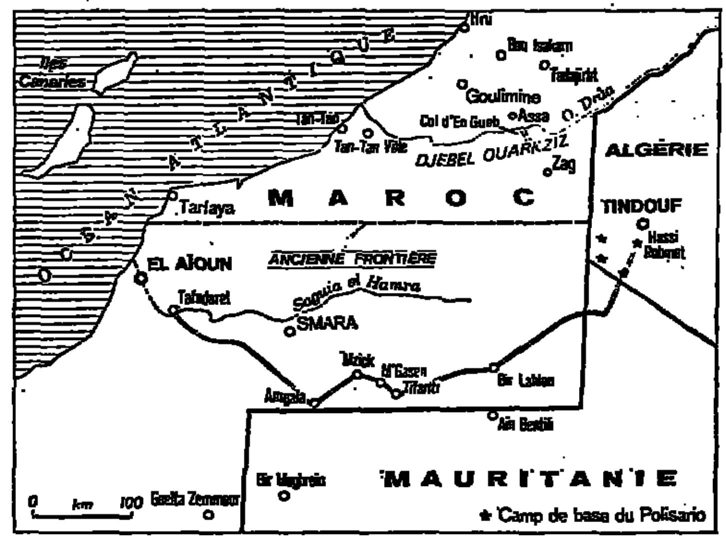
Cependant, alors que nous nous entretenions avec le chef de la mission d'aide et de coopération française à N'Djamena, est entré dans la pièce un jeune homme plein d'espoir qui venait s'enquérir de l'état d'avancement de son dossier de demande de bourse pour un stage audiovisuel de quelques mois en France. Il a été très courtoisement répondu à ce postulant optimiste que « *pour l'instant* » *aucune réponse n'était encore* parvenue de Paris, mais que l'affaire « *suivait son cours* » et qu'il pourrait toujours « *repasser la semaine prochaine* ».

PIERRE BIARNÈS.

Maroc

L'armée lance une opération de grande envergure pour dégager la ville de Zag





De notre correspondant

Zag (Sud marocain). — L'armée marocaine a repris, dans la région du djebel Ouarkziz, l'« opération de nettoyage » menée en février dans la hamada (plateau caillouteux) qui surmonte la vallée de l'oued Draa et com*mande l'accès à la petite ville* de Zag, située à 60 kilomètres de la frontière algéro-marocaine, non loin de Tindouf, base arrière du *Polisario*.

Une cinquantaine de journalistes marocains et étrangers ont été transportés en avion militaire de Rabat à Goulimine, puis en hélicoptère à Assa, petite ville située à une centaine de kilomètres au sud-est en direction de Zag. Elle avait été en 1979 la cible de deux attaques du Polisario qui avait assuré l'avoir « *détruite* ». Un vol à très basse altitude sur les 30 kilomètres qui *séparent Assa du col d'*En-Gueb a permis de constater que sur les hamadas aux bords escarpés des batteries d'artillerie marocaines étaient en position, ainsi que, au flanc des montagnes, des véhicules blindés et des canons tractés. Les routes menant à Zag étaient sillonnées par de nombreux convois. Aux abords de la ville, des positions d'artillerie, de mortiers ou de mitrailleuses sont aménagées.

Pour atteindre un ennemi invisible qui ne semble pas s'être installé, mais continue plutôt à pratiquer la tactique du « coup de poing », l'armée marocaine a ras*semblé de gros moyens. Selon les* informations données par les militaires eux-mêmes, une vingtaine de milliers de soldats sont engagés dans trois groupements principaux, les colonnes Ohoud et Zellaka venues de l'ouest et du sud, et la garnison de Zag.

Le colonel Alami, qui reçoit les journalistes à Zag, et son chef des opérations sont en tout cas d'accord sur l'objectif : « *lever l'équivoque du blocus de Zag* », *nettoyer* définitivement la zone autour de la ville de manière à pouvoir démentir aux yeux du monde entier les informations de *la propagande adverse. Les* autorités militaires estiment que l'opération entamée le 6 mai est « *sur la bonne voie* ». Elles font état de deux cent trente-cinq ennemis tués contre vingt-six morts et quarante blessés dans les rangs marocains

ROLAND DELCOUR.

République Sud-Africaine

LES NOIRS SONT EXCLUS DU PROJET DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

(De notre correspondante)

Johannesburg. — Le rapport tant attendu de la commission parlemen*taire dirigée par* le ministre de l'intérieur, M. Alwyn Schlebusch, et chargée d'étudier une réforme constitutionnelle, vient d'être déposé au Parlement. *Pour les Africains, mais* aussi de nombreux Indiens et Métis, il semble que la montagne ait accouché d'une souris.

Si la commission propose la création d'un conseil présidentiel composé de Blancs, de Métis, d'Indiens et de Chinois, dirigé par un vice-président de la République, elle n'envisage de ne lui donner qu'un rôle *consultatif, et ses* soixante membres seront désignés par le président blanc parmi les « *dirigeants reconnus de leurs communautés* ». On notera un « *oubli* » *d'importance* : les *Noirs* ne sont pas représentés dans ce conseil. En fait, la commission propose la création d'un autre petit conseil pour les Africains, qui pourra, si nécessaire, être consulté par celui des Blancs, des métis, des Indiens et des Chinois. La commission se prononce également fermement contre le suffrage universel.

Ce rapport a tout de suite été accepté par le gouvernement, mais il a, en revanche, déçu la plupart des Indiens, des métis et même le Parti progressiste *fédéral* (P.F.P.), opposition parlementaire officielle qui, représenté au sein de la commission, a rédigé son propre rapport. Celui-ci ne pense pas, en effet, que les propositions de la commission Schlebusch puissent résoudre le conflit *social et racial en Afrique du Sud.* Le P.F.P. estime que toute réforme constitutionnelle doit être étudiée avec les représentants de toutes les communautés, notamment les Africains, et ne doit pas être élaborée par les Blancs seuls. Tout en accep*tant* la disparition du Sénat proposée par la commission, il refuse que l'Assemblée nationale, exclusivement blanche, soit élargie à vingt membres nommés.

Le chef Buthelezi, ministre principal du Bantoustan-Kwazulu, a observé, jeudi, que ce n'était pas le moment de faire « *des expériences constitutionnelles, car celles-ci ne peuvent conduire qu'à une confrontation* ». D'autres Africains, représentant également des foyers tribaux et des municipalités noires, ont exprimé *leur profonde déception.*

M. David Curry, président du Parti travailliste métis, a rejeté le rapport principalement sur deux points : l'exclusion des Africains et le fait que les membres du conseil soient *nommés. « Ce n'est qu'une refonte du vieux conseil de cabinet de M. Vorster »*, a-t-il dit. Le Parti indien de la réforme s'est joint à ces protes*tations et critiques.*

Par ailleurs, les résultats des élections partielles organisées *mercredi* dans une circonscription conservatrice de l'Etat libre d'Orange, à Fauresmith, ont rassuré le Parti national au pouvoir. Face aux deux mouvements d'extrême droite, le H.N.P., qui faisait campagne avec le *slogan « Gardez l'Afrique du Sud blanche »*, et le National conservative party, créé par le ministre de l'information déchu, M. Connie Mulder, le Parti national a perdu des voix, mais il s'est néanmoins assuré une victoire confortable, alors que les partisans de *M. Mulder subissaient* un cuisant échec.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

AMÉRIQUES

El Salvador

Le gouvernement ordonne l'arrestation de plusieurs officiers d'extrême-droite

San-Salvador (A.F.P.). — Le gouvernement a annoncé officiellement jeudi 8 mai l'arrestation du commandant en retraite Roberto d'Aubuisson et celle d'autres officiers et de civils impliqués dans la tentative de coup d'Etat qui a eu lieu le 2 mai.

Le communiqué annonçant ces arrestations a été publié à l'issue d'une réunion de douze heures à huis clos à San-Salvador, dans le palais présidentiel, au cours de laquelle la junte de gouvernement, le haut commandement des forces armées et les chefs de toutes les garnisons du pays ont analysé la situation dans le plus grand secret.

« Sur la base des documents et des armes trouvés en la possession des personnes arrêtées, une information a été ouverte pour déterminer leur responsabilité dans des délits contre la sécurité de l'Etat », indique le communiqué du gouvernement.

De source non officielle mais bien informée, on affirme que les personnes arrêtées sont sept civils et douze officiers d'active, principalement des capitaines et des commandants.

Aucun détail n'a filtré sur les discussions entre les différents secteurs des forces armées lors de la réunion. Le gouvernement a de plus demandé aux moyens d'information de s'en tenir au communiqué officiel, et d'éviter de donner des détails sur la situation.

A l'annonce de l'arrestation du commandant d'Aubuisson, ancien *chef des services de* renseignement militaire du Salvador, et dirigeant du Front d'action nationale (FAN, extrême droite), cer*tains secteurs du* commandement militaire avaient demandé sa libération immédiate. Le quartier San-Carlos (dans le nord de San-Salvador), où seraient détenus certains officiers proches des comploteurs, a été interdit à toute circulation.

D'autre part, des militants de gauche ont occupé jeudi cinq églises à San-Salvador. Certains observateurs estiment que cette action annonce une nouvelle offensive des groupes révolutionnaires, prévue pour le 20 mai.

Canada

Un appel de cent personnalités pour le Québec

L'appel *suivant, en vue du* référendum au Québec, a été signé par cent personnalités européennes et africaines :

« Le peuple du Québec, conquis par les armes en 1760, n'a pu accéder à la souveraineté politique, à la différence des populations américaines de souche anglaise, espagnole ou portugaise.

» Il faut souhaiter que malgré les forces extérieures et leurs appuis internes qui veulent les maintenir en dépendance, les Québécois puissent enfin décider librement de leur destin par le référendum de mai 1980. Il faut espérer en outre que leur volonté sera respectée sans réserve par la Chambre des communes et le gouvernement canadiens, comme par la communauté internationale.

» Le peuple du Québec ne compte évidemment que sur lui-même, mais en ce temps d'engagements internationaux, tous les démocrates lui doivent soutien et compréhension. »

Ont signé : André Aubréville, Georges Auric, Pierre Andreu, Hubert Beuve-Méry, Jacques Berque, Yves Berger, Jean-Claude Barreau, Claude Bourdet, Pierre Boudot, Francis Bebey, Jacques Benoît de l'Académie des sciences, Jean-Marie Borzeix, Jean de Beer, R.P. Boilly, Ibrahim Babakake, Pierre Bernard, Lucien Bitterlin, abbé André Boissonnet, *Pierre Courcelle de l'Académie des* inscriptions et belles-lettres, Francis Crémieux, André Chamson, Janine Charrat, Nicole Cauchy, René Clair de l'Académie française, Jacques Chonchol,

Jean-Marie Domenach, Jean Dutourd de l'Académie française, Paul Dakeyo, Jean-Pierre Delarge, Siradiou Diallo, Pierre Delanoë, Jean Dresch, professeur Desnuelle de l'Académie des sciences, Jean Duvignault, Jean Delahaut, Georges Elgozy, Philippe Essomba, Mahmoud Amin El Alem, André Frossard, Max-Pol Fouchet, Maurice-André Flamme, Olivier Germain-Thomas, Frédéric Grendel, général Gallois, Jean Guitton de l'Académie française, *André Guex, Louis Gaste*, Dominique Gallet, Edouard Glissant, Per-Jakez Hélias,

Jean-Marcel Jeanneney, *Edmond* Jouve, Mukala Kadima-Nzuji, Shérif *Kasnadar, R.P. Michel Lelong*, Gabriel Matzneff, abbé Youakim Moubarac, Jacques de Montalais, Philippe Meyer, Georges Montaron, M. Mac Avoy, Claude Mauriac, Mme Edmond Michelet, Albert Memmi, le pasteur et Mme Mathiot, Mme N'Guyen Van Chi, Me José Nordmann, Edmond Pognon, Patrice de Plunckett, Francis Ponge, Henri Queffélec, André Roussin de l'Académie française, Line Renaud, Philippe de Saint-Robert, Roger Stéphane, René Swennen, Guy Suarès, R.P. de Solages s.j., Louis Terrenoire, Pierre-Yves *Trémois* de l'Académie des beaux-arts, Jacques Thibau, René Tavernier, Laurent Terzieff, Auguste Viatte, Jean Ziegler,

Les professeurs Brigitte Schlieben-Lange, Tilbert Stegmann, German Olarieta, Arno Euler, Ralph Ebert, Raimund Rutten, Marita Seng, Alain Morot, Karsten Garscha, Gerhard Schneider, Dolf Oehler, Hans-Jürgen Lotz, Horst C. Klein, de l'Institut de Francfort.

Les signatures sont recueillies par Mme Juge, 8 à 11, quai de Stalingrad, 92100 Boulogne.

● *Sondages sur le référendum au Québec.* — Le « non » l'emporterait par 45 % des voix, contre 40 % au « oui » lors du référendum du 20 mai au Québec sur la souveraineté-association, selon un sondage par téléphone effectué entre le 26 avril et le 3 mai par la chaîne francophone Radio-Canada et rendu public jeudi 8 mai à Montréal.

États-Unis

VINGT-CINQ MILLE RÉFUGIÉS CUBAINS SONT ARRIVÉS EN FLORIDE DEPUIS LE 20 AVRIL

Fort-Walton (Floride) (A.F.P.). — Le nombre des réfugiés cubains ayant gagné la Floride au cours des dix-huit derniers jours a dépassé, jeudi 8 mai, la barre des 25 000, et le surpeuplement des camps de transit commence à poser de délicats problèmes de *maintien de l'ordre.*

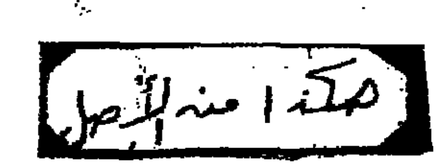
Dans le camp de Fort-Walton-Beach, dans le nord de la Floride, les fonctionnaires des services d'immigration, du F.B.I. (sûreté fédérale) et de la C.I.A., ne parviennent qu'à « traiter » au maximum 500 personnes par jour, alors qu'il en arrive quotidiennement plus de 2 000. Certains réfugiés sont à Fort-Walton-Beach depuis près d'une semaine sans avoir pu *obtenir les papiers nécessaires* pour quitter définitivement le camp.

Au terme du long processus mis en place par les autorités d'immigration, un réfugié doit quitter le camp avec des papiers en règle, des vêtements propres et 15 dollars en poche, le voyage jusqu'à l'endroit où il a choisi de s'installer étant payé par le département d'Etat.

Les retards apportés dans la « libération » des premiers réfugiés entraînent souvent des manifestations de nervosité. Selon de nombreux témoignages, une simple bousculade dans une file d'attente peut dégénérer en incident sérieux.

Heureusement, soulignent les responsables du camp, il n'y a pas de problèmes d'approvisionnement en nourriture comme à Key-West, le port du sud de la Floride où débarquent les réfugiés venant de Mariel. Mais les réfugiés se montrent de plus en plus nerveux. Jeudi, un jeune Cubain cherchant l'endroit où il devait se présenter pour une formalité est sorti par erreur de l'enceinte du camp. Se présentant à nouveau à la porte d'entrée, il s'est vu refuser l'accès au camp... parce qu'il n'avait pas de papiers en règle. Il n'a dû son salut qu'à l'intervention d'un officier hispanisant.

● *M. Ronald Reagan* l'emporterait sur M. Carter lors de l'élection présidentielle du 4 novembre, selon un sondage Louis Harris réalisé pour la chaîne de télévision A.B.C. et rendu public jeudi 8 mai à Washington. Plus de la moitié des personnes interrogées ne considèrent pas l'âge de l'ancien gouverneur de Californie (soixante-neuf ans) comme un handicap, et une proportion semblable estime que M. Reagan a *« la personnalité et les qualités de commandement que doit avoir un président »*. — (A.F.P.)



AMÉRIQUES

GRANDES MANŒUVRES DANS LES CARAIBES

Les manœuvres navales conduites par Washington à partir du 8 mai en mer des Caraïbes ont une signification géo-politique malgré l'évident souci américain, exprimé in extremis, d'en limiter considérablement l'ampleur. Tout comme la récente création d'un commandement militaire spécial pour la région, installé à Key-West, en Floride, les Solid Shield 80 *(littéralement : bouclier compact 1980, leur nom de code) ont été voulus par les Etats-Unis comme une réponse à ce qu'ils considèrent comme une dégradation de la situation dans l'ensemble de la région depuis le coup d'Etat pro-castriste du 13 mars 1979 dans la petite île de Grenade.*

Les autres éléments de cette « dégradation » ont été la prise du pouvoir par les guérilleros sandinistes au Nicaragua (dont la province orientale borde la mer des Caraïbes), la « contagion révolutionnaire » qu'elle a provoquée dans d'autres républiques d'Amérique centrale, et la « poussée à gauche » perceptible dans la plupart des Petites Antilles.

Ces événements ont d'autant plus inquiété Washington qu'ils survenaient dans une période où l'ensemble de l'Amérique latine manifestait, à l'encontre de son grand voisin du Nord, un regain d'indépendance, illustré par le refus pratiquement unanime de l'O.E.A. (Organisation des Etats américains) d'intervenir pour « séparer » les combattants de la guerre civile nicaraguayenne.

Par un réflexe qui leur est habituel, les Etats-Unis ont considéré que l'origine du mal se situait à Cuba. Au début de 1979, il est vrai, tout semblait réussir à celui que les Américains considèrent depuis vingt ans comme une sorte d'« ennemi public » : M. Fidel Castro. Auréolé de quelques succès militaires en Afrique, président pour trois ans du mouvement des non-alignés, le leader de La Havane ne s'apprêtait-il pas, en entrant au Conseil de sécurité des Nations unies à la fin de l'année dernière, à jouer, au grand dam de Washington, un rôle de portée mondiale.

La dégradation des relations Est-Ouest, accélérée par la crise afghane, n'a évidemment fait que renforcer les Etats-Unis dans leur détermination de montrer de nouveau leur pavillon sur une mer naguère considérée comme un « lac américain »

Les efforts de Washington ont, jusqu'à présent, été couronnés de succès : la poussée révolutionnaire en Amérique centrale et l'avancée progressiste dans les Petites Antilles ont été contenues, et La Havane a été empêchée, par le « blocage » des Occidentaux, d'entrer au Conseil de sécurité. Plutôt empêtré en Angola, considérablement gêné dans son action diplomatique auprès du tiers-monde par l'invasion soviétique en Afghanistan, Cuba doit, de surcroît, faire face, désormais, à tous les problèmes liés à l'exode de ses dissidents.

Depuis vingt ans — c'est-à-dire pratiquement depuis l'arrivée au pouvoir des révolutionnaires cubains — la zone caraïbes est le théâtre d'un affrontement entre La Havane et les Etats-Unis. Guerre froide, avec des épisodes plus sérieux.

La première moitié de cette *décennie a été marquée par une* sorte de danse-hésitation entre les deux pays — un pas en avant, un pas en arrière ! — jusqu'au nouveau refroidissement de l'automne 1975. Cette « reglaciation » s'explique, d'une part, par l'intérêt que Cuba a manifesté pour l'indépendance de l' « Etat librement associé » aux Etats-Unis qu'est Porto-Rico, et, surtout, par l'opération « Carlota » des troupes castristes en Angola.

Malgré une offensive de séduction menée par M. Fidel Castro annonçant, à la veille du vingtième anniversaire de la révolution, que presque tous les prisonniers politiques seraient libérés et que les exilés pourraient rendre visite à leurs parents dans l'île Caraïbe, l'atmosphère ne s'est guère détendue entre les deux voisins.

« Un Cubain derrière chaque palmier »

C'est évidemment sur cette toile de fond que se jouent les épisodes qui, depuis un an, attirent l'intérêt du public dans la Caraïbe. Mais d'autres composantes entrent en jeu. La principale est, sans doute, la décolonisation progressive des Antilles britanniques. Le mouvement a repris un nouvel élan en 1978-1979 avec l'émancipation de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. Il se poursuivra cette année avec les indépendances prévues de Saint-Kitts-Nevis et d'Antigua-Barbuda (1).

L'émancipation de ces territoires entraîne l'apparition, sur la scène internationale, d'une poussière de micro-Etats (de 70 000 à 300 000 habitants) à qui leurs ressources, des plus précaires, ne permettent pratiquement aucune indépendance réelle. Dans l'espèce de vide ainsi créé se joue une surenchère entre les grands Etats de la région. Ainsi le Canada — ancienne terre britannique, et pays américain moins « marqué » que les Etats-Unis, — le Venezuela, fort de ses revenus pétroliers, la France soucieuse de « couvrir » ses départements d'outre-mer, sont actifs (2).

Dès l'énoncé de la « doctrine de Monroë », en 1823, Washington a considéré la mer Caraïbe comme un « espace américain » ! De multiples interventions militaires en témoignent, la plus récente, à Saint-Domingue, il y a quinze ans seulement.

Cette attitude « impériale » envers toute l'Amérique latine s'explique, pour ce qui concerne la Caraïbe, par des considérations précises. Il y a, tout d'abord, cette évidence que la mer des Caraïbes débouche, à l'ouest, sur le canal de Panama — voie d'eau inter-océanique, mais surtout intra-américaine : les Etats-Unis sont, et de loin, le premier utilisateur du canal.

Il y a *ensuite*, ce fait que plus du quart des hydrocarbures importés aux Etats-Unis est raffiné *dans la zone — soit à Aruba et* Curaçao (Antilles néerlandaises) pour le pétrole vénézuélien, soit à Sainte-Croix (île Vierge américaine) et Porto-Rico pour celui provenant du Proche-Orient. La capacité de stockage et de raffinage de la région est en augmentation constante (3).

Enfin, des considérations purement stratégiques poussent Washington à surveiller de près les abords de ses côtes méridionales. L'évolution des technologies militaires réduit, certes, la nécessité de multiplier les installations, et seules demeurent trois grandes bases navales : celle de Guantanamo, à Cuba, celle de Roosevelt-Roads, à Porto-Rico, et celle des îles Vierges. Mais les Etats-Unis ont décidé, l'automne dernier — après avoir « réactivé » l'affaire de la brigade soviétique postée à Cuba, — de renforcer leur potentiel, par la création, à 150 kilomètres au nord des côtes de La Havane, d'un commandement militaire pour la zone caraïbe.

Washington a aujourd'hui tendance à deviner *« un Cubain posté derrière chaque palmier »* et à voir *« la main de Castro »* derrière tout mouvement de contestation de l'ordre établi dans la région. Un diplomate français en poste dans les Caraïbes explique pourtant : *« Ce n'est pas Castro qui a fomenté le coup d'Etat à Grenade. Mais, aussitôt après, il est évidemment venu proposer son « aide fraternelle » à Maurice Bishop. Et les Cubains savent s'y prendre ! Ils arrivent sans cravates. Ils ne sont pas très riches, mais ils connaissent admirablement les besoins des gens. »*

Les Cubains sont actifs dans les Petites Antilles. Et d'abord à Grenade. Ils ont, de façon à peu près certaine, armé la nouvelle force militaire populaire créée par M. Bishop ; ils ont envoyé des médecins ; ils ont offert un « chalutier-école », et enverront d'autres bateaux ; deux cent cinquante techniciens participeront à la construction de l'aéroport international de l'île.

A chercher partout l'intervention de Cuba, on risque de passer à côté des véritables raisons qui poussent les nouvelles élites politiques, et, dans leur sillage, les populations des Antilles, petites et grandes, à se radicaliser. La principale est sans doute l'échec clairement perçu des modèles de développement légués par l'Occident, à travers la puissance colonisatrice : capitalisme, ou social-démocratie.

Pauvreté de la masse, en contraste avec la richesse ostentatoire du petit nombre des privilégiés ; chômage de 30 % à 40 % de la main-d'œuvre virtuellement active, dont un grand nombre de jeunes, souvent diplômés ; dépendance de l'économie par rapport aux multinationales étrangères traitant et collectant la (ou plus rarement les) production principale. Que s'ajoute, comme à Grenade, la permanence au pouvoir d'un dictateur corrompu, et soutenu, au moins tacitement, par les pays occidentaux et les esprits se tournent ailleurs.

« David contre Goliath »

« Ailleurs », c'est, effectivement, Cuba. Non tant parce que l'île est membre du camp socialiste que parce qu'elle est caraïbe. Et parce que La Havane a réussi, depuis vingt ans, à tenir tête à son puissant voisin du nord (la référence de *« David contre Goliath »* est constante). Et parce que le régime castriste a réussi à vaincre l'analphabétisme, à mettre sur pied un système de médecine gratuite, à réduire le chômage, à éliminer la prostitution, etc. Ce ne sont pas là de maigres titres à faire valoir auprès de populations démunies...

L'année 1979 a vu, dans les Petites Antilles, successivement, une avancée des « radicaux », qui a jeté la panique dans les chancelleries occidentales, puis un reflux, qu'il serait peut-être léger de considérer comme définitif.

Dans la mesure où leurs propres difficultés économiques et politiques le leur permettent, la Jamaïque et la Guyana appuient les « radicaux », au pouvoir ou dans l'opposition, singulièrement à Grenade, à Sainte-Lucie et à la Dominique. De leur côté, les gouvernements modérés des Petites Antilles (la Barbade, Saint-Vincent et ceux des Etats autonomes de Saint-Kitts et Antigua) peuvent s'appuyer sur le gouvernement, également conservateur et pro-occidental, de M. Eric Williams, premier ministre de Trinidad, riche de son pétrole.

En réalité, la mer des Caraïbes est un océan de problèmes. Hormis, peut-être, la République Dominicaine, qui jouit, sous le régime social-démocrate du président Guzman, d'une certaine stabilité politique et d'une relative aisance économique, la plupart des Etats sont des barils de poudre. A Porto-Rico, le détonateur peut être la question, virtuellement posée du rattachement à part entière aux Etats-Unis. A Haïti, c'est l'effrayante pauvreté d'une population de 4,5 millions d'habitants, contraints d'émigrer en masse vers la Floride...

Zone essentiellement fragile, la Caraïbe s'intègre progressivement au concert continental américain — ne serait-ce que par le biais de l'entrée des nouveaux Etats anglophones à l'O.E.A. Pour cette raison également, leur « bonne tenue » politique n'est nullement indifférente aux Etats-Unis, inquiets de voir « leur » Sud ruer dans les brancards (4). Plus gravement, le regain de tension mondiale convertit désormais La Havane — redoute socialiste dangereusement isolée dans le « glacis » américain — en une cible de choix en cas d'aggravation de la situation. Le candidat républicain Ronald Reagan a déjà laissé entendre que Cuba était, d'évidence, le premier adversaire que l'Amérique pourrait griffer ou mordre en cas d'aggravation de la confrontation avec l'Union soviétique. Sans aller jusqu'aux extrêmes d'une action militaire directe, Washington ne manque pas de moyens (d'un renforcement du blocus au minage des abords portuaires) pour faire sentir son poids. Et M. Fidel Castro est bien le dernier à négliger une telle menace.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Il ne devrait, dès lors, plus rester sous giron britannique que les îles Vierges orientales, les Caymans, les Turks and Caycos et Montserrat.

(2) La France assiste, en particulier, la Dominique, entre la Martinique et la Guadeloupe.

(3) Ce phénomène est largement lié aux renforcements de la réglementation antipollution sur le territoire des Etats-Unis.

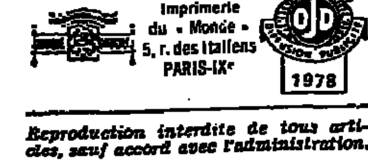
(4) Grenade a voté en faveur de Moscou lors du débat aux Nations unies relatif à l'intervention soviétique en Afghanistan.

● *Cuba pourrait demander aux Etats-Unis de normaliser leurs relations* avec La Havane comme condition au départ des trois cent quatre-vingt personnes bloquées à la section des intérêts américains dans la capitale cubaine, affirme le *Washington Post*.

Selon le quotidien, qui cite des sources cubaines informées, le gouvernement de M. Fidel Castro estime que le moment est propice à ce « marchandage » avec Washington. Aux yeux du gouvernement cubain, poursuit le *journal*, les Etats-Unis devraient également abandonner la base navale de Guantanamo (à l'est de Cuba), lever le blocus commercial imposé en 1960, et mettre un terme aux vols de reconnaissance au-dessus de l'île. — *(A.F.P.)*

Édité par la S.A.R.L. le Monde.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1978

Commission paritaire n° 57 437.

PROCHE-ORIENT

LE PROBLÈME PALESTINIEN

Nous sommes persuadés que l'Europe fera prévaloir ses vues face aux États-Unis

nous déclare le président de la commission des affaires étrangères du Conseil national palestinien

« Nous avons mieux compris les difficultés auxquelles se heurte l'Europe pour amener les Etats-Unis à modifier leur politique à l'égard du problème palestinien, mais nous sommes persuadés *qu'elle finira par faire prévaloir ses vues*. En tout cas, nous l'espérons vivement, car les initiatives envisagées par les Européens sont celles de la dernière chance », nous a déclaré récemment *M. Khaled Hassan*, président de la commission des affaires étrangères du Conseil national palestinien. Ayant dirigé une délégation qui a été reçue à l'Assemblée de Strasbourg (« le Monde » du 22 avril) avant de se rendre dans les différentes capitales européennes, il a tiré les leçons de ses contacts, qu'il a estimés « très positifs ».

« *Nous avons constaté*, a-t-il dit, *que l'Europe comprend mieux que les Etats-Unis le problème palestinien en raison de son histoire et de la géopolitique qui la rendent plus sensible à la sécurité et à la paix dans la région. En outre, ses dirigeants ont tiré les leçons des contradictions de la politique américaine au Proche et au Moyen-Orient. Enfin, ils ont pris conscience que les accords de Camp David, loin de résoudre le problème palestinien, provoquent au contraire une instabilité et des explosions locales dont les retombées affectent l'avenir de l'Europe.* »

La position de l'O.L.P. tient en cinq points qui ont été exposés aux Européens : 1) réaffirmation du principe selon lequel personne n'a le droit d'annexer des territoires par la force ; 2) évacuation par les Israéliens des territoires occupés en 1967, y compris Jérusalem ; 3) prise en charge de ces territoires par l'ONU pendant une période de six mois à un an pendant laquelle tous les Palestiniens exerceront leur droit à l'autodétermination. M. Khaled Hassan estime que ce droit est « acquis » et ne peut faire l'objet d'un référendum. Celui-ci n'aurait-il lieu qu'après la création de l'Etat, pour en préciser la forme ; 4) établissement de l'Etat palestinien ; 5) organisation d'une conférence internationale sous le drapeau de l'ONU avec la participation des deux Super-Grands, de l'Europe et des parties concernées au Proche-Orient pour résoudre les problèmes en suspens.

M. Khaled Hassan a expliqué à ses *interlocuteurs européens* que l'O.L.P. a le droit « *de rêver à la réunion de la Palestine* » (comprenant Israël et le futur Etat palestinien) mais n'envisage d'y parvenir que « *par des moyens pacifiques et démocratiques conformément à la légalité internationale, à condition que l'autre partie accepte elle-même ces moyens* », ce qui reviendrait pour le gouvernement de Jérusalem à renoncer à réaliser par la force « le grand Israël ». Il souligne à ce propos que la position de l'O.L.P. n'est pas différente de celle de la R.F.A. dont la Constitution souhaite la réunification des deux Allemagnes.

Apparemment satisfait de l'évolution des Neuf depuis les déclarations du énéral de Gaulle en 1967 et du rôle joué depuis par la France et la Grande-Bretagne, M. Khaled Hassan ajoute : « *Nous avons cependant constaté que l'Europe ne prendra officiellement aucune initiative avant les élections américaines, même si elle entame des discussions avec Washington, au lendemain du 26 mai* », date limite fixée par les accords de Camp David aux négociations sur l'autonomie. Les Européens proposeraient une nouvelle mouture de la résolution 242 — et non un simple amendement non prévu par les règlements de l'ONU — reconnaissant les droits des Palestiniens en tant que peuple et non plus en tant que réfugiés.

Le dirigeant palestinien s'est déclaré surpris par « *la puissance de l'offensive déclenchée en France par les sionistes qui visent à jouer dans ce pays un rôle semblable à celui qu'ils jouent dans les élections américaines* ». Il laisse entendre que la situation créée par « *le lobby sioniste* » a contribué à retarder la visite de M. Yasser Arafat à Paris, mais que celle-ci demeure à l'ordre du jour. En conclusion, il précise qu'il a rencontré des juifs français non sionistes ; ils lui ont dit combien ils craignaient que la nouvelle politique prônée par certains dirigeants sionistes en France et aux Etats-Unis ne suscite « *une nouvelle vague non pas d'antisionisme, mais d'antisémitisme* ».

Propos recueillis par PAUL BALTA.

M. STASI (C.D.S.) : s'il faut donner une terre aux Palestiniens, il faut aussi prendre en considération le fait libanais.

M. Bernard Stasi, président délégué du Centre des démocrates sociaux, a déclaré jeudi 8 mai au retour d'une mission d'études au Liban : « *C'est un fait que le Liban aujourd'hui est menacé d'éclatement. Parce qu'il a été accueillant, il supporte plus lourdement que tous les Etats de la région le poids du conflit israélo-égyptien. En effet, cinq cent mille Palestiniens se trouvent sur son territoire et mettent en cause l'équilibre et la souveraineté du pays.*

» *Le Liban ne retrouvera sa sérénité que le jour où les Palestiniens pourront s'installer sur une terre qui leur soit propre. Les Libanais mieux que d'autres admettent le bien-fondé de la reconnaissance par la France du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, mais ils revendiquent parallèlement leur propre droit à disposer librement de leur destin. C'est à la France qu'il appartient de faire comprendre au monde que, s'il faut garantir la sécurité d'Israël et donner une terre aux Palestiniens, il faut aussi prendre en considération le fait libanais.* »

JÉRUSALEM ESTIME AVOIR ATTEINT LA « LIGNE ROUGE »

(Suite de la première page.)

La presse cairote de ce vendredi, sans être excessivement dure, souligne que « *l'ajournement* sine die *des pourparlers* » était « *un arrêt nécessaire* », en *raison de « différends radicaux »* avec Israël et des « *obstacles voulus* » semés par l'Etat hébreu. Aucun mot irréparable n'a été lâché. *Aucune* indication précise n'est donnée non plus sur la nature des concessions, du geste unique sans doute même, attendus *par le Caire pour revenir* autour du tapis vert.

L'éventail est de toute façon assez large et connu. De l'attribution *de pouvoirs réels à la* future autorité palestinienne à la participation au vote des cent mille arabes de Jérusalem, en *passant par l'assouplissement de* leurs positions concernant la sécurité de leurs pays, les Israéliens n'ont que l'embarras du choix *s'ils veulent mettre un terme à la* tension.

Le raïs reste évidemment très attaché à la réussite du processus *né à* Camp David, *mais* il ne faut quand même pas perdre de vue — il l'a dit plusieurs fois déjà — qu' « *une impasse créerait une situation toute nouvelle* », nécessitant des « *solutions nouvelles* ».

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Le Conseil de sécurité demande à Israël d'annuler l'expulsion des trois dirigeants cisjordaniens

Le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé, jeudi soir 8 mai, au gouvernement israélien de rapporter l' « expulsion illégale » des maires d'Hébron et de Khalkhoul et du juge islamique d'Hébron, par quatorze voix pour et une abstention (Etats-Unis). La résolution ainsi adoptée se réfère, dans son préambule, à la convention de Genève de 1949, concernant les droits des populations des territoires occupés.

Le même jour, le porte-parole du Quai d'Orsay, à propos du raid israélien au Liban, a rappelé que la France avait toujours déploré les actes de violence, qu'ils se produisent en Galilée, en Cisjordanie ou dans toute la région, et qu'elle avait condamné les nouvelles implantations de colons israéliens dans les territoires arabes occupés ainsi que l'expulsion des maires de Cisjordanie. « Le dernier raid israélien, *a-t-il dit*, s'inscrit au nombre de ces actes de violence. La France a toujours rappelé son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban. Les derniers événements, a-t-il conclu, nous confirment dans notre conviction qu'un règlement global au Proche-Orient est nécessaire et urgent. »

De notre correspondant

Jérusalem. — Alors qu'un calme *relatif régnait en Cisjordanie*, l'agitation a gagné jeudi Jérusalem. Des incidents se sont produits dans les quartiers arabes *à l'intérieur de la Vieille Ville*, et un mot d'ordre de grève a été respecté *dans les écoles*, les bureaux et par la plupart des *commerçants. Selon la mairie*, ce regain de tension aurait été provoqué par une « *rumeur* » selon laquelle de jeunes Israéliens religieux *auraient tenté*, la *veille*, de pénétrer en force sur l'esplanade des mosquées (non loin de là, le 7 mai, des heurts avaient opposé jeunes Israéliens et Arabes).

Jeudi, des lycéens arabes ont attaqué à coups de pierres des étudiants d'une Yechiva (séminaire) du *quartier juif de* la Vieille Ville. L'un d'eux, blessé à la tête, a dû être hospitalisé. Trois jeunes Arabes soupçonnés d'avoir *obligé des commerçants à fermer* boutique ont été arrêtés. Neuf autres ont été interpellés alors qu'ils lançaient des pierres sur des véhicules israéliens. Il n'y a pas eu de blessé. D'autre part, un groupe de manifestants a tenté de déployer un drapeau palestinien. *Au cours d'un affrontement*, deux policiers ont été légèrement blessés.

A Hébron, le couvre-feu *continue d'être imposé* à la *population* pour la sixième journée consécutive, après l'attentat du 2 mai. A Gaza, l'armée a ordonné la *destruction de deux maisons* appartenant à des Palestiniens accusés d'avoir lancé, le 16 février dernier, une grenade dans le centre de la ville — deux Israéliens avaient été tués et neuf autres blessés. — F. C.

Iran

Le projet de loi britannique sur les sanctions est surtout un geste symbolique de solidarité avec Washington

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement a déposé, jeudi 8 mai aux Communes, un projet de loi lui permettant le cas échéant d'appliquer des sanctions contre l'Iran si les ministres des affaires étrangères de la Communauté en décident ainsi à leur réunion du 17 mai prochain. Cette législation est décrite dans les milieux officiels comme une démonstration minimum de solidarité envers les Etats-Unis, et lord Carrington, dans une interview à la B.B.C., a déclaré : « *Franchement, il s'agit d'un geste politique* », ajoutant : « *Le seul moyen d'aboutir à la libération des otages est une intense activité diplomatique (...). Mais quand nos amis sont en difficulté, il faut les aider...* » De toute évidence, le gouvernement britannique escompte que l'application éventuelle de sanctions préviendra de nouvelles initiatives militaires américaines.

Le projet de loi qui sera discuté en urgence au début de la semaine prochaine est d'une portée très limitée. D'une part, il concerne seulement les futurs contrats d'exportation et n'affecte pas ceux déjà négociés ou en cours d'exécution. D'autre part, les activités financières et bancaires sont spécifiquement exclues du champ d'application de la législation envisagée. En fait, le gouvernement juge essentiel de maintenir la réputation d'impartialité de la City. Apparemment, tout en affichant son désir de répondre *positivement* à l'appel à la solidarité des Etats-Unis et de maintenir l'alliance occidentale, le gouvernement s'efforce de limiter les effets négatifs des éventuelles sanctions sur le commerce britannique : les exportations vers l'Iran sont de nouveau en *plein essor* et sont évaluées à 30 millions de livres par mois depuis cette année.

En fait, en vertu d'une loi adoptée au début de la seconde guerre, en 1939, le gouvernement dispose déjà de pouvoirs qui lui permettraient de mettre fin aux contrats existants, mais il a jugé nécessaire de proposer une nouvelle législation, en partie pour combler certaines lacunes et renforcer la *loi* de 1939, mais surtout pour illustrer son souci de solidarité avec les Etats-Unis et de respect des éventuelles décisions de la Communauté.

Bien que de portée réduite, le projet de loi est accueilli avec de sérieuses réserves, et même de l'hostilité, aux Communes. Les travaillistes sont si divisés que l'état-major du parti a décidé de renoncer à la discipline de vote. Ainsi, on pense que soixante-dix ou quatre-vingts députés voteront contre le projet vigoureusement combattu par M. Healey, qui se retrouve ainsi dans le même camp que ses adversaires de la gauche travailliste. Les conservateurs se montrent également très réservés, mais, obéissant à la discipline de vote, ils approuveront le projet de loi, assuré ainsi d'être adopté avant la date limite du 17 mai.

Curieusement, la nouvelle législation a été proposée au lendemain de l'approbation par les Communes d'une loi amnistiant des compagnies qui avaient enfreint l'embargo contre la Rhodésie. Le *Financial Times* note que les sanctions permettront aux Européens de parler avec plus *d'autorité aux Etats-Unis*, qui, de leur côté, doivent être prêts à accepter leur avis. « *Aussi difficile que cela puisse être, le président Carter doit s'en tenir à une diplomatie calme, chercher à faire oublier le problème des otages à l'opinion publique et la préparer à un effort de longue durée. (...) Des problèmes plus importants méritent d'être étudiés. En ayant permis à la question des otages de monopoliser son attention, le président Carter a négligé le problème plus grave de l'invasion soviétique de l'Afghanistan et encouragé les Iraniens à s'exagérer leur propre importance.* »

HENRI PIERRE.

« S'IL LE FALLAIT, LES ÉTATS-UNIS DEVRAIENT ÊTRE PRÊTS A SACRIFIER LES OTAGES DE TÉHÉRAN », déclare l'ancien président Nixon.

New-York (Reuter). — S'il le fallait, les Etats-Unis *devraient* être prêts à sacrifier les otages américains d'Iran, a déclaré l'ancien président Nixon.

Dans une interview en direct à la chaîne de télévision A.B.C., jeudi 8 mai, M. Nixon a dit notamment : « L'une des fautes majeures commises d'emblée par le président Carter a été d'indiquer que sa préoccupation essentielle, et en fait, m'a-t-il semblé, au commencement, son unique préoccupation, était la vie et la sécurité des otages.

» Elles ont certes de l'importance. Mais, à partir du moment où vous dites cela, vous encouragez le chantage. On sait que vous êtes prêts à payer n'importe quel prix pour sauver ces vies et il ne faut jamais faire cela. »

***Sévère* pour *M. Carter*, M. Nixon a dit : « Malheureusement — c'est tragique pour lui et tragique pour le pays — il se *révèle un président inefficace.* »**

L'ancien président estime peu nombreuses désormais les options militaires en Iran. Selon lui, les Etats-Unis devraient cesser de brandir la menace d'utiliser la force pour obtenir la libération des otages et plutôt employer la carotte aussi bien que le bâton en offrant de contribuer à la reconstruction économique de l'Iran.

LES CONCORDE DE LA BRITISH AIRWAYS INTERDITS DE VOL AU-DESSUS DE L'ARABIE SAOUDITE

L'interdiction faite à Concorde *de survoler l'Arabie Saoudite*, annoncée le jeudi 8 mai à Londres, risque de porter un coup fatal à la ligne Londres-Bahrein-Singapour, exploitée par British Airways, estiment les milieux spécialisés britanniques. L'avion supersonique a dû reprendre son ancienne route au-dessus du Liban.

Les autorités saoudiennes ont expliqué par des raisons de « nuisance » leur décision. Il ne fait cependant aucun doute dans les milieux aéronautiques britanniques que cette interdiction est une mesure de représailles contre la diffusion, le mois dernier, à la télévision anglaise, du film *Mort d'une princesse*, qui relatait, sous une forme romancée, l'exécution, *l'an dernier*, d'une princesse saoudienne et de son amant.



A TRAVERS LE MONDE

Italie

- **QUINZE TERRORISTES PRESUMES, DONT CINQ FEMMES, ONT ETE ARRETES** cette semaine au cours d'une vaste opération antiterroriste dans le nord de l'Italie. Ils ont été inculpés pour leur appartenance à des « *associations subversives* » d'extrême gauche, dont les Brigades rouges. Les arresta*tions ont eu lieu en Lombardie*, en Toscane, en Emilie, en Romagne et en Ligurie. — *(A.F.P.)*

Libéria

- ***LE COMMANDANT WILLIAM* JERBO**, qui avait pris le maquis pour s'opposer au nouveau régime libérien (*le Monde* du 18 avril), a *été tué*, jeudi 8 mai, alors qu'il tentait de franchir à la nage la rivière Mano, qui sépare le Libéria de la Sierra-Leone. Son corps a été transporté au Barclay Training Center, le principal camp militaire de Monrovia. Officier des forces spéciales libériennes, entraîné par les Israéliens, le major Jerbo était considéré comme l'un des officiers les plus brillants de l'armée libérienne. — *(A.F.P.)*

R.D.A.

- **MUSICIENS TRANSFUGES.** — Cinq membres de l'Opéra comique de Berlin-Est, en *tournée à Wiesbaden, ont choisi* le 4 mai de rester en République fédérale. L'ensemble musical est-allemand participe depuis le 30 avril au Festival culturel de Wiesbaden. C'est sa première tournée depuis quinze ans en République fédérale. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Le Monde

politique

La célébration du 8 mai 1945

Le 35e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 a été célébré jeudi en fin d'après-midi, comme le souhaitait le président de la République, *« avec éclat et dignité »*.

En l'absence du premier ministre, qui assistait à Belgrade aux obsèques du maréchal Tito, c'est M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, qui conduisait la délégation officielle aux cérémonies parisiennes, lesquelles se sont déroulées sous un ciel bas et gris, par un vent glacial.

Au Panthéon, M. Alain Peyrefitte s'est incliné à l'intérieur de la crypte sur le tombeau de Jean Moulin, premier chef de la résistance intérieure, arrêté, torturé puis tué par la Gestapo en 1943.

La plupart des membres du gouvernement, dont M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, assistaient à la cérémonie, ainsi que M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Jacques Chirac, maire de Paris. On remarquait également la présence de M. Georges Bidault, qui succéda à Jean Moulin à la tête du Conseil national de la résistance.

M. Peyrefitte, après s'être rendu rue de Tilsitt pour fleurir la plaque commémorant la manifestation patriotique des étudiants, le 11 novembre 1940, au cœur de la capitale occupée, est allé ranimer la flamme du tombeau du Soldat inconnu à l'Arc de triomphe de l'Etoile. Le garde des sceaux y a notamment rencontré une délégation de cent cinquante anciens combattants américains venus des Etats-Unis.

L'absence de M. Giscard d'Estaing

L'absence de M. Giscard d'Estaing a été déplorée par la plupart des organisations de combattants (*le Monde* du 6 mai). Pour sa part, la Fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc — qui compte cinq cent mille adhérents, — tout en *« prenant acte du retour du gouvernement aux dispositions réglementaires qu'avait définies le décret jamais abrogé de janvier 1968 pour le 8 mai »*, considère que *« l'absence manifestement délibérée du chef de l'Etat aux cérémonies de l'Etoile réduit encore de moitié la portée de ce qui n'est déjà qu'un demi-geste »*.

« La Fédération déplore cette absence, comme elle condamne l'obstruction opposée par le gouvernement à un débat parlementaire qui rendrait au 8 mai un caractère de journée nationale dans les mêmes conditions que le 11 novembre », conclut le communiqué de la F.N.C.P.G.-C.A.T.M.

L'Association républicaine des anciens combattants (A R A C) *« élève une protestation indignée »* contre cette obstruction parlementaire et, en ce trente-cinquième anniversaire, *« appelle les anciens combattants et victimes de guerre à poursuivre leurs efforts pour obtenir que cette date historique soit décrétée fête nationale fériée »*.

En province

● *En Haute-Savoie*, M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a déposé une gerbe au monument commémoratif du mouvement de résistance des Glières, haut lieu de la Résistance savoyarde.

● *A Marseille*, M. Gaston Defferre s'est élevé contre la renaissance des manifestations à caractère nazi, antisémite et raciste, au cours d'une réception à l'hôtel de ville, à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la victoire. De son côté, parallèlement aux cérémonies officielles, le parti communiste avait organisé une manifestation commémorative en haut de la Cannebière, au monument des « Mobiles ».

● *A Avranches* (Manche), des délégations françaises, américaines et allemandes d'anciens combattants, prisonniers de guerre, se sont rendues dans les cimetières militaires allemands et américains du département de la Manche pour y déposer des gerbes.

● *La commission des lois du Sénat* a adopté le rapport de M. CHARLES DE CUTTOLI (Gauche démocratique, Français établis hors de France) sur les propositions de MM. CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne) et LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne), tendant à modifier la procédure de répression des fautes professionnelles commises par les avocats aux audiences. A la demande du rapporteur, la commission a décidé de retirer aux tribunaux le droit de prononcer d'office des sanctions disciplinaires. Les avocats concernés pourront être déférés à leur conseil de l'ordre. Le Sénat examinera prochainement cette question en séance publique. La commission a également entendu le rapport, en seconde lecture, de M. EDGAR TAILHADES (P.S., Gard) relatif à la répression du viol. Elle a supprimé toute discrimination à l'encontre de l'homosexualité.

La rencontre des P.C. européens a été « utile et constructive »

affirme M. Gremetz (P.C.F.)

M. Maxime Gremetz, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., qui conduisait la délégation de ce parti à la rencontre des P.C. européens, les 28 et 29 avril à Paris, écrit dans *l'Humanité* du vendredi 9 mai, que cette rencontre a été *« utile et constructive »*.

« Pour la première fois, explique M. Gremetz, *nous avons eu une illustration concrète de ces « nouveaux rapports entre les partis communistes », pour lesquelles nous avions décidé d'agir résolument dès le vingt-deuxième congrès. Rompant enfin avec un style de « conférence » qui, comme nous l'avions dit en 1976 à Berlin, ne nous paraît plus correspondre aux besoins de notre époque — puisque toute élaboration d'une stratégie commune à tous les partis est absolument exclue, — la rencontre de Paris a permis aux partis qui le jugeaient utile d'échanger franchement et directement leur opinion sur une grande question d'actualité pour déboucher sur l'action.*

Bien loin d'aboutir à un « alignement » sur on ne sait quel « centre » dont nous avons dit maintes fois qu'il ne saurait être question pour nous, la rencontre a témoigné de la diversité du mouvement communiste, permis à chacun de présenter son approche originale des questions discutées dans un esprit constructif, dont était absente toute polémique à l'égard des autres. »

Le responsable des questions internationales du P.C.F. indique en conclusion :

« Nous mettrons résolument en œuvre les propositions retenues et sommes prêts à répondre positivement à toute initiative allant dans ce sens. »

Dans son article, M. Gremetz reproche au *Monde* (29 avril) d'avoir titré l'intervention de M. Boris Ponomarev, délégué soviétique à la rencontre de Paris en lui faisant dire : *« Il n'y a pas de troisième voie entre la politique du pacte de Varsovie et celle de l'OTAN »*, alors que, affirme-t-il, *« cette phrase ne figure pas dans l'intervention en question »*. Rappelons donc que, après avoir évoqué la politique du pacte de Varsovie, qui *« ne vise qu'à préserver et renforcer la paix »*, et celle de l'OTAN, qui *« ne vise, par contre, qu'à stimuler la course aux armements »*, M. Ponomarev avait déclaré : *« Il n'existe pas ici de troisième voie pour les représentants du mouvement ouvrier et des forces réellement antimilitaires. Il ne s'agit nullement d'estomper toute la variété des situations des différents pays. Nous voulons simplement mettre en garde contre l'illusion qui consiste à voir qu'en mettant l'OTAN et l'organisation du traité de Varsovie sur un même plan, on sera à même de résoudre des problèmes de la guerre et de la paix en faveur de cette dernière. Ces deux organisations sont diamétralement opposées par toute leur essence et leur caractère. »*

M. DIJOUD : la présence française dans les DOM-TOM correspond au désir des populations.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, a déclaré, jeudi soir 8 mai, au micro de R.T.L., que la présence de la France dans les DOM-TOM correspond au désir des populations de rester françaises et confère à notre pays le troisième rang parmi les puissances maritimes mondiales. A propos de la situation aux Antilles, M. Dijoud a affirmé : *« Ni en Guadeloupe ni en Martinique ne se produisent les événements qu'on a laissé croire. »*

Quant à la Martinique, M. Dijoud a indiqué : *« La situation s'était un peu dégradée depuis quelques mois. (...) Cela ne pouvait pas durer, la population ne le voulait pas. (...) Il y avait des problèmes, nous y avons mis bon ordre en envoyant sur place des renforts de gendarmerie. »*

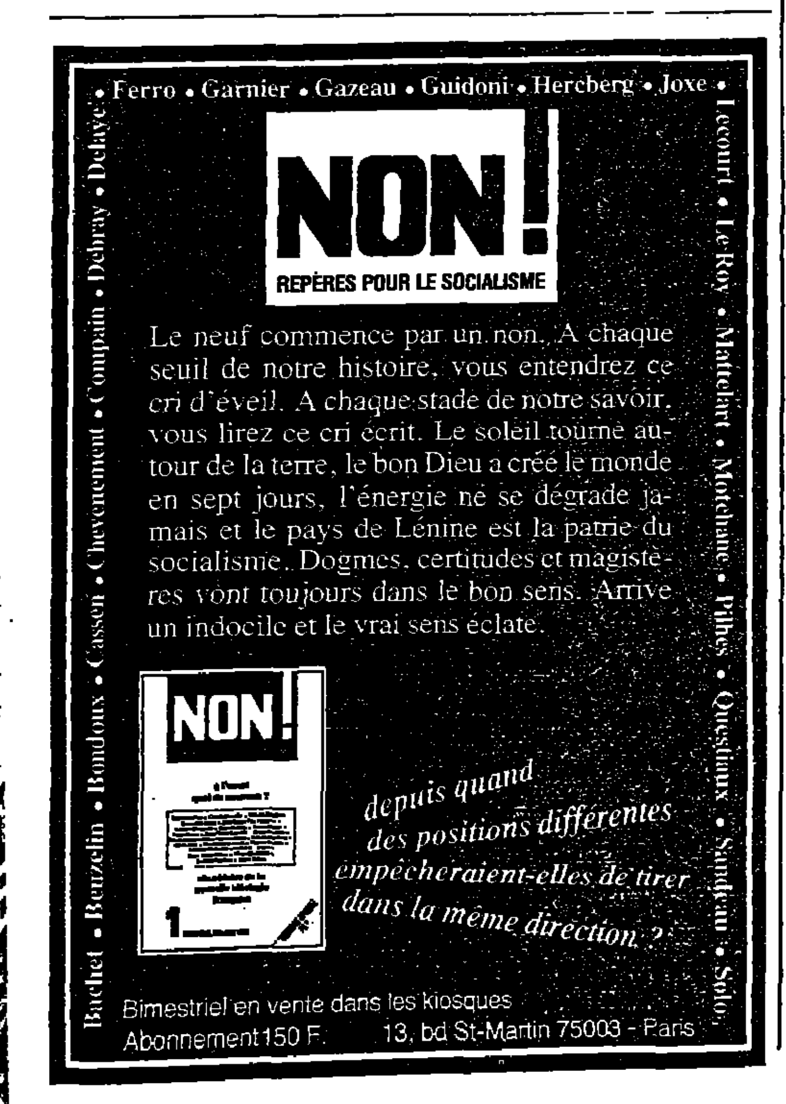
● *Le Conseil d'Etat* a confirmé l'annulation, décidée par le tribunal administratif de Basse-Terre, de l'élection cantonale du Moule I (Guadeloupe), qui avait vu, au second tour de scrutin, le 25 mars 1979, M. Florent Girard (div. g.) devancer M. Constantin Hira (U.D.F.) de 48 suffrages sur 3 528 suffrages exprimés. Le Conseil d'Etat a estimé que la diffusion d'un tract qui faisait état d'un accord entre diverses personnalités pour *« faire échec au candidat d'origine hindoue [M. Hira] et drainer les voix sur le candidat Florent Girard »* avait constitué *« une manœuvre de nature, eu égard au faible écart de voix, à fausser le résultat »*.

M. LE PEN PROPOSE DE COMPTER UNE PART FISCALE PAR ENFANT

M. Jean-Marie Le Pen, candidat à l'élection présidentielle, a développé, jeudi 8 mai, ses options en matière de politique démographique et familiale. Après avoir rappelé son opposition à la législation de l'avortement et aux mesures facilitant le divorce, le président du Front national (extrême droite) s'est prononcé en faveur *« d'un certain nombre de transferts sociaux pour aider les familles modestes ayant des enfants, sans pour autant décourager les gens plus aisés »*. Il a également proposé que tous les contribuables puissent compter une part fiscale par enfant au lieu d'une demi-part.

Déplorant l'*« absence dramatique »* de politique familiale du gouvernement, l'ancien député a estimé que les mesures d'aides aux *familles nombreuses, actuellement* discutées au Parlement, ont un but purement électoral.

● PRECISION. — A la suite du compte rendu de la discussion du projet de loi relatif aux familles nombreuses (*le Monde* du 8 mai), M. Debré nous précise qu'il n'estime pas que les lois sur *le divorce et l'avortement sont* des lois *« inadmissibles »*, comme nous l'avons écrit, mais que certaines conséquences de ces textes, comme *« la répudiation unilatérale »* et *« l'avortement pour désagrément »*, le sont. M. Debré a dit à propos de ces textes : *« Des lois qui sont en contradiction avec les principes mêmes d'une grande politique familiale. (...) Nous sommes nombreux à avoir dénoncé les mauvais articles que l'on nous faisait voter. (...) Il ne saurait y avoir de politique familiale sans réexamen de ces dispositions inadmissibles. »*



POLITIQUE

DANS « L'EXPRESS »

M. Giscard d'Estaing commente son bilan :

« J'ai fait aux alentours des trois quarts de ce que je souhaitais faire »

L'Express publie une interview de M. Giscard d'Estaing. En répondant aux questions de Jean-François Revel, le président de la République est conduit à expliquer pourquoi il a cherché la décrispation politique.

Le président de la République estime que des progrès ont été enregistrés dans le dialogue entre les dirigeants politiques. Il souligne l'évolution du parti socialiste à l'égard des institutions et rappelle que c'est lui qui a ouvert aux parlementaires la possibilité de saisir directement le Conseil constitutionnel et de faire éventuellement annuler des lois. Par exemple le budget de 1980 :

« *Le budget a été annulé, il a fallu recommencer. C'était bien une procédure animée par l'opposition, qui se déroulait dans le cadre des institutions de la cinquième République, une procédure à l'origine de laquelle je me trouvais.*

M. Giscard d'Estaing juge « *prématuré et excessif* » le durcissement de la vie politique provoqué par la lutte présidentielle. Il évoque la bataille des élections législatives de 1978 et note : « *Et lorsqu'on voit ce que sont les relations à l'heure actuelle entre les deux partis de l'opposition, on doit savoir gré au bon sens français d'avoir évité une telle expérience au pouvoir. Imaginez ce que cela serait à l'heure actuelle.* »

Le président de la République estime qu'il a réalisé « *aux alentours des trois quarts* » de ce qu'il souhaitait faire. Il cite notamment l'œuvre accomplie pour insérer la femme française dans la vie de la société — « *réforme considérable* » — et pour améliorer le sort des personnes âgées : « *Maintenant, justice leur est rendue et, pour moi, c'est l'essentiel.* » Autre réforme mise en œuvre : la revalorisation de la condition des travailleurs manuels. Mais il ajoute à ce sujet : « *J'estime que nous n'avons pu aller assez loin, pour des raisons sans doute liées à la crise, et aussi à des luttes d'intérêt.*

» *Manifestement, on rencontre des résistances, une espèce de raideur psychologique négative.* »

Le président de la République mentionne que la France a la législation la plu savancée d'Europe sur les handicapés et que la protection des chômeurs a été améliorée.

« *Un haut fonctionnaire vient d'être chargé de réfléchir à l'action à conduir pour éliminer les « îlots de pauvreté » qui subsistent et d'examiner, en particulier, comment on peut adapter l'action « verticale » de nos services sociaux (santé, famille, vieillesse, handicapés) à un besoin horizontal, celui de la catégorie des « exclus ». Ces réformes doivent marquer, à mes yeux, une solidarité plus chaleureuse de la société française.* »

M. Giscard d'Estaing assure que toutes les études statistiques montrent que « *nous sommes dans une période de réduction nette des inégalités* ».

Le malaise des cadres

Il poursuit :

« *A quel rythme cette réduction doit-elle se passer, quel doit être son objectif final ? (...)*

» *A l'heure actuelle, nous sommes précisément en train de nous interroger sur ce problème. Ce qu'on appelle le « malaise des » cadres », c'est cela. C'est de savoir si, à l'heure actuelle, l'écart social en faveur des cadres est un écart qui reste suffisant, après s'être réduit au cours des années précédentes. Ce malaise même montre bien qu'à l'heure actuelle il y a un resserrement des inégalités. (...)*

» *Je reviens sur le problème des cadres. Je considère que les plafonds qui ont été mis à un certain nombre de prestations, d'avantages sociaux en matière de logement ou de prévoyance sociale, sont probablement à l'heure actuelle, par rapport à la situation réelle des cadres, des plafonds qui excluent trop de monde. Nous devrions les reconsidérer. Il y a lieu de voir si des dispositions qui, au début, ont été imaginées au profit seulement des catégories manifestement défavorisées ne devraient pas maintenant s'étendre porgressivement, au fur et à mesure que les inégalités se réduisent, à des catégories plus centrales, donc aux cadres.* »

La durée du mandat présidentiel

M. Giscard d'Estaing reconnaît qu'il s'était interrogé sur la durée du mandat présidentiel. Il précise : « *J'ai assisté, depuis 1976, à la reprise de la lutte sourde des partis contre la stabilité des institutions. Du temps du général de Gaulle, cette lutte avait été très assoupie. Depuis 1976, dans la majorité et dans l'opposition, on l'a vue réapparaître. C'est une composante du caractère français. Je me suis dit que je ne serais certainement pas celui qui céderait un pouce de terrain devant la reconquête de l'exercice du pouvoir par les partis. Or le raccourcissement du mandat présidentiel en eût été une des formes. J'ai dit que je laisserai les institutions de la Ve République, après mon départ de la présidence, dans l'état exact où je les ai trouvées.* »

Une autre raison qui va à l'encontre du raccourcissement du mandat : c'est « *l'allongement déraisonnable de la durée des campagnes électorales* ».

Le caractère positif de la détente

M. Giscard d'Estaing parle ensuite des résultats de la conférence d'Helsinki. Il déclare : « *Est-ce que la détente contribue à une évolution des sociétés socialistes ? Ma réponse est oui. Cela a été le cas pour l'Europe de l'Est. Si vous prenez des pays comme la Hongrie, la Pologne, malgré leurs grandes difficultés économiques, ce sont des sociétés qui ont évolué en profondeur. Je ne parle pas de leur orientation politique. Le cas de l'Union soviétique est différent, puisque l'Union soviétique n'a jamais connu de régime de type démocratique et n'a pas les structures de base qui font qu'un tel régime s'y développerait de lui-même. Mais, dans les relations de l'Union soviétique avec les pays occidentaux, là aussi il y a eu des résultats importants.* »

Force et faiblesse de l'Occident

Il apprécie en ces termes le rapport des forces entre l'Est et l'Ouest :

« *La période récente a consacré la supériorité industrielle, technologique et scientifique de l'Occident. L'outil économique industriel de l'Occident reste de loin le plus puissant du monde, malgré la crise. L'Union soviétique a marqué des avantages régionaux. Elle a également perdu des positions antérieures, par exemple en Indonésie et en Egypte. Au total, il n'y a pas eu avance massive de l'Union soviétique. D'ailleurs, chaque fois que ses avances se sont heurtées à des résistances locales fortes, l'Union soviétique a eu la sagesse de ne pas aller au-delà. Je pense au cas de l'Afrique centrale, grâce à l'action de la France.*

» *En revanche, face à l'Union soviétique qui maintient sa ligne, l'Occident s'est affaibli. Il s'est désorganisé, dans ce sens qu'il n'y a plus eu de ligne d'action qui soit clairement comprise par ceux qui s'interrogent sur lui, en particulier le tiers-monde. Le problème est d'abord celui de l'Occident. Souvent, on nous dit « c'est votre faute, à vous Français, vous n'êtes pas suffisamment solidaires des Etats-Unis ». Je ne le crois pas. Il est au contraire tout à fait important qu'il existe dans le monde une personnalité européenne, et cette personnalité européenne suppose que des pays comme la France affirment leur capacité à agir ou à décider.* »

S'en tirer au mieux

M. Giscard d'Estaing résume ainsi ses objectifs fondamentaux :

« *Que la France soit capable de « s'en tirer » aussi bien que ceux qui s'en tirent le mieux. Quand on s'en tire bien en période difficile, cela ne veut pas qu'on fait au mieux. (...)*

» *Le combat que beaucoup veulent mener est un combat trop prisonnier de l'immédiat. On s'est agrippé au radeau de la « Méduse », on ne veut pas desserrer les doigts en se disant : « Surtout, on s'y tient, on ne veut pas se noyer. » Cela est entièrement négatif, et ne prépare pas l'avenir.*

» *Voyons plus loin : est-ce qu'il est possible, pour un pays de cinquante-cinq millions d'habitants, à haut niveau scientifique, avec une très bonne main-d'œuvre active et compétente, de grands accès à la mer, une agriculture solide, des traditions financières, de vivre dans des conditions d'activité et d'emploi satisfaisantes, dans un monde tel qu'il va être ? Ma réponse est oui, c'est sûrement possible.* »

Après avoir énuméré les pouvoirs dont disposent les citoyens à tous les niveaux M. Giscard d'Estaing conclut :

« *Le président de la République est donc bien loin d'avoir tous les pouvoirs, et il s'en aperçoit dès qu'il s'efforce de faire bouger les choses.*

» *Mais c'est le fonctionnement démocratique ! Dans l'état actuel de répartition des pouvoirs, l'exécutif, avec à sa tête le président, dispose des moyens d'impulsion suffisants, à condition de les utiliser systématiquement dans le même sens et pour une longue durée (...).*

» *Le président n'a donc pas à prendre prétexte des limitations de son pouvoir pour chercher à l'étendre.*

» *Avec les pouvoirs que la démocratie lui confie, il a la possibilité de travailler. A lui de le faire. A vous de juger.* »

LES GORGES DU VERDON

MM. Paul Corrotti, maire de La Palud-sur-Verdon (Alpes-de-Haute-Provence), et Gilbert Blanc, président de l'association la Défense des sites du Verdon, nous écrivent :

Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'article du *Monde* du 16 avril sur le barrage hydroélectrique de Chasteuil, qui, réalisé, condamnerait irrémédiablement le site des gorges du Verdon.

Le rapport des experts confirme avec autorité et rigueur tout ce que nous dénonçons depuis plusieurs années. Nous luttons effectivement pour sauvegarder un espace de nature belle et majestueuse dont nous somme responsables vis-à-vis des générations présentes et à venir.

1980 est placé sous le signe du patrimoine. Plus que jamais nous voulons conserver intact ce véritable patrimoine que la nature nous a légué, mais nous voulons aussi avoir le droit et le pouvoir d'y vivre : Oui ! le pouvoir, car, sans le pouvoir, le droit reste trop facilement formel (...).

Sous l'étendard du progrès, on veut nous imposer des choix technologiques arbitraires et ponctuels en l'absence d'une véritable politique énergétique qui répondrait aux nécessités de notre époque et aux aspirations de la population (...).

Pour nous, « *les Gorges du Verdon ne se négocient pas* », ni pour 500 000 francs ni pour 800 000 francs : nous refusons le pillage de notre région, et, face au centralisme technocratique et colonisateur, nous refusons de la livrer contre quelques appâts de pacotille, nous refusons de laisser mutiler nos sites contre une misérable rente d'invalidité.

Mais aussi, dans cet espace d'Occitanie où la population ne veut pas assister impuissante à la transformation de son cadre de vie, nous refusons de devenir une zone de loisirs que se ménage l'Europe industrielle, nous refusons un tourisme de pollution, d'occupation et d'aliénation, nous refusons d'abandonner notre dignité et notre entité.

Si nous sommes fiers de notre langue, nous ne sommes point de ceux qui plaident pour l'union sacrée autour de la langue mais qui ne disent rien des coups portés à notre agriculture, qui ne disent rien des mines fermées, qui ne disent rien de la liquidation de la construction et de la réparation navales...

Nous refusons d'être des citoyens de soumission et, pour cela, nous crions bien fort : Non au barrage de Chasteuil ; non à la mort des gorges du Verdon ; oui à la sauvegarde des sites ; oui à la promotion des activités humaines.

CORRESPONDANCE

Les municipalités à mi-parcours

A la suite de l'enquête que nous avons consacrée à la situation dans les municipalités après trois ans d'exercice de leur mandat (« le Monde » du 8 au 14 avril), nous publions ci-dessous les réactions et les commentaires de certains des élus cités dans nos articles.

LE ROLE DES ÉLUS COMMUNISTES A NANTES

M. Paul Le Guilloux, président du groupe des élus communistes, adjoint au maire de Nantes, conteste les propos que nous lui avons attribués dans la lettre évoquant la situation dans cette ville (le Monde du 8 avril), à savoir : « Le contrat municipal est respecté... Nous jouons plus un rôle d'aiguillon que de provocateurs... S'il n'y avait pas le sang-froid d'Alain Chenard *(maire de Nantes)*, nos divergences prendraient parfois des proportions énormes. »

M. Le Guilloux nous fait notamment observer :

1) Le contrat municipal est respecté. C'est vrai, mais pourquoi n'avoir pas précisé que cela s'inscrit dans un contexte d'interventions fréquentes des élus communistes face à ce qu'il convient d'appeler des forces centrifuges ? (...)

2) Nous jouons plus un rôle d'aiguillon que de provocateurs. Il n'est pas possible que Jean-Marie Colombani ni votre correspondant local aient pu noter une telle affirmation de ma part, qui revient à nous faire dire que nous soyons tant soit peu « provocateurs ». Que votre rédaction ait éprouvé le besoin d'emboîter le pas à ceux qui nous affublent sciemment de qualificatifs inadaptés peut se concevoir dans le cadre du projet politique auquel participe votre journal. Mais cela nous éloigne de la réalité des propos que j'ai tenus. Vos journalistes devraient en effet pouvoir confirmer que j'ai précisé que nous ne sommes pas un groupe d'opposition, mais de proposition, jouant parfois un rôle d'aiguillon bien nécessaire dans toute vie municipale. Où votre rédaction est-elle allée chercher le rôle de « provocateurs » ?

3) S'il n'y avait pas le sang-froid d'Alain Chenard, nos divergences prendraient parfois des proportions énormes. Moins glorieux encore est le procédé consistant purement et simplement à déformer des propos qu'il était aisé de reproduire sans alourdir votre texte. Mes propos réels ont évidemment l'inconvénient de ne pas entrer dans le moule dans lequel vous teniez à les faire entrer. Votre « citation » revient en effet à accréditer une idée simple : la personnalité du maire explique souvent que l'unité se soit maintenue. Or qu'ai-je dit à M. Colombani ? Que la vie municipale nantaise exige de la part des élus communistes beaucoup de patience et de sang-froid, compte tenu de l'attitude parfois provocatrice des élus socialistes ou de leurs alliés les plus directs. Pour nous, la vie municipale dépend de la volonté politique des composantes de la municipalité et non de la personnalité de tel ou tel. C'est ainsi que j'ai bien précisé à M. Colombani que la volonté d'union qui anime les élus communistes se heurte à une attitude hégémonique du groupe socialiste et à sa volonté de nous marginaliser.

[Il semble que M. Le Guilloux ait confondu l'entretien qu'il a eu avec notre correspondant Jean-Claude Murgalé et celui qu'il nous avait accordé quelques mois auparavant dans le cadre de la préparation d'un supplément consacré aux Pays de la Loire. (L'article que nous avions consacré alors à la situation politique du chef-lieu de la région, dans « le Monde » du 4 décembre 1979, n'avait fait l'objet d'aucune observation de la part de M. Le Guilloux.) La réalité des propos qu'il a tenus à notre correspondant est bien telle que nous l'avons rapportée. En outre, il ne ressort nullement de l'article incriminé qu'il était de notre intention de faire apparaître les élus communistes comme des « provocateurs ». Nous laissons donc à M. Le Guilloux la responsabilité de son interprétation.

Enfin nous lui donnons acte de la volonté de « sang-froid » des élus communistes ; encore que, en pareille occasion, il semble lui-même, et de façon inhabituelle, s'écarter, à notre égard, de cette ligne de conduite. — J.-M. C.]

L'ÉTAT DE L'UNION A CHAMBÉRY

M. Francis Ampe, maire socialiste de Chambéry, nous a adressé, à propos de l'article que notre correspondant a consacré à cette municipalité, sous le titre « Sauver la face » (le Monde du 10 avril), une lettre dans laquelle on lit notamment :

Ici, l'union de la gauche, au conseil municipal, est une réalité vivante qui ne cherche pas à sauver la face, mais, bien au contraire, à poursuivre au grand jour une action dont, bien évidemment, les tensions ne sont pas exclues. Il est certes difficile, pour un journaliste « qui passe », d'apprécier en profondeur une action solidaire et toujours tentant de monter en épingle les quelques difficultés qui ont pu surgir (...).

Depuis trois ans nous travaillons collectivement et, nous le croyons, avec succès, à la réalisation d'un programme qui a recueilli l'assentiment majoritaire de la population. Le vote unanime du budget 1980 qui se présentait dans des conditions difficiles, en raison de la politique actuelle de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales, en est une preuve et c'est pourquoi nous contestons le sentiment pessimiste, voire négatif, qui se dégage de votre article.

Nous n'acceptons pas que la franchise des rapports entre les différents groupes politiques du conseil municipal soit utilisée contre les intérêts de l'union de la gauche dans notre pays. Conscients que le chemin à parcourir est encore important, nous affirmons que, par bien des aspects, celui qui a déjà été parcouru est positif pour la population chambérienne.

De son côté, M. Chamartz nous reproche, au nom du groupe des élus communistes, de ne pas avoir rencontré les responsables de ce groupe.

[Il convient tout d'abord de noter que l'enquête incriminée portait non sur les réalisations des municipalités d'union de la gauche, mais sur la question plus limitée et précise des rapports entre les différentes composantes de cette union trois ans après leur entrée en fonction. En outre, le 28 octobre 1979, « le Monde » a consacré un court article intitulé « Guérilla contre le maire socialiste », dans lequel la nature des différends opposant les groupes P.S. et P.C. était mise en évidence. Ces divergences avaient conduit le maire à écarter deux élus communistes d'une délégation devant se rendre à Paris. Le maire n'avait pas contesté alors le contenu de cet article. Dans la presse communiste et socialiste, ainsi que dans plusieurs bulletins des cellules communistes de la ville de Chambéry, les attaques portées par le P.C. contre le P.S., le groupe socialiste du conseil municipal de Chambéry et le maire lui-même, ont été fort nombreuses au cours de l'année 1979.

Enfin, le maire nous a indiqué par téléphone que le conseil municipal de Chambéry souhaitait élaborer un texte afin de répondre collectivement à l'article incriminé. Les informations que nous avons recueillies font état du refus des conseillers P.S.U. et M.R.G. de s'associer à une telle démarche. Des oppositions se sont en outre manifestées au sein même du groupe socialiste. Il semble que la lettre du maire, qui porte sa seule signature, n'exprime que son opinion personnelle et qu'elle n'engage pas, dans son ensemble, la municipalité de Chambéry. — C. F.]

LE P.S.U. A SAINT-ÉTIENNE

MM. Chartron, secrétaire de la fédération de la Loire du P.S.U., et Rivoire, attaché du groupe P.S.U. à la municipalité de Saint-Etienne, nous ont adressé, au sujet de l'article que nous avions consacré à cette municipalité (le Monde *du 11 avril), une lettre dont nous extrayons les passages suivants :*

Le groupe P.S.U. (1) ne sert pas de faire-valoir à la majorité communiste de la municipalité, avec laquelle, comme le groupe socialiste, il a un certain nombre de divergences qu'il n'a pas hésité à évoquer publiquement à maintes reprises (problèmes culturels, information municipale, démocratie locale, équipements de quartier, réalisations de prestige du type vélodrome d'hiver, etc.).

A la différence des élus « radicaux de nulle part » (avec lesquels les divergences sont nombreuses et les rapports parfois tendus), les élus P.S.U. refusent de se laisser enrôler sous la bannière de l'un ou de l'autre des groupes dominants de la municipalité de Saint-Etienne et ont des choses à dire, même si la presse ne s'en fait pas toujours l'écho (...).

Dans de nombreux domaines, le groupe P.S.U. prétend avoir un apport original et novateur : lutte pour la promotion des énergies nouvelles (énergie solaire), récupération des déchets, démocratie locale (comités de quartier, commissions extra-municipales), et surtout accueil et défense des travailleurs immigrés pour lesquels une structure a été créée à l'hôtel de ville, animée par Jean Brousse, conseiller municipal P.S.U.

(1) Le groupe P.S.U. comprend, comme celui des radicaux, trois conseillers, les socialistes étant au nombre de quatorze et les communistes au nombre de vingt-trois.

● PRECISION. — Dans l'article sur la situation politique à Cambrai, paru dans *le Monde* daté 13-14 avril, il est dit : « *Le maire compte beaucoup sur cette puissante « Maison familiale », première entreprise du Cambrésis et dont les dirigeants veulent faire l'une des toutes premières firmes françaises de maisons préfabriquées...* ». Le Groupe Maison familiale nous prie de préciser qu'il est déjà la première entreprise française de maisons individuelles traditionnelles et non préfabriquées. Il est implanté en Allemagne, en Belgique, en Espagne, aux Pays-Bas et, depuis peu, aux Etats-Unis, et souhaite affirmer sa vocation internationale.

Il y a quarante ans, la défaite...

II. — Un affrontement désastreux

par HENRI MICHEL (*)

Ayant perdu une série de batailles diplomatiques, la France s'est trouvée seule, au moment crucial, devant une Allemagne supérieure en nombre et en moyens de combat. En outre, les Français avaient affronté la guerre dans un climat néfaste de division politique et de luttes sociales.

Dans une démocratie, surtout lorsque à peu près toute la population mâle adulte a été mobilisée, l'armée n'est que l'expression, momentanément militarisée, de la nation ; elle ne peut pas suppléer ses faiblesses. Reste à savoir si l'état-major, responsable de la conduite des opérations, a utilisé au mieux l'outil qui lui avait été donné, sur ses indications et selon ses vœux pour la majeure partie. La comparaison des forces en présence, en dépit de l'infériorité française en matière de divisions blindées et de bombardiers, ne disait pas à l'évidence de quel côté la victoire ferait pencher le fléau de la balance ni, à plus forte raison, dans quels délais. Tout avait été bien pesé et, pensait-on, prévu du côté des Alliés ; il leur faudrait rester sur la défensive, et tenir bon le temps voulu, deux ans environ, pour que soit renversé, à leur avantage, le rapport des forces, une espérance non illusoire puisque, en juin 1940 précisément, la production d'avions et l'arrivée d'avions américains atteignirent leur maximum. Mais, à ce moment, tout avait été déjà consommé ; en quelques jours de combat, l'armée française avait subi la plus écrasante défaite de son histoire. Comment expliquer cette catastrophe (1) ?

Une fausse manœuvre française

L'intérêt des Français était d'attendre l'ennemi, de pied ferme, sur le sol français, protégés par les fortifications qu'ils avaient élevées, même si, des Ardennes à la mer du Nord au-delà de la ligne Maginot, elles ne constituaient pas un rempart très solide : c'était d'ailleurs ce qui avait été décidé en principe avec les Anglais. Or, le 10 mai, les meilleures troupes de l'armée française, les plus mobiles, entrent en Belgique pour se porter au secours de l'armée belge ; décision illogique si on pense que le général Gamelin, il l'avait dit cent fois, ne redoutait rien tant qu'une bataille de rencontre ; décision dont les raisons étaient diplomatiques et psychologiques, au moins autant que militaires. Les dirigeants alliés avaient estimé que, après l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Finlande, il était impossible de laisser écraser la Belgique et la Hollande. Porter la guerre en territoire étranger permettait aussi de préserver le nord de la France, avec ses industries, de destructions immédiates. Recueillir et intégrer l'armée belge en retraite, avant qu'elle eût été entièrement détruite, n'était pas non plus sans intérêt.

La manœuvre, appelée Dyle, avait d'ailleurs été limitée dans son ampleur et très soigneusement minutée ; elle n'en était pas moins risquée. Le général Gamelin lui en avait ajouté une autre, plus hasardeuse, pour aider cette fois la Hollande, pour menacer peut-être la Ruhr, si tout allait bien ; c'est la « variante Breda » ; cette fois, les exécutants avaient élevé des objections : il y avait de fortes chances, en raison des distances, pour que l'ennemi parvînt le premier sur les objectifs fixés. Mais le général Gamelin avait tenu bon, et pour constituer la VIIe armée qui progresserait jusqu'à la Zélande *« il avait puisé dans les réserves »*.

Le général Gamelin, comme l'ensemble des chefs militaires français, ne doutait pas une seconde que l'armée allemande lancerait son offensive à travers la plaine belge ; c'est là qu'il l'attendait, depuis toujours. La liaison avec les Belges s'étant faite tant bien que mal, bien qu'insuffisamment préparée, et les troupes françaises tenant tête honorablement aux unités allemandes, le généralissime franco-anglais ne dissimulait pas sa satisfaction. En réalité, il ignorait tout des plans allemands ; il ne savait pas que, en avançant en Belgique, les armées alliées s'étaient comportées comme un grand arbre qui se déracinerait lui-même pour être mieux abattu par la tempête. Petit à petit, mais lentement, l'évidence se fit jour ; le gros des forces allemandes ne se trouvait pas en Belgique, mais plus au sud, là où personne ne les attendait, dans les Ardennes. Le 15 mai, le général Georges donne aux troupes françaises en Belgique l'ordre de repli ; cinq jours seulement se sont écoulés ; mais ces cinq jours ont été décisifs.

Le plan proposé par le général von Manstein et approuvé par Hitler prévoyait, en effet, de porter l'effort principal des blindés à l'extrémité nord-ouest de la ligne Maginot, à la charnière entre les blockhaus de la ligne et les troupes mobiles alliées ; là se situait le point faible du dispositif français. Bien sûr, le massif boisé des Ardennes, avec ses routes étroites et en lacet, ses rares ponts, ses gorges et ses pentes abruptes, était un obstacle impressionnant ; mais si le corps de bataille blindé et motorisé le franchissait, si l'effet de surprise était obtenu, alors s'ouvrirait soit la route de Paris, soit celle de la Manche, la seconde permettant, par un vaste coup de faucille vers l'ouest, de prendre dans la nasse les meilleures forces franco-britanniques. Il n'y aurait pas cette fois de « miracle de la Marne ». Il était probable que l'armée française ne se remettrait pas d'un tel coup ; il n'était pas illusoire d'espérer que, ayant perdu sa seule armée, la Grande-Bretagne se résignerait à une paix blanche. Si ce coup de dés réussissait, la victoire serait acquise. Aussi bien, sept divisions blindées sur dix avaient été affectées à l'opération.

Mais les risques étaient à la mesure de l'ampleur d'un éventuel succès. Ce serait tout ou rien. Sur les routes engorgées de véhicules devant cheminer tous phares allumés la nuit, l'aviation alliée pouvait faire des ravages ; l'aile gauche de l'attaquant se situerait à 15 kilomètres de la ligne Maginot ; il était peu raisonnable d'espérer que les Français demeureraient sans réaction. Il y avait en outre de fortes chances pour que les Français viennent les premiers border la Meuse entre Dinant et Namur, dont ils étaient les plus proches. Surtout, que deviendraient les troupes allemandes si elles étaient immobilisées devant la Meuse ? Enfin, à supposer que la première phase de la manœuvre réussisse, lorsque les blindés allemands obliqueront vers l'ouest, vers la mer, ils s'exposeront à des contre-attaques lancées, du sud, par les réserves françaises, et peut-être du nord, par les troupes repliées de Belgique. En définitive, autant de risques d'échecs étaient logiquement prévisibles, que de chances de succès.

Or la réussite fut totale. Dès le 12 mai, alors que son horaire de marche prévoyait le 14, Guderian vient border la Meuse à Sedan ; le 13, le fleuve est franchi ; le 14 mai, Guderian oblique vers l'ouest ; la rapidité de sa progression est telle qu'elle effraie ses supérieurs et qu'ils essaient, en vain, de le freiner ; le 19, Guderian est à Péronne ; le 20, il a enlevé Amiens, il fonce vers Abbeville et il parvient sur la Manche.

(*) Président du Comité international d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

Ce succès prodigieux s'explique certes par la minutie de la préparation allemande et par la valeur des chefs qui la dirigent, comme par la combativité des troupes qui l'exécutent. Il n'aurait pas été cependant possible, ou du moins pas si aisé, sans une véritable cécité volontaire de Gamelin et de Georges. Après coup, il a été facile de faire valoir que les informations ne leur avaient pas manqué ; il est vrai que celles qui étaient exactes étaient noyées, comme toujours, dans une masse d'autres qui l'étaient moins. Mais les chefs français étaient obnubilés par deux hypothèses qui étaient devenues pour eux des vérités, à savoir que la principale attaque ennemie ne pourrait pas avoir lieu ailleurs qu'en Belgique, et que le massif des Ardennes était infranchissable pour les blindés ; le *maréchal Pétain* avait décrété que, si l'ennemi s'y aventurait pour son malheur, *« on le repincerait à la sortie »* ; le général Georges pensait que la traversée des massifs forestiers exigerait, de toute façon, assez de temps pour qu'il puisse préparer la défense et la riposte. Ainsi s'explique la faiblesse du dispositif français au sud des Ardennes, des fortifications pas achevées, des troupes de médiocre qualité, l'insuffisance des moyens de défense en avions ou en armes antichars ; de là, aussi, la lenteur des réactions françaises et le retard des responsables à prendre leurs décisions.

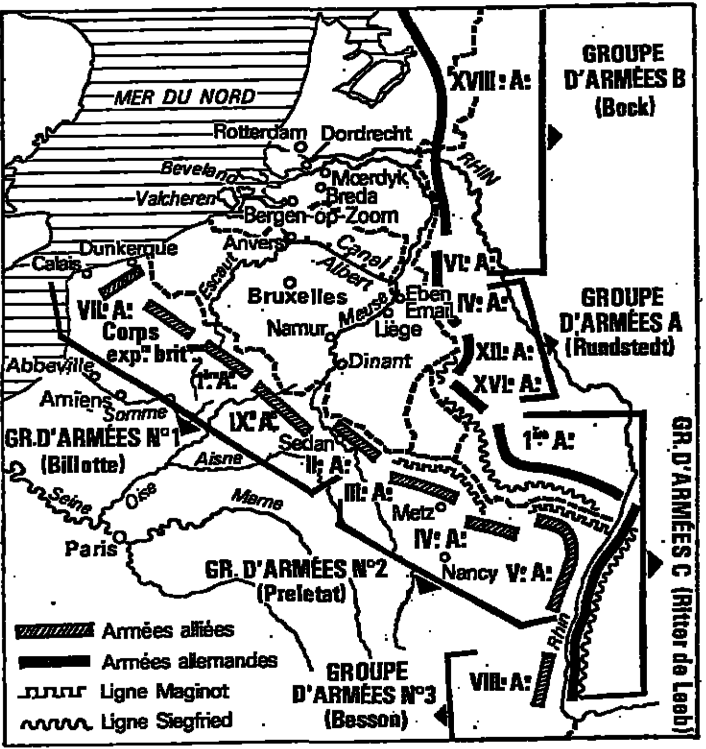
Désormais, la bataille est perdue pour les Français ; la seule question qui se pose est de savoir combien de temps ils résisteront et quels dommages ils pourront infliger à l'ennemi ; mais ils ne trouveront jamais ni la riposte efficace ni une ligne sur laquelle stabiliser le front. Tout ce qui viendra après n'est que péripéties, même si ces péripéties s'appellent : évacuation de Dunkerque, combats acharnés sur la Somme et sur l'Aisne, entrée des Allemands à Paris. *Il faut dire*, à la décharge des Français, qu'ils se sont battus à peu près seuls ; mais figurent aussi à leur passif leurs difficultés d'adaptation à la guerre des blindés et des avions.

Une coalition qui n'a jamais existé

Les succès ne sont pas forcément favorables aux coalitions, mais les revers leur sont toujours fatals. Sur le papier, l'addition des forces hollandaises, belges, anglaises et françaises donnait la supériorité au camp allié ; en fait, la coalition s'est défaite avant même d'avoir été réalisée ; les périls et les égoïsmes nationaux l'ont emporté sur l'intérêt commun.

Ainsi, avec les Hollandais, aucune action concertée ne fut engagée, aucune jonction n'eut véritablement lieu. Après une journée de combat, l'armée hollandaise s'est repliée vers le nord-ouest, vers la « forteresse Hollande » : au quatrième jour, le général Winkelman arrêta la lutte. Cette décision était certes inévitable, mais elle avait été prise à l'échelon national, sans concertation avec les alliés, des alliés imposés et improvisés plus que souhaités : première brèche dans la coalition.

Avec l'armée belge, la liaison s'était faite, elle avait été intégrée, non sans mal. En réalité, le général Billotte n'a jamais eu l'autorité nécessaire pour commander le généralissime belge, le roi Léopold. Celui-ci a refusé, contrairement à l'avis de ses ministres, que l'armée belge passât s'il le fallait en France pour continuer le combat commun ; il a refusé d'abandonner le territoire national. Après dix jours de combat, il a estimé que ses troupes n'étaient plus en état de combattre et il n'a pas exécuté, de son propre chef, une partie de la manœuvre décidée pourtant, la veille, avec *le nouveau* généralissime français, le général Weygand ; puis, six jours après, le 27 mai, le roi décida de capituler et il envoya un plénipotentiaire à l'ennemi sans prendre l'avis de ses alliés. Il est exact que la situation était devenue intenable pour les Belges, que leurs alliés n'étaient plus en état de les aider, et que, en agissant ainsi, le roi Léopold ne trahissait personne, et pensait seulement servir les intérêts supérieurs de son pays. Mais, en fait, il revenait à cette neutralité dont il aurait souhaité que la Belgique ne sortît jamais. Or, c'était pour répondre à l'appel des Belges que l'armée française s'était aventurée hors de ses terriers ; c'était pour voler au secours des Hollandais qu'avait été conçue la malencontreuse manœuvre Breda. Bref, la « fausse manœuvre », partiellement à l'origine des revers français, n'avait été engagée que pour souder une coalition qui n'en avait jamais *été* réellement une.



Source: *Le drame final*, J. Chastenet; Hachette

Les choses avaient été à peine différentes, tout juste un peu plus lentes à se préciser, avec les Anglais. Ils avaient pris soin de préserver, dès le *commencement*, la possibilité de se dégager, puisque le commandant de leur corps expéditionnaire pouvait en appeler à son gouvernement des décisions françaises (et que l'aviation basée en France ne pouvait être engagée qu'avec l'accord de Londres). Lord Gort ne tarda pas à en user ; dès le 20 mai, il avait perdu toute confiance dans l'issue des combats ; le 22 mai, il n'exécuta pas une manœuvre mise au point pourtant avec le général Weygand ; il éloigna *« vers le Nord »* les deux divisions qui devaient attaquer vers le sud pour rompre l'encerclement ; il rendit ainsi inévitable l'embarquement du corps expéditionnaire britannique ; pendant six jours, les soldats français ne se sont alors battus que *« pour permettre à leurs collègues anglais de rembarquer »*. En partant, lord Gort dira *« au revoir la France »* ; il faudra aux Français attendre quatre ans pour revoir les Anglais, en libérateurs, sur leur sol.

Un manque d'adaptation à la guerre des machines

Les Français se sont donc battus pour leurs alliés ; ils n'ont pas sauvé l'Europe comme l'a proclamé orgueilleusement Paul Reynaud, mais du moins ont-ils, les premiers, combattu pour elle, et combattu seuls. Chaque État de la coalition subira, après coup, les graves conséquences de la défaite française. Si les combats que les Français ont livrés n'ont duré que quarante-cinq jours, ils n'en ont pas moins été meurtriers, puisque le nombre des morts a été de plus de cent mille hommes, et le nombre de blessés de deux cent mille. Les aviateurs, surtout, se sont bien battus ; ils ont eu presque 50 % de pertes ; mais ils ont descendu plus d'avions ennemis qu'ils n'en ont perdu. Il reste que la plupart des soldats ont été mal à l'aise dans le baptême du feu, et terrorisés par les attaques des avions en piqué ; parfois, une véritable panique s'est produite. Il reste aussi, comme Guderian l'avait dit à Hitler après la campagne de Pologne, que les blindés sont économes de vies humaines ; bien que plus exposées, puisque constamment en situation offensive, les troupes allemandes n'avaient perdu que vingt-sept mille hommes — une grande victoire à bon marché.

Mais, incontestablement, l'armée française a été constamment dépassée par les *événements* ; *elle* était mal préparée à la guerre des machines et du mouvement. Partout, le commandement a pris des décisions qui s'imposaient avec une lenteur telle qu'elles étaient périmées au moment d'être appliquées ; ainsi, le 10 mai, la plupart des unités ne s'étaient mises en marche qu'après plusieurs heures d'attente, si bien que les Allemands étaient déjà au Luxembourg et que, notamment, le flanc gauche de Guderian, très exposé, était protégé. C'est seulement le 14 mai au soir que le général Georges décide de faire appel à des unités du 2e groupe d'armées, dont il a compris qu'elles étaient inutiles derrière la ligne Maginot ; le résultat est qu'elles cheminent moins vite que les panzers ennemis ; elles arrivent dans la bataille en ordre dispersé, et trop tardivement. C'est seulement le 15 mai que le même général Georges ordonne le repli aux troupes aventurées en Belgique ; elles sont déjà en passe d'être tournées. Le 19 mai, le général Gamelin mesure lucidement la gravité de la situation et préconise les mesures propres à y remédier ; mais il n'intervient pas dans la bataille, tout en déclarant que c'est une « question d'heures », si bien que le général Weygand, qui adopte dans ses grandes lignes le plan de son prédécesseur, ne peut le mettre en œuvre que le 25, trop tard. On pourrait multiplier les *exemples de ce rythme du fantassin*, chez les Français, confronté à celui du moteur chez les Allemands.

Avec la vitesse, l'autre règle de la guerre moderne, que les Allemands ont su appliquer, à savoir que les blindés, engagés en masse, peuvent forcer le succès, les Français ne l'appliquent pas : leurs divisions cuirassées sont engagées séparément et, comme il leur manque toujours quelque chose, leur engagement est défectueux. La première division manquait d'éléments de reconnaissance et d'infanterie, elle arrive trop tardivement sur son objectif après une panne d'essence, et elle doit retraiter ; la troisième, qui est incomplète et qui manque d'entraînement et de radio, est *« placée en position défensive »*, au lieu d'être lancée à l'attaque, par le général de corps d'armée auquel elle est rattachée ; seule, la quatrième, du colonel de Gaulle, a attaqué le corps de Guderian avec quelque succès initial, mais, faute d'infanterie et d'artillerie, elle s'est retirée.

Il est certain que, de ce fait, des occasions ont été manquées : si elles avaient été saisies, elles n'auraient probablement pas suffi pour retourner la situation, mais elles auraient retardé l'adversaire et permis de gagner un temps précieux ; c'est ce qui s'est passé, par exemple, lorsque l'ardent Guderian avait étiré ses trois panzers sur plus de 100 kilomètres et qu'un vide s'était créé entre les blindés et l'infanterie, qui n'avait pas suivi ; or il ne fut attaqué dans cette périlleuse situation qu'à deux reprises par la 4e division cuirassée du colonel de Gaulle ; pas plus là qu'ailleurs, le commandement français n'avait pu concentrer assez de forces pour stopper un adversaire porté par le succès. Mais il est vrai, en contrepartie, que Hitler a pris aussi parfois des décisions erronées, comme, par exemple, l'ordre donné aux blindés de souffler un peu dans leur remontée vers le Nord à partir d'Abbeville ; il a permis ainsi l'évacuation *du corps anglais par* Dunkerque.

En définitive, on peut dire que la bataille perdue de mai-juin 1940 n'est que la dernière phase, la plus grave, d'une série d'insuccès français dont l'origine était la trop coûteuse victoire de 1918. Mais si l'armée française n'était certainement pas en mesure de remporter à ce moment la victoire, si de nombreuses erreurs avaient été commises, le triomphe allemand n'a été total que grâce à la réussite d'une manœuvre très audacieuse dont le magistral succès a fait oublier les énormes risques encourus.

(1) Cf. Notre *la Défaite de la France*, Presses universitaires de France, mars 1980.

Prochain article :

POUVAIT-ON CONTINUER LA LUTTE ?

« Les Cahiers du communisme » mettent en cause la direction du P.C. en 1940

Les Cahiers du communisme publient, dans leur numéro de mai, un « dossier » sur la période mai 1940 - mai 1945 en France et sur la signification de la victoire du 8 mai. Dans la dernière partie d'un article sur la situation de la France à l'été 1940, M. Roger Bourderon évoque l'attitude du P.C.F., en particulier la démarche faite auprès des autorités allemandes pour qu'elles autorisent la reparution de *l'Humanité*, interdite depuis le 26 août 1939, et l'appel lancé, le 10 juillet, par la direction clandestine du P.C.

« L'explication fondamentale des initiatives de l'été 1940, écrit M. Bourderon, *réside dans l'absence d'analyse générale cohérente de la situation : les références de base sont constituées par les positions de l'Internationale communiste et par celles de l'U.R.S.S. Celle-ci demeure neutre dans une guerre qualifiée d'impérialiste des deux côtés. En conservant cette définition de la guerre — un temps atténuée début juin, — le P.C.F. ne peut élaborer une politique pleinement adaptée à la situation concrète en France, bien que la plus dangereuse initiative — la demande de reparution de* l'Humanité *— soit très vite abandonnée, critiquée, en partie sanctionnée. »*

M. Bourderon voit dans l'appel de juillet 1940 *« l'expression des contradictions dont le P.C.F. ne peut alors se dégager, car sa ligne stratégique s'élabore à la fois à partir de la réflexion des années 30 sur les rapports classe-nation, le rôle national de la classe ouvrière, le rôle antinational des classes dirigeantes ; et à partir de la définition de la guerre comme exclusivement impérialiste, ce qui conduit, la défaite française consommée, à ne pas traiter de l'existence de cette guerre — et d'autre part à ne pas faire référence au fascisme. » « Handicap important*, dit-il, *pour mener la lutte pour l'indépendance nationale et la liberté, dont la revendication est, au demeurant, proclamée avec vigueur* (...). »

L'historien estime cependant que l'appel du 10 juillet a déterminé de nombreux militants communistes à reprendre le *« combat antifasciste »*. *« L'appel de juillet*, écrit-il, *constitue un refus de la situation présente, née de la défaite. Il en recherche les racines dans l'analyse des réalités nationales. Il définit l'objectif du rassemblement pour l'indépendance nationale et le redressement du pays. Il appelle à se mobiliser pour la lutte revendicative immédiate. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la série d'initiatives, aux approches différentes, qui donneront naissance à la Résistance — telle qu'on peut l'appréhender, aujourd'hui, dans son épanouissement. »*

La demande de reparution de « l'Humanité »

Dans un débat auquel participe, notamment, M. Henri Rol-Tanguy, ancien chef des F.F.I. de la région parisienne, M. Pierre Villon, ancien secrétaire général du Front national, déclare : *« Je n'ai pas compris la démarche auprès des autorités allemandes visant à obtenir la parution légale de* l'Humanité. *Je sais qu'il y avait des grincements de dents, des discussions parmi les communistes. J'ai vu personnellement une contradiction entre cette démarche et l'appel du 10 juillet. Je n'ai pas non plus apprécié — cela m'a même conduit à me demander si je ne devais pas couper avec la direction alors présente à Paris — que* l'Humanité *clandestine appelât les communistes et les travailleurs à discuter avec les soldats allemands pour leur montrer, en somme, qu'ils devaient alors être à nos côtés contre la guerre.* (...)

J'ignore encore qui était le ou les principaux responsables de ces démarches, mais ce dont je suis absolument certain, c'est que Maurice Thorez a désapprouvé ces initiatives, considérant qu'elles étaient erronées, que c'était une faute qui mettait en danger le parti lui-même. Il existe d'ailleurs — Florimond Bonte l'a publiée dans son livre le Chemin de l'honneur *— une lettre signée Maurice Thorez et Jacques Duclos, du 1er octobre 1940, adressée aux députés communistes emprisonnés ; lettre qui leur disait en substance, entre autres : le parti communiste français pose de sérieux problèmes à l'occupant qui aurait bien voulu le compromettre et le présenter comme « maquignonnant » avec lui. Dans le contexte de l'époque, cette remarque a heureusement clarifié les choses, en particulier pour ceux qui avaient été traumatisés par les erreurs dont je viens de parler. »*

M. Villon souligne le rôle joué *« dès le début »* par certains intellectuels communistes, comme Georges Politzer, Jacques Solomon et Gabriel Péri, qui, à l'été et à l'automne 1940, ont mis *« en évidence, par la plume, les racines et les intentions du nazisme »* (1). M. Jean-Paul Scot, historien, indique, en se référant au témoignage de militants de l'époque, que *« l'action des communistes s'est inscrite, dès 1940, dans la continuité de la lutte antifasciste »*. Il explique cette continuité en rappelant que *« quelques semaines après l'interdiction du parti* [le 27 septembre 1939], l'Humanité *clandestine circule ouvertement dans de nombreuses entreprises de la métallurgie parisienne par exemple, en particulier de l'aéronautique, où avaient été menées de grandes luttes pour la défense nationale après la victoire du Front populaire »*.

M. Villon souligne, d'autre part, que la politique du P.C.F. dans la période considérée doit s'apprécier en fonction de son *« but stratégique »*, qui, pendant l'occupation, était de *« développer la lutte pour battre l'ennemi le plus vite possible »*, et, après la libération, de *« gagner la guerre et d'affirmer la présence de la France dans la victoire »*.

(1) Cette remarque, de même que celles de M. Bourderon sur l'appel du 10 juillet, signifie que les intellectuels, comme aussi les militants ouvriers évoqués ensuite par M. Scot, ont dû corriger pour leur compte l'« erreur » de la direction du parti, qui n'avait « pas compris » la nature du nazisme. C'était là, en effet, selon l'expression de M. Bourderon, un *« handicap important »* (N.D.L.R.)

société

LA RÉFORME DU CODE PÉNAL

L'esprit d'une loi

(Suite de la première page.)

Bloquer en quelque sorte leur libre-arbitre. Les enserrer dans des limites que le législateur, c'est-à-dire le pouvoir politique de la majorité définirait. En un mot, réduire la liberté de décision du juge face à un homme et à une situation donnée.

Le système actuel, par le jeu des circonstances atténuantes, permet pratiquement aux juges de décider souverainement du sort de l'accusé, dans la limite d'un maximum prévu par la loi. Il est vrai qu'un meurtre en France peut être puni de la réclusion criminelle à perpétuité ou de deux ans de prison avec *sursis*. Et il *est* bien qu'il en *soit* ainsi. Tout simplement parce qu'entre le meurtre crapuleux, sordide commis par un professionnel sur une victime innocente et le meurtre passionnel commis par *la femme abandonnée*, à laquelle son mari veut enlever son enfant, il y a plus qu'une différence de degré : il existe une différence de nature, non pas juridique mais humaine. Parce que la vie est multiple, les hommes différents, les situations toujours diverses, il est nécessaire que ceux qui jugent puissent adapter leur décision à la situation toujours originale qui leur est soumise. Quant à la fixation de la peine, jusqu'à ce plafond, elle ne doit relever que de la conscience des juges, parce qu'eux seuls ont compétence pour la déterminer au regard des circonstances de l'infraction et de la personnalité de son auteur.

L'avant-projet du code pénal aujourd'hui jeté aux oubliettes, avait consacré ce principe. On comprend qu'un pouvoir politique avide de tout régler et fondamentalement hostile à tout contre-pouvoir, et d'abord à celui de juges indépendants, se préoccupe de rogner la liberté de juger, en s'en prenant d'abord à la liberté de ne pas condamner obligatoirement à une peine minimale de prison ferme. Il y a beau temps que qualifier de laxistes nos magistrats relève de la démagogie ou de l'humour noir. L'heure judiciaire serait plutôt à la rigueur qu'à la bienveillance. Mais si précisément la loi doit ouvrir aux juges tous les choix — de l'extrême rigueur à la puis grande mansuétude — c'est pour éviter le pire arbitraire : celui des textes qui prétendent abstraitement, dogmatiquement, décider des situations humaines qui sont fluctuantes et diverses.

Cette défiance contre les juges, déjà inscrite en filigramme dans les dispositions sur les peines obligatoires, prend toute sa dimension dans les réformes qu'on voudrait introduire dans le procès pénal.

Le projet — et son auteur s'en enorgueillit bien haut — supprimerait la procédure dite des flagrants délits. A cette occasion, le ministère public perdrait en particulier le droit de placer sous mandat de dépôt le prévenu. Ne voilà-t-il pas un progrès des libertés, réclamé à cor et à cri toujours en vain d'ailleurs, par tous ses défenseurs ?

Mais analysons le texte. On a changé le nom — mais non la *chose*. Sous la dénomination de saisine directe, la procédure de flagrant délit subsiste. Car le procureur de la République aura la possibilité, s'il l'estime convenable, de traduire le prévenu qui lui est *déféré*, au terme d'une enquête de police, devant le tribunal *le jour même*. Si ce n'est pas la procédure de flagrant délit, qu'est-ce donc ? Et si le procureur perd le droit de placer sous *mandat de dépôt le prévenu* jusqu'à sa comparution devant le tribunal, il détiendra le pouvoir de faire retenir le prévenu jusqu'à sa comparution et de le faire conduire sous escorte devant le tribunal. *Qu'est-ce qui* sera changé ? Les mots, mais non les faits.

Par contre, *sont* escamotés les droits de la défense au moment où le suspect est déféré au parquet. Depuis 1975, l'inculpé ne pouvait être interrogé par le procureur qu'assisté d'un avocat, s'il en *faisait* la demande. Dans le projet Peyrefitte, « *le procureur de la République fait connaître à l'intéressé les infractions qui lui sont reprochées, recueille ses déclarations* ». Plus besoin d'avocat, le procureur assurant sans doute la défense de l'inculpé.

Flagrant délit

Il y a plus. La procédure de flagrant délit ne pouvait être mise en œuvre que pour les cas de flagrance, à propos d'infractions en train d'être commises ou venant de l'être. Elle demeurait à ce titre exceptionnelle. Dans le *projet Peyrefitte, ce ne sont plus* les circonstances de l'affaire qui définissent objectivement la mise en œuvre de la procédure-éclair devant le tribunal. C'est l'aprèciation du seul procureur de la République « *au regard des charges rassemblées* », c'est-à-dire au regard des résultats de l'enquête de police. Sans doute, le tribunal pourra-t-il estimer nécessaire de procéder à des investigations complémentaires. Mais qui, dans le projet Peyrefitte, procédera à ces mesures d'instruction de l'affaire ? Le procureur ! C'est lui qui fera procéder à l'enquête sur la personnalité du prévenu. C'est lui qui fera procéder à toutes auditions des témoins, aux examens et même aux perquisitions et saisies. Me Jacques de la justice pénale, voici l'accusateur, partie au procès pénal, qui se transforme en magistrat instructeur et rassemble lui-même les charges dont il se servira ensuite à l'audience. Que reste-t-il du principe fondamental de la séparation des autorités de poursuite et d'instruction dans une telle confusion ?

Mais c'est en matière criminelle que les auteurs du projet donnent toute leur mesure. Nous souffrons, dans la procédure pénale française, d'un singulier déséquilibre : l'auteur d'un délit, par exemple un voleur de voitures, a le droit d'être jugé d'abord par le tribunal, puis par la cour d'appel. Mais celui qui a tué père et mère, lui, n'a droit qu'à être jugé une fois, par la cour d'assises. Le spectacle judiciaire y gagne en intensité dramatique. La justice s'y perd parfois en décisions erronées ou excessives. Pour pallier ce risque, la justice française a donné au justiciable la garantie que l'instruction de l'affaire serait non seulement menée par un juge d'instruction, mais aussi contrôlée par une juridiction d'appel, la chambre d'accusation.

Que prévoit le projet à cet égard ? Que le procureur général pourra écarter le juge d'instruction et demander à la chambre d'accusation d'instruire directement l'affaire. Bien sûr, la chambre d'accusation pourra estimer qu'une instruction par le juge est nécessaire, et lui renvoyer l'affaire. Mais la chambre d'accusation peut ne pas être *insensible* à la démarche du procureur général. Disparaissent dès lors le juge d'instruction et les garanties du double degré d'instruction. Or quelles considérations amèneront le procureur général à décider que l'intervention du juge d'instruction ne lui paraît pas nécessaire à la *manifestation* de la vérité ? L'état de l'affaire ou des charges rassemblées ? Rappelons-nous le soir où le ministre de l'intérieur expliquait aux téléspectateurs étonnés que, dans l'affaire de Broglie, *tout* était *clair* et le coup de filet complet. Je gage que le procureur général, au vu d'une si belle enquête, aurait saisi directement la chambre d'accusation. Et que l'affaire de Broglie aurait été instruite par elle et jugée et close depuis longtemps...

Qu'on n'invoque pas à cet égard l'exemple anglais. Il est vrai qu'en Angleterre un crime est jugé souvent quelques mois après sa commission. Mais c'est que l'instruction se fait réellement à l'audience, et que les débats d'un procès criminel y durent plusieurs semaines.

Si l'on choisit d'adopter en France la procédure anglo-saxonne, qui se déroule essentiellement à l'audience et respecte vraiment les droits de la défense à égalité de chances avec l'accusation, nous y applaudirons. Mais qu'on nous épargne, à propos de ce projet, toute référence à l'Angleterre, serait-ce en s'emparant *du nom — sinon de* la *réalité* — de l'*habeas corpus*. Ce que le projet veut, c'est accroître encore le poids du ministère public, c'est-à-dire du représentant du pouvoir exécutif dans le procès pénal. Voilà qui situe le projet aux antipodes de la conception anglo-saxonne du *Process of Law* et nous replonge plus avant dans le mal judiciaire français.

ROBERT BADINTER.

● *Le syndicat de la magistrature boycottera* les élections professionnelles fixées au 31 mai et au 28 juin, destinées à désigner les magistrats qui éliront les membres de la commission d'avancement. Les dates du scrutin et la répartition par juridiction des deux cent quatre-vingt-cinq *magistrats à élire ont* été publiées au *Journal officiel* du mardi 6 mai. Le syndicat de la magistrature, qui avait déjà boycotté les élections de 1977, demande à ses adhérents de ne pas participer à ce vote, « *scrutin de liste majoritaire à deux tours qui empêche l'élection de minoritaires* ». Le syndicat est favorable au scrutin proportionnel.

Le rapport de M. Sauvaigo sur la détention provisoire prévoit le recours systématique au juge d'instruction

Les prisons françaises comptaient, le 1er février, trente-sept mille six cent quarante-neuf détenus, dont 45,56 % en attente de leur jugement. Ce pourcentage élevé tient aux lenteurs de l'instruction, à l'accroissement de la délinquance, à la plus grande sévérité des juges et à l'échec de la loi de 1970 sur le contrôle judiciaire, dont il est avéré aujourd'hui qu'elle a moins servi à limiter le nombre de détenus qu'à soumettre à certaines obligations une catégorie de prévenus qui auraient auparavant été laissés en liberté.

M. Giscard d'Estaing reconnaissait, le 6 octobre 1979, que « *des lenteurs non indispensables de procédure troublent le fonctionnement de la justice* (*le Monde* du 9 octobre 1979), et annonçait la nomination d'un parlementaire en mission chargé de rechercher « *les moyens d'améliorer les conditions d'utilisation de la détention provisoire* ».

Les conclusions de M. Pierre Sauvaigo, député des Alpes-Maritimes (app. R.P.R.), sont maintenant entre les mains de la chancellerie, qui ne les a pas encore rendues publiques. Elles prennent d'autant plus de relief que M. Alain Peyrefitte y a fait plusieurs fois référence à propos du projet de loi « *sécurité et liberté* », qui laisse au parquet la faculté de saisir directement le tribunal *correctionnel* et la chambre d'accusation, sans passer par un juge d'instruction, afin, selon le gouvernement, d'accélérer le cours de la justice et de limiter le nombre des détenus en attente de leur jugement.

La réalité est un peu *différente*. Si le rapport Sauvaigo préconise une diminution des prérogatives du juge d'instruction, il prévoit la faculté de faire appel à lui, même en cas de procédure correctionnelle accélérée et son intervention systématique pour tous les crimes punissables de plus de dix ans de réclusion. Le gouvernement pourrait se rallier à cette formule s'il s'avérait que le tollé suscité par le projet « sécurité et liberté » *prenait* trop d'ampleur.

Comme M. Peyrefitte, M. Sauvaigo voit dans les lenteurs de l'instruction l'une des causes principales de la détention provisoire, « *plus longue en France que dans nombre de pays dont certains possèdent parfois une population carcérale globale plus importante* ». Les conclusions qu'en tire le député sont, sur plusieurs points, assez différentes de celles du ministre.

● *Des moyens accrus.*

Cette solution n'a pas été retenue par la chancellerie. M. Sauvaigo note que « *si les magistrats, en particulier les juges d'instruction, étaient plus nombreux, les choses iraient plus vite* ». Le député ajoute qu'« *il est non moins évident que les commissions rogatoires, source fréquente de retards importants dans l'instruction, pourraient être accélérées si les effectifs de la police judiciaire étaient renforcés* ». Le rapport souligne cependant qu'« *une telle majoration en personnel, solution de facilité là comme ailleurs, ne peut être que progressive, même si elle s'avère indispensable dans le temps* ».

● Un « juge de l'instruction ».

C'est la proposition la plus originale. Elle consiste à confier au parquet certaines fonctions dévolues actuellement au juge d'instruction, comme l'audition des témoins, les perquisitions, les confrontations, voire la délivrance des mandats d'amener, de dépôt et d'arrêt. Ces décisions seraient contrôlées par une nouvelle catégorie de magistrats : les « *juges de l'instruction* », qui se substitueraient aux juges d'instruction actuels.

Outre « *l'accélération probable, voire certaine, de la procédure* », *M. Sauvaigo voit dans cette formule* plusieurs avantages, dont une répartition des tâches plus « *rationnelle* » entre l'accusation et le magistrat instructeur.

Cette solution aurait, en outre, comme intérêt la disparition du juge unique (le magistrat instructeur), dont le rapport souligne le pouvoir « *tout-puissant et discrétionnaire* », ainsi que l'isolement face à la « *pesanteur du parquet* ». Le projet « *Sécurité et liberté* » ne retient pas cette suggestion.

● Réduire les délais de comparution.

A court terme, le rapport suggère de mieux contrôler les décisions *de placer les délinquants* sous mandat de dépôt. A l'opposé de la procédure actuelle, l'ordonnance de mise en détention délivrée par le magistrat instructeur serait valable pour dix jours, et non pour cinq, le temps de procéder à une mini-information. En contrepartie, le tribunal se réunirait au bout de ces dix jours afin de prolonger le mandat de dépôt ou, au contraire, d'y mettre fin. Actuellement, la détention *provisoire d'un délinquant peut* durer huit mois, à la seule initiative du juge d'instruction, malgré le contrôle de la chambre d'accusation.

Pour éviter l'ouverture systématique (hormis les cas de flagrant délit et de citation directe) d'une instruction, le rapport suggère que, pour les « *petites affaires* », le parquet se livre lui-même, dans un délai de dix jours, à une enquête rapide. En revanche, *ce serait* au juge d'instruction de décider de l'incarcération, pendant ces dix jours, de la personne en cause. A l'issue de ce délai, le tribunal statuerait sur le fond ou déciderait de prolonger la détention afin de permettre au parquet de compléter son enquête. Il pourrait aussi renvoyer l'affaire « *qui serait apparue plus complexe qu'au premier examen* » devant un juge d'instruction.

En cas de crime punissable de dix ans de réclusion et plus, le *même système* — *rendant facultative* l'ouverture d'une instruction — serait applicable. La seule différence porterait sur la durée du mandat de dépôt délivré par le parquet : vingt jours au lieu de dix, et sur le rôle de la chambre *d'accusation* de la cour d'appel, qui serait celui dévolu au tribunal correctionnel en matière de délit.

Pour les autres crimes, le dossier serait obligatoirement soumis, après une année de détention provisoire, à la chambre d'accusation qui pourrait demander au juge d'instruction, dont le rôle serait maintenu, de hâter la clôture du dossier et pourrait ordonner la mise en liberté du *prévenu. Actuellement*, la détention provisoire d'un criminel peut durer indéfiniment, même s'il a la faculté de demander à tout moment sa mise en liberté et de faire appel d'une ordonnance de refus devant la chambre d'accusation.

La différence avec le projet « *Sécurité et liberté* » du gouvernement porte notamment sur la procédure des flagrants délits dont le rapport Sauvaigo préconise *grosso modo* le maintien, et sur le rôle du juge d'instruction, dont le projet Peyrefitte prévoit la possibilité de se passer totalement même lorsque l'enquête menée par le parquet en matière de délit prouve qu'il s'agit d'une *affaire plus complexe qu'il n'était* apparu au premier abord.

● Une semi-liberté pour les prévenus détenus.

Parmi les autres suggestions du rapport Sauvaigo figure l'instauration de mesures de semi-liberté pour les prévenus détenus, le développement du contrôle judiciaire, l'aggravation de la détention provisoire pour certains délinquants en « col blanc » et la création d'établissements de « *moyenne sécurité à régime éducatif* » pour les mineurs qui ne peuvent être mis en liberté. Le projet du gouvernement ne retient aucune de ces suggestions.

BERTRAND LE GENDRE.

DE NOUVELLES RÉACTIONS

L'adoption par le conseil des ministres du 30 avril du projet de loi « sécurité et liberté » continue de susciter de nombreuses réactions.

● *L'association Droit et Démocratie « s'inquiète »* du projet de réforme du code pénal « *créé sans aucune concertation avec les organisations professionnelles et paraissant renier notre tradition pénale de rédemption de l'homme et poser de singulières interrogations en matière de droit de la défense (...) Cet infléchissement de notre pays vers la tentation répressive est préoccupante. Les Français doivent comprendre le risque que crée pour les libertés de tous l'amorce de tels processus* » (1, rue de Cérisoles, 75008-Paris).

● *L'association S.O.S. Défense* estime « *qu'on veut en revenir à une justice sommaire au moment où les Français pensent en grande majorité que le chômage est responsable de la violence (...) et au moment où les prisons, plus surpeuplées que jamais, pourraient bien connaître de nouvelles révoltes (130 détenus à Lyon ont été dispersés d'urgence après un préavis de grève au 1er avril 1980)* » (13, rue Jean-Larrivé, 69003 Lyon).

● *L'association Légitime Défense* déclare : « *Nous avons gagné une bataille, le vent tourne* ». « *Nous souhaitons que le Parlement vote le projet de loi destiné à rendre la répression des méfaits plus efficace, ou qu'il ne l'amende qu'en en aggravant le caractère répressif (...) Il faut aussi que cesse l'équivoque qui consiste à opposer les libertés individuelles à la répression* » (B.P. 403 - 75161-Paris - Cedex 04 - Tél. : 367-39-82).

● *Le comité d'études parlementaires sur la peine de mort*, que préside M. Pierre Bas, député (R.P.R.) de Paris, « *rappelle qu'il est impossible de traiter des peines et de leur exécution sans parler de la peine de mort, qui est au sommet de l'échelle des peines* ».

● *Le bureau exécutif du parti socialiste « a pris connaissance, avec stupeur, du projet de réforme pénale* ». « *Le gouvernement met en place une véritable justice d'exception*, estime le P.S., *comportant à la fois la généralisation de la procédure de flagrant délit remaniée (...), la création d'une instruction sommaire pour les crimes, l'extension des détentions non motivées, la limitation drastique des pouvoirs du tribunal (...), la réduction massive des possibilités d'aménagement de la peine pendant son exécution, quel que soit le comportement du condamné. Cette politique (...) est réservée aux auteurs de violences contre les personnes ou les biens, généralement issus des classes les plus défavorisées, tandis que les délinquants en col blanc, coupables d'infractions économiques et financières, au coût social plus élevé, continueront de bénéficier des garanties judiciaires habituelles.* »

INCENDIAIRE POUR L'EMPLOI

Le 5 janvier, un incendie criminel détruisait l'entrepôt d'une *raffinerie de sucre du groupe* Beghin-Say, près de Vitry-le-François (Marne) (« le Monde » du 9 janvier). L'ingénieur responsable de la sécurité, M. Claude Mollé, père de trois enfants, devait mourir dans cet *incendie*.

Mardi 6 mai, quatre mois après l'événement, l'incendiaire, M. Daniel Louis, était arrêté. M. Louis, âgé de vingt-six ans, ouvrier d'entretien dans l'usine, a justifié son geste par la volonté... de préserver l'emploi.

A la suite de difficultés économiques, l'entreprise avait, en effet, l'intention de procéder à des licenciements. M. Louis, qui ne figurait pas sur la liste des salariés menacés de licenciement, avait décidé de détruire ou d'altérer les stocks afin, a-t-il expliqué, que les ouvriers conservent une charge de travail suffisante.

Il a été inculpé d'incendie volontaire et écroué à Châlons-sur-Marne.

MÉDECINE

● *Une opération interne par le froid.* — Un patient, M. Pierre Clouvet, âgé de cinquante-trois ans, demeurant à Unieux (Loire), porteur de varices oesophagiennes, vient d'être opéré avec succès grâce à un traitement par le *froid* (cryo-chirurgie) à l'hôpital de Firminy (Loire). Les hémorragies, dont il souffrait, ne se sont pas reproduites depuis un mois après deux séances de cryo-chirurgie. L'équipe chirurgicale a *utilisé* une sonde extrêmement fine et performante mise au point par un département spécialiste du froid du Centre national d'études nucléaires de Grenoble (C.N.E.N.G.) pouvant être introduite *dans un* endoscope. Ce tube souple a permis de guider la sonde *réfrigérante*. Jusqu'à présent appliquée aux maladies accessibles à la vue et au toucher direct, cette méthode thérapeutique peut aussi, selon ses promoteurs, être utilisée pour les lésions de l'estomac, du colon et de la vessie. — *(Corresp.)*

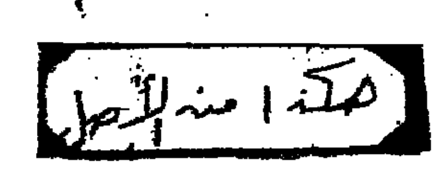
RELAXE POUR LA PHARMACIENNE QUI REFUSE DE VENDRE DES « PILULES »

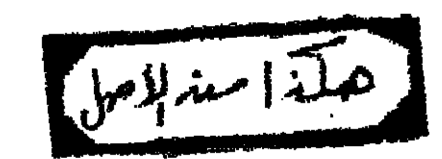
De notre correspondant

Lyon. — Mme Germaine Demolombe-Klotz, pharmacienne à Marnay (Haute-Saône), poursuivie pour refus de vente de pilules anticonceptionnelles, a été relaxée jeudi 8 mai par la quatrième chambre de la cour d'appel de Lyon. Les trois condamnations à quatre cents francs, puis deux fois cinq cents francs d'amende prononcées par les tribunaux de Vesoul, Besançon et Dijon sont donc annulées. *Cette décision* — après deux pourvois en cassation — clôt un dossier qui a fait l'objet de très nombreuses polémiques (*le Monde Dimanche* du 4 mai 1980). Les magistrats lyonnais ont fondé leur décision sur des vices de *forme* — en l'occurrence sur une mauvaise rédaction de deux ordonnances présentées par deux plaignantes différentes — et se sont abstenus de commenter leur arrêt sur le fond.

« *L'auteur de la prescription est tenu (...) de la dater, de la signer, de mentionner lisiblement son nom et son adresse ainsi que le mode d'emploi du médicament. S'il s'agit d'un médicament spécialisé, il indique en toutes lettres le nombre d'unités thérapeutiques.* »

C'est en vertu de cet article (R. 5185) du code de la santé publique que la cour, présidée par M. Jacques More, a rejeté les plaintes de deux clientes. La première avait présenté une ordonnance comportant les noms de quatre praticiens, « *sans que rien ne permette de savoir quel est le prescripteur réel* ». La deuxième ne mentionnait pas précisément le nombre d'unités thérapeutiques : « *Boîtes de trois plaquettes de Minidril, Q.S. pour six mois* » est, selon les magistrats lyonnais, une énonciation qui ne satisfait pas aux « *obligations légales* ». L'arrêt précise enfin, dans l'un de ses attendus, qu'« *il n'est pas discuté que Mme Demolombe n'avait plus en stock le produit réclamé* » et que l'une des clientes n'a « *à aucun moment exprimé le désir de venir rechercher le médicament après approvisionnement* ». — C. R.





UN CHOMEUR DANS LA VIENNE

Cinq enfants, 2 641 francs par mois...

Poitiers. — *Mensuellement : 2 641 F.* C'est la somme avec laquelle André, cinquante-trois ans, ancien chauffeur-routier, doit faire vivre, dans un petit village du sud de la Vienne, sa femme et cinq de leurs huit enfants qui sont encore à *leur charge. Depuis le 1er janvier 1980,* l'allocation d'aide publique ayant été supprimée, les allocations familiales, dont le montant est de 2 141 F, étaient les seules ressources régulières de cette famille. *De temps en temps* s'y ajoutait quelque argent envoyé par les aînés des enfants.

Depuis le 1er avril, un secours mensuel de 500 F est versé par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

De notre envoyée spéciale

André, il y a dix ans, était un Français moyen, au bonheur tranquille. Chauffeur-routier, il habitait la banlieue parisienne, où il possédait un pavillon. Il faisait vivre *« sans problèmes particuliers »* la nombreuse famille que sa femme Mireille et lui avaient désirée.

Une affection rénale l'obligea à cesser le travail durant six mois. Il perdit son emploi, mais bénéficia pour trois ans du régime longue maladie. Sur les conseils de son médecin, il quitta la région parisienne et vendit son pavillon.

« Une maison dans la Vienne était dans nos prix, raconte-t-il. *Nous nous sommes un peu renseignés sur la région. Les enfants étaient d'accord ; nous avons acheté. Bien sûr, il y avait des réparations à faire, mais notre pavillon avait été vendu plus cher. Donc, ça devait aller. Mon médecin m'avait dit que j'aurais une pension d'invalidité. »*

Le déménagement fini, la famille installée, les enfants à l'école, il ne restait plus, pensait-il, que quelques formalités pour régler le problème de la pension. Très vite, il dut convenir qu'il avait rêvé. De pension d'invalidité, il n'était pas question. *« Et d'abord, pourquoi avez-vous quitté la région parisienne ? »* lui demandait-on. On lui conseilla de s'inscrire à l'Agence nationale pour l'emploi.

A partir de cette inscription allait commencer l'étrange parcours d'André dans divers services administratifs. L'Agence pour l'emploi l'envoya à la médecine du travail, qui le classa « handicapé B ». *« Pendant deux ans, puis on verra,* m'ont-ils dit. *Pour dix-huit mois, j'avais les Assedic, ensuite l'aide publique. »*

Inapte

En 1975, on le fit passer devant une commission d'orientation. Elle rendit un avis : *« Inapte à toute rééducation professionnelle et à toute activité salariée. » « Avec ça, je pensais avoir droit à l'allocation pour les handicapés adultes,* précise André. *Pas du tout, puisqu'on m'avait mis à 50 %. »*

Aidé par une assistante sociale, il porta son cas devant une commission de recours qui fit connaître sa décision en 1979. *« Quand je suis passé devant cette commission,* dit-il, *ils ont été désagréables, suggérant que j'étais un paresseux. Ils ont expliqué que, pour eux, je n'étais pas handicapé et que je n'avais qu'à chercher du travail. »*

Il avait fallu six ans à l'administration pour mener André jusqu'à une fin de non-recevoir. Il était *« inapte à toute rééducation professionnelle »* mais *« pas handicapé »* et devait donc *« se débrouiller ».* Il n'avait pas attendu ce conseil et, dès 1975, pas encore démuni, il avait acheté un petit troupeau de chèvres *« pour le lait et les chevreaux ».*

Son handicap l'empêchant de faire le gros du travail, celui-ci revenait à sa femme. En 1978, elle tombait malade et devait subir une opération. Les chèvres étaient vendues avec une perte de 4 000 F.

Désormais il fallait établir un budget serré et, pour cela, *« passer des soirées à refaire les comptes ».* La quasi-totalité des ressources familiales est maintenant consacrée au chauffage et à la nourriture. Avec 20 ou 30 F, Mireille compose un repas pour sept ou huit personnes : *« Les pommes de terre ou les carottes, on peut les avoir pour presque rien. On achète quelquefois de la viande, si elle est en promotion — par exemple du veau à 10 francs le kilo. C'est tout. A part quelques pommes en hiver, on ne mange jamais de fruits. »* André et sa famille n'achètent pas de vêtements. Les parents portent les mêmes depuis des années. Pour les enfants, ils vont à des « bourses de vêtements » ou reçoivent des dons. Ils ont gardé le téléphone *« mais uniquement pour recevoir les communications, ou pour un cas d'urgence ».* Le congélateur, lui, a dû être vendu.

Sur sa vieille voiture André fait tout, vidanges et réparations. Les aînés qui travaillent paient l'assurance. L'hiver dernier cependant, ses talents de gestionnaire *« n'y suffisaient plus ». « Le chauffage au fuel marchait seulement un peu la nuit pour l'eau chaude, le jour on se servait des deux cheminées alimentées par le bois de récupération qu'il faut aller chercher à la scierie. »* Sans les secours obtenus par l'assistante sociale, la voiture, *« qui ne vaut plus rien »,* aurait dû être vendue.

Si André fait part de ses difficultés, ce n'est pas pour apitoyer. Il n'a cessé de chercher du travail.

Il s'est rendu régulièrement à l'Agence pour l'emploi, où l'on n'a jamais rien pu lui proposer parce qu'il ne doit plus porter de choses lourdes. N'ayant aucun diplôme, il ne peut trouver d'emploi sédentaire.

Entraide

Pourtant, il ne veut pas *« être regardé comme un assisté ».* Avec d'autres familles et l'appui d'une assistante sociale, il a fondé une association d'entraide qui rassemble, dans le canton, environ cent cinquante personnes : *« Il s'agit de s'aider réciproquement. Par exemple, nous restaurons les maisons de certains d'entre nous, qui sont de véritables taudis. Mais personne n'est aidé s'il ne s'engage pas à faire lui-même quelque chose. »*

L'association n'est pas à court de projets. Elle recherche du matériel de camping pour aider plusieurs familles à prendre leurs premières vacances. Dans cette entreprise, André met, bénévolement, tout son enthousiasme, sans doute pour oublier ses comptes et l'avenir. Des organismes officiels, il n'attend plus rien. Il lui reste un espoir : l'association vient d'obtenir une aide financière, et, la plupart de ses adhérents n'ayant pas de voiture, elle va acheter un minibus. S'il pouvait en être le chauffeur, même à mi-temps, *« ce serait le rêve ».*

JOSYANE SAVIGNEAU.

JUSTICE

LA CONTROVERSE SUR LE SECRET BANCAIRE

Le gouvernement et les syndicats solidaires des deux douaniers détenus en Suisse

Le gouvernement français « couvre » les deux douaniers arrêtés le 15 avril, à Bâle, par la police fédérale, car rien dans les explications des autorités helvétiques ne permet de conclure qu'ils ont outrepassé leurs prérogatives ou violé la souveraineté suisse. C'est ce qui ressort des propos tenus, jeudi 8 mai, par M. Maurice Papon, ministre du budget, et qui constituent la première prise de position officielle et publique des autorités françaises.

Tandis que la majorité de la presse suisse approuve les décisions prises par les autorités de Berne et critique l'attitude française, le mécontentement grandit parmi les douaniers français, dont les représentants syndicaux devaient être reçus, ce vendredi, par M. Papon, avant de définir de nouvelles formes d'action pour faire pression « à la fois sur les autorités françaises et suisses ».

La première des deux « grèves du zèle » d'une demi-heure, déclenchée jeudi, entre 15 h. 30 et 16 heures, dans l'ensemble des postes-frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires français n'a entraîné aucun incident. Le plus souvent, les douaniers ont distribué aux voyageurs des tracts expliquant la raison de leur mouvement. Une action analogue était prévue pour ce vendredi.

Les milieux parlementaires français commencent, à leur tour, à s'émouvoir des dimensions prises par l'affaire. Dans une lettre au premier ministre, M. André Lajoinie, député de l'Allier (P.C.), demande au gouvernement d'intervenir sans délai auprès de la Suisse pour que les deux douaniers soient immédiatement libérés. M. Lajoinie demande aussi au gouvernement « de faire connaître publiquement les mesures qu'il compte prendre pour lutter efficacement contre ces trafics illégaux et l'évasion des capitaux qui mettent en cause l'indépendance du pays, la situation de sa monnaie et son développement économique ».

De son côté, M. Michel Debré, député de la Réunion (R.P.R.), demande, dans une question écrite au ministre du budget, « si la meilleure façon d'obtenir la libération des douaniers français ne serait pas d'interpeller les multiples représentants de banques suisses qui viennent régulièrement à Paris chercher des dépôts clandestins ou verser de la main à la main les intérêts des dépôts frauduleux de nos nationaux en Suisse ».

M. Papon : une machination montée par rancune

Les deux douaniers français arrêtés le 15 avril à Bâle par des policiers fédéraux suisses ne se sont nullement rendus coupables d'immixtion dans les affaires intérieures de la Suisse, et ils n'ont jamais travaillé, en toute circonstance, que sur le territoire français et dans le cadre des lois françaises. Les autorités helvétiques n'ont pas, en tout cas, jusqu'à présent apporté la preuve du contraire. Par conséquent, « *le ministre du budget ne peut que les couvrir* », et « *le gouvernement français suivra pas à pas l'affaire, jusqu'à ce que la justice leur soit rendue* ». Telle est, en substance, la position des autorités françaises, présentée, jeudi 8 mai, dans une conférence de presse, par M. Maurice Papon, après la décision du Conseil fédéral suisse de faire ouvrir des poursuites judiciaires contre MM. Bernard Rui et Pierre Schultz, les deux agents de l'échelon de Belfort de la direction nationale des enquêtes douanières, toujours détenus au secret à Berne.

Rappelant le déroulement des faits, le ministre du budget a estimé que les deux hommes ont été attirés dans un « *traquenard* », et que les explications données le 7 mai par les autorités helvétiques (*le Monde* du 9 mai) appellent quatre observations :

— Les Suisses ne sont pas en état de reprocher à l'heure actuelle à MM. Rui et Schultz des « *actes effectivement répréhensibles au regard de la législation suisse* » ;

— *Ils font un amalgame avec* deux autres affaires anciennes — celle de la Société de banque suisse, mettant en cause des déposants français, et une autre concernant des transactions numismatiques irrégulières vers la Suisse — pour lesquelles ils ne sont pas en état non plus de reprocher des actes répréhensibles aux deux fonctionnaires ;

— Le communiqué suisse confirme — « *au moins par son silence* » — qu'aucun citoyen suisse n'a été impliqué dans cette affaire, alors que les deux douaniers avaient bel et bien rendez-vous avec un ressortissant suisse (il s'agirait d'un individu possédant une résidence secondaire en France, impliqué par ailleurs dans un trafic de voitures volées) ;

— Les mandats d'amener dont ont usé les policiers suisses pour appréhender MM. Rui et Schultz ont été signés la veille des faits et comportaient, semble-t-il, cinq noms : ceux des deux fonctionnaires en cause et de trois de leurs supérieurs hiérarchiques.

« *On peut donc supposer*, en déduit M. Papon, *que les autorités fédérales suisses entendent se servir de l'incarcération des deux agents des douanes françaises attirés dans un traquenard pour — c'est une hypothèse parmi tant d'autres — exercer une pression sur les autorités françaises afin qu'elles cessent de poursuivre, sur le seul territoire français, des activités répréhensibles au regard du droit français. Si c'est cela, c'est de leur part une erreur complète.* »

M. Papon voit encore dans les mésaventures de MM. Rui et Schultz le fruit d'« *une machination montée par rancune* » : pour lui, ils « *semblent inculpés pour des opérations plus anciennes qui se sont déroulées en territoire français et dans le cadre des lois françaises* ». C'est pourquoi le gouvernement français « *fera tout ce qui est en son pouvoir* » pour obtenir, par voie judiciaire ou diplomatique, leur libération. Quant à la décision des douaniers français de bloquer les frontières pendant une demi-heure par jour les 8 et 9 mai, « *si le ministre ne peut officiellement l'entériner, en tant qu'homme il a le droit de la comprendre* ».

Tout en se refusant à imaginer que des fonctionnaires soient « *amenés à payer pour des affaires anciennes qui auraient pu déplaire, alors qu'ils ne faisaient que leur métier dans le respect des lois et sur le territoire français* », M. Papon s'est déclaré confiant pour l'avenir : « *Il me paraîtrait inimaginable que la plus vieille démocratie européenne ne remette pas rapidement les choses au point* », a-t-il conclu.

La Confédération est dans son droit

estime la presse helvétique

De notre correspondant

Lausanne. — Sortant de sa réserve, la presse helvétique approuve généralement les poursuites engagées par les autorités fédérales contre les deux douaniers français.

Sous le titre « *La Suisse n'est pas un satellite* », le *Journal de Genève* estime que « *la Confédération est dans son droit et que ce n'est pas sa responsabilité ni celle de ses banques si les relations traditionnelles entre l'État et tant de citoyens sont, en France, celles de la méfiance réciproque* ».

Citant un prospectus de la Banque soviétique pour le commerce extérieur, « *que ne renierait pas un banquier suisse* », la *Tribune de Genève* en déduit pour sa part que « *même l'U.R.S.S. garantit le secret bancaire* ». Quant à *24 Heures*, de Lausanne, il « *s'étonne de constater que ceux qui sont les plus sourcilleux en matière de souveraineté nationale sont souvent ceux qui font de la manière la plus désinvolte bon marché de celle des autres* ».

Si les commentaires des journaux de langue allemande sont moins nombreux, leurs réactions sont parfois assez vives. « *Le gouvernement suisse ne cédera pas au chantage* », titre le quotidien à grand tirage *Blick*, de Zurich. De son côté, la *Neue Zeitung*, réputé le journal le plus sérieux de la Confédération, se refuse à dramatiser cette affaire, suivant en cela l'exemple du Conseil fédéral. Dans son édition de jeudi, ce journal avait d'ailleurs relégué les derniers rebondissements de cette querelle douanière au bas de sa trente-troisième page.

La position de l'Union syndicale

La plupart des quotidiens helvétiques doivent néanmoins admettre que la pratique actuelle du secret bancaire ne va pas sans créer quelques problèmes. Ainsi le *Basler Zeitung* constate que « *la question des capitaux en fuite pèse sur les relations de la Suisse avec le reste du monde* ». Plus clairement encore, l'Union syndicale suisse (U.S.S.), la plus importante centrale ouvrière, reproche à la législation en vigueur « *de protéger des personnes qui enfreignent le droit fiscal de leur pays* ». Se déclarant solidaire des douaniers français, comme l'avait déjà fait le parti socialiste (*le Monde* du 9 mai), l'U.S.S. invite les autorités helvétiques « *à abroger des lois et des interprétations de lois qui troublent inutilement les rapports de la Suisse avec l'étranger* ».

J.-C. B.

L'U.B.S. EST LA DEUXIÈME BANQUE SUISSE

C'est par erreur que nous avons écrit dans le Monde du 8 mai, en page 13, que l'Union des banques suisses (U.B.S.) était « *la troisième banque mondiale* ». L'U.B.S. est la trente et unième banque mondiale. Elle est la quatorzième en Europe et la deuxième en Suisse.

Le procès des Corses à la Cour de sûreté de l'État

Un à un, les accusés se sont levés, jeudi 8 mai, pour répondre aux questions du président Claude Allaer sur la « nuit bleue » d'Ajaccio du 3 au 4 juillet 1978. Militants du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.), MM. Jean Nicoli, vingt et un ans, Jean-Pierre Colombani, vingt ans, et Didier Beretti, vingt-quatre ans, ont reconnu les attentats par explosifs qui leur sont reprochés. En guise d'explication liminaire, M. Colombani a déclaré :

« *Quand on voit son peuple disparaître, c'est un devoir que de le défendre. Il n'y a là rien d'héroïque ni d'infamant.* »

M. Gérard de Mari, vingt-sept ans, qui s'était constitué prisonnier lors de la première audience, a indiqué qu'il était nationaliste mais ne faisait pas partie du F.L.N.C., tout comme M. Guy Orsoni, vingt et un ans. MM. de Mari et Orsoni contestent toute participation aux attentats. Enfin, M. Philippe Zembernardi, trente-cinq ans, opposé à la violence, a expliqué avoir conservé à son domicile des explosifs pour rendre service à son neveu, M. Colombani.

L'audience, tout d'abord très calme, a finalement été marquée par un incident assez vif. Alors que l'attentat contre l'appartement de M. Beaufreton, partie civile, était évoqué, Mᵉ Jacques Chanson, son avocat, engageait un court dialogue avec M. Nicoli :

« *Réalisez-vous qu'une femme est passée devant la porte une minute avant l'explosion ? Vous êtes-vous renseigné pour savoir si l'appartement était habité ?*

— Non, *répond l'accusé.*

— *Réalisez-vous que cette femme, mère d'un jeune enfant, aurait pu être tuée ? Quelle aurait été votre réaction ?*

— Je m'en serais énormément voulu.

— *Vous êtes jeune*, reprit l'avocat, *je ne veux pas vous accabler. Mais vous paraissez inconscient du danger que vous avez fait courir à cette personne.* »

A cet instant, M. Nicoli prit la parole pour rappeler qu'il n'y avait jamais eu de blessés parmi les victimes du F.L.N.C. et évoquer les automitrailleuses légères investissant le village de Bastelica, en janvier, canons pointés vers les maisons. Le public applaudit à tout rompre. M. Allaer fit alors évacuer la salle. Après une courte suspension, les débats ont repris sans le public, excepté les familles des accusés.

LAURENT GREILSAMER.

● *L'affaire Diab : arrêt le 29 mai.* — Le cas du sous-brigadier de police Robert Marquet (*le Monde* du 7 mai), poursuivi pour avoir tué M. Mohammed Diab d'une rafale de pistolet-mitrailleur, le 29 novembre 1972, dans un commissariat de Versailles, était évoqué — à huis clos — jeudi 8 mai à la chambre d'accusation de Paris, présidée par M. Marcel Bellat. La cour rendra son arrêt le 29 mai. Le tribunal correctionnel de Versailles s'était déclaré incompétent en 1975, estimant que les faits constituaient non pas le délit d'homicide involontaire mais un crime rendant le policier passible des assises. La cause de la famille de la victime a été soutenue devant la chambre d'accusation par Mᵉ Gisèle Halimi. M. Noël Leydet, avocat général, aurait demandé à la cour, comme Mᵉ Raymond Cador, défenseur, et Mᵉ Michel Rémy-Morin, avocat du Trésor public, de prononcer un non-lieu, en déclarant que le sous-brigadier Marquet se trouvait en état de légitime défense.

FAITS ET JUGEMENTS

Les inculpés de l'affaire de Broglie demandent l'audition des policiers

M. Jean Ferré, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, chargé de l'information ouverte contre X pour soustraction et dissimulation de documents intéressant *la justice criminelle*, a entendu, jeudi 8 mai, trois des inculpés impliqués dans l'assassinat de Jean de Broglie qui se sont constitués partie civile dans la présente instance : MM. Pierre de Varga, Serge Tessèdre et Guy Simoné.

Assistés de leurs avocats, les trois inculpés ont confirmé qu'ils *estimaient avoir subi un lourd* préjudice du fait du non-versement au dossier d'instruction des rapports de la dixième brigade territoriale révélant que la police était au courant, avant l'assassinat de Jean de Broglie, de menaces de mort pesant sur lui.

Ils ont demandé en conséquence au magistrat instructeur *d'entendre M. Jean Ducret*, directeur de la police judiciaire de la région parisienne, les policiers ayant pu avoir connaissance de ces documents, et M. Guy Floch, premier magistrat instructeur du dossier de Broglie qui, selon *M. Ducret*, aurait été averti « *verbalement* » de leur existence.

D'autre part, la chambre d'*accusation de la cour d'appel* de Paris a rejeté, vendredi 9 mai, les demandes de mise en liberté de deux des inculpés : MM. Serge Tessèdre et Guy Simoné. Elle ne s'est pas prononcée sur la demande de mise en liberté de M. Pierre de Varga ; *elle attend*, pour le faire, le résultat d'examens médicaux.

Des syndicalistes condamnés pour avoir diffamé M. Durafour.

Lyon. — La quatrième chambre de la cour d'appel de Lyon a condamné jeudi 8 mai six syndicalistes C.G.T. de Manufrance à payer chacun une amende de 500 francs, pour avoir diffamé dans un tract, le 2 mars 1978, M. Michel Durafour, député (radical U.D.F.) de la Loire, ancien ministre du travail et ancien maire de Saint-Étienne. En première instance, ces syndicalistes avaient été relaxés (*le Monde* daté 10-11 février).

Dans le tract incriminé, ils avaient affirmé que M. Michel *Durafour* pratiquait « *des manœuvres politiciennes* » pour entraver le sauvetage financier de Manufrance. La cour d'appel de Lyon a estimé que « *tout responsable d'un écrit* » devait « *avant toute diffusion publique vérifier l'exactitude des faits énoncés.* » — (*Corresp.*)

Deux médecins lillois condamnés pour homicide involontaire.

Lille. — Deux médecins de la région lilloise, les docteurs Jacques Desan, quarante-cinq ans, et Gérard Flament, quarante-six ans, ont été condamnés, mercredi 7 mai, pour homicide involontaire par le tribunal de Lille, *le premier à trois mois d'emprisonnement* avec sursis et 30 000 francs d'amende, le second à 15 000 francs d'amende.

Le 30 juillet 1975, un ingénieur de quarante-quatre ans, M. Jean Droulez, qui se plaignait de maux de tête, *était hospitalisé à Lille* à la clinique où le docteur Desan était neuropsychiatre. Le 31 juillet, ce dernier examinait rapidement M. Droulez. Le lendemain, il partait en vacances et confiait son malade au docteur Flament, qui, très *occupé, acceptait* uniquement parce qu'on lui affirmait qu'il était en voie de rétablissement. *Dans les jours suivants*, l'état de M. Droulez s'aggravait. Le 5 août, il était transporté au C.H.R. de Lille où il mourait quelques heures plus tard.

Le tribunal, se fondant sur le rapport des experts, a reproché au docteur Desan d'avoir fait *preuve de précipitation à la veille* de son départ en vacances et d'avoir agi avec imprudence en ne faisant pas les examens nécessaires. Cette imprudence est aussi reprochée, mais dans une moindre mesure, au docteur *Flament*. Les deux médecins devront payer *solidairement* à Mme Droulez 30 000 francs pour le préjudice moral qu'elle a subi et 20 241 francs en règlement des frais. — (*Corresp.*)

● *Le docteur Yves Lamarque, gynécologue*, a été condamné, mardi 6 mai, à deux mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 francs d'amende par la cour d'appel de Rouen, pour blessures involontaires et non-assistance à personne en danger. En première *instance*, sa *peine avait* été de trois mois avec sursis et 10 000 francs d'amende (*le Monde* des 2 et 28 juin 1979). Sa responsabilité était engagée à propos d'un accouchement au terme duquel un enfant était né handicapé. La cour a confirmé la peine de 800 francs d'amende avec sursis à laquelle avait été condamnée une sage-femme, Mme Line Teyssier.

guides bleus
leurs productions

les guides voyage conseil
Baléares
Bulgarie
Canaries
Corse
Grèce
Israël
Maroc
Sicile
Tunisie
Turquie
URSS
Yougoslavie

les guides des cinq continents
Birmanie
Hong Kong, Formose, Macao
Inde du Nord
Indonésie
Malaisie, Nord Bornéo
Philippines
Thaïlande

hors collection

collection club méditerranée

le guide du routard

les guides en jeans

l'homme vivant

guides à la campagne

les guides bleus éditions du pacifique

guides bleus/Hachette

Vos vacances sont dans nos guides !







Les **GUIDES BLEUS** : pour des destinations proches ou lointaines, en France ou à l'Étranger, la collection de référence à la fois pratique et culturelle. Les pays, les arts et les hommes, dans des ouvrages de synthèse avec une présentation claire et moderne. Plus de 50 titres.



Les **GUIDES BLEUS** : pour un nouvel état d'esprit du voyageur, en France et dans le monde. De Pékin...



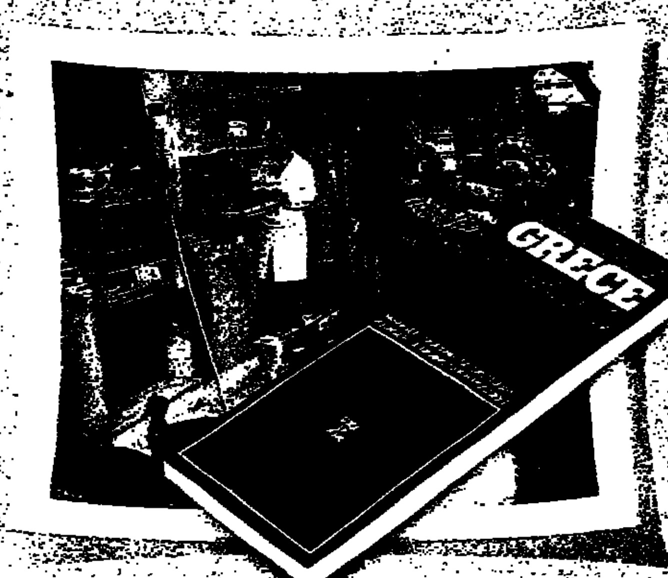
... à l'Écosse, pour de longs voyages ou de courts séjours, l'actualité, le fonds culturel et des renseignements vraiment pratiques.



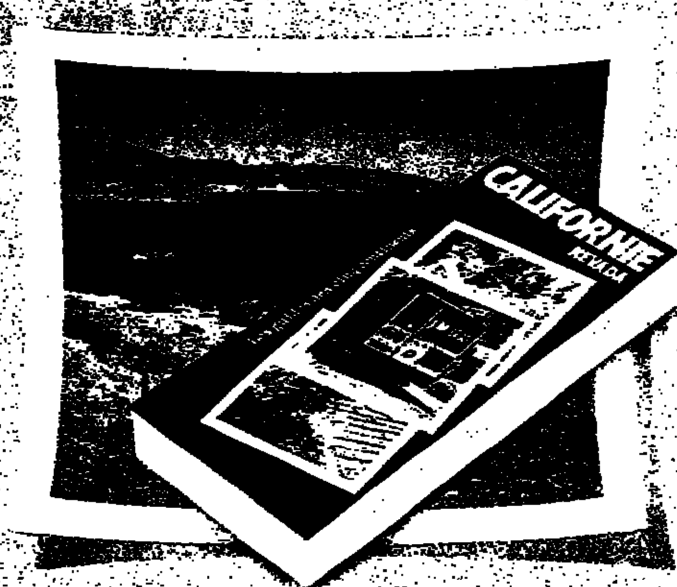
Une nouvelle collection : entre mer et soleil, dans l'esprit du Club Méditerranée, les **ODYSSÉES**, invitations au voyage.



LE GUIDE DU ROUTARD : 10 volumes qui ont imposé un style sur toutes les routes du monde...



Décontractés, des **GUIDES EN JEANS** pleins de "tuyaux" pour des séjours à petits budgets.



Un tourisme à longue distance, à l'autre bout du monde, en toute liberté : les **GUIDES DES CINQ CONTINENTS**.



La collection **"L'HOMME VIVANT"** : une terre et des hommes, à découvrir pour mieux les comprendre.



Sur les petits chemins de la grande liberté, **"A LA CAMPAGNE"** et loin des villes, les terroirs et leurs ressources.



LES GUIDES VOYAGE CONSEIL : la seule collection de guides touristiques pour voyages bien organisés.

HACHETTE les **GUIDES BLEUS** et leurs productions

SCIENCES

LA PRÉPARATION DU PROGRAMME DÉCENNAL DE LA RECHERCHE

L'effort financier devrait croître de 20 % en trois ans pour réaliser les grands équipements scientifiques nécessaires

Dans de très nombreuses disciplines les chercheurs ont besoin de grands équipements : accélérateurs de particules pour les physiciens, télescopes pour les astronomes, navires pour les océanographes.

La décision de réaliser un grand équipement se heurte à plusieurs **difficultés qui justifient une programmation pluriannuelle. Il s'agit tout d'abord de programmes souvent très coûteux (jusqu'à plusieurs centaines de millions de francs) et dont la réalisation pourra exiger plusieurs années ; ces deux points exigent qu'on puisse sortir du cadre classique des budgets annuels des organismes de recherche.**

Ces « grandes machines » de la recherche, d'autre part, font de plus en plus appel à un cadre multinational (pour des raisons de coût) et pluridisciplinaire. Pour ne prendre qu'un exemple, les accélérateurs de particules ne sont plus, depuis plusieurs années, l'exclusivité des physiciens : les biologistes, en particulier, en tirent de plus en plus profit. Et l'intérêt de l'utilisation, à des fins d'analyse, du « rayonnement synchrotron » justifiera la construction de nouveaux appareils de physique très largement destinés à des non-physiciens.

Cette nécessité d'une programmation pluriannuelle a été reconnue par les pouvoirs publics, qui, dans le cadre du « programme décennal de la recherche » actuellement en préparation, ont demandé à un groupe de travail présidé par M. Jean Teillac, haut commissaire à l'énergie atomique, d'étudier la question.

Dans un rapport achevé en février dernier, ce groupe de travail, qui **réunissait notamment des représentants des organismes de recherche, a donc identifié les principaux grands équipements qui devront être réalisés avant la fin des années 80 et estimé les financements nécessaires. Sur ce dernier point, le groupe de travail note que, en 1981, les autorisations de programme nécessaires aux grands équipements devraient s'élever à 816,5 millions de francs (+ 10,7 %) contre 737,7 millions en 1980 (1).**

De 1976 à 1980, montre le rapport, la situation des grands équipements n'a cessé de se dégrader, puisque le montant des autorisations de programme a décru : 876,6 millions de francs en 1976 (soit 28 % du total des autorisations de programme de l'« enveloppe-recherche) ; 810,3 millions en 1977 (25,2 %) ; 779,2 millions en 1978 (26,1 %) ; 749,2 millions en 1979 (24,2 %) ; 737,7 millions en 1980 (24 %).

Après la forte croissance nécessaire pour 1981, estiment les auteurs du rapport, il faudra de nouveau une croissance pour 1982, légèrement plus faible (7,8 %) ; le niveau alors atteint (890 millions de francs par an) devrait, compte tenu des besoins des scientifiques, être suffisant pour les années suivantes. En trois ans, l'effort consacré aux grands équipements devrait donc, au total, être accru de plus de 20 %.

(1) Tous les montants sont estimés en francs 1980.

LES SEIZE PROJETS PRINCIPAUX

Le groupe de travail a identifié les seize projets principaux qui devraient dominer la décennie 1980-1990. Certains sont déjà en cours de réalisation, d'autres sont décidés ; un petit nombre ne font encore l'objet d'aucune décision ferme. Nous en donnons ci-dessous la liste intégrale.

1) LE PROJET LEP : Il s'agit de la prochaine machine qui devrait équiper l'Organisation européenne de la recherche nucléaire (CERN), à Genève. C'est un anneau de collisions électrons-positrons dans des énergies de l'ordre de 100 GeV (giga-électrons-volts) (*le Monde* du 27 juin 1979). La décision de réaliser le LEP devrait être prise en 1981. La contribution de la France au budget du CERN devrait, par rapport au niveau actuel, être majorée d'environ 5 millions de francs en 1982, 10 millions en 1983 et 20 millions les années suivantes. L'achat des terrains et l'aménagement routier du site seront aussi à la charge de la France, pour un montant non encore estimé.

2) LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE DE L'AGENCE SPATIALE EUROPEENNE (ESA) : la participation de la France à ce programme devrait passer de 111 millions de francs en 1980 à 120 millions en 1981 et au cours des années suivantes. Les prochaines missions scientifiques de l'ESA sont le satellite astronomique Exosat en 1981, puis la mission SLED (traîneau spatial permettant d'étudier les fonctions de l'oreille interne de l'homme), le télescope spatial et la mission solaire polaire internationale, en collaboration avec la NASA (1).

3) GANIL, grand accélérateur national à ions lourds, en cours de construction à Caen. Au total, 91 millions de francs sont encore nécessaires en 1981 et 1982 (coût total : 476 millions). Le développement des équipements exigera, jusqu'à la fin des années 80, un financement annuel de 13 millions de francs en moyenne.

4) ORPHÉE, réacteur nucléaire en cours d'achèvement à Saclay, destiné à fonctionner comme source de neutrons. Son coût total est estimé à 258 millions de francs. L'équipement du réacteur nécessite un budget de 3 à 4 millions de francs par an.

5) TORE-SUPRA, Tokamak pour l'étude de la fusion nucléaire fonctionnant avec des aimants supraconducteurs (*le Monde* du 12 mars 1980). *La décision de construire cette* machine, qui devrait coûter 265 millions de francs (dont environ 106 millions pris en charge par l'Euratom), à financer entre 1981 et 1985 (plus 76 millions de francs pour l'implantation et le transfert d'équipements à Cadarache), devrait être prise cette année. « *L'implantation à Cadarache,* note le rapport, *permettrait de lancer sur un site bien approprié le programme futur de la fusion thermonucléaire et d'attirer éventuellement le prochain grand projet sur le plan européen.* » Un budget annuel de 5 millions de francs sera nécessaire pendant la phase d'exploitation.

6) THEMIS, centrale solaire thermodynamique, en cours de construction à Targassonne (Pyrénées-Orientales). Son coût total déjà financé sera d'environ 105 millions de francs (dont 60 à la charge d'E.D.F.) plus 14 millions pour le site, pris en charge par la région. Un budget annuel de 7 millions sera nécessaire pour des équipements supplémentaires. Une extension du champ des miroirs, qui pourrait être réalisée en 1986-1988 (Super-THEMIS) est estimée à 60 millions.

7) E.S.R.F. (European Synchrotron Radiation Facility). Il s'agit d'un projet européen d'anneau de stockage d'électrons pour l'utilisation du rayonnement synchrotron (lumière émise par des électrons qu'on fait tourner), à l'étude dans le cadre de la Fondation européenne de la science. Le coût total est estimé à 500 millions de francs, dont 120 millions devraient, entre 1983 et 1987, être pris en charge par la France. La décision devrait être prise en 1982.

8) IRAM (Institut de radioastronomie millimétrique), réalisé par la France et l'Allemagne fédérale, et qui comprendra, sur le plateau de Bure, dans les Alpes, un grand interféromètre. La participation française représente 112,5 millions de francs, dont 85 restent à financer entre 1981 et 1986.

9) LES GRANDS NAVIRES : la refonte du *Charcot* appartenant au Centre national pour l'exploitation des océans (18 millions de francs à financer en 1981) et la modernisation du *Thalassa* de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (5 millions de francs) sont rapidement nécessaires. Un navire de 80 mètres devra être construit en 1985-1986 pour remplacer le *Thalassa* (80 millions de francs), et un nouveau navire océanographique hauturier à la fin de la décennie, pour remplacer le *Coriolis* (80 millions de francs).

10) SPACELAB : la participation de la France aux futures missions du laboratoire spatial européen pourrait être de 15 à 20 %. Les sommes prévues sont de 64 millions de francs en 1981, 70 en 1982, 75 en 1983-1984 et 80 millions de francs les années suivantes.

11) VENERA, programme franco-soviétique d'exploration de Vénus. La première expérience doit s'achever en 1984, ce qui représente 170 millions de francs entre 1978 et 1984 (dont 119 restent à financer). Une deuxième expérience, non encore décidée, coûterait 115 millions de francs entre 1985 et 1990.

12) SATURNE, accélérateur de particules de Saclay, que l'on a rénové de 1974 à 1978 pour un coût de 69,2 millions de francs. De nouveaux équipements seront nécessaires pour des montants annuels de 4 à 6 millions de francs.

13) RENOVATION DE L'INSTITUT LAUE-LANGEVIN de Grenoble. Il s'agit d'un réacteur à haut flux de neutrons pris en charge à parts égales par la France, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne. Le coût de sa modernisation est estimé à 130 millions de francs ; 38 millions de francs devront être financés par la France entre 1980 et 1985.

14) LA STATION PORCINE DE L'INRA (Institut national de la recherche agronomique), en cours d'achèvement, aura coûté 49,1 millions de francs ; 7 millions seront nécessaires sur le budget 1981.

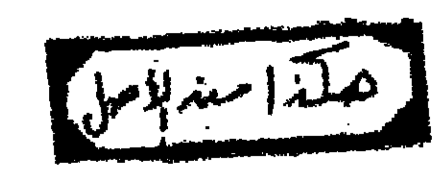
15) PHEBUS, installation de lasers de très haute puissance (50 térawatts) qui pourrait être construite par la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique pour un coût total de 300 millions de francs. L'« enveloppe-recherche » pourrait participer à ce projet à raison de 10 %, soit 30 millions à financer entre 1982 et 1985.

16) JET (Joint European Torus), Tokamak pour l'étude de la fusion nucléaire en construction à Culham (Grande-Bretagne). Le coût total est de 260 millions d'unités de compte européennes (environ 1 560 millions de francs), dont 80 % à la charge des Communautés européennes. La part française (2,4 % du total) représente environ 7 millions de francs par an d'ici à 1983.

Avant de faire l'analyse des autres projets importants par organismes de recherche, puis une analyse globale par grands secteurs scientifiques, le rapport fait une rapide estimation des besoins de la recherche en calcul informatique : les investissements devraient représenter environ 80 millions de francs par an pour les prochaines années. Le coût total du calcul pour la recherche est estimé, d'ici à 1986, à environ 420 millions de francs par an. Notons, en particulier, que l'acquisition d'un calculateur CRAY-I (*il s'agit de l'ordinateur actuellement le plus puissant au monde*) est envisagée pour 1984 (30 millions de francs sur cinq ans en crédit-bail). Il pourrait être implanté à Toulouse, et serait utilisé, dès le départ, à 70 % par les services de la météorologie.

XAVIER WEEGER.

(1) Sur proposition de la Maison Blanche, ce dernier projet pourrait être, pour raisons budgétaires, retardé de deux ans. Toutefois, rien n'a encore été décidé.



LA RECHERCH

ements scientifiques nécessair

PAUX





Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

DERNIER GADGET DES MARCHANDS DU VOYAGE

L'AÉROPLANE AU-DESSUS DE L'EVEREST

CELA s'appelle le « Mountain Flight ». Les guides, ces bibles du tourisme moderne, ne tarissent pas d'éloges. Citons l'un d'eux : « Un vol véritablement spectaculaire vers le monde féerique des plus hauts sommets du globe. L'avion quitte *Katmandou en direction de l'est.* Au bout de quelques minutes, il est déjà très près de la chaîne qu'il longe depuis le Dorje-Lhakpa (6 975 mètres), passe devant le Phurbi-Gyachu (6 660 mètres), puis frôle le « Doigt de Dieu » (5 970 mètres) avant de s'approcher de l'imposant Gaurisankar (encore inviolé) qui dépasse 7 145 mètres. » *De quoi vous mettre l'eau à la bouche, cette partie de lèche-pics. D'autant que d'autres, paraît-il, se suivent rapidement et défilent devant les hublots jusqu'à ce qu'apparaisse, enfin, Sa Majesté le mont Everest (8 848 mètres) avec son sommet pointu qui laisse échapper, presque en permanence, un panache blanc chassé par le vent.*

L'expérience est tentante. D'autant qu'on vous précise que, lorsque l'avion atterrit, la matinée est à peine entamée et que vous disposez ainsi encore de presque toute votre journée.

Le jour dit, vous vous présentez aux aurores. On vous a, en effet, recommandé, une fois acquitté le prix de cette « inoubliable excursion », soit 45 dollars (200 F environ), d'être là au moins une heure avant le décollage pour augmenter vos chances de vous voir gratifier d'une « bonne place »... Votre réveil a sonné à 5 h. 30, vous avez quitté l'hôtel (laborieusement, car les taxis sont rares) vers 6 heures et vous voilà dans l'aérogare.

Effectivement, plusieurs tickets sont déjà a l i g n é s sur le comptoir, dont une grosse liasse tenue par un élastique. Revoilà l'ennemi du solitaire : le voyage organisé. Bien organisé celui-là, qui vous met, d'un coup, dix concurrents dans la vue. Un employé scrupuleux examine votre billet à la loupe et vous annonce que votre place est retenue sur le second vol, celui de 8 h. 30, non celui de 7 h. 30. L'agence a, en effet, inscrit « 101 » sur votre billet et non « 100 ». Pas de chance. Ça commence tout de même à sentir le roussi, car vous, vous avez été prévenu que les nuages montaient vite dans la région...

Vous vous faites presque une raison tout en confiant tout de même — on ne sait jamais — vos intérêts à un jeune chauffeur de taxi, à la courte moustache mais au bras long, car il a dans la place un ami qui est l'ami du frère du pilote.

Avec un peu de chance... et un billet de 100 roupies.

Triomphant, le chauffeur vous annonce que vous êtes sur le premier vol. Perplexe, vous vous enquérez de la qualité de votre place. Un œil vaseux accompagne un « very good » hésitant. Mais il vous indique aussitôt que l'avion ne décollera qu'à 8 h. 15. On pense alors que le second vol vient de prendre un sérieux coup dans l'aile. Il sera effectivement annulé.

L'heure H. Sur la piste, l'Avro 748. Au pied de la passerelle, on vous remet une carte panoramique de l'Himalaya afin d'identifier facilement chaque sommet. On gagne sa place avec appréhension, car on se doute qu'une carte d'embarquement munie d'un « C » n'est pas de bon augure. Vous découvrez effectivement que le siège borde le couloir, mais vous vous consolez un peu en constatant que le hublot du siège voisin offre une vue incomparable sur le moteur de l'appareil. Un rapide coup d'œil à la cabine et vous notez que, sur les 44 passagers, 22 sont, bien entendu, condamnés au couloir.

Purée de pois

L'avion décolle. Quinze minutes de brume et de nuages. On se souvient du guide : « Au bout de quelques minutes... » *Vingt minutes de vol. Toujours rien. Mon regard croise celui de ma voisine. Moue perplexe. Nous éclatons de rire. Le gag, oui, le vrai gag. Elle est Américaine de Floride. Elle voyage en groupe. Londres, Bombay, Delhi, Udiapur, Shrinagar, Katmandou, Agra et Londres. Au pas de course. Mais sourire aux lèvres. Elle n'est plus toute jeune. Au milieu de son fou rire, elle me précise que son programme qualifiait ce vol de « sommet » du voyage.*

Devant moi, une Indienne s'agite, jumelles rivées aux yeux. Elle ne peut observer minutieusement que le fonctionnement de l'hélice. La cabine est pleine de gens qui se tordent désespérément le cou. Trente minutes et pas l'ombre d'un sommet. Les passagers consultent fébrilement leur carte panoramique, histoire de se persuader qu'ils sont bien dans le « Mountain Flight ». Les photographes qui, avant le décollage, astiquaient amoureusement filtres et objectifs, regardent l e u r s appareils avec un air pitoyable.

Tout à coup, on invite les passagers à se rendre deux par deux dans la cabine de pilotage. Les voilà. Elles sont là. Ou plus exactement là-bas. Trois minutes de rêve. Une dizaine de cimes étincelantes émergent des nuages.

Dans le cockpit, l'atmosphère est intense, quasi religieuse. Les yeux sont exorbités, les visages graves, tendus, conscients des minutes historiques qu'ils sont en train de vivre. Retour dans la cabine. L'appareil longe, à présent, la chaîne imposante. La moitié gauche est au septième ciel. Celle de droite, la nôtre, au trente-sixième dessous. Ma voisine est en pleine crise de fou rire : « Oh dear ! Oh dear ! »

Bientôt quarante-cinq minutes de vol. L'appareil vire et « longe » la chaîne en sens inverse. Le côté droit exulte. A gauche, le rêve s'évanouit. Nous apercevons péniblement quelques cimes pointées au-dessus du moteur. Dans un geste héroïque, ma voisine me propose son siège. C'est « La Fayette, nous revoilà ! ». *A présent, en m'écrasant le visage contre la vitre, j'arrive à élargir quelque peu la perspective. On a envie de dire qu'après tout le survol des Alpes, c'est pas mal non plus. On se retient, de peur d'offenser Leurs Majestés. Et puis, il y a l'empereur, l'Everest, là-bas, tout au fond, derrière, qui fume la pipe.*

La cabine est en proie à une fièvre intense. A droite, on mitraille, clic-clac. Une pour papa, une pour maman. Une pour mon oncle, une pour ma tante. A gauche, on tend le cou désespérément, telles de pitoyables girafes à la recherche de feuilles haut perchées. Le vol touche à sa fin. Quinze minutes de purée de pois. On touche le sol. Au pied de la passerelle, on vous remet un beau certificat en couleurs attestant que, ce 2? avril, le mont Everest (Sagarmatha) a eu le privilège de vous saluer...

Voilà. L'aventure est terminée. Je connaissais les « G.O. », les « G.M. ». Au-dessus du Toit du Monde, j'ai découvert les « G.G. », les « gentils gogos ».

PATRICK FRANCÈS.

Fleuves et canaux

EN ROUTE SUR L'EAU !

LA solitude. Etrange impression quand on traverse la campagne f r a n ç a i s e. A droite et à gauche de sa route, on voit des machines agricoles parcourir les champs, des voitures filer sur les routes, des villages vivre. C'est pourtant bien cela que l'on éprouve : l'isolement. Il est vrai que la route que l'on parcourt n'est pas asphaltée : c'est une « route d'eau », une rivière ou un canal, et les quelques mètres d'eau qui vous séparent des berges suffisent à couper du monde terrestre.

La rivière, on ne l'a jamais si bien regardée : les racines des arbres et leurs b r a n c h e s qui viennent à la rencontre de leur reflet, les pierres polies par les courants, les rives sablonneuses, le plan d'eau uni qui semble se déchirer lorsque arrive la soyeuse ondulation du remous du bateau, tout cela compose des images un peu surréalistes qui s'effacent trop vite. Et pourtant on n'avance qu'à 10 kilomètres-heure.

Autre surprise : à la rencontre d'une péniche ou d'un autre bateau, on se salue. Comme on devait le faire, courtoisement, sur les routes de France à l'époque où on y voyageait à cheval. Ce geste suffit à vous transposer dans un monde inattendu pour le citadin habitué à l'anonymat des villes.

Les pêcheurs, postés sur les berges, sont moins cordiaux : ils disent que les bateaux effraient le poisson. On ralentit ostensiblement et on passe au large pour éviter les lignes.

JOSQUIN BARRÉ.

(Lire la suite page 20.)

POINT DE VUE

LE TOURISME, UN OUTIL POUR CONSTRUIRE L'EUROPE

par GEORGES GIOURGAS (*)

« *A seize ans, j'étais déjà un voyageur. Chez nous, ce n'était pas une originalité. Il ne s'agissait d'ailleurs pas d'être original. Les gens de Cognac n'étaient pas nationalistes à une époque où la France l'était. Je ne peux pas dire que cela ait eu une influence sur l'action que j'ai menée pour l'Europe plus tard. (...) Lorsque je partis pour mon premier voyage lointain à dix-huit ans, mon père me dit :* « N'emporte pas de livres. Personne ne peut réfléchir pour toi. Regarde par la fenêtre, parle aux gens. Prête attention à celui qui est à côté de toi. » L'homme qui parle est Jean Monnet, l'inspirateur de l'Europe communautaire (1). De ses Mémoires, directement ou indirectement, émerge de toute part l'influence que les voyages ont eue sur lui. Dans ses efforts déployés pour l'intégration de l'Europe, la compréhension des peuples qu'il a visités et des hommes qu'il a rencontrés, grâce à ses voyages, lui fut précieuse.

Le rapprochement franco-allemand, pour lequel Jean Monnet aura son *rôle à jouer*, amorça l'intégration européenne. Ces mêmes relations franco-allemandes ont fait l'objet, dans les années 60, d'une analyse scientifique, réalisée par un groupe de politologues de l'université de Yale, aux Etats-Unis, sous la direction du professeur Karl Deutsch. Ils ont surtout observé les efforts accomplis pour l'intégration dans le contexte de la politique européenne. C'est ainsi que, dans le cadre des transactions internationales, ils ont été amenés à considérer les voyages — au même titre que le commerce, le trafic postal et les échanges universitaires — en tant qu'indicateur d'intégration.

Espagne, Portugal, Grèce et devises

Nous voulons simplement, en citant cette étude, mettre en relief que l'importance du tourisme dans le processus d'intégration européenne a été déjà mise en évidence il y a plus de dix ans. Il semble alors paradoxal que, à l'époque du supersonique, ce message n'ait pas encore traversé l'Atlantique pour atteindre l'oreille européenne.

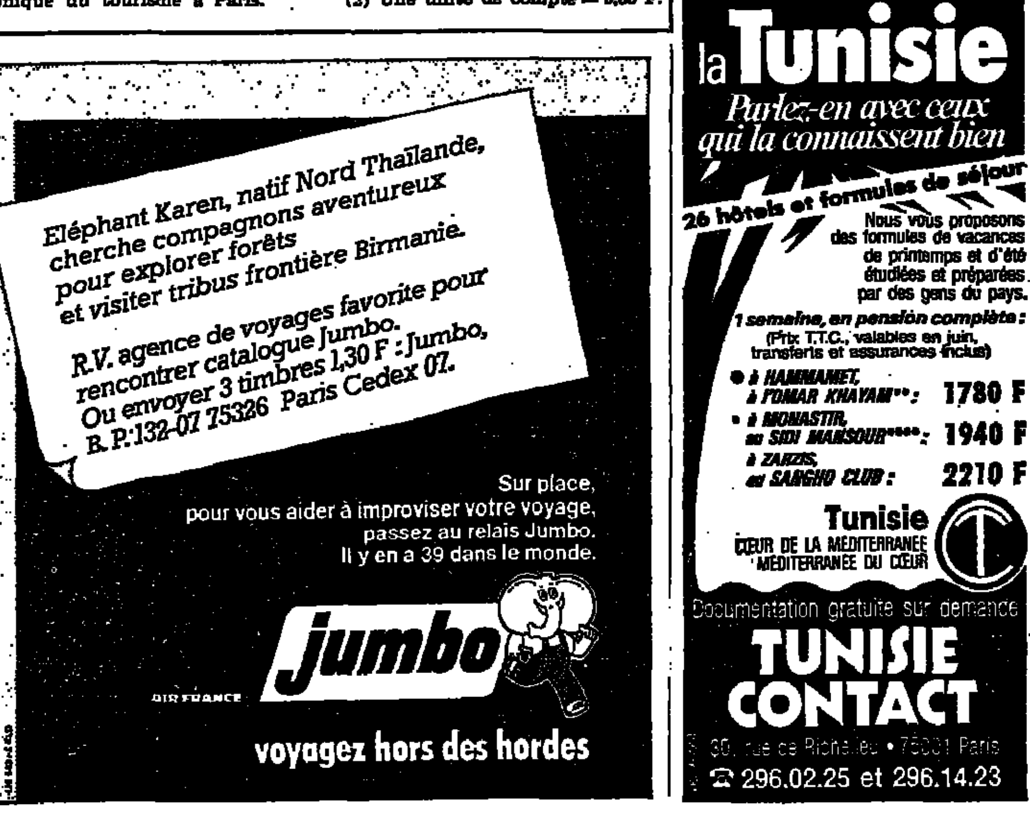
Il est vrai qu'on a toujours tendance à mesurer l'importance du tourisme par l'afflux de d e v i s e s étrangères a p p o r t é e s aux pays récepteurs. Dans cet ordre d'idées, la balance touristique de la Communauté européenne est aujourd'hui déficitaire. Mais, cela ne sera plus vrai demain. Avec l'entrée imminente de la Grèce à partir du 1er janvier 1981, celles de l'Espagne et du Portugal — on l'espère dans un très proche avenir, — la balance touristique de la Communauté européenne deviendrait excédentaire. D'après le rapport du groupe de travail des offices nationaux de tourisme de la C.E.E., le déficit touristique de l'Europe des Neuf s'élevait en 1977 à 2 373,4 millions d'unités de compte européennes (U.E.A.) (2). Pour cette même année, et dans l'hypothèse que ces trois candidats feraient déjà partie des Communautés européennes, l'Europe des Douze aurait p r é s e n t é un excédent de 1 684,9 millions d'U.E.A. Il est à noter que les trois futurs membres à eux seuls présentent un excédent de 4 058,3 millions d'U.E.A. Cela pourrait être considéré comme une première contribution des nouveaux partenaires — apportée aux Neuf — en même temps que leur soleil, leur bonne humeur, leurs fruits et légumes et quelques produits sensibles.

Cependant, si les représentants professionnels de certains secteurs de l'industrie ou de l'agriculture ont exprimé quelques réticences à l'égard de l'arrivée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun, cela n'a pas été le cas des professionnels du tourisme. On peut dès lors regretter que le poids du tourisme dans la balance communautaire n'ait pas encore suffisamment joué. Car, dans certains pays, le tourisme, tout en équilibrant la balance commerciale, tient tête aux premières activités exportatrices.

(Lire la suite page 18.)

(*) Ancien directeur de l'Office hellénique du tourisme à Paris.

(1) Jean Monnet, *Mémoires*, tome I.
(2) Une unité de compte = 5,88 F.







LES NOUVEAUTÉS

Le tourisme, un outil pour construire l'Europe

(Suite de la page 17.)

Mais, cela n'est pas tout. Si le tourisme contribue à l'intégration européenne par le biais de l'économie, il est d'autant plus vrai qu'il a des effets sur l'intégration culturelle, politique, sociale et écologique de l'Europe. Dans la société de mutation que nous traversons, la civilisation des loisirs influence l'évolution de l'homme : le tourisme social est déjà là ; celui du troisième âge aussi ; les échanges des jeunes travailleurs, ou de jeunes universitaires également. Tout ce monde en mouvement fait partie de l'univers de l'évasion qui conduit aux rapprochements et à la compréhension des peuples. Si la culture *européenne est l'une des motivations essentielles du tourisme,* celui-ci est devenu une des meilleures locomotives pour la propagation de la culture.

La connaissance mutuelle des peuples par le biais du tourisme consolide la démocratie européenne. L'expérience aussi bien espagnole, portugaise que grecque en témoigne. Il ne faut pas oublier que l'Acte final d'Helsinki, dont les pays de la Communauté, ainsi que ses futurs partenaires, étaient parmi les signataires, consacre deux chapitres aux libertés du tourisme. Activité pluridisciplinaire, le tourisme, contribuant depuis très longtemps à l'intégration européenne, reste malgré lui le parent pauvre du processus européen.

Si, d'ici à la fin de l'année, nous avions notre passeport européen, le contrôle aux frontières, pour les ressortissants de la Communauté, ne serait pas pour autant supprimé. Mais, attention ! *« Mars qui rit malgré les averses, prépare en secret le printemps. »* Soucieux de favoriser, dans tous les domaines, la libre circulation des citoyens au sein de la Communauté européenne, la commission vient de mettre au point une proposition de directives visant à harmoniser la législation des pays membres sur la pratique du nudisme. Cela veut dire que ne pouvant pas circuler encore librement avec nos passeports nationaux, il nous sera cependant loisible de le faire dans le plus simple appareil ! Espérons que, mordant dans la pomme européenne, *il ne nous soit pas réservé* le sort d'Adam et Eve...

Car, si les Belges, rentrant de leurs vacances en France, saisissent l'occasion pour approvisionner leur cave de crus français, ils n'auront droit qu'à 4 litres par personne. Si, *les franchises quantitatives appliquées* également aux boissons alcoolisées, aux produits de tabac, aux parfums, aux cafés et thés ne permettent pas de prolonger le goût des vacances, elles ne constituent pas non plus une motivation pour visiter un pays communautaire. Si, le projet de création d'une compagnie aérienne européenne n'a pas vu le jour, les inégalités entre les voyageurs européens, d'un pays à l'autre, n'ont fait que s'accentuer. Si, l'industrie touristique de certains pays est favorisée par des congés payés plus longs ou par un étalement des vacances plus astucieux, d'autres le sont moins. Si les normes américaines dans l'hôtellerie sont respectées par les chaînes hôtelières d'outre-Atlantique installées en Europe les normes européennes sont inexistantes.

Si, l'harmonisation de l'accès à la profession pour l'agent de voyages européen est impératif, afin que le touriste européen ne voyage pas, dans certains pays, comme ses bagages, la réglementation communautaire est bloquée par le fait que les agences de voyages sont assimilées aux auxiliaires de transports, chargés, entre autres, du transport des moutons européens. Si, enfin, la T.V.A. alimente principalement le budget communautaire, et par surcroît appliquée au tourisme, elle est devenue, faute d'harmonisation un véritable casse-tête pour les professionnels des voyages.

L'absence totale de dispositions relatives au tourisme, dans le traité de Rome, ainsi qu'aux amendements apportés à l'occasion de la fusion des trois communautés et au premier élargissement, sont à l'origine de ces lacunes. Toutefois, le traité prévoit la procédure à suivre pour l'établissement d'une politique commune dans un secteur non prévu initialement. Il suffit donc que les Etats membres aient la volonté politique d'introduire une réglementation visant à instaurer une politique européenne du tourisme

Projet irréaliste ?

Aujourd'hui, le tourisme ne semble pas compter parmi les soucis majeurs de la Communauté. Cela s'explique par les préoccupations actuelles de la Communauté devant faire face à de graves problèmes, tels que la contribution de l'agriculture britannique, l'énergie, la sidérurgie, etc. Le tourisme n'étant pas considéré comme un problème grave, on y pense moins, ou pas du tout. Au contraire, dans les milieux communautaires, le tourisme est considéré comme un secteur qui se porte bien. Si cela est l'avis des eurocrates, ce ne l'est pas nécessairement des touristocrates qui savent combien c'est un « produit » sensible, fragile et périssable, et qu'il suffit de peu pour qu'il devienne un problème grave avec des répercussions économiques et sociales incalculables. En plus, le tourisme n'a rien de commun avec les produits traités dans le cadre du Marché commun. Il concerne avant tout « l'homme », dans la plénitude de son sens, influençant très souvent son bonheur et son bien-être.

Alors, en ce jour du 9 mai, il est temps de penser à l'avenir du tourisme européen et à ses conséquences sur l'intégration européenne.

Gilbert Trigano, l'inventeur du « gentil européen », définit ainsi le brassage des Européens : *« Il reste que les vacances seront de plus en plus un grand brassage des Européens et c'est par là que se fera l'Europe. Il faut une âme à toute construction humaine. Si on veut que la construction européenne soit irréversible, que personne ne puisse recréer les frontières, relever les barrières douanières, rétablir les contrôles, les quotas et les contingentements, il faut des motivations humaines. Qu'y a-t-il de plus humain que les contacts, les relations humaines. Qu'y a-t-il de plus humain que les relations et les amitiés nouées à l'occasion des vacances* (3).

Mais pour arriver à ce brassage, *il faudra que soit étudiée,* au sein de la Communauté, l'évaluation de ses ressources touristiques, que soit planifié son développement touristique, que des mesures en faveur des touristes et des autochtones soient prises, que le transport des voyageurs soit organisé, qu'une politique commerciale commune pour le tourisme soit établie, qu'on pense plus à l'homme qu'aux biens de consommation. Pour atteindre ces objectifs, trois conditions sont indispensables : la volonté politique des pays membres, la mise en place d'un mécanisme de concertation et de coordination des politiques nationales du tourisme au sein de la Communauté, enfin, la dynamisation des groupes de pression, voire des organisations professionnelles du tourisme et des consommateurs. Projet irréaliste ? Sûrement pas.

GEORGES GIOURGAS.

(3) Gilbert Trigano (interview) : *« C'est aussi par les vacances que se fera l'Europe »,* in Communauté européenne.

Carnet de voyages

Vacances au fil de l'eau

Une croisière... sur les canaux bretons. Telle est la proposition du comité de promotion touristique des canaux bretons et des voies navigables de l'Ouest-Bretagne-Pays de Loire. 1 100 kilomètres de liaisons sont mis à la disposition des plaisanciers qui, grâce à un dépliant touristique bilingue, des guides nautiques des animations et rallyes nautiques, découvriront les ressources touristiques de cette région.

★ C.P.T.C.B., 14, bd Beaumont, 31100 Rennes. Tél. : 79-36-26.

Algérie en liberté

Une série de voyages en Algérie sont organisés pour les mois à venir : l'Algérie en liberté permettra de parcourir avec son propre véhicule un circuit choisi par les touristes. (Prix du voyage : 1 800 F à 3 850 F). Deux séjours sont proposés (1 660 F à 2 410 F), ainsi que trois circuits dans le désert (de 2 500 à 3 880 F), enfin un « spécial Alger » avion + 2 nuits : 1 250 F.

★ Africatours, 9-11, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 723-78-59.

Voyage en Turquie de l'Ouest

Un circuit inédit en Turquie de l'Ouest permettra aux voyageurs de découvrir les richesses archéologiques du pays. D'Istanbul à l'ancienne Nicée, en passant par Ephèse. Un professeur de l'école du Louvre guidera 20 participants du 15 au 21 mai. Prix du voyage Paris-Paris : 1 700 F.

★ Voyage de France et d'outre-mer, 13, rue Auber, 75009 Paris. Tél. : 742-31-19.

Mato-Grosso à cheval et en pirogue

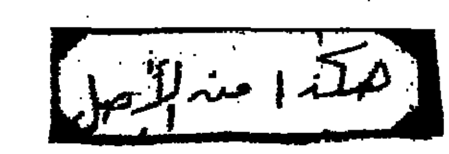
Un voyage pour « les amoureux de la nature et des grands espaces » *permettra, durant seize jours, aux touristes de visiter le Mato-Grosso, Belem, Manaus, le Partanal jalonnent cette expédition dont les déplacements se feront en pirogue et à cheval.*

★ Seize jours en pension complète, 12 300 francs. Départs en juin, juillet, août et septembre, 9, rue Danielle-Casanova, 75009 Paris, tél. 296-33-30.

Ecologie en vallée d'Aure

Sous le patronage de l'université Paul-Sabatier de Toulouse, le Centre d'écologie de la vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées) organise des stages de formation à l'écologie. En plus de la formation prévue en matière de géologie, de botanique, de mycologie et de photographie, ces stages prévoient un contact avec les Pyrénéens par le biais d'un hébergement en gîte rural. Certains stages sont conçus sous forme de raid. A partir de 550 F la semaine.

★ Université Paul-Sabatier, formation continue, 118, route de Narbonne, 31070 Toulouse Cedex, téléphone (61) 52-13-01 ou Centre d'écologie de la vallée d'Aure, 65520 Vielle-Apre, tél. (62) 08-41-64.



DU VIEUX MONDE

Country Houses à l'irlandaise

QUE dire de nouveau sur l'Irlande ? L'Office du tourisme répond : « *La nouveauté, c'est la continuité* ». La formule irlandaise, il est vrai, a fait ses preuves : si les Français étaient vingt-huit mille à visiter l'île en 1972, ils étaient soixante-dix-neuf mille en 1978 et le tiers des touristes n'en sont plus à leur premier séjour.

L'Irlande accueille volontiers les touristes, mais elle n'a pas changé son rythme de vie pour eux et ne crée pas à leur intention des circuits fermés d'hébergement et de loisirs. Il existe peu de grands hôtels luxueux et de classe internationale et seulement une poignée de châteaux-hôtels. En revanche, le pays est équipé de *Bed and Breakfast*, de *Guest Houses* et de fermes qui offrent des chambres aux visiteurs et leur permet de pratiquer les sports nationaux : la pêche, le golf, le cheval.

La plus belle invention irlandaise est sans doute la *Country House*. Installées au milieu d'un parc, à proximité d'un lac, d'un bois, d'une rivière, ce sont d'anciennes demeures familiales. Reconverties par leur propriétaire qui ne parvenait pas à en assurer l'entretien, elles semblent tout droit sorties d'un roman du siècle dernier.

Ainsi, une famille nombreuse logeait ses sept filles à Mount Falcon Castle, à Bellina. La maison fut achetée vers les années 30 par un major anglais de l'armée des Indes et sa femme. Collectionneurs, ils trouvèrent chez les antiquaires des commodes, des fauteuils, des coiffeuses anglaises et même quelques portraits d'ancêtres qui meublent la maison. Puis ils en firent un hôtel où chacun prit ses habitudes : il y a la chambre d'un juge qui vient là tous les ans, et celle d'un brigadier.

Aujourd'hui, le visiteur qui glisse sur la mosaïque luisante du hall trouve sur un piano à queue en bas de l'escalier une clochette qui sert, signale-t-on, à attirer l'attention. Mais si Mrs. Aldridge est dans son parc avec ses setters, il faudra attendre qu'elle revienne.

Les *Country Houses* ont un avantage : souvent entourées d'une ferme, elles n'offrent que des produits frais : du miel et des yogourts « maison ». Ce type d'hébergement n'est pas très onéreux : à partir de 12 livres. La chambre est, tout compte fait, le même prix qu'un *Bed and Breakfast* (5 livres par personne) pour une famille de vacanciers. Enfin, les propriétaires de ces manoirs sont une mine de renseignements : le soir, autour de la cheminée, ils indiquent à leurs visiteurs les meilleurs coins pour la pêche, ils savent où l'on peut monter à cheval, faire du golf, et connaissent tous les pubs des villages avoisinants.

Les Français, disent les statistiques, viennent en Irlande attirés par ce qu'on leur a dit de la beauté des paysages. Ils y reviennent pour les Irlandais. Car, ici, ce sont eux qui reçoivent.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Guide pratique de Grèce. — Les éditions du Pen Duick viennent de publier le guide pratique de Grèce qui réunit un ensemble d'informations spécifiquement adaptées à la navigation de plaisance dans les Cyclades, le Péloponnèse et les îles Ioniennes. Ces renseignements concernent la navigation proprement dite (formalités, météo, description des ports, mouillages) et les ressources des endroits « abordés » (ravitaillement, eau, vivres, carburant, etc.).

★ Guide pratique de Grèce, par Jacques Angiés, éditions du Pen Duick. Prix : environ 98 F.

FAITES VOS COMPTES...

Les bonnes cartes du trèfle

En 1972, trente mille Français passaient leurs vacances en Irlande ; en 1978, ils étaient soixante-dix-neuf mille. Voici une série d'informations pratiques qui permettront aux visiteurs de préparer leurs vacances.

Comment y aller ?

● *Par avion :* 1 455 F pour un séjour de six jours à un mois (Air-Lingus). Un tarif spécial est proposé aux jeunes : 780 F.

● *Par bateau :* Roscoff-Cork, 864 F par personne ; voiture, 1 024 F. — Le Havre-Ross, 836 F par personne ; voiture, 932 F. — Cherbourg, 798 F par personne ; voiture, 892 F.

Où loger ?

L'hébergement n'est pas très cher en Irlande, car il y a peu d'hôtels de luxe. Voici quelques prix : 23 livres (1) pour un hôtel de catégorie A, 14 livres pour un hôtel de catégorie B. (Ce sont souvent des manoirs aménagés) ; 10 livres pour un hôtel de catégorie E ; 5 livres environ pour un Bed and Breakfast (B. & B.) ou pour une nuit à la ferme.

A noter que le prix Bed and Breakfast est fixé par personne et qu'une famille peut, pour le même prix, passer une nuit dans un B. & B. ou dans une vieille maison du siècle dernier.

En revanche, le prix des repas est élevé : aussi cher que la chambre de certains hôtels, puisqu'il atteint couramment 7 ou 8 livres. C'est ce qui explique le prix des demi-pensions (120 livres dans un hôtel de classe A, 92 livres dans un hôtel de classe B ; dans une ferme, il est moins cher : 44 livres).

Le meilleur mode d'hébergement pour les sédentaires est sans doute la location d'une maison (65 livres environ par semaine).

On circule beaucoup en Irlande. Pour un séjour d'une dizaine de jours, visiter plusieurs régions est facile. Il faut alors retenir ses chambres en consultant les listes de fermes, de B. & B. et de Guest Houses répertoriées par l'Office de tourisme.

Forfaits

Un certain nombre de forfaits sont organisés par des agences de voyage pour les séjours en Irlande. Avion + auto une semaine, République-Voyages (à partir de 1 395 F) ; Blue jeans tour (à partir de 1 290 F) ; Mac Bride Voyages (à partir de 1 350 F) ; O'Tour (avion + voiture week-end 1 135 F).

Séjours à l'hôtel, sans voiture *de location : Or'Tour (à partir* de 2 495 F) ; Brittours (2 820 F).

On peut également noter à la rubrique « Avec voiture de location » des circuits avec hébergement. Brittours : logement en manoirs campagnards (à partir de 3 165 F) ; Circuit des châteaux-hôtels (à partir de 3 735 F) ; Centre latin : circuit libre dans de beaux hôtels (à partir de 1 215 F) ; Gallia : logement dans des gentilhommières (à partir de 3 220 F).

Que faire ?

● *Location de pénichettes* (pour lesquelles le permis de conduire bateau n'est pas obligatoire) ; Centre latin : une semaine à partir de 910 F (location du bateau seulement) ; Havas voyages : à partir de 2 425 F (comprenant le trajet France-Irlande).

● De l'équitation : prix de *l'heure de cheval, 5 livres ;* séjours équestres : Cedartour (à partir de 2 250 F, logement chez l'habitant. Davo voyages (à partir de 3 180 F) avec logement en gentilhommière ; exploratour randonnée (2 700 F) ; République voyages (2 900 F).

● Du golf. Les prix pratiqués par les golfs sont très bas : 3,5 livres par jour, 15 livres par semaine à Ballyconneely (on peut loger à Clifden). Des séjours sont organisés : Gallia (à partir de 2 725 F pour une semaine).

● De la pêche. Centre latin (1 620 F pour une semaine) ; Havas : pêche en mer (à partir de 2 330 F).

Il y a également des circuits en roulotte, en autocar, à bicyclette, dans les îles, etc.

Toutes ces propositions sont rassemblées dans une brochure « Voyages individuels à forfait » par l'Office de tourisme, 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris. Té. : 261-84-26.

★ Les prix indiqués avec la précision « à partir de... » sont des prix de basse saison.

(1) Une livre = 8,80 F.

Les baguettes d'un gastronome

QUEL gourmand n'a-t-il regretté, en quittant un restaurant chinois, vietnamien, philippin, indien, japonais ou thaïlandais — ou après s'être régalé sur place, lors d'un voyage lointain, d'une spécialité du cru — de ne pouvoir connaître les secrets de ces *cuisines* savoureuses ?

En rassemblant quelque huit cents recettes parmi les meilleures de quinze pays d'Asie (1), Charmaine Solomon a comblé une lacune. Grâce à elle, et puisque maintenant toutes les épices, la plupart des produits de base (nouilles, algues séchées, crêpes de riz, poissons de conserve, etc.), et même certains légumes d'Extrême-Orient se trouvent dans bien des grandes villes, chacun pourra désormais se lancer dans la confection de repas exotiques. Et sans crainte, car il semble, à la lecture de ce gros livre, illustré de photographies appétissantes, que leur préparation est finalement plus simple qu'on ne pourrait le penser. On regrettera seulement que l'auteur ait omis d'indiquer en tête de chaque recette le temps moyen nécessaire à l'exécuter.

Un glossaire, en fin de volume, permettra de se familiariser avec des préparations, des produits et des épices inconnus — pâte de haricots sucrée, petit galanga, panchphora, dashi, annatto ou wasabi, par exemple, — inconnus sous nos cieux, qui font les belles heures d'une véritable gastronomie qui offre le double avantage d'être à de rares exceptions près peu onéreuse et toujours diététique.

J.-M. D.-S.

(1) Birmanie, Cambodge, Chine, Corée, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri-Lanka (Ceylan), Thaïlande et Vietnam.

★ *L'Art culinaire asiatique*, par Charmaine Solomon. Un volume de 464 pages. Flammarion éditeur. Environ 150 francs.

Bibliographie

PARCS-REMPARTS

LES livres décrivant les parcs *nationaux* ne manquent pas. Aussi celui que vient de publier dans la collection « Que sais-je » M. Claude Lachaux, administrateur du parc de Port-Cros, n'est-il pas un guide à utiliser sur le terrain.

Il constituera pourtant un indispensable vade-mecum pour tous ceux qui ne sont pas familiers des parcs nationaux et souhaitent en savoir davantage. Compte tenu de la concision de la collection (128 pages), l'auteur est parvenu à dire l'essentiel. Il rappelle la naissance aux Etats-Unis, voici un siècle à peine, de cette étrange institution que nos ancêtres auraient eu peine à imaginer, eux qui, depuis des millénaires, luttaient contre la nature.

Il est intéressant de noter que c'est dans les pays protestants *« plus portés que les autres à respecter l'œuvre du Créateur »* et le plus souvent à l'initiative de personnes ou d'associations privées que les parcs sont nés. Les pouvoirs publics, pourtant *gestionnaires du patrimoine collectif*, n'ont pris le relais qu'avec retard. En peu d'années, les parcs se sont multipliés. Ils sont aujourd'hui au nombre de 1 422, dans cent trois pays, mais ils n'occupent que 0,6 % de la surface du globe.

C'est assez dire la précarité de la protection ainsi étendue sur les espèces végétales et animales, *les paysages les plus précieux*. D'autant que s'ils veulent atteindre les multiples objectifs qu'on leur assigne (conservation, restauration, recherche scientifique, accueil du public) les parcs se débattent très vite dans des contradictions insolubles. Faut-il conserver *intégralement la nature et autoriser* la prolifération de certaines espèces au détriment des autres ? Pourra-t-on longtemps y accueillir tous les visiteurs (des centaines de millions chaque année) sans les mettre en péril ? Qui devra assurer le coût de leur entretien : les usagers ou *les contribuables* ?

Enfin, comme le fait remarquer M. Lachaux : *« Quel peut être l'intérêt des parcs nationaux s'ils ne doivent être que les derniers remparts d'une nature intacte avant d'être investis à leur tour ? La conservation de la nature intéresse la biosphère et c'est donc la terre entière qu'il faudrait ériger en parc national »*.

A la fin de ce siècle, c'est-à-dire demain, les hommes seront six milliards. Quoi qu'on y fasse, les parcs nationaux seront alors réduits au rôle d'espaces verts, et ils en subiront le sort.

M. A.-R.

(*) *Les Parcs nationaux*, par Claude Lachaux, P.U.F. coll. « Que sais-je ? », 12 F environ.

PAYSAGES TRANQUILLES

EN ROUTE SUR L'EAU

(Suite de la page 17.)

Ils ne semblent pas avoir compris que la navigation de plaisance, en prenant la succession du transport fluvial en régression sur une bonne partie des canaux et des rivières de Bourgogne, du Centre, du Midi et de Bretagne, a, en fait, sauvé les voies d'eau. Une bonne partie de celles-ci auraient été abandonnées, « déclassées » selon le terme administratif ; les écluses auraient été abandonnées, l'eau vive *n'y coulerait plus* et certains plans d'eau auraient été comblés. C'est ce qui arriva pour le canal d'Orléans et le canal du Berry.

La France dispose de plus de 10 000 kilomètres de voies d'eau, dont près de la moitié de canaux ou rivières canalisées. Plus de 7 500 kilomètres sont entretenus et dotés d'écluses, et peuvent être parcourus par des bateaux habitables à moteur. Un patrimoine comprenant des ouvrages d'art étonnants : « ponts-canaux », tunnels, « échelles » d'écluses... Certains de ces ouvrages sont d'ailleurs classés. La création du premier canal remonte, il est vrai, au règne du roi Henri IV.

Curieusement, c'est outre-Manche que l'on semble le mieux connaître les ressources touristiques des voies d'eau françaises. On trouve, en anglais, dans les librairies nautiques, un guide des *« Inland waterways of France »*. En Grande-Bretagne, la navigation intérieure est une longue tradition (cf. *Trois hommes dans un bateau*) ; des milliers de bateaux y sont en location. Et les plaisanciers britanniques empruntent depuis longtemps les voies d'eau françaises, soit pour traverser la Bretagne, puis le Sud-Ouest par le canal du Midi, soit pour aller de la Manche à la Méditerranée.

C'est d'ailleurs en Angleterre que Pierre Zivy trouva l'idée de créer la première société de location de bateaux de rivière en France pour sauver le canal du Nivernais du déclassement en prouvant qu'il pouvait avoir une nouvelle vocation. Une idée qui, depuis, a fait son chemin... lentement. Aujourd'hui, la flotte de location de bateaux de plaisance intérieure comprend environ quatre cent cinquante bateaux... *dont beaucoup sont* exploités par des sociétés britanniques. Les financiers français ne s'intéressent guère à des *formules* touristiques qui ne reposent pas sur un patrimoine foncier. Cette flotte est très disparate. Vous pourrez choisir entre des dizaines de types de bateaux différents, et plusieurs régions françaises, pour partir avec votre famille ou quelques amis.

Peut-être n'êtes-vous pas tenté par la perspective de piloter un bateau, de faire la cuisine à bord, de manœuvrer dans les écluses. Vous pouvez alors opter pour la formule « hôtelière » de la croisière collective. Quelques péniches ont été aménagées en hôtel flottant et vous feront découvrir la Bourgogne ou le Midi « de l'intérieur ».

Quelle que soit la formule que vous adoptez, vous serez un privilégié : la *flotte de navigation* de plaisance intérieure est encore très limitée et il n'y a guère d'embouteillage aux écluses. Et cette forme de tourisme en espace rural ne semble pas destinée à se transformer rapidement en tourisme de masse. En effet, la location des bateaux de rivière coûte très cher. En l'absence d'équipements d'accueil à terre (pontons d'accostage, blocs sanitaires comme dans les terrains de camping-caravaning, pompes à eau et à carburant à quai), le bateau doit pouvoir assurer son autonomie comme une véritable maison. D'où des coûts de construction élevés et la difficulté pour les loueurs d'accroître rapidement leur flotte.

Certes, des efforts d'équipements à terre ont été faits, notamment en Bretagne. Mais un peu partout ailleurs, les municipalités riveraines restent sceptiques et attendent, pour investir, que la flotte de location soit plus importante. Un cercle vicieux. Pour en sortir, il serait nécessaire, *pensent les spécialistes*, que soit développé un véritable plan national. Une question à laquelle M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé du tourisme, a promis de s'intéresser. Il est maire d'Auxerre, cité-pilote en matière de tourisme *fluvial*. Son port abrite une importante flotte de bateaux de plaisance et a été le théâtre, il y a quelques années, des *premiers* salons de la navigation de plaisance intérieure. Son exemple fera peut-être école.

JOSQUIN BARRÉ.

A toute vapeur

UNE liste des sociétés de tourisme fluvial est publiée par la Direction du tourisme (sous-direction de la promotion touristique). Une fois que vous aurez, à l'aide des adresses de cette liste, obtenu les catalogues de ces sociétés, il vous faudra comparer avec soin avant de choisir. (Vous pouvez aussi vous adresser à votre agence de voyages qui doit disposer des documentations de certaines sociétés de location et de croisière fluviales. Notamment Nautic-Voyages, Locaboat Plaisance, Quiztour et Blue Line.)

Les différences de prix sont importantes. Elles se justifient, car plusieurs éléments interviennent : le nombre de couchettes bien sûr, la taille du bateau, c'est-à-dire son habitabilité, les éléments de confort présents ou non (douche, eau *froide et chaude sous pression*, équipement de cuisine, climatisation, chauffage), la région et son climat qui déterminent la longueur de la « saison touristique ». Evidemment, *si* vous occupez toutes les couchettes et que vous divisez le prix de location à la semaine (ou au week-end) par le nombre de passagers, le tarif semble généralement raisonnable (sauf en août). Mais étudiez bien le plan du bateau : six personnes dans une ou deux cabines risquent de se sentir à l'étroit et de se battre pour se laver le matin. Peut-être dans ce cas est-il préférable de louer deux bateaux plus petits.

Voici des fourchettes de prix couramment pratiqués : un bateau d'une capacité de quatre passagers coûtera, en basse saison, entre 1 250 F et 1 500 F pour sept jours ; en haute saison, entre 2 350 F et 2 600 F. Un bateau d'une capacité de huit passagers coûtera, en basse saison, entre 2 600 F et 4 050 F pour sept jours ; en haute saison, entre 5 600 F et 8 700 F.

La pièce à l'éclusier

Il faut un permis de conduire fluvial, direz-vous ? Outre qu'il est tout de même moins coûteux et plus facile à obtenir que *le permis voiture, il n'est pas* (encore) obligatoire pour les bateaux dont le moteur a une puissance inférieure à 10 ch. Une partie de la flotte de location est composée de tels bateaux. Et l'initiation au pilotage se fait très rapidement. Vous pourrez d'ailleurs confier la barre à l'un de vos jeunes passagers sans danger (en le surveillant tout de même). Quant aux écluses, passée la première avec les conseils paternels de l'éclusier (auquel il est d'usage de donner un pourboire), vous les considérerez plus comme un divertissement que comme une contrainte.

Composez sagement votre itinéraire avec une carte du réseau fluvial (dans les librairies nautiques). Votre vitesse sera limitée (10 km/h sur fleuves et rivières, 5 ou 6 km/h sur les canaux, ceci afin que le remous ne sape pas les berges). Il faut compter le temps de passer les écluses (parfois il faut attendre un autre bateau pour économiser l'eau de l'« éclusée »). Sur certaines voies d'eau, trouver du carburant sera difficile, et vous devrez prendre le temps de partir, jerricans à la main, au plus proche garage chercher du carburant (pas trop cher car le moteur est généralement un diesel). *Vous ne naviguerez pas* de nuit : les écluses sont fermées.

Et puis le tourisme fluvial réserve beaucoup de surprises *agréables : auberges au bord* de l'eau, visites de châteaux et de cités d'art construits « sur l'eau », achats de produits régionaux directement chez le producteur (notamment de vins en Champagne, en Bourgogne et dans le Midi). Ou, tout simplement, vous voudrez de temps en temps retrouver le « plancher des vaches » pour marcher sur le chemin de halage ou partir faire un tour dans la campagne, sur le mini-vélo pliant que vous aura loué la société de tourisme fluvial. — J. B.

ET PROTECTION DES SITES

Vive l'abominable hélicoptère des neiges !

A partir du 23 novembre 1980, les déposes héliportées des skieurs en haute montagne seront interdites. Les guides-moniteurs, qui se sont montrés très malhabiles *pour défendre l'hélicoptère* en montagne, commencent à réagir.

On lira ci-dessous les points de vue de deux guides qui mettent en valeur les avantages de cette pratique du ski.

Pas facile en cette période de mode écologique de prendre la défense des déposes héliportées des skieurs. Pas facile surtout, lorsqu'on est soi-même un fervent de la peau de phoque. Alors vais-je me faire l'avocat du diable ? Pas vraiment, car je suis convaincu que la montagne doit faire vivre ses hommes. Il appartient à ceux-ci de dire leur avis contre vents et marées. Il me paraît excessif et anormal de supprimer complètement ce mode de locomotion. Oui pour une réglementation stricte (elle l'est déjà), avec des aires d'atterrissage éloignées des sommets, non pour la cessation définitive de cette activité.

Je n'évoquerai ici que les déposes dans le massif du Mont-Blanc, qui est notre secteur de travail. Elles sont au nombre de trois, oui trois seulement, si l'on excepte celle du Buet supprimée récemment et qui, depuis, est réclamée vainement par l'ensemble des guides et des moniteurs de ski. Ce sont donc Tête Blanche, dans le secteur du Tour, la rimaye du Mont-Mallet, et le col du Dôme, sous le Mont-Blanc. Cette forme de ski est limitée au *mois de mars, avril et mai*, par intermittence, selon le temps et les conditions de la montagne. Les déposes ont lieu tôt le matin.

Habitués quotidiennement aux vols des Alouettes-III du secours en montagne, les habitants de la vallée de Chamonix ne *font pas de différence* entre les diverses machines. Le vol d'un hélicoptère qui ne laisse pas de trace sur le terrain est-il plus polluant qu'un vieux téléphérique désaffecté, dont les pylônes et les câbles, visibles de partout, rouillent depuis des décennies ? Pourtant, aucune campagne n'est menée contre ces vestiges !

Il n'est pas vrai de prétendre que le bruit fait fuir le gibier; tous les chasseurs de chamois vous diront que les bêtes s'habituent bien au passage des hélicoptères comme elles ne prêtent plus attention au survol incessant d'une cabine de téléphérique.

Alors activité de privilégié que l'effort rebute ? Il est trop facile de faire deux classes de skieurs. Ceux qui marchent et ceux qui se font transporter. En fait, les deux catégories sont imbriquées entre elles et nous connaissons bon nombre de nos clients qui pratiquent les deux activités. Il faut remettre les choses à leur vraie place et ne pas comparer à tout prix. L'effort de la montée à peaux de phoque, la découverte de la montagne par ses propres moyens, sont d'une tout autre dimension. Mais la descente en toute neige du haut de la montagne jusque dans la vallée, même après une montée sans effort, procure aussi beaucoup de plaisirs.

Cette activité représente une petite partie du travail du guide de haute montagne ou du moniteur de ski. Mais elle contribue à prolonger leur saison jusqu'à la fin du mois de mai, ce qui n'est pas négligeable. En outre, elle donne une prestation supplémentaire à la station de ski, contribuant à une bonne image de marque auprès des clientèles française et étrangère. Les Suisses ne s'y sont pas trompés. Personne ne peut les accuser de détruire la nature ; pourtant ils ont conservé soigneusement toutes leurs aires d'atterrissage, et, dans certains secteurs, ont même développé cette activité. Le paradoxe pour le massif du Mont-Blanc est que, si la *menace d'une interdiction totale* venait à être mise à exécution, les déposes continueraient comme par le passé et aux mêmes endroits, simplement parce que nous irions prendre l'hélicoptère au Châtelard (Suisse) pour la dépose du Tour, ou à Courmayeur pour le col du Dôme et le col de la Brenva. Perte de temps et de devises...

CHRISTIAN MOLLIER
(Chamonix).

∴

Quels sont les arguments avancés contre la dépose des skieurs en hélicoptère ? Les opposants parlent le plus souvent du *désordre* créé par des déposes anarchiques en altitude.

Il est vrai que, au début, tous les sommets étaient autorisés. La juste réprobation des amis de la montagne a permis en cinq ans de trouver un compromis intelligent. L'hélicoptère conserve un terrain d'action *limité avec douze sommets autorisés*, mais suffisant pour laisser aux amateurs de ski en profonde un domaine convenable.

La décision des autorités de supprimer la dépose des skieurs nous semble ignorer que l'hélicoptère représente pour nous, guides-moniteurs, un outil de travail. L'interdiction de ce mode d'accès à la montagne supprimera une vingtaine d'emplois dans les Alpes françaises et amènera une clientèle sportive à déserter nos stations. Il y aura un peu moins de clients dans les hôtels, les restaurants et les taxis.

N'oublions pas que l'hélicoptère apporte aux stations une sécurité accrue. Il permet d'évacuer rapidement un blessé, de ravitailler un village isolé par les avalanches et de livrer des pièces de rechange pour les engins de remontées mécaniques ou d'entretien des pistes. Mais les sociétés qui possèdent les hélicoptères ne peuvent vivre seulement de ces activités; le complément de recettes de la dépose est indispensable.

Nous, les montagnards, nous sommes agacés par l'emprise grandissante des citadins sur notre vie. Nous avons notre mot à dire sur ce qui est bon et sur ce qui est mauvais pour nous, sur ce qui pollue et sur ce qui ne pollue pas notre montagne.

Laissez donc la montagne aux montagnards !

TONY FASSY
(La Plagne-Bellecôte).

Vers la semaine des quatre jeudis...

ALORS ? C'EST POUR QUAND CETTE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL AU BUREAU ET À L'USINE ?

DU CHAMPAGNE ET DU CAVIAR À LA CANTINE ?

MAIS VOUS N'Y PENSEZ PAS, MON CHER AMI ?!

RAPPORT SUDREAU

(d'après HERGÉ) PLANTU

(Dessin de PLANTU.)

CORRESPONDANCE

De qui vous moquez-vous, M. Ribourel ?

Le plaidoyer de M. Jacques Ribourel en faveur du tourisme en général et de l'immobilier de loisirs en particulier paru dans « le Monde » du 19 avril sous le titre « Vivent les promoteurs », a inspiré à M. Jean-Pierre Tacchi, de Nogent-sur-Marne, les réflexions suivantes.

IL est certain que l'édification de stations balnéaires ou de sports d'hiver a permis à leurs promoteurs de gigantesques profits très souvent aux frontières ou même en deçà de la légalité. Il suffirait d'évoquer les scandales immobiliers, les tentatives de corruption de fonctionnaires, les trafics d'influence, pour obtenir des dérogations et construire en zone avalancheuse, la spoliation des populations, le tout sur fond de fraudes fiscales se chiffrant par dizaines de millions de francs nouveaux, pour saisir qu'il ne s'agit ici que de gros sous !

M. Ribourel est un homme avisé, je n'en doute pas. Quand il nous dit que ces réalisations n'enlaidissent pas le site sur lequel elles sont implantées, il nous prend pour des imbéciles. Faut-il lui rappeler les clapiers en préfabriqué qui donnent tout leur caractère architectural à neuf stations sur dix, si bien qu'on a pu parler de « Sarcelles des neiges ». Qu'il aille se promener, un jour d'été, aux alentours d'une station, quand la *neige n'est pas là pour masquer* les alpages dévastés par les « bulls » pour égaliser les pentes, les saignées de cinquante mètres de large à travers la forêt pour y tracer des pistes. Il ose citer « Isola 2 000 », cette station au-dessus de Nice, où la route d'accès construite à grands frais avec *l'argent des contribuables* est constamment coupée par des avalanches (...).

S'il est une leçon qu'on peut tirer de la politique de défense de l'environnement du régime actuel, c'est qu'il s'est montré plus que compréhensif, faible, à l'égard des Schnebelen, des Merlin, des Ribourel. Rappelons-nous le parc de la Vanoise : à peine créé, il allait être amputé d'un de ses plus beaux glaciers pour permettre à M. Schnebelen de l'« embellir » par des tours en béton et des tire-fesses. Il a fallu l'intervention des plus hautes autorités scientifiques, cent mille signatures au bas de pétitions, pour que l'irréparable ne soit pas commis.

Nous étions sous de Gaulle... Aujourd'hui, qu'arriverait-il ? On peut se le demander quand on considère la triste histoire du parc du Mercantour (...). Il est tronçonné en trois morceaux, ce *qui en fait une dérision, afin de* permettre l'établissement de futures stations : même à ce prix, les zones protégées sont obérées par des amendements qui stipulent que si les populations en font la demande, certaines parties pourront en être soustraites pour être loties. (...)

Nous vivons en un régime où le fric est roi, où il peut « bousiller », pour satisfaire les appétits des requins de l'immobilier, les côtes, les montagnes, c'est-à-dire un trésor irremplaçable de beauté et de calme.

Qu'ils se livrent à leur activité puisque nous sommes assez patients ou lâches pour le souffrir. Mais qu'ils ne viennent pas, avec des poses avantageuses, proclamer qu'ils le font pour notre bien, par amour désintéressé de la patrie... A trop se moquer des gens, ceux-ci finiront par se rebiffer.



DOUCE FRANCE

LES EMBRUNS DE L'AUNIS ET DE LA SAINTONGE

FRANGE maritime de ces *belles et anciennes* provinces royales que furent l'Aunis et la Saintonge — toujours associées par l'histoire, — la Côte de Beauté couronne le pays charentais. Au-delà de ce nom qui est déjà plus qu'un symbole, elle ménage une étonnante dualité. Là, comme ailleurs, notre siècle a imposé ses exigences mais, par le fait même, a aussi développé un certain refus à les subir. Ainsi, sur 50 kilomètres à peine, passe-t-on du tourbillon *incessant au calme serein*, du tumulte au grand silence, de l'architecture contemporaine aux merveilles romanes.

Royan, c'est le cœur de la région, une région tellement attrayante que, en été, la seule cité, jadis fief d'Aliénor d'Aquitaine, *multiplie par dix* sa population. Avec ce que cela sous-entend de facilités et de structures nécessaires : restaurants, hôtellerie, clubs, casinos, et leurs corollaires inévitables, embouteillages, bruit, flambée des prix, voire pollution. La ville, détruite par la guerre, s'est, au fil des années, refaite, étendue, agrémentée et constitue le type de station de vacances par excellence. Son modernisme, daté de vingt ans, n'a pas mal vieilli, et l'église, qui domine le front de mer, *futuriste* pour l'époque, apparait maintenant d'une altière sobriété. La grande plage est sertie d'une suite de conches presque idéales, comme autant de maillons de sable fin et doré : Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais, Vaux, Pontaillac, entrecoupées elles-mêmes de *criques emplies d'exhalaisons* marines et des échos du ressac.

En amont de l'estuaire, au péril de la mer, Talmont. Humble et pourtant éternel promontoire, portant telle une offrande son église ocrée, aux pierres fouillées par les vents du large, comme arrondie par le temps et la volonté des hommes, pour être, peut-être, plus accueillante. Le village, autour de ce pur joyau du Moyen Age, semble assoupi sur ses rues calmes, blanches et bordées de roses trémières. *Plus* de voitures, une charette à âne pour les enfants ; un musée qui retrace l'histoire de ce lieu où, comme le disait Barrès, « *souffle l'esprit* ». En contrebas des remparts, la marée haute vient avec régularité agiter les grandes masses brunes des algues.

Le mur de l'Atlantique

La Gironde s'élargit, s'active *en courtes vagues, puis se mêle* à l'océan. Rencontre impétueuse, signalée par le vieux phare de Cordouan, solitaire, et aristocratique. De Royan, le regard, inévitablement, porte vers cette terre d'en face, longue, plate, un peu bleuie par la distance et semblable à une île : la pointe de Grave. *On s'y rend sur un des bacs qui* assurent, en une demi-heure, la traversée ; l'un d'eux, le Médocain, avec son pont suspendu, charge jusqu'à quatre-vingts voitures. Les passagers, au bastingage, s'imaginent partir pour une longue croisière...

Débarqués au Verdon, une autre ambiance les attend, plus simple, plus inattendue, hors de mode pour ainsi dire. Cette langue de terre ignore encore la frénésie touristique et garde ses inédits *de la nature. On ne voudrait* justement pas lui prédire un trop bel avenir ! La forêt landaise naît là, en lisière des dunes : les pins, par milliers, se serrent et courent vers le sud. On gravit lentement la colline de sable ; un grondement lointain, apporté par le vent, s'amplifie au fur et à mesure que l'on monte ; puis, soudain, l'infini de la mer, décuplé en force par un espace sans obstacle. Jusqu'à l'horizon, en parallèle, le bleu, le jaune et le vert *s'accompagnent*. *Paysage* grandiose, intact, originel.

Çà et là, des cubes de ciment engloutis par la végétation, des bastions *chavirés dans le sable*, vides, usés par le sel, émaillent cette gigantesque et solitaire étendue ; un réseau de voies *ferrées rongées*, quelques wagonnets de munitions immobilisés à jamais : les restes du mur de l'Atlantique, crénelé de blockhaus, édifiés tout au long de la côte par les *Allemands lors* de la dernière guerre. Spectacle prenant et qui justifie par lui-même son oubli.

Tout près, de l'extrême pointe, d'ailleurs difficile à bien discerner, un *monument à la* fraternité d'armes franco-améri*caine rappelle que La Fayette*, en 1777, partit d'ici, et que les soldats du général Pershing y arrivèrent, moins de deux siècles plus tard.

Plus bas, on édifie le port du Verdon, appelé un jour, dit-on, à supplanter Bordeaux, d'un accès trop onéreux, non à cause de l'ensablement de la Gironde, mais des frais de pilotage et de remorquage. Havre encore mo*deste, mais où l'on devine des* réserves d'industrialisation. Pour l'heure, des dockers, non plus ployés sous des charges en équilibre, mais maniant grues et chariots avec dextérité, amoncellent dans un vaste hangar bois bruts et peaux de mouton. A côté des citernes cyclopéennes de pétrole, de petites fermes, aux pas de porte adoucis de sable, s'isolent parmi les futaies de résineux.

Au nord de Royan, par la route qui épouse les contours rocheux de la côte, on arrive à Bonne Anse. *Ce qui voici quinze* ans était désert, se construit, s'aménage. Les arbres reculent, et la forêt odoriférante, chaque été, est à la merci d'un incendie dévastateur. Les campings prolifèrent ; devant le zoo de la Palmyre, les visiteurs attendent une place de stationnement...

Les Marennes

Encore quelques kilomètres, et c'est à nouveau l'immensité dorée, doublée de l'incessante rumeur de la houle. Seul repère, inlassablement fidèle aux marins, la tour rouge et blanche de la Coubre. Remous et lames de travers traitresses ont interdit les plages aux baigneurs. Malgré les dangers, chaque année, les vacanciers sont plus nombreux à venir goûter — ne disons pas troubler — la sérénité de la Côte Sauvage.

La Seudre ferme la région ; les alluvions fécondantes ont comblé les fonds et, par un travail séculaire, réuni entre elles les îles. Terre riche, fertilisée par l'iode, parfumée par les pins maritimes, la presqu'île d'Arvert a assuré sa célébrité avec les huîtres. La Tremblade, entre ses marais, aligne les claires, mosaïque ordonnée et utile, qui en font le premier centre ostréicole du bassin de Marennes. En face de Ronce-les-Bains, l'île d'Oléron, désormais amarrée au continent, découpe une silhouette souveraine.

Le halètement d'un moteur, couvert par les cris gutturaux des mouettes, annonce l'arrivée d'un bateau de pêche. C'est l'heure de la criée. Des poissons luisants, encore animés de quelques soubresauts, se déversent sur les étals. Des marins *de plaisance* parlent du temps de demain avec les pêcheurs et cherchent à recueillir un enseignement tiré de la patience et de l'observation. A l'horizon, penché au-dessus des rochers, un amateur remonte le grand filet carré de son carrelet, que le soleil couchant rosit doucement.

DOMINIQUE VERGNON.

● *Stages d'archéologie*. — L'Association pour la défense et d'étude du canton de Levroux (ADEL) organise, du 20 juin au 30 septembre, des stages d'initiation à l'archéologie, à l'histoire et à l'ethnographie sur les sites suivants du département de l'Indre : Motte féodale de Moulins-Céphons, fouilles de l'habitat chalcolithique de Moulins-Céphons, fouilles du village celtique des Arènes à Levroux. De 40 F à 75 F par jour selon l'activité pratiquée.

★ ADEL, 2, rue Traversière, 36110 Levroux.

CHAMBORD DANS L'OMBRE DE CHAMBORD

CHAQUE *année, entre* Pâques et la Pentecôte, les touristes reprennent possession de Chambord. Du matin à la nuit, de la simple visite au « son et lumière », c'est l'invasion. Dès qu'ils pointent leurs voitures dans les sous-bois, leurs cars, dont ils n'at*tendent même pas d'être des*cendus pour prendre des photos, les biches se terrent, les allées du parc perdent leur superbe isolement, et le parking, d'habitude gratuit, passe à 2 francs.

Chambord, ce pourrait être une succession de chiffres lancinants : 5 343 ha de terrain, *33 kilomètres de murs, 6 por*tes, un château de 156 mètres sur 117 (le plus long de France), riche de 365 cheminées et d'une lanterne de 32 mètres de hauteur, 65 escaliers, dont le célèbre escalier à double révolution, 440 pièces, 700 cerfs et biches, 1 100 sangliers, que l'on peut *apercevoir à la tombée du jour*.

Chambord, c'est l'histoire : les guides, distribués avec le ticket d'entrée de la visite (9 francs), l'expliqueront en détail. Mais non pas le guide en chair et en os. A Chambord, les visites sont libres, ce qui n'est pas très grave : l'intérieur *de l'édifice, pour meublé qu'il* ait été depuis dix ans, retient moins l'attention que l'architecture extérieure, les perspectives, l'environnement.

Chambord est aussi synonyme de chasses : celle des comtes de Blois, de François Ier, mais aussi celles de M. Valery Giscard d'Estaing, qui mettent régulièrement en émoi, plusieurs fois par an, les troupes de la maréchaussée du voisinage. Tous les *amis du président* y passent ou y sont passés : de Roger Frey à Michel Poniatowski en passant par le *roi* Juan Carlos d'Espagne ou le *prince* consort de Grande-Bretagne, qui avait tenu à garder l'anonymat alors que de graves problèmes se posaient au gouvernement de Sa *Gracieuse Majesté. Un jour, on* a cru voir Robert Fabre dans les *fourrés* de Chambord : mais ce n'était qu'un homonyme. En revanche, Gaston Defferre est bien venu tirer le sanglier en février... mais dans *le* plus grand secret. Et l'on raconte même que le président a organisé, l'année *dernière, une chasse spéciale*ment pour l'anniversaire de l'un de ses fils.

Le village aux trois fermes

La veille de la chasse *prési*dentielle, un dîner réunit la plupart des invités à l'hôtel Saint-Michel, le seul du domaine. Seuls, les hôtes du président pourraient dire *si* des secrets d'Etat y sont échangés, et si les serveuses sont plus gracieuses en cette haute compagnie qu'avec les clients ordinaires.

Mais Chambord, et on l'ou*blie* souvent, c'est aussi une commune où vivent deux cent trente habitants. Pas n'importe quelle commune : tous ses biens, toutes ses terres, toutes ses constructions (hôtel compris), appartiennent à l'Etat. C'est un exemple unique en France. Selon l'endroit où l'on pose le pied, on se trouve tantôt sur le territoire de l'admi*nistration* des domaines, tantôt sur celui de l'agriculture, des finances, des affaires culturelles ou de l'environnement.

Le village de Chambord, ordonné par Gaston d'Orléans, avait été agrandi par le maréchal de Saxe sans l'autorisation du roi. Soixante-treize familles y vivent. Il n'y reste plus que trois fermes, où l'on élève encore le mouton, la perdrix et le faisan, tout en pratiquant la polyculture.

Les jeunes ne restent plus à *Chambord : ils n'ont pas le droit* d'y faire construire, et le travail est rare. Il y a trois ans, on a même fermé l'école, obligeant les enfants à étudier dans les communes voisines : Neuvy, Mer et Bracieux.

Si le conseil municipal gère un budget annuel de 400 000 F consacré à l'eau, l'électricité et l'assainissement, c'est un commissaire à l'aménagement du domaine de Chambord qui, *depuis 1970, coordonne les ac*tions des différentes administrations. Un poste de confiance, quand on sait l'attachement du président de la République pour le Loir-et-Cher en général et pour Chambord en particulier.

Le premier commissaire fut M. Gérard Belorgey, qui devint ensuite préfet du département, puis préfet de la Dordogne. Il a laissé à Chambord le texte du spectacle « son et lumière » inti*tulé « Le combat du jour et de* la nuit ». L'actuel commissaire a un nom prédestiné pour régner sur ce domaine royal chéri de la République : il s'appelle Geoffroy Chancerel de Roquancourt-Keravel.

BÉATRICE HOUCHARD.

Photo-cinéma

Tirages...

La publication d'un article consacré aux « nouveaux *magazines* » *photographiques* dans « le Monde » du 12 avril a suscité chez les responsables de plusieurs de ces périodiques spécialisés les réactions que nous publions ci-dessous.

Le comité de rédaction de Zoom-Photologie *écrit :*

Il nous paraît difficile de qualifier *Zoom*, qui, depuis dix ans, consacre la majorité de ses pages à la publication de travaux de photographes souvent inconnus, parfois d'avant-garde, toujours de qualité, avec une présentation et une impression respectant les auteurs, de « publication médiocre, méconnaissant la photographie comme moyen d'expression » ; quant à l'extrême légèreté avec laquelle nous traitons les questions techniques, nous ne la pratiquons qu'au niveau du style, par opposition à la pesanteur indigeste qui est de bon ton habituellement dans tout ce qui concerne la littérature technique.

Nous ne pouvons admettre de même l'application de ces qualificatifs à notre seconde revue, *Photologie*, consacrée à la surface sensible et à son traitement, avec un souci de rigueur scientifique et de volonté pédagogique reconnu par nos concurrents eux-mêmes ; la rédaction en est due à des membres de l'éducation nationale, des ingénieurs de fabrication et un photographe professionnel, et le lecteur, objet de nos constantes préoccupations, nous reprocherait plutôt un niveau technique trop élevé qu'une extrême légèreté, l'objectivité étant d'accès aussi difficile en ces matières qu'en d'autres.

M. Roger Maury, directeur de la publicité de Photojournal, *et M. Georges Bardawil, son rédacteur en chef, déclarent :*

Etant clairement mis en cause, nous ne pouvons que nous tourner vers vous afin de vous demander les raisons de cet article où les contre-vérités le disputent à la plus évidente intention de nuire :

1) Première erreur ou contre-vérité : le chiffre de rachat des publications Montel est faux. Peu importe... ;

2) *En quoi les compétences de* votre rédacteur lui permettent-elles d'affirmer que... « les lois du marketing ont été parfaitement méconnues... » alors que le développement des ventes des 24 × 36 est en constante augmentation grâce, en premier lieu, à l'automatisme en voie de généralisation sur ce type de matériel et, en second lieu, à une politique de baisse des prix considérable (exemple : moins de 500 francs pour un 24 × 36) ;

3) Est-il honnête de jeter le doute et le discrédit sur les pratiques commerciales de *Photojournal* en laissant entendre que nous aurions consenti des ristournes allant jusqu'à 75 % de nos tarifs publicitaires, ce qui est parfaitement controuvé. Quant au harcèlement des importateurs et aux manœuvres de boycottage dont parle votre auteur, nous ne pouvons que leur opposer le démenti le plus formel et nous vous défions de nous apporter un seul témoignage d'importateurs ;

4) Les chiffres dans lesquels vous noyez vos lecteurs sont bien la preuve de la parfaite mauvaise foi qui habite votre auteur anonyme. Sinon comment pourrait-il confondre les ventes de Paris-Surface avec les O.J.D. de tirage — ventes à l'étranger et *ventes de deuxième main confondues* — (oubliant que l'O.J.D. ne contrôle que la diffusion), les tirages faux et annoncés avec les pourcentages de baisse des ventes sur Paris-Surface (alors que, selon les titres, ils n'ont absolument rien de proportionnel et ne sauraient être étendus au chiffre des ventes de la France entière) ? ;

5) Il reste le lecteur, le nôtre, le vôtre, parlons-en. Il est étonnant de voir un journal dont la réputation de sérieux n'est plus à faire se soucier si peu des siens qu'il permette à des auteurs, trop bien informés pour n'être pas mal intentionnés, de publier un tel article. On ne peut que s'interroger : à qui cet article mensonger et si peu confraternel a-t-il pour but de profiter ?

Les collaborateurs de la revue Chasseur d'images *ont rédigé la mise au point suivante :*

Chasseur d'images arrive effectivement, par son tirage, au deuxième rang des magazines spécialisés, juste derrière *Photo;* toutefois, notre tirage actuel n'est pas de 100 000 exemplaires comme vous l'annoncez, mais varie entre cent trente mille et cent quarante mille exemplaires selon les numéros.

L'auteur de cet article non signé émet un jugement sur la qualité des magazines photographiques et attribue sa préférence à *Photo*, au *Photographe* et à *Photo-ciné-revue ;* nous ne lui contestons pas le droit de juger et de communiquer ses opinions, mais nous nous élevons contre la dernière phrase de son texte, dans laquelle il écrit : « *Les autres supports restent assez médiocres, méconnaissant la photographie comme moyen d'expression et traitant avec une extrême légèreté, ou de façon peu objective, les questions techniques.* »

Les journalistes de *Chasseur d'images* refusent que leur objectivité soit ainsi contestée ; ils rappellent que leur revue est la seule à avoir osé publier un dossier entier de cent quatre pages de statistiques sur la fiabilité du matériel photo-ciné, réalisé d'après les réponses de quinze mille utilisateurs (Dossier Fiabilité, juin 1979) ; ils rappellent que *Chasseur d'images* est le seul magazine photo-ciné français à posséder un laboratoire d'essais indépendant ; ils rappellent enfin que *Chasseur d'images* a limité à 15 % de sa *pagination le volume total de* la publicité et qu'il refuse actuellement entre trois et sept pages de publicité par numéro. Cette disposition a été prise dans le seul souci de conserver à *Chasseur d'images* sa totale liberté d'expression et de le mettre à l'abri de toute pression éventuelle des annonceurs. Les journalistes de *Chasseur d'images* constatent avec satisfaction que *leurs méthodes sont assez éloignées* de celles dont il est fait état dans l'article du *Monde* concernant d'autres titres auxquels ils refusent d'être assimilés.

Photo-Reporter *écrit quant à lui :*

Dans un marché où effectivement la fantaisie est de règle, vous auriez gagné en objectivité à vous référer à l'O.J.D. et aux ventes de Paris-Surface; voici les informations vérifiables qui ont fait défaut à vos lecteurs : le tirage O.J.D. de *Photo-Reporter* est de 82 547 (1). Celui de 1979 qui va avoir lieu dans quelques semaines fera apparaître une progression de plus de 20 %.

[Les observations des trois premiers magazines reposent sur une interprétation des termes de notre article. Chacun des auteurs s'est senti directement visé. L'article concerné évoquait une situation qu'on ne peut nier et qui résulte de la compétition créée par la *floraison de nouvelles publications*. Il n'apparaît pas, à la lecture des *mises au point* de nos contradicteurs, que cette situation soit différente de celle que nous avions *évoquée et qui est notoire dans le* monde de la photo et du cinéma.]

(1) *Photo-Reporter* confond diffusion et tirage. Le chiffre O.J.D. du tirage de *Photo-Reporter* est de 88 700 pour 1978, proche de celui que nous indiquions. Le chiffre de 82 547 avancé par *Photo-Reporter* est celui de la diffusion totale de la revue.

Animaux

L'aigle et le chasseur

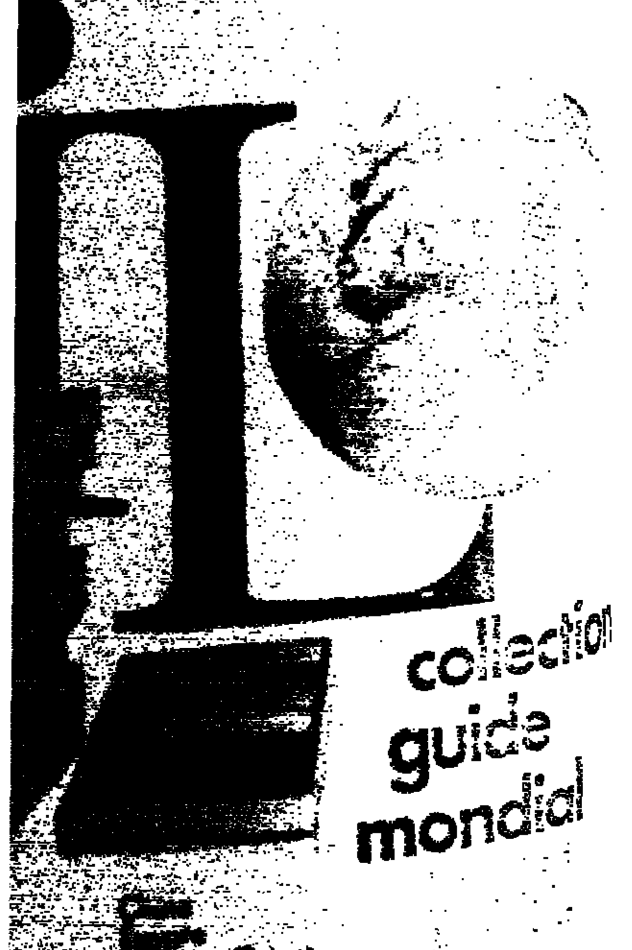
Les défenseurs des rapaces qui montent la garde chaque printemps au pied des aires de faucons pèlerins devront-ils laisser faire les dénicheurs ? On peut le craindre.

En effet un nouvel arrêté du ministre de l'environnement et du cadre de vie et du ministre de l'agriculture modifie la liste des oiseaux protégés en France. Il stipule que « *peuvent être autorisés à des fins de chasse au vol la détention, le transport et l'utilisation des rapaces autochtones* ». Suit une liste de neuf espèces de rapaces, dont la buse variable, le milan noir, le faucon pèlerin, l'aigle royal et l'aigle de Bonelli : ces trois derniers sont très menacés.

Autrement dit les rares fauconniers qui subsistent en France auraient le droit de dénicher ou de capturer ces espèces jusqu'ici intégralement protégées, pour se livrer à leur jeu favori. La réaction la plus vive a été celle de M. Pierre Pfeffer, président de l'Association française du V.W.S. (Fonds mondial pour la nature) qui trouve inadmissible cet arrêté, manifestement pris sous la pression de groupuscules de fauconniers.

JEAN-JACQUES BARLOY.







Cyclotourisme

GUIDONS D'OUTRE-RHIN

Nul n'était mieux qualifiée que Brême pour accueillir trois cents urbanistes, journalistes et militants cyclistes de onze nations (Etats-Unis et Japon compris) pour le premier Vélo-City, le congrès international sur la circulation à bicyclette.

Brême, ville gérée par le S.P.D. (parti social-démocrate), est considérée en Europe comme un modèle en matière de circulation : pour son centre-ville piétonnier, pour son réseau de trams (avec artères réservées), pour son fabuleux réseau de 650 kilomètres de voies cyclables que les congressistes visitèrent sur des vélos municipaux.

Au campus de l'université, l'A.D.F.C. (Allgemeine Deutscher Fahrad Club) avait mis sur pied une exposition de revues, livres, études, affiches, photos, vélos, en provenance de divers pays. Les congressistes devaient se pencher sur des problèmes tels que la sécurité du trafic, la mobilité, la juridiction, la technologie, l'énergie et l'écologie, la cartographie, la place des voies cyclables dans l'urbanisme.

Vélo-cities

Ironie du sort, alors que la France, faute de crédits, devient la dernière nation industrielle d'Europe en matière de voies cyclables, deux des principaux exposés furent effectués par des techniciens français, l'un du CETUR de Bagneux, l'autre de la ville de Grenoble...

Ce congrès survient au moment où l'industrie du cycle connaît dans tous les pays le plus grand « boom » de son histoire : ainsi en R.F.A., malgré une production de quatre millions de vélos par an, les carnets de commande sont garnis jusqu'en juin 1981. Les villes se couvrent peu à peu de pistes cyclables et les industriels estiment « qu'avec un peu de beau temps, le risque est grand de ne plus trouver un seul vélo à acheter dans toute l'Allemagne ! » *(sic.)*

Le prochain Vélo-City se tiendra à Tilburg, aux Pays-Bas, ville de cent cinquante mille habitants, où 40 % des déplacements s'effectuent à vélo. En 1982, la FUBICY (Fédération française des usagers de la bicyclette) est sur les rangs pour organiser le congrès. Mais quelle ville française pourra-t-elle sans rougir succéder à Tilburg ?

MICHEL DELORE.

Hippisme

COMMENT L'ESPRIT VIENT AUX JOCKEYS

NUREYEV battu mais triomphant ; *Three Troikas* magnifique et décevante : *Philippe Paquet mal inspiré à Newmarket*, clairvoyant à Longchamp ; Pat Eddery astucieux à Newmarket, maladroit à Longchamp : le dernier week-end a été celui des contradictions et, d'une certaine manière, des compensations.

Premier épisode : les « Guinées ». A 600 mètres du poteau, *Nureyev* va « *par-dessus le lot* ». Paquet ne risquerait rien à attendre que le rideau de sept ou huit chevaux qui, pour l'instant, lui barre la voie, s'entrouvrît à quelque endroit : quand un poulain domine aussi nettement que *Nureyev* en cette minute, rien n'est perdu jusqu'à 50 mètres du poteau ; au demeurant, les aptitudes de *Nureyev*, et d'abord son exceptionnelle pointe de vitesse, incitent à attendre, plutôt qu'à précipiter le cours des choses. Mais Paquet, qui n'a pas souvent été heureux dans ses courses en Angleterre et à qui — bien qu'il y eût gagné les champions stakes — même la ligne droite de Newmarket semble donner le tournis, s'impatiente. Un bref intervalle — un « *trou de souris* » disent les jockeys — s'ouvre entre deux concurrents. Il y lance *Nureyev*. Le poulain et son jockey passent, en forçant la voie, des flancs et des coudes. Ils prennent deux longueurs d'avance. Mais, à tous égards, c'était décidément trop tôt. L'écart se rétrécit. Au passage du poteau, il n'est plus que d'une encolure. Le jockey du troisième, Pat Eddery, réclame. Après une enquête de trois quarts d'heure, les commissaires distancent les visiteurs français.

Conclusions de ce premier épisode : *Nureyev*, dont on ne pouvait encore que pressentir la supériorité, puisqu'il n'avait, jusque-là, disposé que de deux courses pour la démontrer, est bien, actuellement, le meilleur « trois ans » européen sur 1 600 mètres. Peut-il l'être sur les 2 400 mètres du Derby ? Beaucoup lui en accordent le crédit, mais un doute subsiste. Le poulain essaiera de le lever sur les 2 100 mètres du Prix Lupin. Que ce soit de ce côté-ci ou l'autre de la Manche, les sanctions contre un visiteur — qu'on peut soupçonner entachées de parti pris — sont toujours discutées. Celle qui a frappé *Nureyev* est-elle critiquable ? Certes, l'incident s'est produit loin de l'arrivée mais le poulain qui en a été victime, *Posse*, n'a terminé qu'à une longueur de son provisoire vainqueur. Son propriétaire est en droit de considérer que la bousculade lui a fait perdre davantage de terrain. Celui de *Nureyev*, l'armateur de pétroliers Stavros Niarchos, a, dit-on, fort mal pris les choses. Il aurait décidé de ne plus faire appel à Paquet et de rompre les ponts avec l'Angleterre. Si tel est le cas, il a doublement tort. Paquet n'est pas le premier bon jockey qui monte une mauvaise course, n'est-ce pas Piggott (sur *Park Top*) et même Saint-Martin (avec *Allez France*) ? Quant aux ponts, on finit toujours par les réemprunter.

Vingt-quatre heures après les événements de Newmarket, on s'extasie, à Longchamp, devant *Three Troikas*. Un peu affinée par rapport à sa réapparition dans le Prix d'Harcourt, surtout, plus calme, elle paraît devoir ne faire qu'une bouchée de ses adversaires du Prix Ganay. Sa cote n'est que de trois contre dix. Pat Eddery se repent-il de la peine qu'il a faite, la veille, à son ami Paquet, en déclenchant son procès ? Il lance *Northern Baby* ventre à terre, dès l'ouverture des boîtes, ce qui ne peut qu'inciter ledit Paquet, en selle cette fois sur *le Marmot*, à sécher ses pleurs. Voici la ligne droite. Un présomptueux *Northern Baby* faiblit. *Three Troikas* arrive à ses côtés. Allons, la cause est entendue ; on peut ranger les jumelles. Mais non : cette fois, le réacteur a des ratés. La grande jument ne déploie pas sa foulée habituelle. Son jockey est éberlué. Elle-même paraît comme stupéfaite de sa soudaine impuissance. Elle s'appuie sur son mors pour y trouver un sursaut d'énergie. Elle ne parvient qu'à lever les jambes un peu plus haut, pas à les allonger plus loin ni plus vite. Alors une tourmente se déchaîne : *le Marmot*.

Le grand Marmot

Paquet a vu le fléchissement de *Northern Baby*, la langueur de *Three Troikas*. Il lance son cheval. Ah ! on n'est plus à Newmarket. C'est remarquable d'à-propos et de spontanéité. Ce l'est aussi d'efficacité. En 50 mètres, *le Marmot* creuse un écart décisif. Crinière au vent, encolure tendue, œil de feu, il est admirable, en cet instant, où il s'affranchit enfin de la traîne de la reine, l'élégant chérubin. Sur la ligne d'arrivée, une longueur et demie le sépare de *Three Troikas* qui, elle-même, précède *Northern Baby* de trois longueurs.

Conclusions de ce second épisode : *Three Troikas* s'est montrée trop différente d'elle-même pour qu'on ne pense pas à quelque langueur printanière. Ce qui peut inquiéter, à son sujet, ce sont les nombreux précédents de juments, souveraines à trois ans, évanescentes à quatre. Mais on a vu aussi, chez elles, des automnes à nouveau triomphants prendre le relais de printemps attristants. Accordons crédit à *Three Troikas* au moins jusqu'en septembre. En gagnant de toute une marge sur un parcours un peu court pour lui, *le Marmot* a accroché à son poitrail, qu'il a bien tourné, de nouveaux galons. Ce n'est pas seulement le bon et beau cheval que l'on savait. C'est un grand cheval.

Une autre ascension, de même nature : celle d'*Aryenne*, la lauréate de la Poule d'essai des pouliches. Elle aussi a atteint dimanche à un autre registre. Elle le doit en partie à son jockey, Maurice Philipperon. Celui-ci, attendant le passage avec un sang-froid qui eût pu inspirer Paquet la veille, puis portant sa pouliche à bout de bras après que le rideau se fut ouvert l'espace d'un éclair, a monté là une course admirable. *Mea culpa : nous le mésestimions*. Nous souvenant peut-être trop de ses déboires avec un partenaire qui, il est vrai, n'était pas de tout repos, *Arctic Tern*, nous avions un peu tendance à le considérer comme le jockey des tâches faciles. Celle de dimanche était loin de l'être. Allons, les hommes aussi peuvent être meilleurs que l'on ne les imaginait.

LOUIS DÉNIEL.

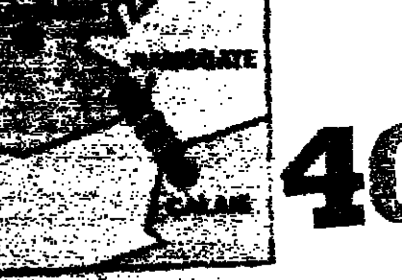










Plaisirs de la table

CARNET DE ROUTE

« *PEUT-ETRE, depuis le temps, ne vous souvenez-vous plus de moi* », m'écrit André Bonnaure. Quelle erreur ! Ce jeune cuisinier bien doué œuvrait à *la Rôtisserie périgourdine* de Carcassonne mais surtout avait publié un magnifique ouvrage sur *la Cuisine rustique du Languedoc* (chez Robert Morel). Entre-temps, il fit, me dit-il, un passage dans une « usine à repas ». Le voilà (depuis quelques mois) installé de nouveau, et il peut faire, pour une trentaine de couverts, de la « cuisine plaisir ». Son regret : Que Joseph Delteil n'ait pas vécu assez longtemps pour l'aller voir dans son cadre. Mais nous, nous aurons cette chance, n'est-ce pas ? Alors, notez l'adresse : André Bonnaure, *le Plô*, 23, rue du Plô, à Carcassonne, tél. : 25-51-85. Outre un menu à 35 francs, vous trouverez à sa carte, après l'hypocras apéritif, des salades (jambon de canard aux avocats, haricots verts aux langoustines, filets de harengs aux pommes tièdes, légumes crus, œufs durs et fèche sec, etc.), la tartelette de poireaux des vignes à la tapenade ; une macaronnade de pâtes fraîches, ris de veau, cèpes et foie gras ; la barbouille de cuisses de canard aux pruneaux ; un petit ragoût de pigeon à l'oseille fraîche, etc.

∴

J'ai parlé déjà du *Moderne* (74, boulevard Blossac, à Châtellerault, tél. : 21-30-11). La carte de printemps de Christian Proust doit beaucoup — il le dit volontiers — aux conseils d'André Daguin. C'est ainsi que *la Charmille*, le restaurant de cet hôtel qui, pour être central, est très agréable, se révèle pleine de (bonnes) surprises. Tels cette terrine de ris d'agneau en gelée au pineau des Charentes ou ce feuilleté de poireaux au gingembre, ou encore les ravioli de langoustines safranés. Un chausson de poisson, un magret aux airelles, le rognon de veau à l'échalote confite, des fromages de chèvre avec un pain aux noix fait à la maison, des desserts... Mais il vous faudra compter 150-200 francs pour ces délices.

∴

Lors des Rencontres gourmandes de Bordeaux, j'ai eu l'occasion de deux repas excellents. Le premier chez *Clavel* (44, rue Charles-Domercq, tél. : 92-91-52), où officie le bon Francis Garcia. J'ai déjà eu l'occasion d'en dire tout le bien qu'il convient. Le second au *Mériadec* (restaurant du Frantel, 5, rue Lateulade, tél. : 90-92-37), où, depuis le départ de Clément, Eric Deblonde est au fourneau. Faut-il citer la soupe de radis roses à la graisse d'oie, la *salade de nouilles fraîches aux deux saumons* (cru et fumé), la vinaigrette de navets aux confits de gésiers et cœurs d'oie ? Voilà des entrées qui m'enchantent tout comme le ragoût d'artichauts accompagnant la côte d'agneau, *la fricassée de champignons sauvages* escortant la côte de bœuf aux échalotes. Et quelle belle carte des vins ! Malheureusement hors de prix dès qu'on aborde les châteaux connus. Il est vrai qu'un simple chiroubles 78 est *compté 49 francs !* Et qu'est-ce que c'est que le chiroubles, dirai-je, en sachant à l'avance que je vais m'attirer bien des ennuis !

Rapprochons-nous de Paris. Versailles bouge. Gérard Vic (que nous ne féliciterons jamais assez d'avoir renoncé à s'installer au Forum, même si, comme on l'assure, il y a laissé des plumes) a donc déménagé. Il est dans un hôtel du dix-huitième siècle, au 3 de la rue Colbert, téléphone : 950-13-21. Ou il sera sur le point d'y être, avec les mêmes intéressantes créations (et les mêmes prix, hélas ! comptez, en dehors du menu à 195 francs, plutôt *300 francs que moins*). *Mais quel* régal !

A Versailles donc, *le Londres* (7, rue Colbert, tél. : 950-22-97) vient d'être repris par Bertrand Jamet (un des Jamet du Bristol) qui entend y faire de la bonne cuisine toute bête et toute simple. Cela manquait.

Enfin M. Claude Saillard, de *la Boule d'Or* (25, rue du Maréchal-Foch, tél. : 950-22-97), la plus ancienne auberge de Versailles (1696), vient de mettre à sa carte des plats de Marin *(1739)*, *Pons (1583)*, *Massialot* (1691), Bonnefond (1654), Manon (1742), Taillevent (1373), directement tirés des *Grands Maîtres de la cuisine française* (Bordas, édit.). Pardonnons-lui de n'en pas avoir demandé l'autorisation aux auteurs pour la bonne intention : prouver que rien n'est nouveau sous le soleil, pas même la cuisine !

LA REYNIÈRE.

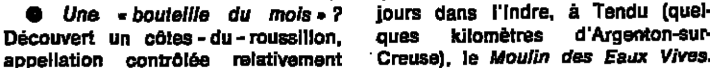
MIETTES

● *La dixième édition de* Lyon gourmand, le petit guide de poche signé André et Christian Mure, vient de paraître (éditions S.M.E. à Lyon). Bonne préface stigmatisant l'avalanche (mais oui ! à Lyon c'est un comble !) de « petits légumes » et de « mousses », nourritures pour *bébés et vieillards édentés ! Quel*ques nouvelles adresses aussi, de bouchons plus sérieux : le *Champier* (10, rue des Fantasques) et son feuilleté de petits gris ; *Chez l'gros* (17, quai Romain-Rolland) et son pot-au-feu ; *la Brasserie des abattoirs* (243, rue Mérieux) et son entrecôte bordelaise.

● *Réédition en « reprints »* chez Jeanne Laffitte (1, place Francis-Chirat à Marseille) du *Pâtissier Royal parisien* (en deux volumes) et du *Pâtissier pittoresque* de Carême. Ouvrage de 1828 et 1841 d'un grand intérêt.

● *Une « bouteille du mois » ?* Découvert un côtes-du-roussillon, appellation contrôlée relativement récente, généralement de vins rouges. Celui-ci, blanc, sec et légèrement moustillant, à l'instar du vin vert de même origine, est étiqueté *moulin de Breuil*, comte Albert de Lassia, propriétaire à Montesquieu, 66-740. On le trouve également à emporter à la *Boutique du marché* (59, *rue de Dantzig, au prix* de 18 F la bouteille. Il fait merveille sur le foie gras de Christiane Massia.

● *L'Auberge du Gué des Grues* (à Montreuil, près de Dreux (tél. : 38-50-25), du cher Prévost, eut, après sa disparition, de mauvais *jours. Un jeune couple l'a repris* et plusieurs lecteurs sont enchantés de son lapin au romarin, des desserts et de l'accueil. Un autre lecteur me demande des adresses sur la route vers l'Auvergne : il y a *La Croix-Blanche*, à Chaumont-sur-*Tharonne (bien connue et justement* renommée) puis *Le France*, à Vatan (Indre), simple et bon, et enfin toujours dans l'Indre, à Tendu (quelques kilomètres d'Argenton-sur-Creuse), le *Moulin des Eaux Vives.*



Philatélie

N° 1 636

FRANCE : Dunkerque, congrès de la F.S.P.F.

Le cinquante-troisième congrès de la Fédération des sociétés philatéliques françaises, qui se tiendra cette année à Dunkerque, sera souligné — comme par le passé — par l'émission d'un timbre dont le sujet est toujours en rapport avec le lieu du congrès. Vente générale le 27 mai (21°/80). — Retrait prévu pour le 5 décembre 1980.

1,30 F, bleu-vert, violet et bleu.

Format 22×36 mm. Maquette et gravure de Claude Andréotto. Tirage : 10 000 000 d'exemplaires. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 24, 25 et 26 mai, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au stade Tribut, salle Dewerdt, à Dunkerque. — Oblitération « P. J. ».

— Le 24 mai, de 8 h. à 12 h., au bureau de Dunkerque Principal. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « P. J. ».

● Toute correspondance concernant le congrès est à adresser au président, M. Albert Parpex, 43, rue des Tourterelles, 59240 Dunkerque.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 76800 Rouen Le Madrillet (au Grand Quevilly, parc des Expos), du 30 avril au 16 mai. — Foire-expo.

⊙ 33000 Bordeaux, du 10 au 19 mai. — 59e Foire internationale (cachet petit format).

⊙ 59000 Lille, du 15 au 26 mai. — Foire internationale.

⊙ 08230 Rocroi (Musée, place André-Hardy), le 17 mai. — Exposition « Sauvegarde des remparts ».

⊙ 31470 Saint-Lys (mairie), le 17 mai. — VIIe centenaire de la ville.

⊙ 37000 Tours (Ecole d'application du train, rue du Plat-d'Etain), les 17 et 18 mai. — Inauguration du Musée des équipages militaires et du train.

⊙ 80000 *Amiens (salle de Coubertin)*, les 17 et 18 mai. — Exposition « Sports et Jeux olympiques ».

⊙ 84500 Bollène (mairie), les 17 et 18 mai. — Exposition philatélique.

⊙ 71000 Mâcon (Parc des expos), du 17 au 26 mai. — Foire nationale des vins.

⊙ 79300 Bressuire (Musée), le 18 mai. — Dixième anniversaire du Musée.

⊙ 76540 Valmont (château), le 18 mai. — Journée philatélique et culturelle.

⊙ 32000 Auch (caserne Lannes), le 18 mai. — Journée « Portes ouvertes ».

⊙ 60100 Creil (base aérienne 110), le 18 mai. — Journée « Portes ouvertes ».

⊙ 33290 Blanquefort (place Castéra), les 21 et 22 mai. — Exposition « La communication ».

⊙ 02100 Saint-Quentin (hôtel de ville), les 24 et 25 mai. — Neuf centième anniversaire de la charte communale.

Protection du sigle C.E.P.T.

Plusieurs mesures ont été adoptées concernant les timbres « Europa » au cours de la Conférence européenne des postes et télécommunications qui s'est tenue, du 10 au 21 mars dernier, à Bruxelles.

« L'attention du public est spécialement attirée sur le fait que la dénomination, le sigle et l'emblème de la Conférence européenne des postes et télécommunications (C.E.P.T.) font l'objet de mesures de protection de la part de l'*Organisation mondiale de la propriété* intellectuelle (O.M.P.I.).

» Il en résulte que seules les administrations membres de la C.E.P.T. ont droit de faire usage de la dénomination, du sigle et de l'emblème de cet organisme international des PTT, en quelque matière que ce soit, y compris la philatélie.

» La recommandation adoptée par la C.E.P.T. précise que les administrations ne doivent pas donner suite aux demandes d'oblitération d'enveloppes « Premier jour » ou de tous souvenirs philatéliques portant abusivement la dénomination, le sigle ou l'emblème de la C.E.P.T. ».

En outre, les sujets des timbres-poste « Europa », pour les années à venir, ont été ainsi désignés :

1982. — « Faits historiques », sujet concret ;

1983. — « Grandes œuvres du génie humain », sujet concret ;

1984. — Le sujet sera unique et abstrait à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la C.E.P.T. Un concours sera organisé et le choix effectué en 1982 au cours de la prochaine réunion ordinaire.

EN BREF...

● BELGIQUE. — *A l'usage de la Société nationale des chemins de fer belges, le timbre de 9 Fb. type Elstrom « Effigie Royale », avec monogramme « B » (inclus dans la gravure), a été émis. — 50e anniversaire de la Régie des télégraphes et des téléphones, 10 Fb. Hélio, papier phosphorescent. (14-4-80.)*

● CUBA. — *Exposition philatélique internationale de Londres 80, bloc-feuillet 0,50 (1-4-80).*

● GRANDE-BRETAGNE. — *Exposition philatélique internationale « London 1980 », 50 p., Londres 1980 et bloc-feuillet avec le même timbre, prix : 75 pence (9-4-80).*

● ILE DE MAN. — *Visite du roi Olav V de Norvège (août 1979), 12 pence et ce même timbre avec un autre intitulé « le Voyage d'Odin's Raven », 15 pence au bloc-feuillet pour « Oslo 13-22 juin 1980 ». (13-6-80.)*

● MALI. — *« Pâques 1980 ». (P.A.), tableaux, 480 fr, Tête de Christ par M. Denis et, 500 fr., le Christ devant Pilate d'A. Dürer. — Deux timbres (P.A.) 200 fr., Kepler et 300 fr., Kepler-Copernic.*

● AU MUSEE DE LA POSTE, du 23 mai au 22 juin, dans le cadre de ses manifestations une exposition *sera présentée sur le thème « Timbres-poste et costumes de Grèce et de France ».* Pendant la durée de l'exposition, le cachet à date actuel sera remplacé par un autre timbre à date grand format illustré.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 864

DEUX GÉANTS

(Quart de finale du championnat du monde, Alma Ata, avril 1980)
Blancs : M. THAL
Noirs : L. POLUGAIEVSKY
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	20. Dh4 (o)	
2. Cf3	d6		Fé7! (p)
3. d4	çXd4	21. Rf1	FXg5
4. CXd4	Cf6	22. FXh5+	
5. Cç3	a6		Rf8 (q)
6. Fg5	é6	23. DXg5 (r)	
7. f4	b5 (a)		TXh5
8. é5 (b)	dXé5 (c)	24. DXh5	Df7
9. fXé5	Dç7	25. Dh8+	Dg8
10. éXf6 (d)		26. Dh4	Rf7 (s)
	Dé5+	27. Dh5+	g6
11. Fé2 (é)	DXg5	28. Dh4	Dg7
12. Dd3	DXf6 (f)	29. Dd8! (t)	Fé6
13. Tf1 (g)	Dé5 (h)	30. DXb8	Td7
14. Td1 (i)	Ta7	31. ç4! (u)	bXç4
15. Cf3	Dç7	32. Cç3	TXd1+
16. Cg5	f5 (j)	33. CXd1	Dd4
17. Dd4! (k)	h5 (l)	34. Cç3	Dd3+
18. TXf5!! (m)		35. Rf2	Dd4+
	éXf5	36. Rf1	
19. Dd5 (n)	Dd7 !		Dd3+nulle.

NOTES

a) Polugaievsky joue sa propre variante, qu'il améliore patiemment depuis vingt ans malgré les réserves des théoriciens qui la considèrent comme assez risquée.

b) Bien d'autres réponses sont possibles, 8. a3 ; 8. Df3 ; 8. Fd3 ; 8. Fé2 ; 8. Dé2, mais le coup du texte demeure le plus vigoureux et, seul, permet peut-être aux Blancs de prendre l'avantage.

c) Meilleur que 8..., h6, qui donne le choix aux Blancs entre 9. FXf6 gXf6 ; 10. éXd6, DXd6 ; 11. Df3, DXd4 (si 11..., Ta7 ; 12. 0-0-0) ; 12. DXa8, DXf4 ; 13. Dé4, DXé4 ; 14. CXé4, f5 et 9. Fh4, g5 ; 10. Fg3 !, gXf4 ; 11. Fh4 !, dXé5 ; 12. CXé6 !, DXd1+ ; 13. TXd1, fXé6 ; 14. FXf6, Tg8 ; 15. Td8+, Rf7 ; 16. TXç8, RXf6 ; 17. Fd3.

d) A considérer est aussi 10. Dé2 (de Simaguine) et 10. Cf3. Au cours du même match, Thal innova de manière spectaculaire avec le sacrifice 10. FXb5+, qui donna lieu à un combat épique : 10..., aXb5 ; 11. éXf6, Dé5+ ; 12. Dé2, DXg5 ; 13. CdXb5, Ta5 ; 14. fXg7, FXg7 ; 15. Cé4, Dé5 ; 16. Cb-d6+, Ré7 ; 17. 0-0, f5 ; 18. Ta-d1, Td5 ; 19. Dç4, TXd1 ; 20. TXd1, fXé4 ; 21. CXç8+, Rf7 ; 22. Cd6+, Rg6 ; 23. CXé4, Ca6 ; 24. Cf2, Cç5 ; 25. b4, Ca4 ; 26. Cg4, Df5 ; 27. Cé3, Cb2 ; 28. Dh4, Dé5 ; 29. Dg4+, Rh6 ; 30. Té1, Ff6 ; 31. b5, Tf8 ; 32. b6, Fg5 ; 33. Dg3, DXg3 ; 34. hXg3, Rg7 ; 35. Cg4, Cç4 ; 36. TXé6, Tb8 ; 37. Tç6, CXb6 ; 38. Tç7+, Rg6 ; 39. ç4, Ca4 ; 40. Rf2, Tb2+ ; 41. Rf3 (position de l'ajournement).

é) Nezmetdinov tenta de conserver son F-D par 11. Cé4 contre Polugaievsky en 1961 : 11... DXé4+ ; 12. Cé2, Cç6 ! ; 13. Dd2, h6 ; 14. Fé3, Fb7 ; 15. Cg3, Dé5 ; 16. fXg7, FXg7 ; 17. Fd3, Cb4 ! ; 18. 0-0, CXd3 ; 19. DXd3, Td8 ; 20. Dé2, h5 ! Une autre idée est 11. Dé2.

f) Polugaievsky a expérimenté également 12..., Dh4+ ; 12..., Cd7 ; 12..., gXf6 ; 12... Ta7.

g) Sur 13. 0-0-0, les Noirs doivent répondre 13..., Fç5 et non 13..., Ta7 comme dans la courte partie Zimmermann-Hubner (1977) : 14. Dg3, Cd7 ; 15. Cç5, Tb7, 16. Cé4, Db5+ ; 17. Rb1, é5 ; 18. DXé5+ !, Dé6 ; 19. Cf6+ !!, gXf6 ; 20. DXé6+, fXé6 ; 21. Fh5 mat !

h) Ou 13..., Dg5 ; 14. Dé2, Fç5 ; 15. Ff3, Ta7 ; 16. Cé4, Fb4+ ! ; 17. ç3, Fé7 ; 18. CXé6, DXé6 ; 19. DXa7, Cç6 ; 20. Dç7, f5 avec égalité (Matulovic-Polugaievsky, 1974) : 21. 0-0-0, fXé4 ; 22. Fh5+ !, g6 ; 23. Fg4 !, DXg4 ; 24. DXç6+, Fd7 ; 25. TXd7, DXd7 ; 26. Dç8+, Dd8 ; 27. Dç6+ nulle.

i) Ou 14. 0-0-0, Ta7 ; 15. Cf3, Df4+ ; 16. Rb1, Td7 et rien n'est clair.

j) Une partie Ljuboevic-Polugaievsky continua ainsi 16. Cé5, Fé7 ; 17. CXf7, 0-0 ; 18. Cd6. Ljuboevic proposa l'amélioration 17..., DXh2 ! ; 18. g3, 0-0 ; 19. Df3, Fb7 ; 20. Dé2, TXf7, mais Polugaievsky ne semble pas être d'accord.

k) Menace 18. Fh5+ !

l) Si 17..., é5 : 18. Dh4, Fé7 ; 19. Fh5+ ou 18..., g5 ; 19. CXh7.

m) Un sacrifice typique du style de Thal 18. Dh4 était tentant, mais après 18..., Fé7 ! (et non 18..., g6 ; 19. CXé6, FXé6 ; 20. Df6 ; 19. FXh5+, Rf8 le R blanc semble plus exposé que son homologue.

n) L'entrée du C blanc semble décisive : si 19..., Dç5 (ou Dç6 ou DXç2) ; 20. Dé5+.

o) Sur 20. Dé5+, Fé7 (20..., Rd8 ; 21. Cf6 !) ; 21. DXg7, Fb4+ ! et 22..., DXg7 ou 21. CXé7, DXé7 ; 22. DXb8, 0-0 ! ou 21. DXb8, 0-0 ; 22. Cf3+, FXf6 ; 23. TXd7, TXd7 ; 24. Cf3, FXb2. La construction des Noirs semble résister miraculeusement.

p) Sans craindre 21. Cf6+, gXf6 ; 22. TXd7, fXg5. Quel sang-froid.

q) Et non 22..., Rd8 ? ; 23. DXg5+.

r) Menace 24. Cf4.

s) Si 26..., Td7 ; 27. Db4+, Rf7 ; 28. Df4 ! et si 26..., Fé6 ; 27. Cf4 !

t) Récupérant la pièce.

u) Si 31. Cç3, Fç4+ ; 32. Rf2 (ou 32. Ré1, Té7+ !), TXd1 ; 33. CXd1, Dé4+.

SOLUTION DE L'ÉTUDE V. L. TIAVLOVSKY

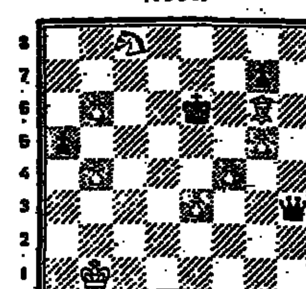
« Zhabinski Memorial Ty », 1960

(Blancs : Rb3, Tg7, Cç3, Pd6. Noirs : Ra7, Té6, Cd7.)

Après 1. TXd7+ ?, Rb6 ; 2. Td8, Rç6 ; 3. d7, Td6, la partie est nulle ; de même si 1. Té7 ?, Rb7 ; 2. Cé4, TXé4 !

1. Rç4 !, Rb6 ; 2. Rd5, Té5+ (si 2..., Cf8 ; 3. d7, Rç7 ; 4. Cb5+, Rd8 ; 5. Cd4 ! et si 2..., Té3 ; 3. Ca4+, Ra5 ; 4. TXd7, RXa4 ; 5. Té7 !) ; 3. Rd4, Té6 ; 4. TXd7, Rç6 ; 5. Tç7+, RXd6 ; 6. Cb5 mat.

ÉTUDE
H. RINCK
(1901)



BLANCS (8) : Rb1, Fg6, Cç8, Pb4, b6, é3, f4, g5.
NOIRS (4) : Ré6, Dh3, Pa5, g7.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 861

LE CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR PAIRES

Le choix entre une impasse ou une expasse dépend souvent des annonces comme dans cette donne du premier championnat d'Europe par paires gagné à Cannes par Chemla et Lebel.

Nord : ♠ — ♥ A D V 8 3 ♦ A R V 3 ♣ 9 7 6 3
Ouest : ♠ R D 9 8 5 4 2 ♥ R 9 4 2 ♦ — ♣ D 4
Est : ♠ A V 3 ♥ 10 7 5 ♦ 5 4 2 ♣ R 10 8 2
Sud : ♠ 10 7 6 ♥ 6 ♦ D 10 9 8 7 6 ♣ A V 5

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Chemla	X...	Lebel	Y...
passe	1 ♠	contre	passe
3 ♦	3 ♠	6 ♦	contre...

Ouest ayant entamé le roi de pique, *comment Chemla, en Sud, a-t-il joué* pour gagner ce PETIT CHELEM A CARREAU ?

Réponse :

Ouest ayant ouvert, Est a contré le chelem non pas pour demander une entame anormale, mais parce qu'il a du jeu. Il peut donc avoir le roi de cœur et, si l'impasse au roi échoue, le chelem sera en danger.

Pour vérifier la distribution des atouts, Chemla a joué le 3 de carreau du mort pour le 10 sur lequel Ouest a jeté un pique. Il restait donc en Ouest six cartes à cœur et à trèfle, et Chemla a joué l'as de cœur, puis la dame de cœur sur laquelle *il a défaussé un trèfle !* Ensuite il a jeté un autre trèfle sur le valet de cœur, et il a fini en double coupe, Ouest n'ayant pu rejouer atout puisqu'il n'en avait pas... Cette façon de jouer assurait le contrat contre la plupart des distributions.

A une autre table, les annonces avaient été :

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Lind	X...	Hjelm	Y...
passe	1 ♠	contre	2 ♠
3 ♦	4 ♠	5 ♦	passe
passe	5 ♠	passe	passe
6 ♦	contre	passe	passe...

Même entame du roi de pique, mais cette fois, Ouest (qui avait certainement chicane à carreau), pouvait être long à cœur et, comme Est semblait être faible, le roi pouvait, presque à coup sûr, être localisé en Ouest.

Après avoir coupé l'entame, Lind prit immédiatement la main avec... l'as de trèfle pour faire *l'impasse à cœur*, qui réussit !

Les valets hors-la-loi

Dans cette donne jouée au cours d'un tournoi mixte au Festival de Deauville, il fallait se méfier des valets car ils risquaient de perturber les plans du déclarant.

Nord : ♠ A 9 3 ♥ 7 6 5 4 ♦ A V ♣ R D 10 9
Ouest : ♠ V 6 5 ♥ D V 10 8 3 ♦ 8 2 ♣ 6 5 3
Est : ♠ D ♥ 9 ♦ D 10 9 7 5 3 ♣ A V 8 7 4
Sud : ♠ R 10 8 7 4 2 ♥ A R 2 ♦ R 6 4 ♣ 2

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Sud*
Koltsch.	Seamon	M. Ziff.	Seamon
1 ♠	passe	2 SA	3 SA
4 ♠	passe	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 5 de trèfle pour la dame, Est a mis l'as, et il a contre-attaqué le 9 de cœur. Sud a pris avec l'as de cœur, puis il a tiré le roi de pique (sur lequel est tombé la dame de pique sèche d'Est). *Comment Koltscheff, en Sud, doit-il jouer* pour faire le reste, c'est-à-dire deux levées de mieux (petit chelem) au contrat de QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères :

La surenchère de « 3 SA » sur « 2 SA » était logiquement l'indication d'un *bicolore de mineures* avec au moins 5-5 ou 6-5 ou 6-6 à carreau et trèfle. C'est une surenchère rare et qui s'explique ici parce que Est (Mme Seamon) n'était pas vulnérable. Elle avait l'avantage de bien éclairer le partenaire, mais elle risquait de faciliter la tâche de l'adversaire s'il devenait le déclarant.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 119

LA RASPOUTITSA

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS
(Sneek, décembre 1979)
Blancs : E. SKLIAROV (U.R.S.S.)
Noirs : T. HARMSMA (Pays-Bas)
Ouverture : Raphaël.

1. 32-28	16-21 (a)	16. 34-30! (k)	2-7
2. 31-26	18-22 (b)	17. 30-25!	18-23 (l)
3. 38-32	11-16	18. 29X18	12X23
4. 43-38	7-11 (c)	19. 39-34 (m)	3-8
5. 49-43	1-7 (d)	20. 34-29! (n)	
6. 37-31	21-27! (e)		23X34
7. 32X21	16X27	21. 40X29	8-12
8. 42-37	11-16 (f)	22. 43-39!! (o)	
9. 37-32 (g)			13-18 (p)
	16-21 (h)	23. 35-30! (q)	
10. 47-42	20-24		24X35
11. 41-37	14-20	24. 29-23	18X29
12. 34-29 (i)	10-14	25. 33X13	22X44
13. 46-41	7-11	26. 50X39	9X18
14. 39-34 (j)	12-18	27. 31X13!	
15. 44-39	8-12		Abandon

NOTES

a) Réplique fréquente, actuellement, de la part des maîtres soviétiques et néerlandais surtout (*Boom - Bastiaannet, le Monde* du 8 juillet 1978, V. Krista - T. Sijbrands, *le Monde* du 14 octobre 1978, A. Gantwardg - A. Fedoroek, *le Monde* du 12 avril 1980).

b) Peut être choisie pour proposer le système Roozenburg, cette continuation, bien dans le style incisif, silencieux et insidieux des G.M.I. néerlandais diffère toutefois des variantes classiques néerlandaises et du début contemporain néerlandais le plus en vogue.

Un exemple de ce début moderne néerlandais, après l'ouverture Raphaël (virtuose maître français de 1880 à 1910) : 1. 32-38 (18-22) ; 2. 37-32 (12-18) ; 3. 31-26 (7-12) ; 4. 36-31 (17) ; 5. 41-36 (20-25) [sur (19-23) 28X19 (14X23), les Blancs enchaînent à point nommé par le « Baron » 32 38! (23X32) 38X27, etc.] ; 6. 46-41 (14-20) ; 7. 42-37 (10-14) ; 8. 32-27 (5-10) ; 9. 47-42.

Au neuvième temps de ce début, si, au lieu de 47-42, les Blancs jouaient 9. 37-32, les Noirs les exécuteraient par le subtil coup Van Bergen : 9. ...(25-30!) ; 10. 35X24 b1 (19X30!) ; 11. 34X25 (16-21) ; 12. 27X16 (18-23) ; 13. 28X19 (14X23) ; 14. 25X5 (22-28) ; 15. 33X22 (17X46!) ; 16. 5X32 (46X5!), N+ sur ce coup de dame meurtrier et méconnu des damistes qui disputent des combats en dehors des arènes (les clubs).

b1) 10. 34X25 (16-21) ; 11. 27X16 (19-23), etc. N+ comme ci-dessus.

Après 47-42 au neuvième temps, cette variante de ce début néerlandais se déroule (en théorie) comme suit : *9. ...(19-23) ; 10. 28X19* (14X23) ; 11. 34-30 (25X34) ; 12. 40X29 (23X34) ; 13. 39X30 (20-25) ; 14. 44-39 (25X34) ; 15. 39X30, fin de ce début et jeu sensiblement égal.

c) Concentration de pions sur l'aile droite dans cette phase d'observation avant le choix d'une stratégie offensive ou, selon le cours du jeu, en vue de la préparation d'un plan défensif.

d) L'art de temporiser n'a, bien sûr, rien de spectaculaire, mais il ne s'acquiert pas en douze mois. Au cinquième temps, était également bon 5. ...(20-24), rendant possible un trois pour trois douteux que les Blancs, du fait de la présence d'un pion à 26, auraient vraisemblablement écarté. Le trois pour trois : 6. 32-27 (21X23) ; 7. 33-29 (24X33) ; 8. 38X27.

e) L'engagement des hostilités ôtant aux Blancs le moyen de se replier par l'échange 7. 31-27 (22X31) ; 8. 26X37, disparition de cette petite faiblesse que constitue, en général, l'occupation de cette case 26 (pion faible à la bande).

f) 8. ... (12-18 ?) ; 9. 22-23 (18X29 f1) ; 10. 34X23 (19X28) ; 11. 37-32 (28X37) ; 12. 41/1 rafle quatre pions, dame et +. f1) 9. ...(18X28) ; 10. 37-32, etc. +.

g) Interdisant 9. ... (6-11 ?) : 10. 32+21 (16X27) ; 11. 26-21 (17X37) ; 12. 28X6, B+.

h) Optant pour la compacité, synonyme souvent de difficultés en germe pour les deux camps.

i) Ou encore 12. 46-41 (7-11) et, même dans un désir de simplification, les Blancs n'auraient probablement pas effectué le quatre pour quatre : 13. 35-30 (24X35) ; 14. 23-29 (22-24) ; 15. 31X22 (17X28) ; 16. 32X25, léger désavantage positionnel car (12-17) [maintien du pion faible à la bande] et si 17. 25-20 (24-30) ; 18. 34X25 [présence d'un pion faible sur l'autre bande] (15X24).

j) Etait-ce meilleur que 14. 40-34...?

k) 16. 28-33 ? ou encore 16. 29-23 ? étant perdants, le coup du texte semble le meilleur pour tenter de neutraliser l'aile gauche adverse en poursuivant par 30-25.

l) S'imposait pour dégager l'aile gauche tout en venant occuper le centre.

m) Le seul coup qui ne soit pas perdant :

m1) 19. 40-34 ? (24-29), etc. N+.

m2) 19. 50-44 ? (3-8), et les Blancs sont contraints à l'abandon : coup de dame sur 40-34 ou sur 39-34 et coup de dame aussi sur 20. 33-29 (24X33!) ; 21. 38X18 [la prise majoritaire est prioritaire : *il faut prendre du côté du plus grand nombre*] (27X47) ; 22. 18X16 (20-34), N+.

n) Nouveau coup juste qui paralyse, mais dramatiquement, maintenant, l'aile gauche adverse.

o) Place les Noirs dans une situation alarmante.

p) 22. ... (12-18 ?) était bien sûr interdit à cause du coup de dame très simple par 28-33, etc., B+.

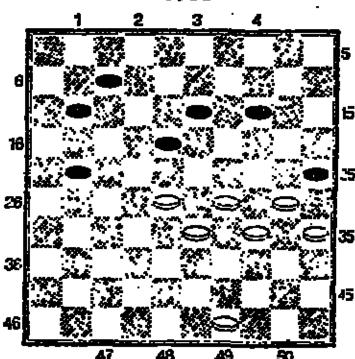
22. ... (11-16) ; 23. 50-44 et si, ultime tentative de desserrer l'étau sur l'aile gauche, (13-18) ; 24. 29-23 ! [brise la colonne 7, 12, 18] (18X29) ; 25. 35-30 (24X35) ; 26. 33X13 (9X18) ; 27. 45-40 (22X33) ; 28. 31X2 !, etc., B+.

22. ... (4-10) ou (5-10) auraient retardé l'issue.

q) Et voici la raspoutitsa, en l'occurrence brève (la combinaison ne comporte que cinq temps) ; mais, après le dégel de cette situation, les Noirs, comme englués avec leur formation compacte de six pions sur leur aile droite, devront abandonner.

● Pour franchir en quelques heures le premier cap de l'initiation (connaissance des règles, de la signification des chiffres, des lettres et des signes conventionnels), les lecteurs peuvent obtenir deux opuscules en s'adressant directement à Jean Chaze, « la Pastourelle », bâtiment D, bd de Paste, 07000 Privas. S'ils en font la demande, tous renseignements leur seront également donnés sur les traités, les recueils, l'organe mensuel de la F.F.J.D., les clubs, les compétitions, etc.

PROBLÈME
R. Fourgous (Palaiseau)
1963



Les Blancs jouent et gagnent en sept temps (forcing).

● *Solution complète* : 28-23 ! 1 (7-12*) 23-19! (14X23*) 33-28 (23X32) 29-23 (18X40) 35X44 (25X34) 44-39 (34X43) 49X9 !. + (combinaison d'anéantissement).

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

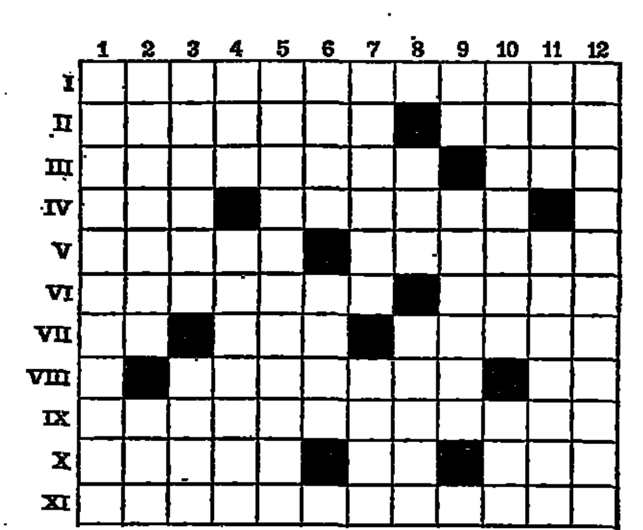
N° 92

Horizontalement :

I. C'est triste à dire, mais plus il s'étend, plus il connaît l'inflation. — II. On l'envoie volontiers au diable ; Suisse. — III. Ne va pas sans mal ; A moitié neuves. — IV. Tout de suite ; Mis à plus tard. — V. Se fait sur le champ ; Bienvenu ou plutôt bienvenue chez Sartre. — VI. Il le fait quand il est irrité ; Elle chante Bruant. — VII. Personnel ; A la baguette ; Pour un début. — VIII. Vont au violon ; Dans l'armée. — IX. Romantiques. — X. Elle n'est généralement pas lâche ; Personnel ; Direction. — XI. Font le plus souvent quelque casse.

Verticalement :

1. Paysan, par exemple, contre le I. — 2. Elle vous accordera son appui ; Contenues dans le précédent. — 3. Préfère un bon terrain ; Il est un. — 4. Expression ; Peut tromper. — 5. Elles sont revenues. — 6. Cité, le pied sur la tête ; Paresseux. — 7. Espèce de grosse bête ; Au vaudeville. — 8. Roi ; De bas en haut, ce sont des poissons. — 9. Possessif ; Pour les temps de pénitence. — 10. Il n'a rien d'un petit esprit ; Dans le désert. — 11. C'est aussi une espèce de grosse bête ; Alexandrin. — 12. N'en parlons plus.



SOLUTION DU N° 91

Horizontalement :

I. Chausse-trapes. — II. Aétite ; Hoirie. — III. Ort ; Oreillard. — IV. Ubiquité ; Lieu. — V. Tôt ; Terrier. — VI. Crus ; Lisèrent. — VII. Hideuse ; Sue. — VIII. Osent ; Ride ; Bu. — IX. Ut ; Tel ; Glapir. — X. Cérémonieuses.

Verticalement :

1. Caoutchouc. — 2. Herboriste. — 3. Attitude. — 4. Ut ; Sente. — 5. Stout ; Utem. — 6. Sériels ; Lô. — 7. Etrier. — 8. Thiers ; Igi. — 9. Roi ; Iéadle. — 10. Ailler ; Eau. — 11. Praires ; P.S. — 12. Etre ; Nubie. — 13. Séducteurs.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 92

Horizontalement :

1. ABILNORS (+ 1). — 2. ACEEILMN. — 3. ABIIPRT. — 4. DEEILPU. — 5. AACEENNNS. — 6. EEELNSY. — 7. AEILNPTY. — 8. ADEHIPSY. — 9. AADLMNUU. — 10. AAEFIRST. — 11. CEEELNR. — 12. AEILPST (+ 4). — 13. AEEIRST.

Verticalement :

14. BCDINORU. — 15. ABEILOU. — 16. AEINNOPS (+ 1). — 17. EEEPRSU (+ 1). — 18. AEGLNRY. — 19. EEILLOPSY. — 20. AEINRST (+ 15). — 21. EEOSSUY. — 22. AEEIMRSS (+ 7). — 23. ADEELRS (+ 1). — 24. FILNOUX. — 25. EEMNNOU. — 26. AEINPRU. — 27. EEEMMNR (+ 1). — 28. DEINORSS (+ 1). — 29. BEEIIST.

SOLUTION DU N° 91

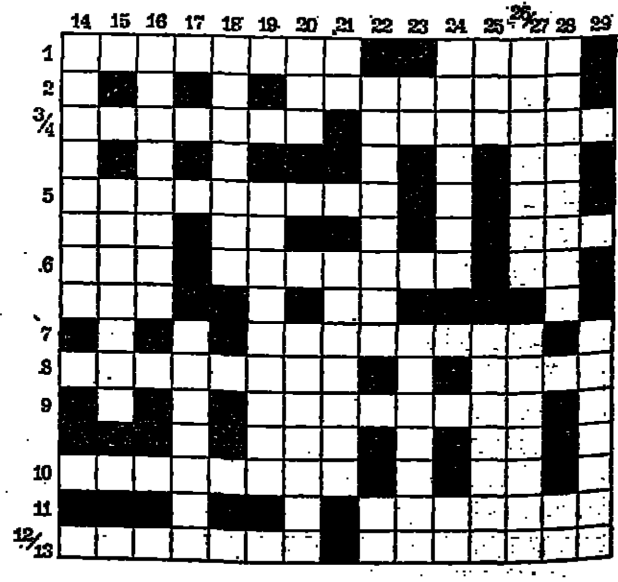
Horizontalement :

1. PAMPHLET. — 2. EUTOCIE. — 3. CALDEIRA (DECLARAI, DILACERA, RADICALE). — 4. TIBIALE. — 5. SEGMENT. — 6. OTALGIE (ALIGOTE, GALIOTE, LOGEAIT, TOILAGE). — 7. AURIFIE. — 8. NOBLESSE. — 9. USERENT (ENTURES, NEUTRES, RETENUS, SENTEUR, SUERENT, TENEURS, TENSEUR, TENURES). — 10. HASARDE (ADHERAS). — 11. UREIDES (DIURESE, REDUISE, SEDUIRE). — 12. PIVOTAL. — 13. OLEOTAT. — 14. NOTERAS (ORANTES, ORNATES). — 15. TAURINE (RUAIENT, URANITE). — 16. GUARANI (NARGUAI).

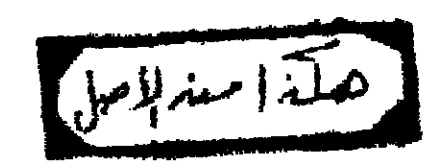
Verticalement :

17. PHAETON. — 18. QUEUSOT (TOUQUES). — 19. AUSSITOT (TOUSSAIT). — 20. BABEURRE (EBARBURE). — 21. CAILLES (SCELLAI). — 22. HERSAGE. — 23. LISERAGE (EGALISER, ELARGIES, GALERIES, GELERAIS, GLAIREES, REGELAIS, *RELIAGES*). — 24. *DEESSES*. — 25. TREPANG. — 26. AILLEURS. — 27. PEDIGREE. — 28. EFFERENT. — 29. RONIERS (ERRIONS). — 30. BRACTEE. — 31. EPAISSI (EPISSAI).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



* Jeu déposé.



RELIGION

LE VOYAGE DE JEAN-PAUL II EN AFRIQUE

L'accueil ghanéen est plus réservé

A son arrivée au Ghana le jeudi 8 mai — quatrième étape de son voyage africain, — Jean-Paul II a invité la population à resserrer les rangs pour surmonter les graves difficultés économiques que connaît ce pays. Reçu par le président Hilla Limann, le pape a plaidé en faveur d'une revalorisation du travail à la campagne — la culture du cacao est la première richesse du pays — en déclarant : « Dans nos villes, devenues de véritables concentrations humaines, peuvent se poser des problèmes de logement, d'éducation et d'emploi qui réclament des solutions audacieuses. Mais il y a aussi la campagne où vit la majorité de la population et où il existe des possibilités de contribuer à l'effort national pour le développement. »

D'autre part, Jean-Paul II a envoyé un message spécial au chef de l'Etat libérien, le sergent-maître Samuel K. Doe, pour le remercier d'avoir écouté ses appels à la clémence et d'avoir renoncé à poursuivre les exécutions de membres de l'ancien régime, de responsables du gouvernement Tolbert.

Avant de partir pour la Haute-Volta le samedi 10 mai, le pape doit rencontrer l'archevêque de Cantorbéry ce vendredi 9 mai, puis gagner par avion Kumasi, dans le nord du Ghana, pour rendre visite au roi de l'ancien royaume des Ashantis.

De notre envoyé spécial

Accra. — Décidément Jean-Paul II est infatigable. Quelle épreuve pourtant pour le pape, que la police a bien du mal à protéger d'une foule enthousiaste. Ce n'était pourtant pas le rassemblement des grands jours à l'aéroport. Tout au long de l'avenue de la Libération, il y eut un accueil à l'africaine, certes, mais les habitants d'Accra ne s'étaient pas précipités pour voir le pape « superstar ».

Reçu à sa descente d'avion par le président Hilla Limann au pouvoir depuis le 24 septembre 1979 (1), après avoir embrassé le sol ghanéen, le pape a fait quelques pas main dans la main avec le président avant de passer en revue un régiment de la marine et de saluer les autorités et les corps constitués.

Ensuite ce fut l'aventure au milieu des enfants courant le long de la voiture papale. Bénissant inlassablement la population dans la poussière et les gaz d'échappement, Jean-Paul II pouvait lire « Priez pour le Ghana » sur quelques banderoles tandis que les femmes, très nombreuses, entonnaient des cantiques.

Il n'y eut pas de panique, même si la police en uniformes noirs, sticks à la main, contrôlait plus ou moins parfaitement la situation. Aux abords de la cathédrale ce fut cependant la cohue, et l'on a dû fermer les grilles et les portes. A la sortie, le pape baptisa une nouvelle cloche.

La bousculade devint ensuite mêlée. Quelques matraques se levèrent mais ne frappèrent pas. Jean-Paul II partit. Un enfant en pleurs avait perdu ses chaussures, d'autres leurs chemises. Mais les Ghanéens étaient contents. Ils avaient vu le pape.

Après le peuple, la classe dirigeante, à laquelle le pape a rendu visite dans l'après-midi au palais présidentiel, le château, somptueuse résidence au bord de la mer. Une réception était donnée sur la pelouse, sorte de garden-party, où il ne manquait que les petits fours et les sodas. Toute la gentry d'Accra s'y était donné rendez-vous pour écouter les discours dans ce cadre très anglais. La réunion avait un côté bon chic bon genre. Le pape semblait s'ennuyer et faisait des sourires aux photographes qui s'en donnaient à cœur joie. L'atmosphère se détendit quand il fit le tour des convives, distribuant des bons mots et carressant la tête des enfants qui n'osaient pas regarder l'illustre visiteur.

Cette première journée ghanéenne s'est achevée dans la nuit au square de l'Indépendance, que domine l'étoile noire du président N'Krumah, par une grand-messe en plein air. Cette place immense était en grande partie vide. La population avait pris place sur des gradins installés sur les bas-côtés, d'autres étaient sagement assis sur des chaises au milieu.

Mais le reste de l'espace était inoccupé. Pour prévenir des incidents semblables à ceux du Zaïre, la police barrait l'accès de la place à la foule massée près de l'arc de triomphe. Mais les Ghanéens sont restés calmement à leur place, tandis que des gardes à cheval surveillaient les allées et venues.

Au cours de la messe, Jean-Paul II a baptisé dix personnes et en a confirmé dix autres.

MICHEL BOLE-RICHARD.

(1) Une coupe malencontreuse dans l'encadré sur le Ghana publié dans *le Monde* du 9 mai pouvait laisser entendre que ce pays était toujours sous régime militaire, alors que le pouvoir civil fut restauré en septembre 1979 avec l'élection de M. Hilla Limann, actuel président de la République.

● TF 1 diffusera en direct, samedi 10 mai, de 17 heures à 18 heures, la messe que célébrera le pape Jean-Paul II au stade Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte-d'Ivoire).

● *Les jeunes (quinze à vingt ans)* qui désirent participer à la rencontre avec Jean-Paul II le 1er juin, à 20 h. 30, au Parc des Princes (cinquante mille places), sont invités à se renseigner et à demander des billets d'entrée, avant le 20 mai, à l'antenne « Spécial Jeunes » ouverte au Centre religieux international du Palais des congrès, porte Maillot : C.I.P. 124, 75853 Paris Cedex 17, Tél. 758-21-47, de 10 h. à 12 h. 30 et entre 15 h. et 18 h. 30, tous les jours sauf le dimanche.

LA PÉTITION DES INTELLECTUELS CATHOLIQUES EN FAVEUR DE JEAN-PAUL II A RECUEILLI CINQUANTE-DEUX MILLE SIGNATURES

L'initiative prise il y a quelques mois par une cinquantaine d'intellectuels catholiques de lancer une campagne de signatures afin de manifester la confiance des catholiques français à Jean-Paul II (*le Monde* daté 3-4 février) a rencontré un écho inattendu, ont souligné le mardi 6 mai les organisateurs de cette campagne : plus de cinquante-deux mille signatures ont été recueillies.

Quelque trente mille réponses, émanant des milieux les plus divers, ont été analysées. Elles s'articulent sur trois idées directrices : la confiance et la gratitude envers Jean-Paul II, la conscience et l'importance de l'enjeu de sa visite en France, le souci de l'unité. Un nombre infime de lettres venant de ce qu'il est convenu d'appeler les « progressistes » ou les « intégristes » expriment désaccord ou réticence.

« Il ne s'agit pas de verser dans la papolâtrie ni de s'adresser au pape par-dessus l'autorité des évêques et des prêtres », lit-on dans une déclaration des promoteurs de la pétition, qui se termine ainsi :

« N'est-ce pas en tenant pleinement sa place dans l'Eglise universelle que l'Eglise en France assumera pleinement sa mission ? Comme nation et comme lieu culturel, la France a longtemps donné des saints et des théologiens. Que l'on songe au curé d'Ars et à Thérèse de Lisieux. Que l'on n'oublie pas la contribution, directe ou indirecte, de Jacques Maritain, de Jean Guitton et des Pères Bouyer, Congar, Chenu, Daniélou, de Lubac (entre autres) à la préparation de Vatican II.

» Or depuis une quinzaine d'années, le catholicisme français ne semble plus procéder que d'un souci de critique, dont la systématisation interdit de recevoir comme de concevoir et de transmettre tout apport positif. Il devient urgent que s'inverse une telle tendance qui mène à la paralysie.

» Le moment n'est-il pas venu pour que l'Eglise de France recommence à contribuer positivement à l'Eglise universelle et à y participer, pour jouer son rôle, en France même ? La visite de Jean-Paul II ne peut-elle pas en fournir l'occasion ? »

Parmi les signatures on remarque celles de MM. Maurice Genevoix, Jean Guitton, Michel Droit, Jean Dutourd, de l'Académie française ; Mgr Virgil Gheorgiu, écrivain et prélat orthodoxe; Mme Leclerc de Hauteclocque. Les membres d'abbayes ou de couvents entiers ont signé, comme ceux de l'abbaye de Solesmes. On y trouve également quelques messages de protestants et d'orthodoxes.

Il y a politique et politique

Deux dépêches d'agence ont été diffusées le même jour : l'une en provenance du Wisconsin, aux Etats-Unis, avait pour titre : « Un deuxième prêtre américain se retire de la politique sur ordre du Vatican » ; l'autre émanant de Nairobi, au Kenya, était intitulée : « Devant un million de fidèles, le pape invite les chrétiens à s'engager dans la vie politique. » Comment expliquer la contradiction ? Y aurait-il politique et politique ?

C'est plutôt qu'il y a chrétien et chrétien ou, pour être plus précis, clerc et laïc. Dans le deuxième cas, s'adressant aux fidèles kényans, Jean-Paul II a été on ne peut plus clair : *« La vie politique constitue un autre défi important pour le chrétien,* a-t-il dit. *Dans l'Etat, les citoyens ont le droit et le devoir de s'engager dans la vie politique. »*

Dans le premier cas, en revanche, pour ce qui est du prêtre, le pape revient à une interprétation à la lettre du droit canonique, qui stipule (canon 139 § 3) que les clercs *« ont besoin d'un indult du Saint-Siège pour accepter les fonctions publiques* [par exemple, celles de ministre, de préfet, de maire] *ou de l'administration laïque »* (par exemple, celles de receveur ou de contrôleur des impôts). Mais ce code de droit ecclésiastique est en cours de révision (1), et Paul VI s'était montré plutôt libéral en ce domaine.

Le « chanoine rouge »

Le synode romain de 1971, avalisé par ce dernier, avait spécifié que les prêtres ne doivent pas diriger un parti politique ou y militer, *« sauf si cela est exigé pour le bien de la communauté et avec l'autorisation de l'évêque local »*. Et, de fait, un nombre croissant de prêtres ont des activités politiques, notamment dans le tiers-monde, où ils représentent souvent l'élite intellectuelle. Faut-il rappeler que le prêtre colombien Camilo Torres était allé jusqu'à s'engager dans un mouvement de libération, en prenant lui-même les armes, et que les ministres des affaires étrangères et de la culture dans l'actuel gouvernement nicaraguayen, respectivement Miguel d'Escoto et Ernesto Cardenal, sont prêtres ?

Même dans les pays occidentaux, les prêtres participent de plus en plus à la vie dite « séculière » — soit en exerçant un métier, soit en s'engageant, souvent politiquement, au service des plus pauvres. En France, il y a les prêtres-ouvriers, dont beaucoup militent à la C.G.T., et dans le domaine proprement politique tout le monde se souvient du chanoine Kir, ancien maire de Dijon, surnommé le « chanoine rouge », et de l'abbé Hervé Laudrin, mort en 1977, qui était député U.D.R. (devenu aujourd'hui le R.P.R.).

Aux Etats-Unis, après la décision prise par le jésuite Robert Drinan, à contrecœur et par obéissance, de ne pas se représenter à la réélection au Congrès (*le Monde* du 7 mai), un deuxième prêtre vient d'annoncer qu'il ne sera pas candidat cet automne à un siège de représentant. Il s'agit du Père Robert Cornell, qui a déjà effectué deux mandats au Congrès. En annonçant qu'il se pliait aux ordres du Vatican et se retirait de la politique, le Père Cornell a ajouté : *« Je mentirais si je ne reconnaissais pas ma surprise et ma déception devant la décision de Jean-Paul II d'interdire aux prêtres de briguer des fonctions publiques. »*

Il reste à savoir si les cas des Pères Drinan et Cornell sont exceptionnels, ou si le pape entend mettre fin à tout engagement politique pour les prêtres. Dans les deux cas présents, ce sont les supérieurs des prêtres, le Père Arrupe, général des jésuites, et Mgr Aloysius Wycislo, évêque de Green-Bay (Wisconsin), qui ont *« interprété les souhaits du Saint-Père »*. Etant donnée la théologie très classique de Jean-Paul II concernant le sacerdoce — pour lui, le prêtre *est un homme à part*, entièrement au service du sacré, — il semble probable, cependant, que la deuxième hypothèse soit la bonne, et que le pape veut renverser le courant de « sécularisation » déclenché par Vatican II.

ALAIN WOODROW.

(1) Pour montrer le caractère désuet du droit canonique, citons le canon précédent (138) : *« Les clercs doivent s'abstenir de tout ce qui ne convient pas à leur état. En conséquence : 1) Ils n'exerceront pas des métiers incompatibles avec la dignité cléricale, comme les métiers de boucher, de cabaretier ; 2) ils ne se livreront pas aux jeux de hasard où il y a mise d'argent ; 3) ils ne porteront les armes que s'ils ont un juste motif de craindre pour leur sécurité personnelles ; 4) ils ne peuvent se livrer qu'avec modération à la chasse ordinaire, et ils s'abstiendront toujours de la chasse bruyante ; 5) sauf dans les cas de nécessité, ils n'entreront pas dans les auberges et autres lieux semblables où l'on sert au détail du vin, de la bière et autres boissons »*, etc.

JEUNESSE

AU JARDIN D'ACCLIMATATION A PARIS

La première Kermesse de l'exploit

La première Kermesse de l'exploit, inaugurée le mercredi 7 mai par Mmes Giscard d'Estaing et Chirac, est ouverte au Jardin d'acclimatation de Paris jusqu'au 11 mai inclus, parallèlement aux activités habituelles du parc d'attractions. Cette fête des enfants, organisée dans un but d'information sur le rôle de l'UNICEF, propose de multiples animations sur le thème de l'exploit. Chaque jour, de nombreux « héros » se succèdent jusque dans les domaines les plus insolites : un échassier qui a parcouru 800 kilomètres dans le sud-ouest de la France, un champion de voltige aérienne handicapé physique, le plus jeune parachutiste ascensionnel, âgé de six ans... Parrainés par des célébrités du spectacle, tous signent les carnets d'autographes vendus au profit de l'UNICEF. Invitée d'honneur de la kermesse : la Fondation de la vocation, créée pour encourager toutes les vocations chez les jeunes, et qui décerne chaque année vingt-sept bourses de 20 000 F.

Au cours de cette manifestation, des concerts, des représentations de cirque, de music-hall, des séances de « *cinéma de l'exploit* » sont proposés aux visiteurs. Les enfants sont invités à participer activement aux animations, sur les stands d'entreprises privées : un atelier d'expression théâtrale où, grimés et costumés, ils s'essaient à la comédie sous la direction d'animateurs professionnels, un atelier de peinture, et, sur une longueur de 30 mètres, un mur d'expression picturale consacré aux enfants du monde. Un concours organisé sur le parcours de la rivière enchantée s'adresse aux jeunes amis des animaux. Les sportifs de tous âges peuvent s'initier au parachutisme du haut d'une tour de 12,50 mètres, sous l'œil compétent des « bérets rouges », tandis que des maîtres de tous les instruments sont à la disposition des amateurs de musique dans l'atelier musical.

★ **Première Kermesse de l'exploit, Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, jusqu'au 11 mai, de 11 heures à 19 heures. Entrée : adultes, 3,50 F ; enfants de moins de six ans, 1,50 F.**

DÉFENSE

M. BAILLOT (P.C.F.) : en plaidant pour l'arme nucléaire tactique M. Bourges met en cause la dissuasion.

« M. Bourges vient de jeter tout le poids de son poste ministériel dans la campagne en faveur de la bombe à neutrons », a déclaré jeudi 8 mai M. Louis Baillot, membre du comité central du P.C.F. et responsable des questions de défense nationale, député communiste à l'Assemblée des Communautés européennes, après des propos du ministre de la défense, la veille à France-Inter (*le Monde* du 9 mai), selon lesquels le gouvernement français n'avait pas décidé de se priver de l'arme à rayonnement neutronique.

« En plaidant pour l'armement nucléaire tactique, a expliqué M. Baillot, *M. Bourges met en cause fondamentalement la dissuasion nucléaire, comme ne cessent de le répéter les spécialistes militaires. Il se prononce en fait pour une arme nouvelle du champ de bataille. (...) En se prononçant pour la bombe ou l'obus à neutrons, M. Bourges montre comment le gouvernement sous prétexte de moderniser l'armement nucléaire français, entend participer à la course aux armements, dont la relance a été décidée par l'OTAN. »*

Dans une lettre adressée au ministre de la défense, M. René Visse, député communiste des Ardennes, demande que M. Bourges vienne s'expliquer devant l'Assemblée en organisant un débat sur la politique de défense.

ÉDUCATION

Alors que l'agitation continue pour la défense des étudiants étrangers

L'UNEF (réunifiée) doit être reçue par un collaborateur du premier ministre

L'agitation universitaire, déclenchée par solidarité avec les étudiants étrangers, continue à Paris et dans plusieurs villes de province. Ainsi à Rennes, selon notre correspondant, mille cinq cents personnes (essentiellement des étudiants de l'université de Haute-Bretagne) ont manifesté jeudi 8 mai en fin de journée. A Nice, le « comité inter-facultés de grève » des étudiants a occupé pendant deux heures, jeudi, l'église Notre-Dame, comme il l'avait déjà fait la veille (« le Monde » du 9 mai). A Rouen, des étudiants de l'UNEF (réunifiée) ont, jeudi 8 mai, envahi la salle où se tenait une réunion du conseil de l'université, provoquant l'arrêt des délibérations. Selon le conseil, « les conséquences de cette action sont incalculables car aucune décision budgétaire n'a pu être prise ».

Ce vendredi 9 mai, un rassemblement national des universités en lutte était prévu à 15 heures à l'université de Paris-VI (au centre Jussieu), alors que les responsables de l'UNEF (réunifiée) devaient être reçus, à la même heure, à l'hôtel Matignon.

Les représentants de l'UNEF issue de la réunification de l'UNEF (Unité syndicale) et du Mouvement d'action syndicale (MAS) (*le Monde* du 7 mai) devaient être reçus ce vendredi 9 mai par M. Jean-Claude Casanova, conseiller du premier ministre pour les questions scolaires et universitaires. Elle a auparavant été reçue le jeudi 8 mai par M. Jean Imbert, président du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et de la commission nationale pour l'accueil des étudiants étrangers ainsi que par le bureau de la conférence des présidents d'université. L'organisation étudiante se refuse à annoncer toute initiative d'action avant la fin de ces entretiens. Selon ses responsables, la discussion avec M. Imbert a laissé entrevoir *« un certain nombre d'ouvertures »*.

Trois points ont été abordés durant ces négociations. En premier lieu, le statut des étrangers qui, cette année, n'auraient pas réussi les examens de français passés dans les rectorats et dont les dossiers ne seraient donc pas retenus par la commission nationale : seront-ils expulsés, comme l'autorisent le décret du 31 décembre 1979 et la circulaire du ministre de l'intérieur du 2 avril 1980 ? (*le Monde* du 8 mai). Les pouvoirs publics seraient prêts, semble-t-il, à autoriser ces étudiants à rester en France en s'inscrivant dans un centre d'apprentissage de la langue française. *« Pour calmer les esprits »*, commente-t-on au CNOUS. *« Nous demandon qu'il n'y ait aucune expulsion, aucune charrette »*, précise-t-on à l'UNEF.

Second problème, le cas des étudiants étrangers dont les dossiers, bien que transmis par la commission nationale à une université, seraient refusés par celle-ci pour des impératifs d'effectifs. La commission nationale se refuse en effet à prendre en charge leur « ré-orientation » vers une autre université. L'UNEF demande donc que tout soit fait pour faciliter *« une communication horizontale d'université à université, de façon à ce qu'elles se transmettent les dossiers d'inscription »*. M. Jean Imbert n'y voit pas d'inconvénient.

Reste le cas particulier des étudiants étrangers de Lyon et de Grenoble qui ont refusé de se présenter à l'examen de langue française, en mars dernier. L'UNEF demande qu'ils ne soient pas expulsés et que leur admission ainsi que le mode de contrôle soient laissés à la discrétion des universités concernées. Le 25 avril dernier, dans une lettre aux présidents d'université, M. Jean Imbert a rappelé *« qu'à titre transitoire pour l'année 1980-1981, l'examen de français peut être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances de la langue française »*.

Au vingt-troisième étage du centre Jussieu

En découdre ou non

« On y va pour le baston, ou pour la loi Bonnet ? » Certains connaissent la réponse, d'autres non. Elle semble irréelle cette discussion ininterrompue, jeudi soir 8 mai, au sommet de la tour centrale du centre universitaire Jussieu (Paris-VI). Vingt-trois étages plus bas, Paris, la Seine, le quartier Latin. Mais on ne les voit guère. Les baies vitrées sont encombrées d'affiches : *« Notre action est la grève »*, le slogan de papier flotte, comme accroché aux nuages.

La grève ?... Au sol, on travaille, pourtant : *« Les mecs grattent en T.D. On n'est pas suivi »*, résume un jeune historien. Tandis que, près du ciel, dans les locaux de la présidence de l'université de Paris-VI, occupés depuis une dizaine de jours, quelques dizaines d'étudiants préparent le *« rassemblement national »* du lendemain. Discussion amicale et informelle, sans leader, sans fil directeur, sans organisation *« représentative et responsable »*. Seul thème récurrent : en découdre ou non. Un débat où se glissent petits drames, grandes angoisses et futures paniques. *« De toute façon, la violence ne viendra pas de nous »*, dit David. *« Vous vous rendez pas compte*, dit Bernard. *Des flics ont sorti leurs flingues le 1er mai à Paris ! On risque de se retrouver avec un mort, et qu'on saura pas gérer politiquement... »* Un des rares militants présents s'énerve : *« Mais si cinquante types décident de se payer la police, faut qu'on les en empêche. »*

Anne, une occupante de la première heure, est triste. Rageuse. *« Pour la bagarre, on peut aussi bien s'inscrire dans un club de boxe. »* Elle parle de l'occupation. Dit que ce n'est pas la joie. Qu'il y a de moins en moins de monde. Et que, tout compte fait, il ne s'agit que de l'avenir des étudiants étrangers. *« Il y a le nôtre aussi. Avant, on pouvait croire que dans cinq ans cela irait mieux. Maintenant, où est l'espoir ?... »* — E. P.

UN COLLOQUE A RENNES

Former des citoyens

De notre correspondant

Rennes. — Etre citoyen implique en tout premier lieu un *système d'appartenance*. Est-ce pour cette raison que la revue l'« Education » avait choisi la Bretagne pour sa première « rencontre » en province, mercredi 7 mai, à Rennes ? Quelque soixante-dix personnes (enseignants ou parents d'élèves) ont participé à cette journée de réflexion sur le thème « Conscience civique et formation du citoyen ».

Dans les travaux des commissions (la notion de citoyenneté, le rôle de l'école, la formation continue du citoyen), tout comme pendant les deux séances plénières, les participants ont plus posé des questions que donné des réponses. Pas de solution-miracle donc pour définir la place du civisme dans un monde en profonde mutation, mais une série d'interrogations et de réflexions sur la permanence des valeurs fondamentales qui doivent permettre à l'enfant de devenir un citoyen. La notion même de citoyenneté est apparue instantanément liée à l'image sécurisante du village, de la petite communauté, où la permanence des rites et des métiers donnait à l'enfant un modèle vivant.

Dans l'éveil de la conscience civique, *« qui n'implique pas obligatoirement l'acquiescement »*, l'école se doit de partir de la vie de l'enfant pour transmettre l'idée de tolérance doublée de la notion de responsabilité.

Parmi les nombreuses questions évoquées lors de cette rencontre, celle-ci à propos de la formation continue : *« Ne forme-t-on pas davantage des producteurs que des citoyens dans une société où l'individu est identifié par son travail ? »* Pour les participants, le mouvement associatif apparaît comme un facteur privilégié du développement de la conscience civique. Mais, en présence de règlements de plus en plus compliqués et de contraintes de plus en plus rigides, la plupart des associations se créent en réaction ou contre quelque chose. Une certitude pourtant est venue au jour pendant cette rencontre : seule une véritable décentralisation permettrait l'éclatement des responsabilités en supprimant le phénomène de distanciation, artificiellement ou volontairement créé pour séparer les citoyens de l'exercice du pouvoir.

CHISTIAN TUAL.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République socialiste tchécoslovaque et Mme Jan Pudlak ont donné une réception dans les salons de l'ambassade.

Naissances

— M. André CHAVAROT et Mme, née Isabelle Coutrot, Alexandre et Marie, ont la joie d'annoncer la naissance de

Emmanuelle,

Paris, le 2 mai.

— Paul PARANT, notre correspondant à Helsinki, sa femme, née Mirjami KAUHANEN, et leur fille Heidi ont la joie d'annoncer la naissance de

Anne-Marie,

le 2 mai 1980, à Helsinki.

Décès

LOUIS DIDERON

— *Nous apprenons la mort, mercredi 7 mai, à Paris, du sculpteur*

Louis DIDERON,

membre de l'Institut,

à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

[*Né à Marseille en 1901, Louis Dideron fut l'élève de Despiau. Il enseigna la sculpture — il taillait directement dans le marbre et dans la pierre — à l'Ecole des arts décoratifs à Paris et fut membre du Comité du Salon d'automne. Louis Dideron, qui laisse une œuvre abondante, a travaillé notamment à la décoration de la gare de Caen et, à Paris, à celle du Musée d'art moderne, avenue du Président-Wilson, construit en 1937. Il est l'auteur de plusieurs groupes et monuments à Strasbourg, Amiens, Lourmarin et Martigues, et a également travaillé dans les années 60 à la décoration de la porte du palais de la présidence à Abidjan. C'est en 1962 que Louis Dideron avait été élu à l'Académie des beaux-arts au fauteuil de Paul Landowski.*]

— Avec une infinie tristesse, le docteur et Mme Jean Chapon, née Marie-Françoise Bibiloni, font part de la mort douloureuse de leur mère,

Mme Mathias BIBILONI,

née S. Kioski,

le 23 avril, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Les Vernes, Triors, 26100 Romans.

— Mme Mantéa Gorovit, son épouse,

M. et Mme J.-L. Goumot, ses enfants, et sa petite-fille Valérie, ont la grande douleur de faire part du décès du

docteur Ira GOROVIT,

le 6 mai 1980, à l'âge de soixante-treize ans.

La cérémonie aura lieu le lundi 12 mai 1980, à 16 h. 15, au cimetière du Montparnasse, entrée principale boulevard Edgar-Quinet.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Les familles Benosmane, Benzaïdi, Bellouniesi, Atbi, Berrah, Bouchenafer, Boutebila, Yahioune, Hammache, parents et alliés d'Alger, Constantine, Khenchela, Aïn-Beida, Ténès, Paris, Bruxelles, ont la douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée

BENOSMANE HAOUA,

dite Fella,

éteinte à l'âge de quatre-vingts ans, le 28 avril 1980 et inhumé au cimetière de Sidi-Tayeb d'El Harrach.

— Mme Pinkas Kahlenberg,

M. le rabbin Marc Kahlenberg,

Sa famille et ses nombreux amis, ont la profonde douleur de faire part du décès de

l'aumônier

Pinkas KAHLENBERG,

premier cantor

de la grande synagogue

de Bruxelles,

aumônier en chef du culte israélite des forces armées belges,

survenu inopinément le 7 mai 1980, 21 Iyar 5740.

22, rue Blanche, B 1050 Bruxelles.

5/11 Sideroth Nitza Netanya, (Israël).

— Nous apprenons le décès du **professeur Maurice LAMARCHE,** survenu le 2 mai 1980.

[*Né le 16 octobre 1924 à Nancy, Maurice Lamarche était docteur en médecine et professeur agrégé de pharmacologie. Titulaire de la chaire d'hydrologie thérapeutique et pharmacologique à la faculté de médecine de Nancy, président de la Fédération thermale et climatique des Vosges et de l'Est, il était l'auteur de nombreux ouvrages consacrés à l'hydrologie médicale.*]

— Les familles Marande, Mansuy, Boyron, Leroy font part du décès de

Mme Emile MARANDE-ANDREZ,

survenu à Saint-Dié, le 5 mai 1980, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 8 mai 1980.

37, rue Saint-Charles,
88100 Saint-Dié.

— Mme Henri Surdon, son épouse,

Mme Jeanine Rosier,

Mme et M. les docteurs Jean-Pierre Surdon,

ses enfants,

Ses petits-enfants,

Ses frères et sœurs,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès, survenu à Paris le 2 mai 1980, de

M. Henri SURDON,

ingénieur civil

de l'Ecole nationale

des ponts et chaussées,

chevalier de la Légion d'honneur.

Selon le vœu du défunt, sa dépouille mortelle est remise à la faculté de médecine de Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mmes Surdon et Rosier,
15, rue Alasseur, 75015 Paris.
Docteurs J.-P. Surdon,
6, rue de la Rosière, 75015 Paris.



— M. et Mme Yves Tual,

Mlle Geneviève Tual,

ses enfants,

Marie-Odile, Emmanuel, Bernard et Béatrice Tual, ses petits-enfants,

Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme L TUAL,

née Marie Bricault,

rappelée à Dieu le 8 mai 1980, à Neuilly, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Neuilly, chapelle haute (entrée boulevard Jean-Mermoz), le lundi *12 mai, à 11 heures.*

71, rue Perronet,
Neuilly-sur-Seine.
95, avenue du Roule,
Neuilly-sur-Seine.

Remerciements

— M. Pierre Cludy, ses enfants,

Mme H. Jasselmann et leur famille, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Pierre CLUDY,

née Janine Jasselmann,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

Communications diverses

— La Société des études renaniennes communique :

Michel Debré, par son sens inné de l'histoire, était désigné pour répondre à Renan sur les notions de nation, de race, qui se posaient à lui après la guerre de 70. Mais son analyse d'ensemble demeure-t-elle exacte ? S'applique-t-elle encore à la France de notre temps ?

Nous l'apprendrons en assistant à la conférence de Michel Debré : « Qu'est-ce qu'une nation ? Un siècle après », le 9 mai, au Collège de France, à 17 h. 15 (Etudes renaniennes).

— Une journée judéo-espagnole (films, conférences, récital de Jacinta, théâtre, expositions), organisée par le Centre Rachi et l'Association Vidas Largas, aura lieu le mercredi 14 mai, de 12 h. à 24 h. (30, boulevard de Port-Royal). Entrée libre.

— Une projection d'un film pris par Maryse Choisy, présidente d'honneur de l'*Alliance mondiale des religions*, au Sivanandashram, en Inde, aura lieu le mercredi 14 mai, à 19 h., au cinéma de l'Unesco (place Fontenoy, 75007 Paris), en présence de Swami Chidananda. Alain Cuny dira des textes de Maryse Choisy. Entrée libre.

— La Fédération sépharadie de France communique le programme de ses prochaines activités : 13 mai, 20 h. 30, séminaire mensuel, animé par Richard Ayoun sur la conquête arabe ; 28 mai, 20 h. 30, récital Sofia Noël et Pedro Ellias (chant sefardi du quinzième siècle) ; 11 juin, 20 h. 30, l'immigration espagnole ; les querelles entre les Tochavim et les *Megorachim*, par Richard Ayoun ; 17 juin, 20 h. 30, conférence-débat avec Haim Zafrani sur son livre « Conscience et mémoire collective maghrébine dans les littératures populaires et dialectales juives d'Occident musulman ».

Renseignements à la F.S.F., 15, rue Georges-Bizet, Paris (16e), Téléphone : 720-22-14.

— La grande médaille de la ville de Versailles vient d'être remise par le maire de Versailles, M. André Damien, à M. Edouard Bonnefous, sénateur des Yvelines (Gauche démocratique), président de la commission des finances, à l'occasion de la célébration de la première élection de son père, Georges Bonnefous, comme député de Versailles-Sèvres, le *8 mai 1910*. Depuis soixante-dix ans, Georges, puis Edouard Bonnefous ont été constamment élus et réélu au Parlement par Versailles et la région dont la ville est la préfecture.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université de Paris-III, samedi 10 mai, à 14 heures, salle Gréard, M. Gilbert Merlio : « Oswald Spengler, témoin de son temps ».

— Université de Paris-IV, samedi 10 mai, à 14 heures, amphithéâtre de l'annexe, M. Jean-Marie Perouse de Montclos : « Stéréotomie et art de la voûte. Recherches sur les caractères nationaux de l'architecture française des temps modernes ».

— Université de Paris-IV, samedi 10 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean-Luc Marion : « Le fondement du savoir dans la pensée de Descartes ».

— Université de Paris-IV, samedi 10 mai, à 14 heures, amphithéâtre Est, M. Frédéric Kozlik : « L'influence de l'anthroposophie sur l'œuvre d'Andréï Biélyi ».

— Université de Paris-I, lundi 12 mai, à 14 h. 30, centre Mahler, M. Mathieu Glissant : « Le discours antillais : le passage de l'oral à l'écrit en Martinique ».

— Université de Paris-IV, mardi 13 mai, à 14 h. 30, salle Louis-Liard, M. Bernard Bouloumie : « Recherches sur les importations étrusques en Gaule du huitième au quatrième siècle avant J.-C. ».

— Université de Paris-III, samedi 17 mai, à 14 heures, salle Gréard, M. Rosette Glaser : « Le dessin d'humour dans la presse quotidienne populaire britannique de 1945 à 1970 : impressions et expressions de l'évolution d'une civilisation ».

— Université de Paris-III, vendredi 23 mai, à 14 heures, salle Gréard, M. Akkam Mouhammad : « La poétique d'Abu Tammam ».







VENTES

POINT DE VUE

Faut-il supprimer le monopole des commissaires-priseurs ?

par JEAN PANNIER (*)

DEPUIS quelques années les ventes aux enchères françaises sont en perte de vitesse et ont cédé la première place aux célèbres firmes anglaises Sotheby's et Christies's. La situation est devenue préoccupante car, à *défaut* de pouvoir ouvrir des salles de ventes sur le sol français, protégé par le monopole accordé aux commissaires-priseurs, les Anglais s'emploient activement à vider notre patrimoine national de ses œuvres d'art les plus intéressantes.

Le président de la République s'est ému de cette évolution défavorable ; après avoir entendu les doléances des commissaires-priseurs il a chargé le garde des sceaux de mettre en œuvre la *réforme* nécessaire. Les *principales orientations* du futur projet de loi ont été communiquées récemment au conseil des ministres, on peut *les résumer ainsi* : l'Etat envisage de *maintenir* le monopole des commissaires-priseurs tout en accordant à ces officiers ministériels un véritable statut d'entreprise privée (recours à *la* publicité commerciale, *garantie* d'un *prix* minimum, appel aux capitaux privés, etc.). Une telle réforme, qui va tout à fait dans le sens de *ce que* réclament certains *commissaires-priseurs*, ne manque assurément pas d'audace *mais suscite cependant* de nombreuses *réserves*.

Compte tenu de l'*évolution* actuelle du marché international de l'art on peut se demander s'il est bien raisonnable de continuer de confier à des officiers ministériels protégés par un monopole une activité qui, dans tous les autres *pays*, relève du secteur *privé*. Car le vrai *problème* est là issu d'un autre âge, le monopole est aujourd'hui inadapté aux exigences de *la* concurrence internationale. Il est d'ailleurs unique au monde !

L'échec du monopole des commissaires-priseurs tient autant à la disparition de sa raison d'être qu'à son inadaptation totale à la situation actuelle.

Institué en 1556 par un roi soucieux d'améliorer les recettes du Trésor grâce à la création de nouvelles charges, le monopole des jurés-priseurs fut supprimé *par* la Révolution et rétabli en 1801 pour Paris et en 1816 pour la province. L'intervention d'un officier ministériel a pu paraître justifiée en ces temps *d'instabilité sociale et politique où*, de surcroît la plupart des ventes étaient ordonnées par justice, exigeant de l'homme de l'art une connaissance suffisante de la procédure civile.

Aujourd'hui, près de deux siècles après le rétablissement du monopole, la situation est complètement différente tant sur le plan de la sécurité des transactions que sur le plan de la physionomie et de la nature des ventes. Les ventes judiciaires ne *représentent* guère plus de 10 % de l'ensemble des vacations, l'essentiel étant constitué de ventes volontaires, c'est-à-dire alimentées *par* des particuliers, des marchands qui *font* vendre de leur plein gré.

Véritable auxiliaire de justice à l'origine, le commissaire-priseur a vu progressivement sa *fonction* se transformer en activité mercantile. L'erreur des pouvoirs publics est de ne pas avoir tenu compte de l'évolution des ventes publiques au moment où les ventes volontaires ont pris le pas sur les ventes judiciaires. Cette *évolution, dès qu'elle fut perceptible, commandait* la *suppression des offices* car le risque était évident de voir des officiers ministériels se transformer en commerçants, ce qui est tout à fait incompatible.

Mais *ne* fait pas commerce qui veut, et si l'on procède par simple comparaison avec les ventes étrangères, *force* est de constater qu'à l'exception des ventes organisées avec la collaboration d'éminents experts l'ensemble des ventes françaises fait plutôt piètre figure.

Mais s'il est *dangereux* de confier *une activité commerciale à des officiers ministériels*, il est tout à fait redoutable de leur accorder un monopole dont on a jamais vraiment perçu les avantages mais dont on connaît parfaitement les inconvénients. Le jeu de la concurrence exige dynamisme et imagination, *qualités auxquelles ne prédisposent* ni le statut d'officier public ni le *monopole*. Ce dernier, au contraire, assoupit ceux qui vivent sous sa protection.

En outre, le système de la vénalité *des offices* n'a jamais été la meilleure garantie de promotion des compétences (dans la quasi-totalité *des hypothèses, les charges* se transmettent de père en fils). La situation est d'autant plus choquante que des candidats tout à fait aptes à exercer cette profession avec talent et efficacité s'en voient interdire l'accès quand de nombreux titulaires de charges se désintéressent de leur métier tout en bénéficiant de substantiels revenus grâce au système de redistribution des honoraires (système dit de la *bourse commune*).

Voici *donc* aujourd'hui la physionomie des ventes françaises ; réservées à quelques notables par le hasard d'une loi de circonstance, elles sont maintenues à leur profit exclusif depuis deux siècles par le seul poids de la tradition.

Une première conclusion s'impose, le *monopole* est *inadapté* aux exigences de la compétition qui se développe sur le marché international de l'art, car les ventes aux enchères sont devenues une activité économique à part entière, ayant son originalité, ses caractéristiques et ses lois propres ; pour mener à bien cette activité, la France a besoin de véritables chefs d'entreprise et non plus d'officiers ministériels si attachés soient-ils à leurs privilèges.

Trois solutions

Les solutions possibles sont actuellement au nombre de trois : *la première* est la solution *française*, dont on a vu toutes les faiblesses ; la deuxième est la solution anglaise, radicalement opposée à la précédente puisqu'elle prévoit la liberté totale des ventes publiques qui ne sont soumises à aucun régime juridique particulier ; la troisième est une solution intermédiaire qu'ont adoptée, à quelques variantes près, tous nos voisins européens (excepté la Grande-Bretagne).

Elle repose sur la libre organisation des ventes publiques avec la simple contrainte que l'assistance d'un officier ministériel est obligatoire le jour de la vente. Ce dernier *système est beaucoup plus satisfaisant*, car il présente l'avantage de garantir la sécurité des enchères tout en laissant aux entreprises privées *la maîtrise totale de l'ensemble* des opérations de *la* vente. L'officier ministériel qui assiste l'organisateur de la vente est ainsi rendu à sa véritable *fonction*, qui est d'assurer le contrôle de la régularité des enchères dans l'intérêt des participants et de l'Etat. Pratiquement, il s'agira d'un *huissier ou d'un notaire, dont le* rôle est d'enregistrer les enchères sur procès-verbal.

Cette *formule* est parfaitement adaptée aux *nécessités* de *la* vente publique, elle permet en outre d'en alléger les charges, car, bien évidemment, le coût d'intervention d'un huissier est *très inférieur* à celui d'un commissaire-priseur. L'exemple que nous trouvons chez nos voisins pourrait utilement inspirer une solution française. Cela présenterait aussi l'intérêt d'harmoniser *notre* législation avec celle de nos partenaires de la C.E.E. dans la perspective d'une future réglementation communautaire en la matière.

Ce système *montre* bien que le monopole des commissaires-priseurs n'est nullement indispensable pour assurer la sécurité des enchères. Mais alors, si le *monopole* n'a même plus cette ultime justification, pourquoi *hésite-t-on* à le supprimer ?

Car enfin, la légitimité d'un monopole repose sur l'exigence de l'intérêt général, c'est là un principe essentiel. Les monopoles sont toujours une atteinte à la liberté d'en*treprendre, pour cette raison ils ne sont acceptables que s'ils sont* indispensables.

La chancellerie envisage pourtant de maintenir le monopole. Ses motivations s'appuient moins sur la légitimité de son existence que sur l'opportunité de son maintien. Peu enclin à faire supporter au prochain budget la charge du remboursement des études des commissaires-priseurs, le garde des sceaux considère en outre que la principale vertu du monopole est d'empêcher les Anglais d'ouvrir des salles de ventes à Paris.

Hémorragie vers l'Angleterre

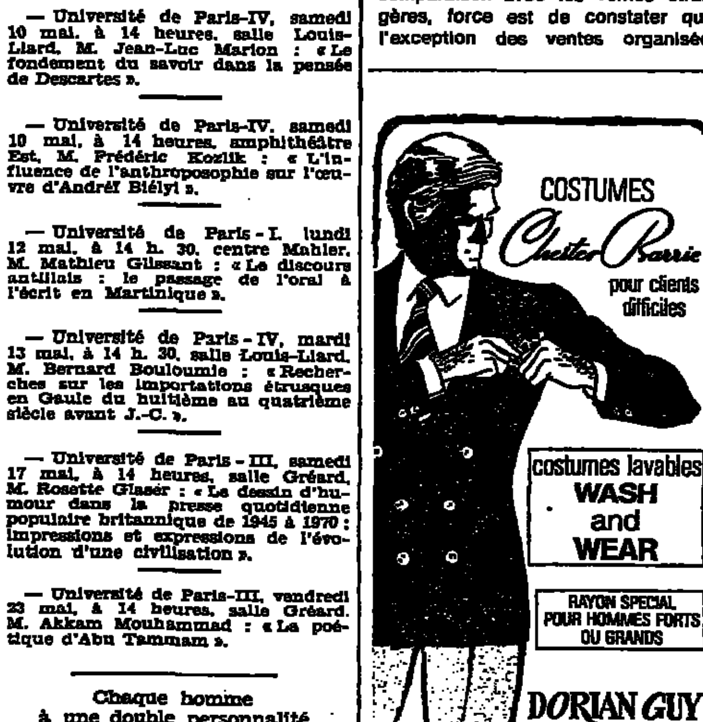
Cette conception *protectionniste* est illusoire, car elle n'empêchera pas l'hémorragie des œuvres d'art vers l'Angleterre. A tout prendre, il vaut *mieux accepter* le *combat* et s'y préparer.

Une solution cohérente consisterait à programmer la suppression du *monopole* dans deux ou trois ans *par exemple*, ce qui permettrait aux commissaires-priseurs les plus dynamiques de se préparer efficacement au choc de la concurrence en associant à leur expérience les sociétés privées et les professionnels du marché de l'art qui existent en nombre suffisant mais ne peuvent agir librement du fait de l'emprise du monopole. Les habitués des ventes publiques savent bien que la plupart des experts aujourd'hui sont en situation de prendre la relève, puisque de toute façon ils assurent environ 80 % des opérations des grandes ventes. *Pourquoi* les commissaires-priseurs conservent-ils la maîtrise des ventes aux enchères alors que partout ailleurs dans le monde on se passe de leur ministère ?

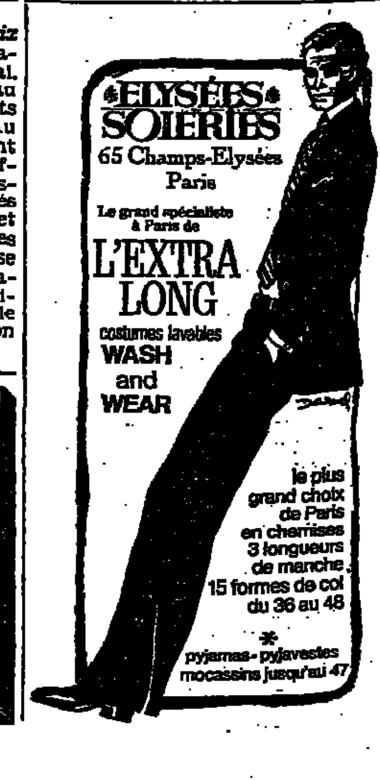
Voilà donc que l'on se sert des règles de droit *dans* le seul but de protéger quelques officiers ministériels d'une concurrence qui les effraie, et cela au mépris de nos engagements communautaires et du bon sens économique. Cette orientation est inacceptable. Qui peut *croire en 1980 que le vieux monopole*, même vêtu de neuf, soit capable de redresser une situation devenue *préoccupante* ?

En matière de concurrence, *notre* pays a relevé tous les défis. Pourquoi pas celui des ventes publiques, même si quelques années sont nécessaires pour que les entreprises françaises se ressaisissent et s'organisent ? La protection du monopole dans le contexte actuel sera toujours une demi-mesure, elle ne permettra pas, en tout cas, de faire naître le dynamisme nécessaire. Le monopole n'est qu'un remède provisoire pour pallier la faiblesse des commissaires-priseurs — ce n'est pas une solution économique propre à relancer les ventes *françaises*. Si les firmes anglaises peuvent aujourd'hui affirmer leur supériorité en ce domaine, elles le doivent avant tout à une *législation libérale* qui a *favorisé leur développement.*

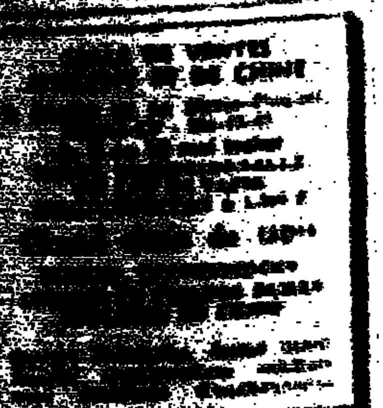
(*) Chargé de cours à l'université Paris-XII, président de l'Association pour la liberté des ventes aux enchères



● *Un week-end de vente à prix exceptionnels* aura lieu les samedi 10 et le dimanche 11 mai, de 10 heures à 19 heures, au Musée national des monuments français (palais de Chaillot). Au cours de ces deux jours seront vendus des livres, catalogues, affiches, gravures, revues, cartes-postales, diapositives, etc., édités par le ministère de la culture et de la communication, les Archives de France, l'Association française d'action artistique, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, l'Union centrale des arts décoratifs et la Réunion des musées nationaux.



RADIO-TÉLÉVISION



VU

L'ARMOIRE A SOUVENIRS

Venir nous raconter, au jour le jour, vieilles bandes d'actualité à l'appui, ce qui s'est passé en mai-juin 1940, c'est ce que fait tous les jours Henri Amouroux sur TF 1, et c'est une bonne idée. Si bonne qu'on ne devrait pas la laisser tomber en fin de parcours, mais la reprendre, au contraire, sous forme régulière, mettons hebdomadaire — une semaine dans le monde il y a quarante ans, — comme le font depuis belle lurette les Allemands.

Jeudi 8 mai, anniversaire de la capitulation allemande en 1945, la date s'imposait pour le coup d'envoi de cette longue série découpée en quarts d'heure et rédigée, rare mérite, en style simple et didactique, sans être assommant pour autant.

On pourra, on devra même discuter certains des points de vue qui seront défendus à l'écran par le narrateur. On en a déjà eu un aperçu hier matin au micro d'Ivan Levai quand, en réponse à une question sur les responsables de la défaite, Henri Amouroux n'a pas craint de charger Blum et le Front populaire. Alors que les historiens les plus sérieux, les Jean-Baptiste Duroselle, les Henri Michel, ont longuement démontré — les téléspectateurs eux-mêmes en ont été témoins cet été à l'occasion d'une émission sur le procès de Riom — que la faute en incombait surtout aux gouvernements de 1934 et même de 1933.

Lire ou relire les ouvrages qui se rapportent à cette époque tragique que tant d'entre nous ont préféré oublier ou n'ont pas connue, en débattre, y réfléchir, rien de plus sain et de plus instructif. Pourquoi ne pas rouvrir ensuite les dossiers de la guerre d'Indochine et de celle d'Algérie ? Jusqu'à quand va-t-on les garder enfermés dans l'armoire à souvenirs d'un passé curieusement oblitéré, que dis-je, presque totalement escamoté à la télé ?

CLAUDE SARRAUTE.

★ Tous les jours, sauf le dimanche, sur TF 1 : ce vendredi, à 18 h. 55 ; à partir de samedi, à 19 h. 45.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 9 MAI

— *Mme Danielle Clavaud*, journaliste, et M. *Robert Boro*, secrétaire national de la C.F.D.T., sont les invités de l'émission « Tribune libre » à 18 h. 55 sur FR 3.

DIMANCHE 11 MAI

— *M. Jacques Barrot*, ministre de la santé et de la sécurité sociale, participe à l'« Interview-événement » de R.T.L. à 13 h. 15.



Vendredi 9 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 Les inconnus de 19 h 45.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Des petits cuisiniers en herbe.

19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Mai - juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
La France sans gouvernement (n° 2).
20 h *Journal.*
20 h 35 Au théâtre ce soir : « la Queue du diable ».
D'Yves Jamiaque, mise en scène de M. Roux, réalisation de P. Sabbagh, avec M. Roux, J. Alric, P. Le Person, J. Monod...
Condamné et emprisonné dix ans pour un crime dont il était innocent, un bibliothécaire, de retour dans sa petite ville de province, réveille ses souvenirs.
22 h 25 Pleins feux.
Magazine culturel de José Artur.
23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h 35 Feuilleton : La fin du marquisat d'Aurel.
D'après le roman de H. de La Madelène, réalisation G. Lessertisseur. Avec C. Azela, J. Serres, A. Meffre... (troisième épisode).
21 h 35 Apostrophes.
Partir.
Avec MM. Grisolia *(Haute Mer)*, M. Moré *(l'Aéropostale)*, J. Teboul *(la Bagnole)*, H. Vincenot *(Mémoires d'un enfant du rail)*, T. Simon *(le Voyage de Jupiter)*.
23 h Journal.
23 h 10 Ciné-club (cycle Cocteau) : « Ruy Blas ».
Film français de P. Billon (1947), avec D. Darrieux, J. Marais, M. Herrand, G. Dorziat, A. Rignault, G. Grasso, P. Amiot, I. Salinas, G. Quéant (N., rediffusion).
Pour se venger de la reine d'Espagne, un ministre disgracié introduit à la cour un étudiant amoureux d'elle qu'il fait passer pour son cousin, dont le jeune homme est d'ailleurs le sosie.
Le drame de Victor Hugo adapté par Cocteau en roman de cape et d'épée, avec un double rôle pour Jean Marais. Une mise en scène illustrative genre « tableaux d'époque ».

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Douze pour l'aventure : le raid moto Caracas-Rio ; Des livres pour nous : le mystère de la nuit des pierres ; Bricolopédie : la locomotive.
18 h 55 Tribune libre.
Le C.F.D.T. (Confédération française démocratique du travail).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : à l'abordage.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3. Le nouveau vendredi : Même les stars ont des éclipses.
Emission de J.-M. Cavada et M. Thoulouzé ; Reportage de P. Aubert et J.-M. Pertuis.
Que deviennent les vedettes et quelle est leur vie, une fois qu'est passée l'heure de la gloire ? Eddie Constantine, Jean-Claude Drouot, Françoise Arnoul racontent...
21 h 30 L'imaginaire en campagne : La chartreuse de paradis.
Réalisation J. Dewever.
Deux femmes parties de rien, ou de peu, et qui ont réussi. Une fermière d'aujourd'hui, Mme Duquenne, cinquante ans, qui a fait sa petite fortune dans le Nord, où elle élève des poules pondeuses pour nourrir ses enfants, et une héroïne quasi mythique, la Sanseverina, qui régna sur la cour de Parme et qui perdit sa vie à vouloir faire le bonheur de Fabrice (lire Stendhal).
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
La mer au bout des doigts.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après *P.* Mérimée.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : La grande banlieue de Saturne.
20 h., Quelques observations singulières sur Jeanne d'Arc et son temps.
21 h. 30, Black and blue : Le jazz au jour le *jour.*
22 h. 30, Nuits magnétiques : Cinémathèque en liberté.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz-time.
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 30, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) ; « Sérénade n° 13 en ut majeur », « Petite musique de nuit » (Mozart), « Concerto pour violoncelle et orchestre » (Lutoslawski), « Rhapsodie espagnole », « Boléro » (Ravel), par l'Orchestre symphonique de Sarrebrück, dir. J. Krenz, avec H. Schiff, violoncelle.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches (Beethoven) ; 23 h. 5, Vieilles cires : *L'art de François Etienne* ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : Aspect de la nouvelle comédie musicale.

Samedi 10 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 55 Philatélie Club.
12 h 30 Cultivons notre jardin.
12 h 45 Jeune pratique.
Et si vous chantiez ?
13 h Journal.
13 h 30 La monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
Chapeau melon et bottes de cuir ; 14 h. 50, Maya l'Abeille ; 15 h. 5, Avec des idées, que savez-vous faire ? ; 15 h. 20, Les années d'illusion ; 16 h. 15, Temps X.
17 h Messe célébrée par le pape Jean-Paul II.
En direct du stade Houphouët-Boigny, à Abidjan en Côte-d'Ivoire.
18 h 10 Trente millions d'amis.
Dossier : la « Dog Connection » ou le trafic des chiens.
18 h 35 Magazine auto-moto.
18 h 55 Les inconnus de 19 h 45.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Mai - juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
L'attaque allemande commence à l'aube.
20 h Journal.
20 h 30 Numéro un des numéros un.
21 h 30 Série : Columbo.
« Des sourires et des armes », réalisation de L. Penn, avec P. Falk, J. Nolan, C. Revill.
23 h 10 Télé-foot 1.
Finale coupe anglaise.
0 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h *La vérité est au fond de la marmite.*
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 25 Les jeux du stade.
17 h 20 Les moins d'vingt et les autres.
18 h 10 Chorus.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 *Feuilleton : La fin du marquisat d'Aurel.*
D'après le roman de H. de La Madelaine, réalisation G. Lessertisseur. Avec C. Azela, F. Bonnal, G. Louret...
21 h 45 Variétés : Les Rolling Stones.
22 h 50 Document : Les solitaires de l'Atlantique.
Ils étaient cinq, il y a vingt ans, au départ de la première traversée de l'Atlantique en solitaire, de Plymouth, en Angleterre, à Newport, aux Etats-Unis. En 1980, pour la sixième édition de cette course, ils seront plus de cent. Francis Chichester a gagné en 1960, Eric Tabarly en 1964 et 1976, Alain Colas en 1972. La Transat reste l'épreuve-reine.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Un regard s'arrête : images du souvenir ; Enfants d'Angleterre : un système scolaire exemplaire.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : au siècle des Lumières.
20 h Les jeux.
20 h 30 Le roman du samedi : « la Tisane des sarments ».
D'après J. Bousquet, adaptation M.-F. Briselance et J.-C. Morin, réalisation J.-C. Morin. Avec P. Léotard, A.- L. Meury, H. Serre, A. Saint-Mor, F. Bertin, etc.
Le roman d'une vie paralysée, celle du poète Joe Bousquet, devenu malgré lui, dans le confinement de sa chambre, la figure de l'écrivain moderne, selon Paulhan.
22 h *Journal.*
22 h 20 Ciné-regards.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : La médecine.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches : « Maladie, mélodie », avec M. Roche.
11 h. 2, La musique prend la parole : « 1979-1980. Les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des Arts.
14 h., Sons : Hongkong (la rue aux oiseaux).
14 h. 5, *Monarchie et démocratie*, à l'*occasion* du couronnement de la princesse Béatrix.
16 h. 30, Cinquième Festival d'Evian : Concours de quatuors à cordes.
17 h. 30, Le Festival du livre, à Nice.
19 h. 30, Entretien avec... J. Raphaël-Leygues.
20 h., « le Chapeau de paille d'Italie », d'E. Labiche, avec D. Ajoret, M. Amiel, J. Amos, etc.
21 h. 29, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Terre natale : Musique pour les travailleurs et étudiants étrangers (Cambodge).
7 h. 40, Concert-promenade : œuvres d'Auber, Seiter, Strauss, Heuberger, Damare, Kreisler, Stolz, Dvorak.
8 h. 30, Musique chorales : Praetorius, Lukowsky, Friedrich.
9 h., Samedi : L'air du temps de la musique à travers l'actualité du disque, de J.-M. Damian.
16 h., Concert de musique de chambre (Salon d'automne, 10 novembre 1979) : « Sonate pour piano en mi bémol majeur », de Dukas ; « Sonate », de Dutilleux, par D. Merlet, piano.
17 h. 15, Ouverture : Le matin des musiciens *(les petits maîtres du dix-neuvième siècle* français : la musique d'orgue du dix-neuvième siècle).
20 h. 5, Soirée lyrique : « Manon Lescaut », drame lyrique de Puccini, par l'Orchestre national de France et Chœurs de Radio-France, avec N. Shade, L. Marinescu, H. Theyard, G. Friedmann..., dir. N. Bonavolonta.
23 h. 5, Ouvert la nuit : Comment l'entendez-vous ? (Schubert) ; 1 h., Festival de Lille 1978.

Dimanche 11 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h *Présence protestante.*
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'église de Rozay-en-Brie (Seine-et-Marne).
Prédicateur : Père Claude Robert.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 30 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé.
16 h 30 Sports première.
Rugby (demi - finale du championnat de France, seconde mi-temps en direct) : Golf (open à Saint-Cloud).
17 h 15 Série : Le monde merveilleux de Disney.
Les espions volent haut.
18 h Variétés : Découvertes francophones.
Chantons français (demi-finale).
19 h 25 Les animaux du monde.
Au pays des singes dorés.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Téléphone rose ».
Film français d'E. Molinaro (1975), avec M. Darc, P. Mondy, F. Prevost, M. Lonsdale, D. Ceccaldi, G. Hérold (rediffusion).
Les représentants d'une firme américaine font appel à une prostituée de luxe pour rendre agréable le séjour à Paris d'un industriel de province, dont ils veulent racheter l'usine. L'industriel devient sincèrement amoureux.
Un vaudeville qui se veut moderne, et où abonde les mots d'auteur. Bien ficelé, mais pas toujours de très bon goût.
22 h Théâtre municipal contemporain.
Le jeu de Sainte - Agnès, de M. Constant, avec les solistes de l'ensemble Ars Nova, C. Verdier, trombone et cor tibétain, S. Gualda, percussions, P. Urban, guitare, J. Maréchal, orgue. Sous la direction de M. Constant.
Une farce sacrée inspirée d'un manuscrit du Moyen Age, l'histoire d'une jeune vierge condamnée pour sorcellerie.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h Emissions pédagogiques.
12 h 45 Il était un musicien.
Monsieur Satie (réalisation J. Valère).
13 h Journal.
13 h 20 Série : Colorado.
Le crime.
14 h 55 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 45 Des animaux et des hommes.
16 h 35 Série : Un juge, un flic.
Mort en stock.
17 h 40 Majax : Passe-passe.
18 h 15 Dessine-moi un mouton.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : La taupe.
D. J. Irving, d'après le livre de J. Le Carré. Avec A. Guinness, A. Knox, I. Bannen...
21 h 35 Document de création : Un homme... un château.
Anet (proposé par F. Gall, réal. P. Philippe).
Dans le célèbre château construit par Philibert Delorme et décoré par Jean Goujon, à la recherche de Diane de Poitiers.
22 h 5 Le petit théâtre.
« Le Rond », de J.-C. Danaud.
22 h 35 Chefs-d'œuvre en péril.
Les châteaux d'Auvergne.
22 h 55 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés.
10 h 30 Mosaïque.
Images du Maroc.
16 h 40 Prélude à l'après-midi.
Récital P. Entremont : *Sonate en la mineur* de Mozart; *Pavane pour une infante défunte* et *Gaspard de la nuit* de M. Ravel.
17 h 40 Jeu : Tous contre trois.
Besançon et Ornans.
18 h 40 L'aventure : Le grand voyage.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Poum, la vie dans le Nord calédonien ; Lauréat de l'artisanat en Guadeloupe.
20 h Dessin animé : Mister Magoo.
20 h 30 Villes au trésor : Nancy.
La place Stanislas avec ses grilles d'or dessinées par Jean Lamour ; mais encore les palais du duc de Lorraine, mais encore les musées de Nancy : celui des Beaux-Arts et l'autre, consacré à Emile Gallé. Promenade artistique.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : Don Quichotte.
Par J.-M. Royer et A. Taïeb.
22 h 40 Cinéma de minuit : « Faubourg Montmartre ».
Film français de R. Bernard (1931), avec G. Morlay, L. Noro, C. Vanel, P. Bertin, P. Carton, Florelle, A. Dubosc, N. Picard, H. Leblond.
Les deux filles d'un voyageur de commerce vivent seules dans un modeste logement du faubourg Montmartre. L'une tourne mal, l'autre réussit à rester honnête, malgré le mauvais exemple et les intrigues de sa sœur, liée à un voyou.
Drame populiste d'après un roman d'Henri Duvernois. Monde de faubourg à la frontière d'une petite bourgeoisie sombrant dans la pauvreté et des bas-fonds. Les deux faces (fantaisie et émotion) de Gaby Morlay, qui domine la distribution.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son : Don Helder Camara.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Libre Pensée française.
10 h., Messe du Mai musical, à la cathédrale de Bordeaux.
11 h., Regards sur la musique : « l'Enlèvement au sérail », de Mozart (deuxième partie).
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Inédits du disque.
14 h., Sons : Hongkong (en partance sur la Cathay Pacific Air Line).
14 h. 5, « Une fille à brûler », de V. Théophilidès, d'après la « Jeanne d'Arc », de J. Delteil, avec V. Théophilidès et M. Uzan.
15 h. 26, Musique enregistrée.
16 h. 5, Cinquième Festival d'Evian : Concours de quatuors à cordes.
17 h. 30, Rencontre avec... F. Flohic, G. Loiselle et A. et P. Rouanet.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Poésie russe.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : Six pièces de Paderewski, par E. Chojnacka, piano ; « Quatuor pour saxophones », de J.-M. Damase, par le Quatuor Deffayet.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques et légères.
7 h. 40, Les classiques favoris : Katchaturian, Mozart, Rossini, Beethoven.
9 h. 2, Les chants de l'âme : l'Eglise américaine.
9 h. 30, Cantate BWV 86 (Bach).
10 h. 15, Les classiques favoris : Mozart.
11 h., Les petites oreilles : Schütz, Haydn, musique balinaise.
12 h., Le concert de midi : « Symphonie n° 3 en la mineur Ecossaise », de Mendelssohn, par l'Orchestre national de France, dir. H. Soudant.
13 h. 5, Tous en scène : Fred Astaire.
13 h. 30, Jeunes solistes : E. Berchot, piano, et A.-M. Rochard-Balichon, violoncelle.
14 h. 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre, de Berlioz à Boulez.
16 h. 15, La tribune des critiques de disques : « Don Carlos », de Verdi.
19 h., Jazz vivant : De bops revivals.
20 h. 5, Le concert du dimanche, présentation.
20 h. 30, Échanges internationaux : « Quatre poèmes symphoniques d'après Arnold Böcklin », de Regr ; « Capriccio pour piano et orchestre », de Stravinski ; « Symphonie n° 104 en ré majeur », de Haydn, par l'Orchestre de la radio de Hanovre, dir. B. Klee, avec M. Beroff, piano.
22 h. 30, Une semaine de musique vivante : Anthologie des concerts de France-Musique.
23 h. 30, Ouvert la nuit : Jean Langlais ; 0 h. 5, Rites et traditions populaires.

SPORTS

Le mouvement sportif français hésite à se prononcer sur la participation aux Jeux de Moscou

Boycottera, boycottera pas ? Au fur et à mesure qu'approche l'échéance du 24 mai, date officielle de la clôture des inscriptions aux Jeux olympiques de Moscou, les spéculations sur l'attitude de la France vont bon train. Partisans et adversaires *du boycottage cherchent* à marquer des points en laissant entendre que leur point de vue l'emportera tandis que le silence de l'Eylsée sur cette affaire laisse libre court à toute les interprétations.

Le Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.), qui est théoriquement maître de la décision, doit se réunir, pour prendre une position définitive, mardi 13 mai.

*En dépit du pointage des fédé*rations sportives « pour » et « contre », il serait hasardeux de faire un pronostic tant les opinions des dirigeants restent mal assurées, malgré la position des dix-huit comités européens adoptée à *Rome le 7 mai à l'unanimité* et la rencontre de lord Killanin, président du Comité international olympique (C.I.O.), avec M. Brejnev.

En fait, tout contribue pour l'heure à obscurcir le débat. Ainsi, au cours du congrès de l'Association internationale de la presse sportive (A.I.P.S.), qui a eu lieu à Baden-Baden, M. Willy Daume, président du comité olympique de R.F.A., a déclaré aux journalistes français que le chancelier Helmut Schmidt lui avait affirmé que la *« France boycotterait les Jeux olympiques de Moscou ».*

A l'Elysée, on a simplement rappelé que la position de la *France n'avait pas changé depuis* le conseil des ministres du 30 janvier. A savoir que le boycottage des Jeux n'était pas « approprié » pour régler la crise afghane, que le mouvement sportif était maître de la décision, mais que la France ne saurait participer à de simples spartakiades.

Au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs on constate qu'il y a une certaine évolution des esprits parmi les dirigeants sportifs. Aussi, pour éviter que la réunion du 13 mai n'aboutisse à un nouvel ajournement de la décision, on souhaite qu'elle soit reportée, ce qui serait d'autant plus justifié, selon le ministère, que la grève générale risque ce jour-là d'empêcher la participation de certains membres du *C.N.O.S.F.*

A. G.

VOILE

AVANT LA « TRANSAT » EN SOLITAIRE

Le dernier « truc » des commanditaires

Le champion homme-sandwich de « généreux » commanditaires — *on dit « sponsors »,* c'est plus chic — semblait être une fatalité à laquelle aucun sport populaire ou télégénique ne pouvait échapper. On le *regrettait mais,* après tout, rien n'obligeait à retenir la marque des sandales, du short, de la chemisette et de la raquette de Borg.

Les commanditaires se sont *alors intéressés à la voile et aux* grandes courses au large et ont résolu de frapper de leur sceau les navires. Mais là encore on pouvait ne retenir que le nom du capitaine et négliger celui des chaussettes, des montres ou des magazines qui le faisaient naviguer.

Comment, dès lors, un commanditaire pouvait-il faire parler de lui à toute force, ce qui est le *but de sa « générosité ? Europe 1* vient de trouver le « truc ».

La sixième « Transat » en solitaire, course prestigieuse qui a fait la renommée d'Eric Tabarly notamment, doit partir le 10 juin *de Plymouth avec plus de cent* concurrents. La station de radio périphérique en a acquis les droits pour l'Europe continentale. Et le directeur de l'information, *M. Etienne Mougeotte, a pris sa* plume pour avertir ses confrères dont les lecteurs souhaiteraient « *en savoir plus* » que chaque jour la station leur fournira « *tous les éléments dont elle dispose* », mais qu'en contrepartie il leur faudra s'engager à appeler la course « Transat-Observer-Europe 1 ».

Magnanime, M. Mougeotte a précisé que les informations seront données « *gracieusement* ». Quelle générosité !

A. G.

D'un sport à l'autre

BASKET-BALL. — *La France a battu Israël 85-81 après prolongation (77 partout à la fin du temps réglementaire) le 8 mai à Neuchâtel (Suisse), à l'occasion du tournoi préolympique. C'est la troisième victoire de l'équipe de France.*

TENNIS. — *Au tournoi de champions de Forest-Hills (New-York), doté de 500 000 dollars, l'Indien Vijay Amritraj a battu l'Américain Jimmy Connors 6-4, 4-6, 6-3, après que la partie eut été interrompue par la pluie sur le score de 6-4, 2-1. En quart de finale, Amritraj rencontrera le Paraguayen Victor Pecci, vainqueur d'Andrew Pattison (Zimbabwe), par 6-1, 6-4.*

De son côté l'Américain Vitas Gerulaitis s'est qualifié aux dépens de l'Australien Peter McNamara 6-4, 7-6, tandis que John Mc Enroe éliminait son compatriote Terry Moor 6-1, 6-2, et que le Mexicain Raul Ramirez battait l'Américain Eddie Dibbs 6-4, 6-3.

SPORTS ÉQUESTRES

Les Français vainqueurs à Rome pour la troisième année consécutive

De notre envoyé spécial

Rome. — Pour la troisième année consécutive, les Français ont remporté, jeudi 8 mai, la Coupe des nations en place de Sienne, sous *un ciel digne de l'événement : plein* soleil sur la ville, brise exquise dans l'arène où les massifs d'azalées jetaient une note rose sur le vert printanier de la piste plantée d'obstacles généreusement encadrés et superbes.

Sept pays ont pris le départ, autrement dit sept équipes citées ici dans l'ordre du classement final : France, Espagne, Suisse, Autriche, Belgique *et Italie ex aequo à la cinquième* place, la Pologne fermant la marche, acacbiée de pénalités. Pour donner *une idée de l'écart* béant entre les gagnants et les perdants très courageux au reste et possédant un passé équestre éminent, notons que *les cavaliers français* ont quitté le terrain avec vingt points, les Polonais en accusant soixante-et-onze. Le prix des Nations se court en deux man*ches et en additionnant les fautes* — inévitables à ce niveau *de diffi*culté — des trois meilleurs cavaliers de chaque équipe qui est composée de quatorze membres.

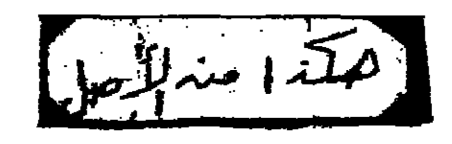
Trois grands absents : la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Allemagne fédérale. Au regard de ces trois puissances au plein sens du terme, le concours hippique international officiel de Rome est, paraît-il, passé un *peu de mode et les coupons à* encaisser seraient beaucoup moins alléchants qu'autrefois. Les héros de la bonne cause, les chevaux, en pâtissent fatalement, mais glissons...

Le parcours comprenait treize obstacles dont un double, un triple *et une rivière, l'ensemble nécessitant* seize efforts. La distance était de 650 mètres, soit 100 mètres de moins que l'an passé. L'équipe de France était composée de Frédéric Cottier, Etienne Laboute, Hervé Godignon et Patrick Caron, moyenne d'âge vingt-cinq ans. Disons tout de suite que nous possédons en Flambeau C, l'alezan piloté par Frédéric Cottier, un cheval-phénomène appelé à lais*ser un nom dans l'histoire de notre* élevage. Sur les vingt-huit chevaux en lice, il a été le seul avec un espagnol, mais tout de même de moindre talent, à boucler les deux tours sans faute. Son style fluide, *coulant, ne laisse jamais voir l'effort.* Rien en lui du costaud. C'est à peine un athlète. Sa force lui vient de son aisance, de son équilibre, de sa souplesse, de sa maniabilité. Méca*nisme hors série de grand luxe avec* un fini de *préparation* (coup de chapeau à son utilisateur) que peut juger excessif le rudimentaire mais dont s'enchante le délicat. Dès que triomphe la simplicité classique, comme on se sent à son affaire ! C'est à lui que revient le succès de son équipe.

Les douze points d'Hervé Godignon sur le bai Gitan, puissant *d'aspect mais de cœur à l'ouvrage* médiocre, constituent une véritable performance. Etienne Laboute nous a un peu déçu sur la grise Fidélité. Un grand bravo toutefois pour une chute évitée témoignant un don d'acrobate prodigieux. Le besogneux Eole IV, de Caron, n'a pas spécialement brillé par sa qualité, et il demeure aussi laid et teigneux adulte qu'à l'aurore de sa vie.

Les Espagnols avaient dépêché Villa Borghèse leur plus grande équipe, et ils sont passés très près de la victoire puisque quatre points seulement (une faute) les séparent de leurs tombeurs. Jusqu'au bout, ces messieurs nous auront donné un pincement à l'estomac.

ROLAND MERLIN.



SPORTS ÉQUESTRES

Français vainqueurs à Rome la troisième année consécutive

De notre envoyé spécial

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Journée contre la répression à Cannes.

A l'occasion du trente-troisième Festival international du film de Cannes, la Société des réalisateurs de films, l'Association internationale de défense des artistes victimes de la répression dans le monde (AIDA) avec le témoignage d'Amnesty International et le concours du Comité d'action pour l'accueil en France de Serguei Paradjanov, organisent le 18 mai à Cannes une journée sur le thème « Liberté d'action et liberté d'opinion », en solidarité avec les cinéastes Pilar Miro, Yilmaz Güney, Serguei Paradjanov et Djamel Delhavi.

Pilar Miro est assignée à résidence en Espagne, tandis que son film El crimen de Cuenca *est interdit tant dans son pays qu'à l'exportation par l'autorité militaire (*le Monde *du 18 avril). Yilmaz Güney a été condamné en 1976 en Turquie à dix-neuf ans de prison pour l'assassinat d'un juge, malgré ses dénégations et contre l'avis d'experts de l'Institut de police ; il avait déjà purgé deux peines de prison pour ses convictions socialistes (*le Monde *du 15 juillet 1976). Sergui Paradjanov, libéré après quatre ans de camp à régime sévère, reste « interdit de tournage » en U.R.S.S. Djamel Delhavi est, pour sa part, parvenu à sauver de la destruction son film* Blood of Hussein, *totalement interdit au Pakistan. Ce film, la bande-annonce de* El crimen de Cuenca, *seul document autorisé du film de Pilar Miro, et* le Signe du temps, *court métrage réalisé clandestinement par Serguei Paradjanov, seront projetés à Cannes à l'occasion de cette journée.*

« Une histoire du cinéma » selon Jean-Luc Godard.

Le titre est repris d'une manifestation mémorable du Musée national d'art moderne, qui nous permit de voir, il y a quelques années, une très large sélection de films expérimentaux, ou d'avant-garde, établie sous la direction de Peter Kubelka — un catalogue fut publié avec des contributions des principaux défenseurs de ce cinéma « minimal » (ou « maximal » selon l'angle d'observation). S'y définissait un nouvel art du cinéma.

Jean-Luc Godard étant à lui seul une petite planète qui « orbite » autour de tous les cinémas possibles, Alain Bergala, lui-même intéressé par le cinéma expérimental, n'hésite pas à montrer, sous le même titre, un choix de films de Godard ou aimés par Godard, un Godard qui ne s'inscrit dans aucun des créneaux de la cinéphilie patentée, un Godard qui remet tout en question, prend la vidéo aussi au sérieux qu'Hollywood, dont l'œuvre, selon Bergala, ne serait qu'une « bande-annonce ininterrompue », « un film qui *ne limiterait d'aucun côté* le cinéma ».

Cette rétrospective a évidemment un lien direct avec le livre, juste publié, des libres propos de Jean-Luc Godard, enseignant à l'université Concordia de Montréal, sous le titre Introduction à une véritable histoire du cinéma *(éditions Albatros) : ouvrage bâclé — l'auteur semble n'avoir rien corrigé de ses improvisations — mais passionnant par l'art de ruer dans tous les brancards.*

L. M.

★ Action-République.

■ Sonika-Bo présente à Cannes, à l'occasion du Festival, une sélection de films pour enfants : le 14 mai, « le Zoo » (Pays-Bas), « les mains ont la parole » (France), « Crin-Blanc » (France), « le Lion et la Souris » (Canada) ; le 21 mai, « le Voleur de bicyclette » (Italie).

■ L'association France-U.R.S.S. organise en mai et juin des Journées de la Kirghizie en France, qui comprennent un Festival du film kirghize (les 12, 13, 14 mai, à 15 heures et 20 heures), en version russe, française ou sous-titrée ; une tournée de l'Ensemble national de danses de Kirghizie, et une exposition sur l'art traditionnel de Kirghizie, du 7 mai au 28 juin, au siège de l'association France-U.R.S.S., 51, rue de la Boissière, 75016 Paris. Tél. 501-59-80.

■ Le Prix des critiques de cinéma, décerné par l'Association française de la critique de cinéma, a été attribué pour 1980 aux deux livres suivants : « J'ai grandi à Hollywood », de Robert Parrish, dans la catégorie « Mémoires » (Stock, éditeur), et « Ecrits, 1956-1978. Dissolution et jaillissement », d'Oshima, dans la catégorie « Essais » (Gallimard, éditeur).

« Le Christ s'est arrêté à Éboli » de Francesco Rosi

(Suite de la première page.)

Voici donc Levi (Gian-Maria Volonte), le proscrit, l'intellectuel venu du nord (il est Turinois), soudain confronté à des paysans pour qui Rome est une ville plus lointaine que la Chine, qui ne connaissent du fascisme que le podestat local et les discours officiels, et dont les croyances, les coutumes, *enracinées* dans des traditions séculaires, restent imprégnées d'irrationalité.

Les premiers jours, les premières semaines, Levi se contente de regarder, d'écouter, d'essayer de comprendre. Un collecteur d'impôts *lui révèle le dénuement de ces villageois à qui l'Etat arrache* — littéralement — le pain de la bouche. Un ancien émigré lui apprend que la plupart des hommes de Gagliano ont abandonné femmes et enfants pour chercher du travail aux Etats-Unis. Comme pris de délire, le fossoyeur maudit la stérilité d'un sol qui « n'est fait que des *os des morts* », *tandis que l'archi*prêtre, prophète en guenilles, toujours entre deux vins, pleure sur son église dévastée. Quant à la servante de Levi, qu'on appelle « la Sorcière », elle lui affirme qu'au soleil couchant des anges viennent monter la garde devant la porte des maisons.

Ainsi Levi devient-il l'ami, le confident, de ces hommes et de ces *femmes dont il ne savait rien et* dont, à mesure que se prolonge son exil, il se sent proche au point de remettre en question sa propre culture. Lui, le privilégié — privilégié en dépit de sa peine, — que peut-il pour ces déshérités ? Médecin, il lui est interdit d'exercer, et c'est en se cachant qu'il s'efforce de lutter contre les vieilles superstitions. Militant politique, il doit se contenter *de hausser les épaules* quand la voix du Duce annonce aux habitants de Gagliano que les troupes italiennes sont entrées à Addis-Abeba et que l'Afrique désormais leur appartient. Artiste, il ne voit que beauté dans des phénomènes naturels (un orage, une éclipse de soleil) auxquels les paysans prêtent des pouvoirs magiques. Solidaire de ses compagnons, mais impuissant à les aider, partageant leur détresse sans pour autant abdiquer son identité de bourgeois cultivé, Levi s'interroge sur lui-même, sur ses rapports avec les *autres, et se prépare pour le jour* où il sera libre enfin de porter *témoignage.*

Evitant à la fois le *sentimentalisme* et le misérabilisme, le film de Rosi se présente sous le double *aspect d'une quête et d'une enquête.* Quête d'une vérité humaine et plongée du narrateur dans sa propre conscience, enquête quasi ethnographique sur une région qui n'a que superficiellement changé depuis que Levi l'a décrite et qui demeure un cas typique de ce que le cinéaste appelle « la marginalisation du Sud ». « Eboli », a-t-il dit, n'est pas un film historique, mais un film actuel. »

Fragmentaire, éclaté, comme peut l'être le récit d'une exploration et d'une initiation, secrètement accordé au rythme des saisons, remarquablement interprété par Gian-Maria Volonte, Irène Papas, Lea Massari, François Simon, et par les paysans qui les entourent — de vrais paysans, dont les visages portent la marque du soleil et de la pluie, de la patience et de la dignité, — ce film âpre et tendu, qui s'enfonce au cœur de la misère, mais qu'éclaire une sorte de poésie cosmique et que des enfants, des oiseaux, ne cessent de traverser, est une superbe réussite.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

MUSIQUE

ENTRETIEN AVEC TERESA BERGANZA

« Ma Carmen ? une vraie femme libre et fière »

Ce vendredi soir 9 mai, l'Opéra-Comique accueille la Carmen *du Festival d'Edimbourg, mise en scène par Piero Faggioni, dans des décors d'Ezio Frigerio. Il n'y manquera que Claudio Abbado et l'Orchestre symphonique de Londres, dont l'absence a fait couler beaucoup d'encre (*le Monde *des 17, 18 et 25 janvier), et qui seront remplacés par l'orchestre de l'Opéra dirigé par Pierre Dervaux. En tête de la distribution : Placido Domingo, Katia Ricciarelli, Ruggero Raimondi et, bien sûr, la Carmen que tout le monde attend, Teresa Berganza. (Retransmission par Antenne 2 et France-Musique le 15 mai.)*

Carmen habite un vénérable palace au milieu d'une forêt royale... Ce n'est pas le repère qu'on imagine pour la gitane de Séville, mais Teresa Berganza est venue y panser ses blessures, l'entorse qu'elle s'est faite sur la scène de l'Opéra-Comique (*« Une fière Espagnole ne peut tout de même pas regarder où elle met les pieds ! »*), et surtout cuver l'immense fatigue nerveuse de la répétition générale. *« Sans Don José,* précise-t-elle. *C'est Faggioni qui m'a donné la réplique, et il a une telle force intérieure, une telle vérité et une autorité si fascinante que je n'ai jamais été Carmen comme hier ; mais il m'a brisée ! »*

Les disputes de « paternité » autour du spectacle l'agacent : *« J'entends parler de la Carmen d'Abbado, de la Carmen de Faggioni, voire de celle de Berganza, mais c'est d'abord la* Carmen *de Peter Diamand* [le directeur du Festival d'Edimbourg]. *C'est lui qui est venu me voir en me disant que je devais chanter* Carmen : *« Avant c'était trop tôt ; » après ce sera trop tard. » Et c'est à moi qu'il a demandé de choisir dans des listes de metteurs en scène et de chefs d'orchestre.*

» Le fond de l'affaire Abbado ? Je ne sais pas. A chacun sa vérité. Mais mes oreilles se rappellent avoir entendu Claudio me dire au téléphone que, s'il ne pouvait venir avec l'orchestre londonien, il dirigerait celui de l'Opéra. Je regrette Claudio ; c'est merveilleux de chanter avec lui : il n'a pas besoin de faire un geste, je sais ce qu'il veut, nos cœurs battent toujours à l'unisson. J'ai accepté quand même de venir à Paris parce que c'était Pierre Dervaux, avec qui j'ai chanté souvent, au Festival d'Aix notamment. Il sent merveilleusement la musique, et il est tellement gentil. Nous avons parlé des heures de Carmen, *et c'est comme si nous avions eu une semaine de répétitions...*

Personnalité et beauté d'âme

» Car vraiment cela avait mal commencé : à peine deux répétitions d'orchestre, avec des musiciens qui ne semblaient guère se donner de mal. Sans doute se réservent-ils pour la première... Et puis il y avait sur la scène un haut-parleur d'ambiance qui m'exaspérait. J'ai été obligé de crier et de taper du pied, de menacer de partir pour me faire entendre.

» Pourtant, j'adore l'Opéra-Comique ; mon émotion était grande de chanter Carmen sur la scène même où elle a été créée. Quel dommage que ce théâtre soit à moitié à l'abandon ; il y a de la poussière partout, et le portrait exquis d'Adelina Patti est lacéré. C'est lamentable. Quand on pense au passé de l'Opéra-Comique ! »

» Ma Carmen, c'est celle de Bizet, bien sûr, et, dans cette partition limpide et merveilleuse, je découvre chaque jour du nouveau ; mais c'est aussi celle de Mérimée que j'ai lu et relu. Je suis épouvantée de ce qu'on voit en général dans les théâtres : une vraie prostituée... Mais non, c'est une gitane espagnole, qui travaille, une femme libre et fière, qui veut être à parité avec les hommes. Une vraie révolution en Espagne, où l'on trouvait tout naturel qu'un homme quittât une femme quand il ne l'aimait plus, mais l'inverse, jamais.

» Je n'aurais jamais pu jouer Carmen plus tôt avec l'éducation rigoureuse, chrétienne, « espagnole », de mon temps. Il a fallu que mes filles grandissent, que je réfléchisse sur l'éducation si différente que je leur donnais pour que je me sente capable, et en droit, d'incarner ce personnage de femme, de vraie femme.

» J'ai l'impression aujourd'hui seulement d'arriver à maturité. Avant, je n'avais pas le temps : très jeune, j'ai été lancée dans la carrière, j'ai triomphé à Aix-en-Provence, je me suis mariée, j'ai eu des enfants, tout en étant obligée d'entrer dans la peau de tant de personnages, et il m'était impossible de mûrir. Maintenant ça y est, et j'écris même un livre : pas un roman, ni ma vie, mais des réflexions sur ma vie.

» Comme je l'ai écrit à Peter Diamand, j'admire en Carmen la sécurité, la force de tempérament, la personnalité et la beauté d'âme qui émanent de cette grande figure. C'est cela que je veux être au théâtre. »

Fatiguée Teresa ? Allons donc ! Vive et souple comme un jeune chat, passionnée, craintive, furieuse tour à tour, elle prend feu et flamme, pétille d'intelligence et d'humour, et puis avoue avec une tendre volupté : *« J'ai besoin d'affection et de tendresse pour bien chanter. »* Car cette Carmen émancipée et moderne, c'est aussi, peut-être d'abord, l'adorable Chérubin qu'elle a *cent fois joué* (ne parlons pas de Zerline ; elle n'aime pas son rôle dans le film de Losey, alors même qu'elle y a si bien tiré son épingle du jeu).

Propos recueillis par
JACQUES LONCHAMPT.

ROCK

AVERAGE-WHITE BAND ET STEEL PULSE

Belle affiche que celle réunissant l'Average White Band et Steel Pulse, deux groupes qui, chacun dans son style, ont une idée plutôt efficace du rythme et de la danse. Constitué de six musiciens blancs américains, dont *la plupart sont d'origine écossaise,* l'Average White Band pratique avec succès un rhythm'n blues dans la plus belle tradition des formations noires américaines liées aux années 1960. Une musique instantanée, avec des mélodies limpides, qui privilégie l'importance des instruments rythmiques ; les pulsions sont syncopées, les interventions saccadées et répétitives.

Formés sur le modèle des principales écoles *du genre, Stax et Motown,* les musiciens de l'Average White Band possèdent toutes les facultés techniques qui leur permettent de retrouver avec une justesse incroyable l'esprit du rhythm'n blues ainsi que sa forme. Juste retour des choses : depuis cinq ans, aux Etats-Unis, leurs albums sont classés invariablement au sommet des « charts soul », un privilège habituellement refusé aux musiciens blancs, qui se risquent rarement dans ce domaine.

Issus de la communauté jamaïquaine de Birmingham, en Angleterre, les musiciens de Steel Pulse se sont rencontrés en 1972. Les yeux alors tournés vers la Jamaïque, ils devaient beau*coup à l'influence de Bob Marley,* et s'ils ont hérité de son sens de la mélodie, de son goût pour une certaine sophistication dans l'interprétation, leur inspiration s'est affirmée avec le temps pour aboutir aujourd'hui à une création rayonnante et personnelle. Steel Pulse est sans doute le meilleur des groupes de reggae anglais. Tout dans sa musique relève d'un travail *méticuleux : les harmonies subtiles, les interventions ciselées, les voix éthérées.* Il est difficile de rester insensible à la beauté de ces compositions, qui supportent par ailleurs un discours virulent traduisant les revendications des ethnies exilées de l'Afrique.

ALAIN WAIS.

★ Au Théâtre Mogador, le vendredi 9 mai. Discographie : Average White Band chez RCA ; Steel Pulse chez Phonogram.

THÉÂTRE

Les habilleuses du Théâtre-Français

Femmes en coulisses

Les habilleuses de la Comédie-Française reprennent le travail ce vendredi 9 mai, après une *grève* qui a interrompu pendant deux jours les activités du Théâtre de Molière : trois représentations ont en effet été annulées et les comédiens à qui la direction avait demandé s'ils se passeraient d'habilleuses ont, pour la plupart, répondu « pas d'habilleuses, pas de spectacle », marquant ainsi leur solidarité avec les seize personnes qui jour après jour assurent la « maintenance » des costumes — lavant, repassant, réparant, raccommodant, amidonnant — et, soir après soir dans les coulisses, prêtent main-forte à ceux et celles qui, parfois en moins d'une minute, changent qui de robe à crinoline — et par*tant de corset* — qui de cuissardes ou de hauts-de-chausses. La perruque, les chignons, ou les accroche-cœurs relèvent du coiffeur de service — une autre des catégories de personnel du théâtre qui a assuré son soutien au mouvement des habilleuses.

« Il peut y avoir jusqu'à vingt-trois changements dans la même soirée pour un seul comédien », dit l'une des habilleuses, évoquant les affolements autour de M. Le Poulain — elles disent Monsieur — pendant *la Puce à l'oreille*. *« On s'y mettait à quatre pour que ça aille plus vite »*, ajoute un de ses collègues — car il y a deux hommes parmi les seize personnes de l'habillement. En général cependant, chacun a en charge *cinq ou six comédiens... et si la* distribution précisément ne comprend pas plus de cinq ou six comédiens, les autres restent en haut, mobilisés, de permanence. Car les horaires sont fixes : 15 heures-minuit, ou plutôt minuit et quart. C'est la règle, même si derrière le décor il n'y a pas grand-chose à faire.

La règle, c'est aussi la présence le dimanche et les jours fériés (matinée et soirée), la règle, c'est souvent d'arriver à 13 h 30 (à cause des répétitions ou des reprises de rôles). Bien sûr, il y a des roulements : deux soirs par semaine. Bien sûr, les heures sup*plémentaires sont rémunérées.* Bien sûr, les tableaux de service sont fixés quinze jours à l'avance — mais modifiables d'un jour sur l'autre et souvent modifiés.

De quoi se plaignent donc ces femmes — et leurs deux collègues — assis entre trois planches à repasser, un évier, dans ce local qui ressemble à un pressing, encombré qu'il est de cintres surchargés de vêtements — *« certains jours ils sont imprégnés de transpiration.* Elles (et eux deux) se plaignent justement d'être payé(e)s comme des femmes, c'est-à-dire à peu près d'un salaire inférieur de 18 % à celui versé aux techniciens du plateau qui, avec une qualification égale, ont le mérite de ne pas appartenir en majorité au deuxième sexe. Voilà : c'est tout. Cela veut dire qu'une habilleuse, après vingt-cinq ans dans la maison, gagne 4 500 francs brut par mois, *et qu'elle partira* dix ans plus tard à la retraite sans être augmentée, tandis qu'un technicien de la même ancienneté reçoit 500 à 1 000 francs supplémentaires. Les habilleuses *sont embauchées au niveau de* 3 700 francs sur une base de quarante-cinq heures.

Ce qu'elles réclament : que l'écart soit comblé. Réponse de l'administration : « Cela conduirait à modifier l'ensemble de la grille. » Elles ont donc déposé un deuxième préavis de grève. Rappelons que les employés de la Comédie-Française relèvent du *régime de la fonction publique.*

MATHILDE LA BARDONNIE.

LES CHORÉGIES D'ORANGE AURONT BIEN LIEU

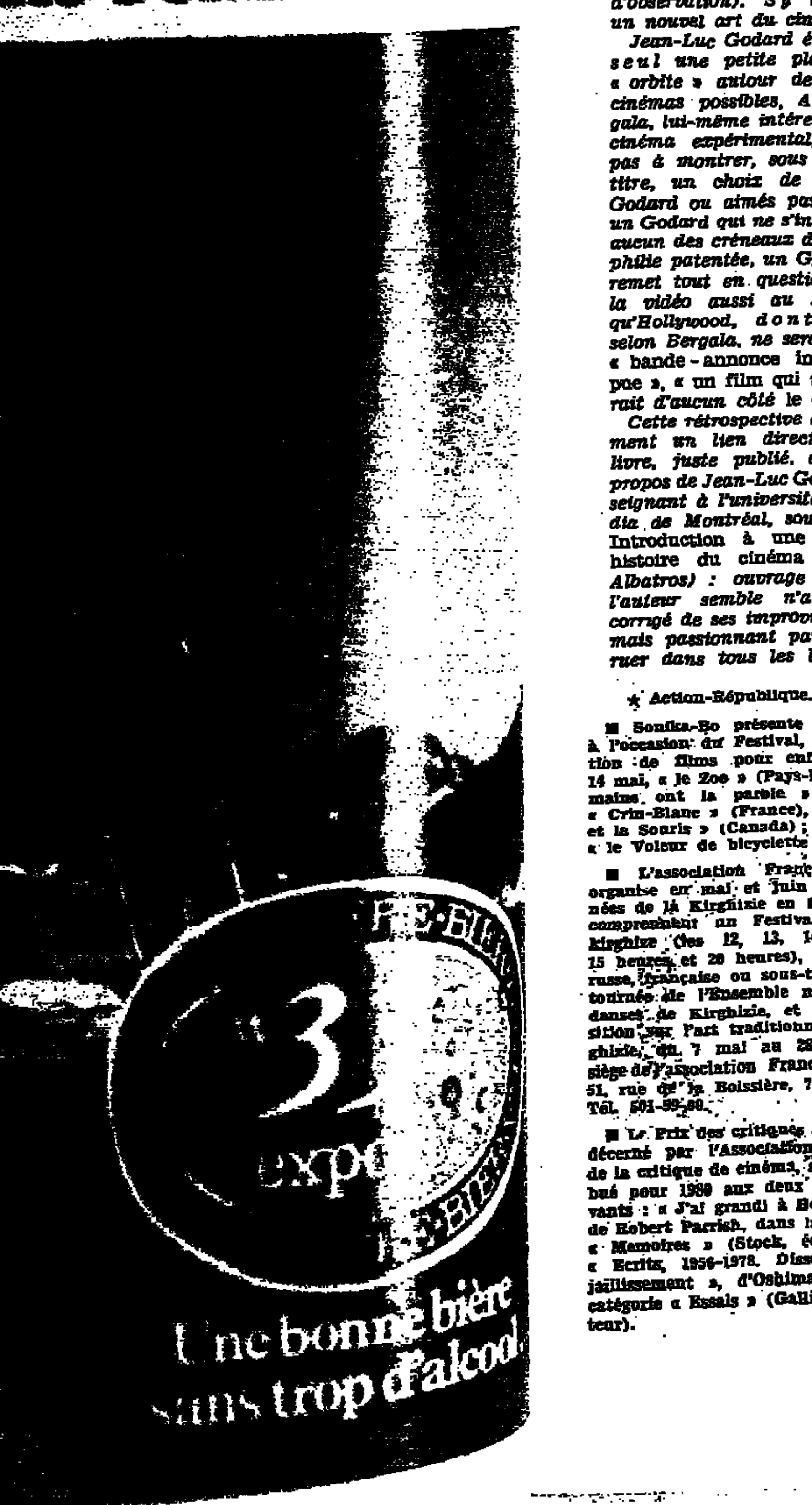
Les Chorégies d'Orange, qui étaient menacées de disparition en raison d'un important déficit d'exploitation, sont finalement maintenues. C'est ce qu'a décidé, le lundi 5 mai, le conseil d'administration de ce festival après avoir obtenu, notamment, une subvention d'Etat supplémentaire (*le Monde* du vendredi 25 et du samedi 26 avril). Le montant de celle-ci a été doublé et porté à 1 300 000 francs.

Cette aide accrue de l'Etat a été proposée par M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, devant la détermination des organisateurs, qui, confrontés à un déficit cumulé de 2 millions de francs, avaient envisagé de réduire leur programme à un seul concert. Le soutien qu'ils ont parallèlement obtenu de Radio-France (équivalent en services d'orchestre et en argent à 1 600 000 francs), ainsi que celui de la Caisse des monuments historiques, leur permet de préserver la programmation initiale des Chorégies. Elles auront lieu du 18 au 27 juillet et comporteront deux spectacles lyriques et deux concerts symphoniques (la *Troisième Symphonie* de Mahler, le 18 juillet ; *Rigoletto* de Verdi, le 19, et *le Vaisseau fantôme* de Wagner, le 26, ainsi que la *Grande Messe en ut* de Mozart, le 27 juillet).

Toutefois, les difficultés financières que connaissent deux des trois festivals annuels de musique qui ont lieu à Orange n'auront pas permis de sauver, pour 1980, les « jazz-chorégies », petit festival organisé par le jazz-club local.

■ Le grand prix du cinquième concours de quatuor à cordes organisé par le Festival de musique d'Evian Jeunes sans frontières a été décerné au quatuor américain Muir, dont les membres sont des élèves d'Oscar Shumsky. Le deuxième prix est allé au quatuor de Tbilissi. Deux mentions ont été décernées au Quatuor Brodsky (Grande-Bretagne), et au Quatuor Buchberger (Allemagne fédérale), ce dernier se voyant attribuer le prix spécial du jury pour l'interprétation de musique contemporaine. Le Festival d'Evian sera clôturé le 10 mai par « le Chant de la terre », de Mahler, dirigé par Serge Zehnacker.

■ *A l'occasion de l'Année du patrimoine*, le comité départemental du tourisme des Yvelines organise, du 10 mai au 1er juin, un festival Musique et Architecture dans les églises Saint-Nicolas à Neauphle-le-Château (le 10 mai : trio Pasquier) ; Saint-Martin, à Vicq (le 11 mai : orchestre de chambre Paul-Kuentz) ; Saint-Pierre, à Dampierre (le 17 mai : ensemble Clément-Janequin) ; Saint-Sulpice, à Bailly (le 18 mai : orchestre de chambre Jean-François Paillard) ; Saint-Martin, à Saint-Martin-la-Garenne (le 31 mai : Orchestre de chambre de Versailles) et Saint-Pierre, à Ablis (le 1er juin : quatuor Parrenin). Ces six concerts auront lieu à 17 heures ; il ne sera perçu aucun droit d'entrée. Renseignements au 951-82-80, poste 26-97.



SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Fontaine (874-74-40), 21 h. : la Staar.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : l'Aide-Mémoire.

Les salles subventionnées

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : G. R. T. O. P.
Salle Favart (296-12-20), 19 h. 30 : Carmen.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : la Commère ; le Jeu de l'amour et du hasard.
Chaillot (727-81-15), 19 h. : Apéritif-concert ; 20 h. 30 : le Grand Magic Circus. — Gémier, 20 h. 30 : *Honorée par un petit monument.*
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Du côté des îles.
Petit Odéon (325-20-32), 18 h. 30 : Traces.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Odets ; Brecht.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : *Le mime Pradel.*
Centre Georges-Pompidou (277-12-33), 19 h. 30 : *Danse* (Jeunes chorégraphes et nouvelles compagnies).
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. 30 : Théâtre-Danse Kootiyattam.
Théâtre de la Ville (887-54-42), 18 h. 30 : Centre national de danse contemporaine d'Angers ; 20 h. 30 : Jennifer Muller and the Works.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux.
Antoine (208-77-71), 21 h. : Une case de vide.
Artistic-Athévains (272-26-77), 20 h. 30 : Un silence à soi.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. 30 : le Général Pegnasola et l'Exilé Mateluna. — Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : les Dernières Heures de Babylone. — Epée-de-Bois (374-20-21), 21 h. : le Neveu de Rameau. — Force VII (365-16-27), 20 h. 30 : Apodaca.
Cirque d'Hiver (700-12-25), 20 h. : le Bossu.
Cité internationale, Galerie, 20 h. 30 : la Mandragore. — Resserre, 20 h. 30 : l'Illusion comique. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Amphitryon.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J'suis bien.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Victor s'en mêle.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Joker Lady.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Galerie 55 (326-63-51), 21 h. : Une marionnette, un mari honnête.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : les Dialogues putanesques.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : les Inentendus ; 20 h. 30 : Juin 40 ; 22 h. 15 : Archéologie. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : les Visages de Lilith ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : Idée fixe. — III, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Haute surveillance ; 22 h. 30 : Rue du Cirque-Romain.
Marigny (225-20-74), 21 h. : l'Azalée.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 45 : Grugru, quand le théâtre rencontre le cinéma.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles. — II, 20 h. 30 : *Du côté de chez Colette ; 22 h. :* Albert.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 30 : Un habit pour l'hiver.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : la Loi sur les corps.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : l'Asile. — Amphi, 20 h. 30 : la Mémoire.
Salon Permanent (633-12-16), 20 h. 30 : le Tarot.
Studio des Champs-Elysées (723-25-10), 21 h. : Blanchisserie Blanche.
Studio-Théâtre 14 (532-49-19), 20 h. 30 : les Serments indiscrets.
T. A. I.-Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : Trio pour deux canaris.
Théâtre des Deux-Portes (361-24-51), 20 h. 30 : les Femmes savantes.
Théâtre 18 (226-47-47), 21 h. : Qu'un 1900 impur abreuve nos signaux.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : 13 515 francs.
Théâtre-en-Rond (387-75-34), 20 h. 30 : le Dompteur, ou l'Anglais *tel qu'on le mange.*
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : l'Aube de silence.
Théâtre de Sparte (628-58-28), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu.
Théâtre 347 (526-29-08), 21 h. : la Poube.
Théâtre de l'Union (770-90-94), 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les comédies musicales

La Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Utopopolis
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Phi-Phi.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : Viva Mexico.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (206-29-35), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana.
Bistrot Beaubourg (271-33-17), 21 h. 30 : Naphtaline.
Blancs-Manteaux (887-16-76), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : les Belges.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Riou-Pouchain.
Cafessalon (278-46-42), 21 h. 30 : Jacques Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Le Connétable (277-41-40), 20 h. 45 : Luce Dolène ; 21 h. 30 : C. Cerat ; 22 h. 45 : Bernard Dimey.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : Home ; 23 h. : J.-P. Rambal.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Bill Deraime ; 21 h. 30 : C. Pereira ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Mémoires de deux guitares ; 21 h. 45 : Star Walz.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : *Leser Family ; 22 h. : Georgia.*
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : Jonathan Livingstone le goéland ; 22 h. 30 : May Bartram.
Le Marche-Pied (636-73-45), 20 h. : Y. Pecqueur, M. Bijeault.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II, 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 22 h. 45 : Si la concierge savait.
Le Point-Virgule (278-67-03), 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente.
Sélénite (354-53-14), I, 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II, 21 h. : Sornettes d'alarme.
Splendid (887-33-82), 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
Soupap (278-27-54), 20 h. : M. Delille, A. de Rety ; 21 h. 30 : Architruc, R. Pinget, A. Cazalas, O. Bruhnes.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : E. Rondo ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
Vieille-Grille (707-60-93), 20 h. 30 : *Bussi ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande.* — II, 20 h. 30 : B. de la Salle ; 22 h. 30 : Carmela.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Paco Ibanez.
Centre d'art celtique (258-97-62), 18 h. 30 : François Budet.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 9 mai

Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 45 : Paul Louka.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Los Machucambos ; les Pachacamac.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Dominique Montain ; 20 h. 30 : Jacques Bertin.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : P. Font et P. Val.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Charles Aznavour.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : les Harlem Globe Trotters.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre de Ménilmontant (366-60-60), Marc Chapiteau.
Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Sharif Alaoui.

La danse

Espace Marais (278-76-14), 18 h. 30 : le Plateau-Bascule.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 45 : Opéra de Pékin.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Ballet Mickael Kerjean.
Hôtel Saint-Aignan (277-35-76), 21 h. : Compagnie Alberte Raynaud.
Atelier 102 (238-08-74), 20 h. 30 : Susan Resnick.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : C. Delangle, O. Catelin-Delangle (Debussy, Gotkowsky, Sancan...) ; 21 h. : F. Lieutaud (Fauré, Tournier, Khatchaturian).
Salle Cortot, 21 h. : Tchie Wada, C. Cebro (Mozart, Brahms, Strauss...).
Radio-France, studio 105, 20 h. : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Maerzendorfer ; Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau Hindemith).
Salle Gaveau, 21 h. : M. Mercier (Mozart).
Théâtre du Ranelagh, 20 h. 30 : B. Berstel (Muffat, Frescobaldi, Bartok...).
Palais des arts, 20 h. 30 : Ensemble Canterel de Paris, dir. D. Verdin (Theodorakis, Neruda).
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Groupe des sept (Lutoslawski).
C. I. S. P., 20 h. 30 : P. Lemaigre, guitare.

Jazz, pop, rock, folk

Bataclan (700-30-12), 20 h. 30 : Tania Maria.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : M. Laferrière Orchestra.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Mimi Lorca ; 22 h. 45 : Salsa musique.
Club Saint-Germain (222-51-09), 22 h. : Art Taylor.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Steve Lach, S. Potts, K. Carter, O. Johnson.
Eglise américaine, 20 h. 30 : Jukes Blues Band.
Hôtel Méridien, Patio, 22 h. : Jimmy Smith.
Mogador (285-28-80), 20 h. : Average *White Band, Steel Pulse.*
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Allen Quartet et C. Vander.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Groupe Diaphame.
Salle Wagram, 22 h. 30 : Azuquita y su Melao, E. Casaque, Voltages 8.
Théâtre Noir (797-85-14), 19 h. : Celebration.

Dans la région parisienne

Antony, Théâtre Firmin-Gémier (237-31-19), 21 h. : A. et L. Parra.
Argenteuil, C. C. M. (961-25-29), 20 h. 45 : Mario et le magicien.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h. 30 : Voyages avant l'an 40.
Bois-Colombes, Salle municipale, 21 h. : Huit femmes.
Boulogne, T. B. B. (603-60-44), 20 h. 30 : J.-Ph. Ganter.
Cergy-Pontoise, C.C. (032-79-00), *20 h. 30 : Orchestre du Conservatoire de Paris*, dir. S. Cambreling, sol. M. Oudar (Bach, Webern, Schumann...).
Chelles, *C. C.* (421-20-36), 20 h. 30 : le Retour du chien.
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52), 20 h. 30 : H. Mouzalas (Mozart, Constandinis, Debussy).
Créteil, Maison André-Malraux (899-94-50), 20 h. 30 : Jimmy Smith.
Elancourt, APASC (062-83-81), 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
Garges-lès-Gonesse, salle Rencontre (986-96-31), 20 h. 30 : W. Dessan et Eisler.
Levallois-Perret, F. J. P., 20 h. 30 : Ch. Aubron.
Marly-le-Roi, Maison Jean-Vilar (958-74-87), 21 h. : Re-Naissance, danse.
Montfermeil, église Saint-Pierre-Saint-Paul, 21 h. : Quintette à vent Cantabi (Haydn, Telemann, *Mozart...*).
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Bérénice.
Pontoise, Théâtre des Louvrais (030-16-01), 21 h. : Solistes de Berlin, dir. D. Knoethe (Berg, Webern).
Rueil-Malmaison, Elam (749-77-22), *21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France*, dir. D. Martin, sol. M. Laforêt (Haydn, Mozart, Prokofiev).
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h. 30 : Regardez les hommes tomber ; 22 h. 30 : Megumi Satsu.
Saint-Maur-des-Fossés, Auditorium *J.-Ph.-Rameau, 20 h. 30 :* Duo Billard-Azaïs (Ticciati, Barrière, Bach...).
Sceaux, les Gémeaux (660-05-64), 21 h. : Bons baisers du Lavandou.
Suresnes, Théâtre J.-Vilar (772-38-80), 21 h. : Saint-Just.
Villejuif, Théâtre Romain-Rolland *(726-15-02)*, 21 h. : Danses de Kirghizie.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : Si jamais je te pince. — Petit Théâtre, 21 h. : Cette voix du cœur.
Yerres, CEC (948-38-06), 21 h. : Oh ! les beaux jours.


MERCI
d'avoir été
ma femme
FUTUR

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 15 h. et 19 h., Rétrospective Festival cinéma du réel 1980 (15 h. : le Carnaval des législatives, de J.-P. Aubert ; la Grande Belle, de G. Feitz) ; 19 h. : South Africa belongs to us, de C. Austin ; The Killing Ground, de T. Priestley et S. Singer ; 21 h., Sherlock Holmes au cinéma : le Chien des Baskerville, de T. Fischer.

Beaubourg (278-35-57), 15 h., Cinéma japonais : la Poupée brisée, de K. Yoshimura ; 17 h. et 19 h., Cinéma muet (17 h. : la Terre, d'A. Dovjenko ; 19 h. : Show People, de K. Vidor).

Les exclusivités

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o.-v.f. : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

AU BOULOT JERRY (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82), à partir du 9. — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54), Balzac, 8e (561-10-60), Parnassien, 14e (329-83-11), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

L'AVARE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).

A VENDRE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours pairs.

LA BANDE DU REX (Fr.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).

LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70).

C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44).

CHERE INCONNUE (Fr.) : Berlitz 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Passy, 16e (288-62-34).

LE CIMETIERE DE LA MORALE (Jap., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Cosmos 6e (548-62-25).

DES ESPIONS DANS LA VILLE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), jusqu'à jeudi ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA DEROBADE (Fr., *) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

ELLE (A., *, v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), jusqu'à J. ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'ENTOURLOUPE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23), Mistral, 14e (539-52-43).

L'ETALON NOIR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

L'EVEIL DES SENS D'EMY WONG (It., **, v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Galaxie, 13e (580-13-03), jusqu'à jeudi.

FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

FOG (A., *, v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52).

LE FOU DE MAI (Fr.), St-Séverin, 5e (354-50-91), jours pairs.

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

GIMME SHELTER THE ROLLING STONE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LE GUIGNOLO (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70), jusq'à J., Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Ambassade, 8e (359-19-08), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), jusqu'à J. Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Secrétan, 19e (206-71-33).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

L'HONORABLE SOCIETE (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

I COMME ICARE (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

INTERDITS (C.M. : Scopitone, Milan Bleu) : Marais, 4e (278-47-86).

JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Murat, 16e (651-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

JUSTICE POUR TOUS (A. v.o.) : Seine, 5e (325-95-99). — V.f. : Ternes, 17e (380-10-41).

KRAMER CONTRE KRAMER (A. v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).

LE MALADE IMAGINAIRE (It. v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90).

MANHATTAN (A. v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

MARATHON D'AUTOMNE (Sov. v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

MOLIERE (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MOUSAKI (Jap., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LES MUPPETS (Ang., v.f.) : Broadway, 16e (527-41-16). J. sp.

NOCES DE SANG (Mar., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LE PIEGE (A.) (*) : Styx, 5e (633-08-40) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).

LE PRE (It., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

QUADROPHENIA (Ang.) (**) v.f. : Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) jusqu'à jeudi.

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

REVANCHE A BALTIMORE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (336-23-44).

LA REVOLUTION DE LA CONFITURE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

SCUM (Ang., v.o.) (**) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62).

LE SEXE DES ANGES (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LES SOUS-DOUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

STAR TREK (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Boul'Mich, 5e (354-48-29).

TERREUR SUR LA LIGNE (A., v.o.) (*) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

TOM HORN (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-30-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Tourelles, 20e (636-51-98)

UN COUPLE TRES PARTICULIER (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (634-13-26) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE VAINQUEUR (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) jusqu'à jeudi.

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

YANKS (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).

WOYSECK (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

Les séances spéciales

L'AUTRE (A., **, v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S. D.)

BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29), 12 h.

LE DECAMERON (It., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11). V., S. 24 h.

LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., **, v.o.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.

FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André - des - Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.

LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), S. 0 h. 30.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

LES HOMMES CONTRE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 12 h. 15 (sf D.).

JEREMIAH JOHNSON (A.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), 22 h. 30.

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).

> **LES FILMS NOUVEAUX**
>
> **LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI**, film italien de Francesco Rosi (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; France-Elysées, 8e (723-71-11). — V.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
>
> **MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME**, film américain d'Alan J. Pakula (v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paris, 8e (359-53-99) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Ciné-monde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
>
> **LES FAISEURS DE SUISSES**, film suisse de R. Lyssy : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; George-V, 8e (562-41-46) ; La Clef, 5e (337-90-90).
>
> **GIRLS**, film français de Just Jaeckin (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).
>
> **LE JOUR DE LA FIN DU MONDE**, film américain de J. Goldstone (v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Mercury, 8e (562-75-90). — V.f. : Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
>
> **LES FOURGUEURS**, film américain de D. Deluise (v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03).
>
> **FANTASTICA**, film franco-canadien de Gilles Carle : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Publicis - Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03).

LA MORT DE MARIA MALIBRAN (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 8 h. (sf S., D.).

LES NAINS AUSSI ONT COMMENCÉ PETITS (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

LA NOUVELLE BABYLONE (Sov.) : Bouffes du Nord, 10e (239-34-50), le 8, à 20 h. 30.

LE POINT DOULOUREUX (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar. à 21 h.

LA REVOLTE DES MORTS-VIVANTS (A., **, v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83). V., S, à 24 h.

LES TUEURS DE LUNE DE MIEL (A., v.o.) . Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.

LE TAMBOUR (All., *, v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98). Jeu. à 21 h.

THE KIDS ARE ALRIGHT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), V., S. à 0 h. 15.

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

AU FEU LES POMPIERS (Tch., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).

CHAINES DE SANG (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

DUMBO (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

FAHRENHEIT 451 (Fr.) : Studio-Bertrand, 7e (783-64-66).

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

LES FRAISES SAUVAGES (Suéd., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LE GRAND BLOND AVEC UNE CHAUSSURE NOIRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) D., L.

HAMLET (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

IF (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

JAMAIS LE DIMANCHE (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Forum Cinéma, 1er (297-53-74) ; Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; La Clef, 5e (337-90-90).

LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LOLA MONTES (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LOULOU (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

1789 (Fr.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE MUR (Fr.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

OLIVER (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

TUEURS DE DAMES (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LES 3 JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : UGC Caméo, 9e (246-66-44), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02).

UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

UNE JOURNEE PARTICULIERE (I., v.o.) : U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 8e (236-83-93).

UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18).

LA VOIE LACTEE (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis - Champs - Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Cloisons très mobiles

Les claustra sont des cloisons à claire-voie, pratiques pour diviser une pièce sans la fermer totalement. Ces panneaux ajourés, qui laissent filtrer la lumière, permettent divers agencements : délimiter un coin repas dans un séjour ou un angle-bureau dans une chambre. Ou bien, dans un *studio*, *créer un espace « sommeil »*, *une pseudo-entrée* ou encore escamoter une *cuisinette* intégrée à la pièce.

Des panneaux en fibre de bois ont des ajours aux motifs grillagés, comme les fenêtres arabes. Ils existent en sept décors et deux dimensions : 183 × 61 cm. (84 F) ou 244 × 122 cm. (223,50 F). Ces panneaux se montent en claustra sur une ossature en bois et, vendus bruts, se peignent aux couleurs désirées (« Panelaire », *Guimier*). *C'est en sapin naturel* que Monta-Bruynzeel — spécia*liste des rangements en « kit »*, — a réalisé ses claustras. Les uns sont à lames horizontales serrées, genre persiennes ; ils se fixent entre sol et plafond ou se montent sur rail (le panneau de 210 × 87 cm., 735 F). Les autres sont à lattes très espacées, disposées en diagonale et formant de larges chevrons. Ces panneaux mesurent 210 × 45 cm. et valent 550 F.

Jean-Pierre Khalifa a présenté à l'exposition SAD de l'automne dernier des claustras très décoratifs. *« Je les ai conçus »*, dit-il, *« comme des stores en bois ajouré. En faisant coulisser, sur des rails, les uns derrière les autres des panneaux à lignes horizontales et obliques, on obtient un décor mouvant qui anime une pièce. »* Ces claustras, diffusés par G.D.H.-Distribution, sont en pin très clair : « Floride » est un fin quadrillage, tandis que « Mexico » est à lattes horizontales ou obliques. Les panneaux, qui mesurent 259 × 59 cm., valent entre 692 F et 749 F selon les décors.

Dans le magasin Guimier, situé près de la place de la *République, sont présentés des* claustras en bois des Philippines ressemblant à l'acajou. La collection comprend onze décors, plus ou moins ajourés et ornementés, qui s'accordent à tous les styles. Ces panneaux se montent en claustra ou en portes coulissant sur rails (en 244 × 61 cm., de 1 176 F à 1 823 F).

Dans sa boutique Jancris, où il propose meubles, objets et tissus, Christian Lataple a installé les claustras qu'il a créés. Réalisés en chêne d'Asie, bois très clair et sans nœuds, ces éléments ont un dessin très aéré de lignes verticales et obliques, se croisant par endroits pour former des motifs en étoile (3 800 F). *« J'ai voulu*, dit *Christian Lataple, que ces claustras laissent une « respiration » visuelle tout en délimitant des plans différents dans le volume d'une pièce. »* Les panneaux, qui mesurent 240 × 60 cm., se fixent au plafond et au sol par des patins spéciaux, réglables en hauteur.

Les claustras de Jean-Michel Wilmotte, présentés dans son magasin « Academy », sont en bois ou en métal. Les « Grilles de France », en frêne naturel ou teinté noir, bordeaux ou gris, sont à *balustres coupés* de barres horizontales très espacées. D'une hauteur de 205 cm. et d'une largeur de 90 cm., ils valent 1 300 F en bois naturel. Les « Quilts », en même essence et teintes, ont un dessin très dense de fines barres verticales animées de motifs sculptés. C'est en acier peint d'un blanc « pierre » que J.-M. Wilmotte a imaginé des claustras à larges croisillons inscrits dans des carrés. Il les a montés en paravent à trois volets mais ils peuvent aussi être installés en cloison fixe.

JANY AUJAME.

● Guimier, 30, rue René-Boulanger, 75010 Paris. Indique ses revendeurs de province.

● Monta-Bruynzeel, boutique au Forum des Halles, niveau 2, porte Rambuteau. Ecrire au siège social, résidence Elysée, 78170 La Celle-Saint-Cloud, pour obtenir les points de vente de province.

● G.D.H. - Distribution, salle d'exposition, 26, rue Milton, 75009 Paris.

● *Jancris, 62, rue de Babylone*, 75007 Paris.

● Academy, 5, place de l'Odéon, 75006 Paris.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9 MAI 1980 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 10.V.80 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 10 MAI A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 9 mai à 0 heure et le samedi 10 mai à 24 heures :

Le champ de pression continuera à s'élever sur l'Europe occidentale. Les hautes pressions ainsi formées se décaleront vers l'est, et le flux d'air froid qui affectait notre pays cessera.

Samedi, des nuages encore assez abondants à aspect brumeux seront encore observés dans la matinée des Vosges au nord des Alpes, puis des éclaircies se développeront.

Sur le reste de la France, le temps sera en général bien ensoleillé, mais des brouillards affecteront certaines vallées dans les premières heures de la matinée, surtout de la Normandie au Bassin aquitain.

Les vents de nord faibliront lentement sur les côtes du golfe du Lion : ils s'orienteront au sud-est des Pyrénées à la Bretagne.

Il fera encore assez froid, au lever du jour, dans les régions de l'intérieur, mais on notera une bonne amplitude des températures dans la journée et les maxima s'élèveront au-dessus des valeurs normales dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Le vendredi 9 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 021,0 millibars, soit 766,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 mai ; le second, le minimum de la nuit du 8 au 9) : Ajaccio, 20 et 11 degrés ; Biarritz, 15 et 8 ; Bordeaux, 15 et 6 ; Bourges, 13 et 6 ; Brest, 12 et 5 ; Caen, 10 et 6 ; Cherbourg, 10 et 2 ; Clermont-Ferrand, 16 et 7 ; Dijon, 14 et 8 ; Grenoble, 17 et 9 ; Lille, 10 et 3 ; Lyon, 18 et 8 ; Marseille, 20 et 12 ; Nancy, 15 et 7 ; Nantes, 13 et 4 ; Nice, 17 et 10 ; Paris - Le Bourget, 11 et 3 ; Pau, 16 et 7 ; Perpignan, 20 et 12 ; Rennes, 12 et 2 ; Strasbourg, 14 et 8 ; Tours, 15 et 4 ; Toulouse, 17 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 10 ; Amsterdam, 11 et 3 ; Athènes, 23 et 14 ; Berlin, 17 et 6 ; Bonn, 9 et 4 ; Bruxelles, 11 et 3 ; Le Caire, 35 (max.) ; Iles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 12 et 3 ; Genève, 15 et 8 ; Lisbonne, 19 et 10 ; Londres, 12 et 1 ; Madrid, 20 et 5 ; Moscou, 15 et 11 ; New-York, 13 et 11 ; Palma-de-Majorque, 25 et 10 ; Rome, 20 et 14 ; Stockholm, 15 et 7 ; *Téhéran, 28 et 22.*

PROBABILITES POUR LE DIMANCHE 11 MAI

Belle journée ensoleillée sur l'ensemble du pays. Les températures minimales seront encore assez fraîches dans la moitié est, et l'on peut même s'attendre à quelques brumes ou brouillards en début de matinée. En revanche, les températures maximales seront partout élevées, particulièrement sur les côtes atlantiques et au pied des Pyrénées. Quelques nuages à caractère orageux apapraîtront dans l'après-midi sur le Sud-Ouest et l'Ouest.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 9 mai 1980 :

UN ARRETE

● Portant modification de *l'article* A. 122 du code du domaine de l'Etat.

DES AVIS

● Aux exportateurs, relatif au tarif des prélèvements, des taxes et des montants compensatoires monétaires, applicable aux exportations vers les pays tiers ;

● Aux importateurs, relatif au tarif des prélèvements agricoles et des montants compensatoires monétaires, applicable à l'importation en provenance des pays tiers.

TRANSPORTS

AIR FRANCE AU FORUM DES HALLES. — Air France vient d'ouvrir une agence au Forum des Halles. Cette agence est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés ; le lundi, de 13 heures à 20 heures, et du mardi au samedi, de 10 heures à 20 heures (tél. : 233-28-46, Agence du Forum des Halles, Air France c/o FNAC sports et voyages, niveau moins 3, porte Lescot, 75001 Paris).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 10 MAI

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 h., entrée hall gauche, Mme Hulot.

« Le potager du roi à Versailles », 15 h., gare rive gauche, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Colin.

« Histoire de la Comédie-Française », 16 h., devant l'Institut, Mme Pennec.

« Le musée Marmottan », 15 h., 2, rue Louis-Boilly, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Mosquée », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Arcus).

« Viollet-le-Duc », 15 h., entrée du Grand-Palais, Mme Angot.

« La Mosquée », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Approche de l'art).

« Les Halles », 15 h. 15, 1, place des Deux-Ecus, S. Barbier.

« Chez un grand restaurateur de meubles », 15 h., devant l'église Saint-Julien-le-Pauvre, M. Jaslet.

« L'Assemblée nationale », 15 h., 4, pl. du Palais-Bourbon, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le vieux Saint-Germain-en-Laye », 14 h. 30, devant l'entrée du château, Mme Hager.

« Chez Maxim's », 16 h., à l'intérieur, 3, rue Royale, M. de La Roche.

« Abbaye de Saint-Germain-des-Prés », 15 h., 168, boulevard Saint-Germain, Mme Hauller.

« Hôtels de la rue du Cherche-Midi et de la rue du Regard », 15 h., métro Rennes (Paris inconnu).

« Crimes et sorcellerie au Marais », 15 h., métro Saint-Paul, M. Gusaco (Templia).

« Donation Masurel », 15 h. 30, 1, rue de Vaugirard (Tourisme culturel).

« Le village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h., 1, rue Mabillon, M. Teurnier (Le Vieux-Paris).

« *Salons de* l'Arsenal », 15 h., 3, rue de Sully, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« La nouvelle crypte d'Osiris », 15 h., métro Louvre (Visages de Paris).

« Le Marais éclairé », 21 h., métro Saint-Paul, Mme Rouch-Gain.

DIMANCHE 11 MAI

« Tri-centenaire de la Comédie-Française », 12 h., Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, Mme Oswald.

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 h. et 16 h. 30, entrée hall gauche côté parc, Mme Hulot.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Le musée Nissim de Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau, Mme Colin.

« La place de la Concorde », 15 h., façade de l'Orangerie, Mme Meyniel.

« Lycée La Folie-Saint-James », 15 h., 34, avenue de Madrid à Neuilly, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« De la place Royale à l'église des Blancs-Manteaux », *14 h. 30, devant* la statue de Louis XIII, J. Phaure (Nouvelle Acropole).

« Palais du Luxembourg », 15 h., 29, rue de Cardé, Mme Camus.

« Village d'Héloïse et d'Abélard », 15 h. 15, 16, rue du Cloître-Notre-Dame, S. Barbier.

« Mouffetard et ses secrets », 10 h. 30, métro Monge, M. Jaslet.

« L'*Académie française* et les autres académies », 15 h., 23, quai Conti, M. Jaslet.

« Montmartre », 15 h., métro Abbesses, Mme Ragueneau (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Galerie dorée de la Banque de France », 10 h. 30, angle rue des Petits-Champs et rue Radziwill, A. Ferrand.

« Salles du Conseil d'Etat », 15 h., place du Palais-Royal, grille d'honneur, A. Ferrand.

« Hôtel de la Paiva », 9 h. 30, 25, Champs-Elysées, Mme Hager.

« La Mosquée », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Hauller.

« Hôtels et couvents rue du Cherche-Midi », 15 h., métro Falguière, M. Leclere (*Paris inconnu*).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 15 h., métro Saint-Paul, C. Gusaco (Templia).

« La Conciergerie », 14 h. 45, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

« Salons de l'ambassade de Pologne », 15 h., 57, rue Saint-Dominique (Tourisme culturel).

« Synagogues du quartier israélite de rue des *Rosiers*, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Malher, M. Teurnier (Vieux-Paris).

« Jeanne d'Arc en son temps », 15 h., Musée des monuments français, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Des arènes de Lutèce à l'ancien mur de Philippe Auguste », 15 h., métro Jussieu (Visages de Paris).

« L'île Saint-Louis », 10 h. 30, métro Saint-Paul, Mme Rouch-Gain.

« Le Vieux-Montmartre », 16 h., métro Abbesses, Mme Rouch-Gain.

« Les Azulejos, faïences murales murales du Portugal », 15 h., 107, rue de Rivoli (L'Art pour tous).

CONFÉRENCES

SAMEDI 10 MAI

9 h. 30, hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne, Institut culturel italien : « La clinique psychanalytique ».

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher (Club du Faubourg), M. de Saint-Pierre : « Laurent. La turbulente jeunesse d'aujourd'hui » ; S. Avray : « En voyage au pays des oiseaux » ; C.-H. Leconte : « Sartre est-il au paradis ? ».

15 h., la Sorbonne, amphithéâtre II, 12, place du Panthéon (L'Art pour tous), Me Baumgarten : « Les révoltés du Bounty ».

15 h., Nouvelle Acropole, 5, rue Largillière, F. Fages : « Les questions que pose la physique quantique ».

15 h., 26, rue Bergère, N. Genton-Sunier : « Le chemin et le secret de la paix intérieure ».

15 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, J. d'Arès, R. Lautié, M. el Moguy : « A la découverte de l'Egypte mystérieuse ».

16 h., 13, rue Etienne-Marcel, Méditation transcendantale : « La science et la joie ».

20 h., le Cercle du Verseau, 53, rue R.-Salengro, à Antony, dîner-débat, B. Cathelat : « Le style de vie des Français ».

20 h. 30, Centre culturel de la Rose-Croix, 199, rue Saint-Martin, J. Prieur : « Le livre des morts des *Occidentaux* ».

DIMANCHE 11 MAI

15 h., salle du musée Guimet, 6, place d'Iéna, P. Brouwers : « New-York ; Los Angeles : approche de la société américaine » (Projections).

15 h., 13, rue Etienne-Marcel, Méditation transcendantale : « Comment atteindre l'*énergie intérieure* » (entrée libre).

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi offres d'emploi

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés ces deux dernières semaines.

- JEUNES DIPLOMES ESC — réf. VM 11370 B
- CHEF DU SERVICE QUALITE — réf. VM 4209 L
- CHEF DE PRODUIT FORMATION — réf. VM 10211 H
- DIRECTEUR INDUSTRIEL — réf. VM 4371 A
- INFORMATIQUE ET PROCESS INDUSTRIEL — réf. VM 10211 E
- *ANALYSES ET PROJETS* INFORMATIQUE — réf. VM 7387 A

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à :

groupe egor *8 rue de Berri 75008 Paris.*

Société d'électronique (Hauts-de-Seine)

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

Connaissance des microprocesseurs (Matériel et logiciel)

Pour études et développement d'équipements industriels.
Salaire élevé.
Avantages sociaux.

Adresser C.V. détaillé et manuscrit à C.G.P., sous le N° 857, 25, rue Cavendish, 75019 PARIS.

Importante Société de Stands recherche :

MAQUETTISTE EXÉCUTANT

3 ans expérience minimum pour mise au point de documents exécution : calibrages, montages textes ;

EXÉCUTANT

EXPERIMENTE 3 ANNEES, pour tracés et découpages de grandes signalisations en vénilia, P.V.C., etc., pour monogrammes, logos graphismes et lettres de tous style. Ne pas se présenter. — Ecrire avec C.V. (photo retournée) à : Structures Internationales, 67/69, avenue Pasteur, BP 101, 93102 MONTREUIL CEDEX.

Urgent - Ch. MUSICIENS toutes nationalités européennes pr gd orchestre. Déplacements France/étr. Ecr. M. Herisson, 66, r. de Ponthieu, 75008 Paris ou à M. Herminio : 22, rue Constantin, 33000 Bordeaux.

SP2M recrute pour un de ses clients

ANALYSTE ORGANIQUE

CICS - DL1 CONFIRME.
Tél. 292-06-77, poste 10.

Importante Sté Spécialisée chimiques, quartier Opéra recherche

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

27 ans minimum.
Formation chimie organique (niveau min. B.T.S.).
Formation ou expérience commerciale complémentaire appréciée.
Anglais courant indispensable.
Ecr. av. C.V. à M. J.-C. Poulain 57, quai de la Seine, 75019 PARIS.

VILLE D'ATHIS-MONS
91200 ATHIS-MONS
URGENT
recrute :

1 Maître Nageur Sauveteur

diplômé
recrutement et rémunération conformément au statut du personnel communal.
Adresser candidature avec C.V. à Mme le Maire
91205 ATHIS-MONS CEDEX.

emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

Entreprise Industrielle d'envergure internationale

cherche pour la soumission et la négociation de contrats d'entretien préventif et de traitements protecteurs de surfaces

INGENIEUR CONSULTANT
DE HAUT NIVEAU

Ce poste exige des qualifications d'ingénieur de **Grande Ecole (Arts et Métiers ou équivalent)**, une expérience dans une société d'ingénierie ou de conseil, une grande disponibilité pour des voyages courts mais fréquents, une personnalité âgée au minimum de 40 ans, rompue aux contacts au niveau direction, bien introduite dans les industries *manufacturières, extractrices et de transformation.*

Les candidats intéressés voudront bien adresser leurs offres manuscrites sous chiffre P. 3.445 à PUBLICITAS S.A., 26, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris.

emplois régionaux

S.A. CASADEI
Installation *Dépôts* et *Distribution Carburant* recherche
pour visite clientèle industrielle et Administrations GIEN (Loiret + dépt limitrophes + rég. paris.). ROUEN (Seine-Maritime + dépt limitrophes + région parisienne).

JEUNES AGENTS TECHNICO - COMMERCIAUX

— Homme 23 mini.
— Marié de préférence.
— Permis de conduire.

Formation :
Bac technique, industriel ou B.T.S., D.U.T. ou similaire.

Apprécié :
Formation ou expérience commerciale complémentaire (1 à 3 ans).

Résidence souhaitée :
GIEN (Loiret).
ROUEN (Seine-Maritime).
— Véhicule fourni - Frais remboursés.
— Rémunération intéressante et stimulante.

Envoyer courrier manuscrit avec C.V. détaillé + photo + prétentions :
S.A. Casadei, 96-98, av. de la République, 45500 Gien

OFFICE PUBLIC d'H.L.M. (Région Rhône-Alpes)
recrute par voie de concours sur titres 1 ATTACHE DE DIRECTION (H. ou F.)
Les candidats devront être :
- de nationalité française ;
- âgés de moins de 40 ans ;
- titulaires du DEUG (BAC C + 2) ou d'une licence : formation juridique ou économique souhaitée.

Date limite des inscriptions : 20 mai 1980.
Ecr. nº 8173, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris (9e)

Sté d'aménagement et d'équipement, travaillant pr le compte des collectivités locales de la Saône-et-Loire, recherche :

UN CHARGÉ D'OPÉRATIONS

Il sera respons. des études et de la conduite d'opér. d'amén. et de construct. Le poste conv. à un candid. de format. supér., passé ds les compét. et les qual. hum. nécess. pour dialog. avec les respons. locaux, coordonn. l'interv. des diff. technic., particip. aux montages administ. et financ. des opéra. Adres. C.V., photo et prétent. à HAVAS, nº 402, 81, rue de Lyon, 71000 MACON.

GROUPE BUREAUX D'ETUDES recherche URGENT pour EXPORT : Archit.-Ingénieurs-Maît. œuvre. Tce-Techns TCE, indép. ou libéral, parl. et écriv. parfaitement espagnol. Sér. référ. exigées. Possibilit. déplac. fréquents. Adress. C.V. s/nº 8179, « le Monde » Public., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.

URGENT - Sté rech. : Agent de Voyages confirmé (ée). Env. C.V. avec photo à B.P. 218, 27200 VERNON

Recherchons Journalistes stagiaires en juillet-août. Envoyer C.V. avec photo à B.P. 218, 27200 VERNON

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

secrétaires

Recherchons

SECRÉTAIRES BILINGUES

franç.-angl., sténodactylo, télex *pour président de sociétés plein* développem. spécialisées dans l'ingénierie et le service pétrol. Bureaux situés près Versailles. B.T.S. et Ch. de Comm. exigés. Position cadre. Tél. : 955-47-34.

FNAC - PARIS

Nous recherchons

2 ASSISTANTES DE DIRECTION

J.-P. Greff vous remercie de lui adresser votre lettre de candidature à FNAC Service Recrutement et formation 136, r. de Rennes, 75006 PARIS.

PARIS 1er
SOCIETE D'INGENIERIE
recherche
pour sa direction

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO

— Les candidats devront justifier d'une expérience à un poste à responsabilités.
— LIRE et ECRIRE parfaitement l'ANGLAIS.

Expédier C.V. et photo à SOMDIAA BP 126 75021 Paris Cedex 01

enseignem.

L'ANGLO EUROPEAN SCHOOL OF ENGLISH

qui célèbrera
son 10e anniversaire
en 1980
est heureux d'annoncer des vacuités pour les étudiants désirant apprendre ou perfectionner leurs connaissanc. en anglais ou passer l'examen du Cambridge University.

Des cours à plein temps sont accessibles durant l'année au prix de 500 F par mois dans lequel est inclus le logement dans une famille.

Ecrire au directeur
Anglo European School of English
96, Old Christchurch Road
Bournemouth Dorset England
pour informations ultérieures et une brochure.

capitaux ou proposit. com.

Investisseur rech. à acquérir immeuble 500.000 à 10.000.000 F. CFEI, B.P. 280 14008 Caen Cedex

Société de conseils juridiques Basse Normandie, recherche : COLLABORATEUR inscrit expérimenté. Participation possible au capital. Ecrire : AGENCE HAVAS, 14000 CAEN nº 6.725.

information divers

L'ETAT
offre des emplois stables, *bien rémunérés, à toutes et tous* avec ou sans diplômes. Pour les connaître demandez une documentation gratuite sur la revue FRANCE-CARRIERES (C 16) B.P. 402-09 Paris.

travail à domicile

Demande

Secrétaire, réf. 1er ordre, littér., sciences, médecine, ch. frappe romans, thèses, etc. Ec. nº 6227 « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Vds 305 GR, brun doré, 9 mois, 8.000 km. - BOUDJADJA, 6, rue Renoir - 90000 OFFEMONT

PART. vend cause départ R5 TS, janvier 79, Rouge, intér. gris, 32.500 km. Pare-chocs latér. G.T.L., vitres teint., radio FM, reste 3 mois garant. OR. Excell. état : 24.000 F. Tél. : 825-53-45.

8 à 11 C.V.

Vends 604 D TURBO, grand confort, bleu glacier, modèle 80 (9 mois), 13.000 kilomètres. Téléphone : (80) 96-26-23.

DECAPOTABLE : SUNBEAM ALPINE avec hard-top blanche. Etat méc. excell. ou rem. à nf. Téléph. 467-10-90, sauf mardi.

demandes d'emploi

DIRECTEUR TRANSPORTS

Monsieur 56 ans, 31 ans expér. au sein même Groupe Inter*national dans les domaines* : commission de transport, transit, agence générale et consignation maritimes, manutention portuaire, 20 ans d'activités ds principaux ports Côte d'Afrique où a assumé responsabilités au plus haut niveau, 11 ans au Siège social parisien où a été chargé *successivement de la* Direction de zone Afrique francophone, Direction Département Maritime du Groupe, Direction de Zone Amérique du Nord et Amérique du Sud. Parlant anglais et portugais. Recherche : situation Paris ou province impliquant si nécessaire déplacements fréquents à l'étranger. Ecrire nº 62738, Havas Contact, 156, bd Haussmann, Paris (8e)

Stratifieur, st. FPA, niv. maîtr. 7 a. mét. Niv. Bac. Nat. portug. Mar. 2 enf., ép. secrét. biling., ch. empl. France ou étr. Ecr. 92338 *Havas La Rochelle, qui t.*

CADRE DE DIRECTION

48 ans, 18 ans expérience dans les fonctions, en titre, de directeur technique, offre de très bonnes connaissances des diverses contraintes d'une PME sur les plans administratif, commercial et technique. — Très sérieuses références. Etudierait toutes propositions intéressantes de carrière (Paris et banlieue). Ecr. nº 6.184 « le *Monde* » Pub., *5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.*

FRANCE-ESPAGNE
DIRECTEUR COMMERCIAL
(36 ans)
Espagnol, anglais, allemand, italien, Droit, Sc. Po. Bonne connaissance marché espagnol et Amérique latine (2 ans Mexique). Capable gestion administrative et commerciale d'une filiale. Ecrire nº 6.225, « le *Monde* » Publicité, 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced 09.

J.F. 23 ans, Dactylo-Facturière, cherche emploi stable. Ecr. nº 6226, « le *Monde* » Pub., *5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09*

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CHEF DU CREDIT - RECOUVREMENT ET COMPTABILITE CLIENTS. — 50 ans. Formation supérieure *comptable. Solide expérience* acquise dans filiale U.S. comme crédit manager et controller (reporting, services généraux, administration des ventes, personnel). Anglais parfait. Références de haut niveau. Cadre charnière efficace entre financier et commercial. Pour réduire vos impayés balance clients et intérêts débiteurs.
RECHERCHE : situation similaire. Paris. Région parisienne (Section BCO/JCB).

CANADIENNE. — 31 ans. Economiste « option gestion ». Anglais (langue maternelle), français courant. Six ans d'expérience financière acquise dans le gouvernement canadien et en entreprise (en France).
RECHERCHE : situation dans sociétés « actives sur le plan international » et intéressées à se développer à l'étranger (Section BCO/JCB).

CADRE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL. — Femme, 47 ans. Formation Bac + CPSS + Stages gestion et commerce international. Grande expérience import-export, transports, douane, relations transitaires et clientèle. Notions d'anglais.
RECHERCHE : poste à responsabilités, préférence PME, Paris, banlieue nord (Section BCO/DK).

CADRE BANCAIRE. — Classe VII, 36 ans. E.S.P.A. option gestion économique et financière, commerciale. Anglais et espagnol (bonnes notions). Stages divers bancaires. 11 ans d'expérience « crédit immobilier, exploitation, gestion, inspection internationale ».
RECHERCHE : situation dans toutes sociétés désirant développer service financier. Paris, région parisienne (Section BCO/JCB).

s'adresser à: ANPE
AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

QUINCAMPOIX Piétonnier pour amateur raffiné, magnifique 3 pièces, grande classe. 325-10-56, *soir* au 504-71-76

PL. des VOSGES (près) 66 m2. Séjour + 2 Chambres. Impeccable. Charme. Poutres. GARBI - 557-22-88

PARIS IVe
Part. vd Studio caract. ds hôtel classé rénové. 25 m2, poutres apparentes, moquette, kitchen., salle de *bains*, wc. *Téléphone*. 205.000 F - Tél. : 548-04-02

5e arrdt.

CONTRESCARPE. Réc. P. de t. 100 m2, liv. 30 m2 + s. à *m. + 3 ch. s/jdin. Tt cft. Park.* poss. 1.080.000 F - 535-86-37.

52, RUE MONGE
3 PIECES, bains, très ensoleillé, 6e étage. Sur place : samedi, dimanche, de 14 à 19 heures.

JARDINS DES PLANTES
Particulier vd appt de 100 m2, standing - Téléph. : 587-25-12.

150 M² SUR SEINE
grde hauteur sous plafond, asc., prx interess. Samedi 14 h. à 17 h., 1, rue de Poissy, ou 565-33-40.

14 BIS, RUE PIERRE-NICOLE
Imm. récent 6e *étage, liv.* dble + chbre. tt cft. parking, 82 m2. Prix 840.000 F. Visites : vendredi, samedi, 15 h à 17 h.

6e arrdt.

MONTPARNASSE
60 m2. Liv. dble, chbre tt cft, 4e étage. P 560.000 F. Vis. samedi 15-17 h., 48, r. Vavin.

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND.
Du STUDIO au 4 P. GARAGES
Sur place 11 à 19 h. 550-21-26.

8e arrdt.

28, RUE CONSTANTINOPLE
Urgent départ, ét. élevé, 3 p. tt cft, 630.000, le 10, de 14 à 18 heures.

9e arrdt.

Mº BLANCHE Bon immeuble
3 Pces entrée, petite cuisine, bains, w.-c., téléphone
Agréablement aménagé
Prix intéressant. Chauff. central 6, r. de Calais. Soleil, calme. Samedi, *dim.*, lundi, 15 à 18 h.

10e arrdt.

Fg-Poissonnière - Part. vd bel appt 140 m2 + balc. 850.000 F. T. 246-54-74, 19 à 21 h, ts l. jrs.

12e arrdt.

Pr. Av. St-Mandé - 7e ét., asc., terrasse. Beau séjour + chbre, tt confort. Dans imm. récent. Prix : 450.000 F - 344-03-43

GARE DE LYON
Récent gd 2 p., balc. Tt conft. *400.000 F - MICOT, 344-43-87.*

5, rue Charles-Fourier
Rue calme et résidentielle
RESTAURATION de QUALITE
Stud., 2 P., Duplex, jd.
Sur pl. : samedi 14 à 18 h.

REUILLY-*DIDEROT - Gd séjour* + 3 chbres, tt conft, asc., box. 590.000 F. - 341-22-22.

14e arrdt.

ALESIA
Imm. neuf 2 p., s. de bains, cuis., jamais habité, 46 m2 s/pl. samedi 10 de 11 h. 30 à 16 heures. 13, r. du Commandeur Ascenseur coté 13 - 1er étage. Tél. le soir 504-02-52.

Porte d'Orléans sur Montrouge, 14, rue Radiguey, 520-13-57. Plusieurs 3-p. entrée, cuisine, *bains, w.-c. (60 m2), 265.000 F.* Duplex possible. S/place 16 h. à 18 h. samedi, dimanche, lundi.

15e arrdt.

JAVEL
DUPLEX 40 M²
Beaucoup de caractère
s. pl. Vendredi, samedi 11-15 h. 51 bis, r. Sébastien-Mercier.

Porte de Versailles, studio, cuis., bains, 23 m2, 7e étage, imm. tout confort + balcon sud, jolie vue, 170.000 F. 255-86-68.

3 P. 75 M² Mº Volontaires Immeuble récent
600.000 F - 633-78-87

16e arrdt.

EGLISE D'AUTEUIL
5 P. 2 bains, luxueux, SUR JARDIN
Parking - 503-03-18.

Mº JASMIN Tout confort
pierre de *taille*, balcon sur rue Living dble, 2 pièces + 1 petite pièce, entrée, cuisine, bains, à rénover + chbre de service. PRIX INTERESSANT. TEL. 35, RUE GEORGE-SAND Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

MICHEL-ANGE-AUTEUIL
BON IMM. TOUT CFT, CALME
2 Pces entrée, *cuisine*, w.-c., bains, chauff. central
7, VILLA CHANEZ
Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

17e arrdt.

24, rue Capitaine-Lagache (52, rue Guy-Môquet), 224-02-86. Libre 3-p., entrée, cuis, bains, w.-c., 55 m2, à rénov., 250.000 F. Occupé 55 m2, 3 p. 175.000 F. Duplex possib.. S/ place 13 h. à 15 h. Samedi, dimanche, lundi.

18e arrdt.

15, RUE POULET
CLIGNANCOURT, beau séjour + chbre, cuis., w.-c., bains moderne, cht. moquette, imm. parfait état, concierge. Idéal pour placement locatif. 240.000 F. Créd. Voir pptaire samedi et lundi de 14 à 18 heures.

78 - Yvelines

VERSAILLES 5' gare, dans bel imm. stand. récent, appt 83 *m2*, 4 p. cuis aménagée + coin rep., cave, park. Exception. 475.000 F. AGENCE ROYALE - 950-14-60.

VERSAILLES St-LOUIS, appt de 2 p. 50 m2, refait neuf, poutres. Exposition Est-Ouest. 308.000 F. AGENCE ROYALE - 950-14-60.

VERSAILLES centre, beau studio 30 m2, ref. neuf, cuis., dches w.-c., plein sud. Px : 192.000 F. AGENCE ROYALE - 950-14-60.

Part. à part. à Versailles, Immble récent, pierre de taille. Appart. trois chbres, 2 s. d. b., très beau salon, cheminée, cuis. installée. Box. 875.000 F à déb. Tél. après 20 h. 951-08-04 p. r.-v.

92 Hauts-de-Seine

CHAVILLE 3 gares résid. standg., appart. 77 m2, 3 p. tt cft. 530.000 F. 750-50-53.

Boulogne-Billancourt, 5' métro 6e étage - Immeuble ravalé : 1 pièce avec alcôve, kitchenette, wc, dche, téléphone, moquette, placard. Entièrem. rem. à neuf. Ensoleillé. Faibles charges. Px : 85.000 F. - Tél. : 621-32-82.

CHATENAY limite Sceaux, imm. récent, grand 4 p., parfait état, terrasse, jard. privé. Px 635.000 F. EFIMO - 668-45-96.

94 Val-de-Marne

Vincennes, Bois, proche Mº et château, nf, p. de t., 3 p., 76 m2, stdg, box, cave, jard. privatif 67 m2 plein sud. *890.000 F - Tél. : 365-24-42.*

Kremlin-Bicêtre 2 pces cuis. aménag., s. de bns. Entrée. Rue calme, 5e étage. Exposit. Sud, sans vis-à-vis. Px 220.000 F. Tél. : 658-84-39, après 19 heures.

(94) Limite FRESNES-ANTONY 6 pièces au 3e étage. Résidence *4 étages, 89 m2 + balcons, 4 ch.,* séjour double 24 m2, cuis. amén., S. de B., wc, cave, parking, chauf. central par radiateurs, près commerces, RER ANTONY (10 min. à pied), autobus. Prix : 400.000 F. Tél. : 044-70-69, jusqu'à 17 h. ou : 666-12-26 après 19 heures.

NEUILLY-SABLONS
BEL IMMEUBLE RAVALE
5e ETAGE, TT CONFT. BEAU
LIV. + 3 CHBRES, CALME
PRIX 1.045.000 F
Possib. parking + chbre service S/pl. vend., sam., 14 h-17 h 30 :
16, PLACE DU MARCHE ou TEL. 723-96-65

Région parisienne

60 - Oise

Chantilly-Gouvieux
le parc des aigles
LANCEMENT 3e TRANCHE
- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis piscine
- proche golf et chevaux

APPARTEMENTS et *MAISONS*
LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
sur place (4) 457.32.62
au siège 387.52.11

77 Seine-et-Marne

CHELLES (77)
15' gare Est, superbe appart. dans résidence F 5, surface habitable 105 m2, cuis., s.-d.-b., séjour 35 m2, 3 chbres + balc. Prix : 350.000 F. Téléphone : 421-15-00.

CHELLES
(15 mn gare Est) vds bel F 3 71 m2 + balcon 11 m2, cuisine entièrement équipée. Prix : 285.000 F avec parking. Tél. au 957-95-75 après 19 h.

Province

Pr. Nice, à vdre 3 et 4 p., tt cft, tél. (16-93) 08-74-71 ou écr. *Mme* ABBRUGIATI, 7, r. Bellouno - 06150 CARROS.

LARMOR-Plage (Morbihan)
Appt gd stand., vue sur mer, ds belle résid. en bord de plage :
— 3e ét. 100 m2.
— Balc. + loggia 15 m2.
— Jard. suspendu, gazonné et arboré 136 m2.
— Garage, cave.
Px int. Tél. (16-97) 65-53-43 (apr. 20 h.). Ecr. 8.154, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris - Cedex 09.

Etranger

SUISSE, réelle occas., à vendre en Gruyère (stat. Moléson-vill.) près lac Léman et Oberland bernois, sports d'hiver-été, alt. 1.000 m., ravis. chalet 2 appts : 1 app., 4 ch., cuis., salle bains, meublé, 150.000 F.S. ; 1 app. 3 ch., cuis., salle bains, meublé, 130.000 F.S. - Roger BUSSARD, agent immobilier diplômé, CH-1630 Bulle, téléph. +41292488 CH-1637 Charmey, t. +412971960

appartem. achat

Particulier recherche 5e, 6e, 7e, 13e, 14e, 17e arrdt
— Un appartement 2 ou 3 pces libre ou occupé ;
— Un appartement 4 pièces libre ou occupé. Tél. 580-96-31.

DISPOSE PAIEMENT COMPT achète 2 à 4 pièces PARIS bon quartier - Téléph. 046-09-94.

Part. ch. 5 p., 115 m2 min., sol., 7e, 16e, bon 17e, Neuilly 900.000 F max. - Tél. 267-04-76.

L'AGENCE DU XVIe cherche BEAUX APPARTEMENTS préfér. ds le 16e. Tél. 704-40-27.

PAYABLE COMPTANT, achète 2 à 4 pces, Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 8e, 12e, 15e, 16e arrdt, même avec travaux Téléph. : 261-39-78 ou 257-47-99, le soir.

maisons individuelles

Part. à part. Noisy-le-Roi, banlieue Ouest, 8' de Parly-2, maison ds résidence calme et verdoyante, 85 m2 comprenant liv. dble, 3 vraies ch., jard. privatif, garage tt conft. Etat impecc. Vendue cse départ. Prix 478.000 F justifié. Tél. de préférence le soir : 045-52-59.

BOIS de MAUREPAS (78) Maison dans résidence avec piscine et tennis, face au bois, 120 m2 habitables sur 400 m2 de terrain. Grand living, salle à manger, 3 chambres. Ecoles, lycée, commerçants, gare à prox. (25' gare Montparnasse). PRIX : 550.000 F Téléph. : 050-12-98

OFFICIERS MINISTÉRIELS
et ventes par adjudication

A VENDRE - Dans bourg
EN BOURBONNAIS, PROXIMITÉ FORÊT DE TRONÇAIS

BELLE MAISON bourgeoise, ayant caractère, avec vue, en grande partie rénovée, tout confort.
-CHATEAU avec enclos de 12 ha 86 a 53 ca
IMMEUBLE avec fonds de Commerce, café-restaurant (dîner-spectacle réputé).
PROPRIÉTÉ RURALE parfait état, bâtiments rénovés, d'une superficie de 32 ha.
Pr ts rens. s'adr. Mº LAFFOUCRIERE, not., 03350 CERILLY. T. (70) 67-50-01.

Adjudication publique le 30 mai 1980 à 14 h. 30 à OFFRANVILLE en la mairie d'UNE

TRES BELLE PROPRIETE
DIEPPE - bordure golf

Réception : 2 P., chaufferie ss-sol, séjour-salon (170 m2), 2 P. 9 ch. 3 salles de bains, 6 douches, gde P. et grenier sur 3 niveaux. Parc 1 ha. LIBRE - M. à P. : 1.200.000 F.
Mº BEAUFILS, not. 76550 OFFRANVILLE. Tél. (35) 85-42-33.
Mº BOISSARD, avoc. 76200 DIEPPE. Tél. (35) 82-23-27.

L'immobilier

locations non meublées Offre

Région parisienne

LOUEZ AU CALME

A 19 km de l'Étoile

SUR LES HAUTEURS d'un parc de verdure de 12 hectares au-dessus de Parly II, des appartements de grand luxe dont l'architecture contemporaine, l'espace et la qualité de la réalisation sont l'apanage d'un quartier résidentiel prestigieux.

LE HAUT DOMAINE DE ROCQUENCOURT

4 pièces dont 3 chambres avec 98 m² de surface habitable et 39 m² de balcons ou jardin, à partir de 3.460 F par mois.*

6 pièces dont 4 chambres avec 131 m² de surface habitable et 60 m² de balcons, terrasses ou jardin, à partir de 4.360 F par mois.*

Appartements neufs disponibles dès cet été avec bail de 3 ans.

Renseignements et visite de l'appartement-modèle: samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30, et de 14 h 30 à 19 h 00; lundi, mardi et mercredi de 14 h 30 à 19 h 00. Tél.: 954.85.85 ou 954.49.27.

Olympe

**Parking et cave compris, charges en sus.*

Réalisation Immobiliare France S.A.



ELANCOURT, coq. PAV. 4 p., gar, tél., jard. clos. LIBRE DE SUITE — 2.045 F — 951-46-48.

SAINT-CLOUD
Partic. loue appt 120 m2 sur parc, plein sud, grand confort, 2 s. de bns, décorat. moderne, cheminée — 3.600 F par mois. Téléph. 771-78-79.

Paris

(9e), 4 pces, cuis., s. de bns, w.-c., cave. 2.208 F + ch. Pos. louer meublé. Téléph. 281-36-50.

RUE CLAUDE-TILLIER, 2 pièces, tt cft, 1.715 F. CEFI GESTION — 526-41-69.

17e Beau living + 1 chambre, cuis., bains, 4e sans asc., tél. 2.500 F. - 548-54-99.

MATIGNON 3 P., 70 M2, NEUF, confort. Tél. 2.700 F - 296-84-34.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loyers garantis 5.000 F max. - 283-57-02

Immobilier (information)

AIX-EN-PROVENCE
Murs de Boutique, centre ville
RAPPORT 15 %
Ex. : 1 boutique, px 520.000 F
Revenu locatif :
6.500 FRANCS MENSUEL
ROBERT THOMAS
2, place des Prêcheurs
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 16 (42) 26-05-03 ou 16 (42) 27-43-18

Boutiques

ENTRE **FORUM ET BEAUBOURG**
Prop. cède directement à Part. bail récent, boutique 42 m2, sous-sol 90 m2, tout refait neuf. Téléph. l'après-midi au 272-50-65.

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL CONSTITUT. DE STES Démarches, Secrétariat, Télex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides ASPAC : 281.18.18 +

MONTEZ VOTRE PROPRE **ENTREPRISE**
Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les Démarches. Domiciliation de v/Siège social ou Location Bureau meublé av. Téléphone, Télex, Secrétariat. ORGAGESCO, 21, bd St-Martin, 75003 Paris - Tél. : 272-67-30

fonds de commerce

CENTRE NICE
Agce immob., bon emplacem., aff. anc., saine, valable. SERRA 1, rue Cavendish - 06000 NICE.

A vendre fonds de commerce LIBR. - PAPETER. - JOURN. TABAC, avec immeuble d'habit. à PESSAC (banl. de Bordeaux) C. A. 3.000.000 F *Mme MUSSET* Téléph. (16) 56-45-31-35.

locaux commerciaux

ASNIÈRES
65, AVENUE DE LA MARNE, A LOUER :
450 M² BOUTIQUES
divisibles à partir de 150 m2.
RENSEIGNEMENTS : 227-84-30 790-26-94

maisons de campagne

100 km. de Paris, chalet dans domaine avec piscine, tennis, club-house avec jardin 850 m2, 200.000 F. Téléphone : 587-25-12.

PLOUHINEC, Finistère - Sud, à 1 km. plage, Part. vd mais. 6 P., cuis. équ., tt cft, s.-sol gar., cellier, jard. clos. 1.300 m2, 420.000. Téléphone : (25) 81-46-64.

PART. VEND, CHAMARANDE (Essonne), 35 km. Paris, petite maison en dur (6 × 6), 2 Pces, r.-de-c., électr. dans maison, sur terrain clos 1.200 m2, 18 m. de façade, arbres fruitiers. Eau sur le terrain. Prix 200.000 F. Téléphone : 554-32-39.

à vdre, Bretagne Sud, Région de QUIMPERLE, ensemble de bât. anc. à restaur. sur superf. 1 ha. Prix dem. : 420.000 F. Téléphoner au Notaire : (98) 96-28-77

PÉRIGORD
A restaurer entièrement ANCIEN MOULIN A EAU Bordure ruisseau, jolie vue, 1,40 ha de terrain ombragé. Prix : 165.000 F, doc.s/dem. PROPINTER S.A., maisons du Périgord, BP 33, 24103 Bergerac. Téléph. : (53) 57-53-75.

PÉRIGORD
MAISON DE MAITRE A PIGEONNIER
très authentique, cour fermée par porche, jolie vue, terrain 6.400 m2 envir. E.E. Px 260.000, doc. s/dem. Propinter S.A., Maisons du Périgord, B.P. 33, 24103 Bergerac. T. (53) 57-53-75.

YONNE - VEND FERME
A RENOVER 735-60-13 apr. 19h.

30 MIN. PARIS ÉTOILE
Part. à part. par autoroute de Pontoise, dans charmant village, maison rurale à rénover, terrain 800 m2 environ, 250.000 F. - 565-67-76 H.B. ou 267-05-95, après 20 heures.

manoirs

RARE. Beau manoir XVIe avec tour XIVe, région sud-ouest de Caen. 9 pièces. Cadre. Bon état. Tél. (31) 78-31-21.

viagers

STE spécialiste VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garantie
Etude gratuite, discrète

forêts

PRES MILLY-LA-FORET
Vends PINEDE 3 ha 1/2 envir. S'adresser : Office Notarial, 31, rue Saint-Ambroise, 77001 MELUN - Téléph. : 439-21-22.

domaines

ACHETERAI VASTE DOMAINE BOISE
250 km maxim. sud de Paris. Ecr. ORLET, 136, av. Ch.-de-Gaulle - 92522 Neuilly-sur-Seine.

châteaux

EURE-ET-LOIR (28) vds petit château du XVIIe sur 20.000 m2 parc boisé. Prix 2 millions. Tél. : 834-43-76.

Poitou, 4 hres Paris, part. vend château fort inscrit monument historique XIVe siècle, restauré, donjon, tours, douves, pont-levis, chapelle. Cft. 7 ha. 1.550.000 F Téléph. (49) 64-23-86.

PYRENEES-ORIENTALES
Altitude 700, 60 kms Perpignan, particulier vend à particulier CHATEAU ancien, bon état, 3 ha terres, plusieurs dépend. Ecrire no 62723 HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris

constructions neuves

Soleil d'Espagne **COSTA BRAVA** Qualité de vie
Investissement de premier ordre

A partir de Paris, à 7 h de voiture ou 1 h d'avion. Dans la quiétude des pinèdes, à proximité des principaux centres touristiques.

VOTRE VILLA AU BORD DE LA MER
UN RÊVE RÉALISABLE

Bungalows dès **140.000 FF**

Excellentes possibilités de location.
VOTRE GARANTIE : nos 15 années d'expérience. Nos 850 clients en Europe. Notre position dominante sur le marché immobilier.
Profitez de nos visites hebdomadaires sur place, en avion ou en train, à des conditions très avantageuses.
Pour information, retournez le coupon ci-dessous à :

DECESA FRANCE
87, rue de La Tour, 75016 PARIS.
DELEGACION GRUPO INMOBILIARIO AGA

M-27

Nom et prénom :
Adresse :
Tél. :
NP : Localité :

Jetez l'ancre dans votre jardin

A Port-Camargue, votre ponton privé prolonge le jardin de votre marina. LES BARONNETS. Des marinas de 2, 3 ou 4 pièces immédiatement habitables que vous devez visiter. Port-Camargue, Aigues-Mortes, St Gilles, Arles, la Camargue... Faites un beau voyage

VU AGENCE VU

En attendant, pour recevoir gratuitement une documentation complète, retournez ce bon à Boucau Promotion.
M., Mme, Mlle ....
Adresse complète ....

LM

Réalisation BOUCAU PROMOTION. Les Olivettes. Rte de Nîmes. 30400 Les Angles. Tél. (90) 82.10.29

pavillons pavillons

YONNE. — Vends pavillon sur 1.200 m2, comprenant cuisine, séjour, 4 chambres, s. de bns, wc, sur sous-sol, cave, garage, *chauffage central au mazout.* Téléphone : (16-86) 56-12-81.

CERNAY-LA-VILLE VALLEE DE CHEVREUSE
10 min. RER, près écoles, tous commerces, tennis, piscine, part. vd pavillon 170 m2 compren. : r.-de-c. : entr., living en L avec cheminée et mezzanine, 2 chbr., S. de B., wc, cuis. équ., cellier, garage aménagé, chauffage au fuel, neuf.
1er étage : 2 chbr. + dépend., S. de B., wc, buanderie, dégag., bureau. Sur terrain de 575 m2 avec barbecue. Prix 600.000 F. Téléphone : 485-23-06.

30' Montparnasse - S/665 m2 de jardin, 3 pièces, cuisine. Travaux - 320.000 F. J.N. au 045-29-09

PONTAULT - COMBAULT 77
25' gare de l'Est
près gare et commodités
BEAU PAVILLON 1975
Rez-chauss. surélevé sur sous-sol total. Living, 3 chambres, cuis. équ. Combles aménageabl. Terr. clos 400 m2. Part. état. Px 710.000 F - Tél. : 028-71-29

LA COURNEUVE Résidentiel Me Fort-Aubervil. Pav. angle, brique de parement. Rez-chaus. surélevé sur cave. Entr., cuis., séj. Etage : 3 ch., s. de bains. Gd dépôt et gar. de 60 m2. 260.000 F - 826-24-43

PALAISEAU-LOZERE
Prox. Me. Pavillon 1970
7 p., 5 chbres, séj. dble, 2 bains, garage, sous-sol, 765 m2 terrain, 1.100.000 F. dont crédit foncier.
TÉL. : 928-68-00.

villas villas villas

Kaufman & Broad réalise 11 maisons de luxe

avec des terrains de 1.500 à 2.500 m2.
2 modèles de plain-pied, des réceptions de 64 m2 à 68 m2.
Prix ferme : à partir de 1.350.000 F

le Parc de Launay
à Saint-Nom-la-Bretèche
maison modèle
Rue des Deux Croix / 045 64.80.
Tous les jours de 10 h à 20 h, sauf le mercredi.

Pr. ST-REMY-LES-CHEVREUSE sur terrain 1.800 m2 arboré, très belle villa 150 m2 habitables : 4 Pces + séjour, cuis., 2 bains, garage 2 voit. Prix 1.100.000 F. Téléphone : 907-51-95.

SCEAUX - Terrain de 750 m2 Maison récente, 7 pièces. Bon état - Prix : 1.350.000 F EFIMO - 660-45-96

SCEAUX Centre
770 m2 terrain, maison 7 pièces. 1.365.000 F EFIMO - 660-45-96

PERPIGNAN Résidentiel
Villa F-6. Grand garage. Jardin. Dépendances - Ecr. no 9886/66 HAVAS, 66000 PERPIGNAN B.P. 442

Conflans-Ste-Honorine Villa vue Seine impren., 7 p., chff. centr. Tél. 480 m2 terrain + 170 m2 habitables. 870.000 F - Samedi, de 15 à 18 h. : 44, quai des Martyrs-de-la-Résistance, Téléph. : 387-62-04

Directement sur
PARC DE SCEAUX
villa la plus belle, la plus gde, la plus moderne. Prix justifié. TEL. : 702-34-86.

SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE
Sur terrain 1.000 m2, maison s/ss-sol, séj. 40 m2 + 6 p. tt cft. Prix 1.400.000 F. Tél. : 907-51-95.

HERBLAY
VILLA : 590.000 F
à proximité immédiate gare, 6 pièces, jardin de 370 m2. CABINET BOSSU, 20, Bd O.-Thévenin, HERBLAY. 997-08-53.

SCEAUX CENTRE, SITUATION UNIQ. JOLIE MAISON, SEJOUR triple + 6 CHB. av. sanit. + s. bns, vaste cuis., ss-sol total, gd garage. Agréable JARDIN 1.100.000 F - 660-44-66.

CHEVREUSE (près) - CALME RESIDENTIEL
Gd séj., 4 chbres, 2 bns, gd cft
4.000 M2 PARC, partie clos murs, gar., dép. 980.000 461-70-41, MATIN et après 20 H.

ARDECHE 1 h de LYON
Belle VILLA pierre de taille 300 m2, 5 chambres, terrasse, parc clos, vue imprenable. 900.000 F - Tél. (1) 280-06-94

fermettes

CALME, OREE FORET, REG. **TRAPPES** Fermette caractère à restaurer terrain de 1.900 m2. Prix 325.000 F. Tél. : 461-70-41, MATIN ou après 20 H.

propriétés propriétés

MONTARGIS
très rare, dans gros bourg, tous commerces
ANCIEN **PRESBYTERE**
clos murs, 1.900 m2, verger, habitable de suite, tout confort, cuisine, séjour 3 chambres, S. d'eau, wc, chff. centr., cave voûtée, grange + communs. Px total : 298.000 F. traite avec 29.000 F comptant, long crédit. TURPIN, RELAIS MIEL Montargis. Tél. : (16-38) 85-22-92 et après 19 heures : (16-38) 96-22-29.

ASNIÈRES
Quartier TRES RESIDENTIEL, calme, prox. gare, Belle PROP., part. état, réception 75 m2 avec cheminée, 5 chb., 2 bns, garage 3 voit. + logt indiv. 2 P., cft, 1.000 M2 TERR. CLOS MURS. 1.570.000 F. Téléphone 788-49-00.

Languedoc, rég. Lodève, part. vd 1) 21 ha habit. isol. 50 m2, riv. élect. p. turb. 2) 25 ha, maison 6 p. ds hameau, EDF, dépend., vendu bloc (750.000) ou séparém. 3) Maison village rég. Lamalou. Prix 230.000. Tél. (67) 24-63-45.

RAMATUELLE-L'ESCALET
Domaine privé bord de mer
VILLA AVEC PISCINE
255-04-51 - 16 (94) 79-22-70.

Var - Provence - A vendre mas avec piscine 1 ha ou +. Tél. le soir 010/414-668. Richard, 81, rue Arthur-Hardy, 1350 Limal (Belgique).

Ferme provençale
SUD LUBERON
25 km au nord d'Aix-en-Provence sur 2 hectares de terrain 300 m2 à restaurer. très bonne situation. Prix 680.000 F. Agence Les Mas de Provence, place Mirabeau, 84160 Cadenet. Téléphone : (90) 68-06-59.

15 KM. DEAUVILLE
Part. vd sur terrain 10.000 m2, ancienne métairie à colombages, rénovée, 120 m2 habitables + dépendances à rénover, vue très dégagée, beaucoup de caractère 650.000 francs à débattre. Tél. : (32) 57-74-41 ou 542-22-96.

LE VÉSINET
situation exceptionnelle sur pelouse, 5 min. RER, PROP. Mansart, récept. 80 m2 8 ch. + ch. de serv., 4 bains, tout confort, beau jardin boisé de 2.250 m2. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET. Tél. : 976-05-90.

BORDEAUX part. vend propriété agrément grand stand. à 15 mn du centre, parc 7.000 m2 aménagé, piscine, tennis, dépendances. Prix justifié. Tél. : (56) 30-41-44.

65 km PARIS - Site EXCEPT.
PROPRIÉTÉ GDE CLASSE
Séj. 60 m2, bur. + 5 P., cuis., bains + sanit., E. V., él., chff. maz., communs 2 P. indép. très beau terr. 4.500 m2. PPTE de caract. 760.000 F av. 152.000 F.
G. LEMOR Expert FNAIM
60430 Noailles - (4) 403-30-52

EN BOURBONNAIS
Superbe demeure Second Empire état d'ensemble exceptionnel 12 P., court de tennis, maison de garde, pigeonnier. *Magnifique parc de 3 HA planté de belles essences.* Prix 1.350.000 F.
A.B.I. 56, av. Claude-Debussy 03100 MONTLUCON Tél. : (16-70) 29-05-85

60 km PAYS de BRAY
Magnifique **PROPRIETE** de campagne
DANS PARC de 5.600 M2
5 gdes pièces princ., dépend., gd confort. CARACTERE.
850.000 F - (16-4) 452-01-06

LANGUEDOC MAISON XVIIe 30 km MER
Superbe restauration style, aménagement luxueux, 280 m2 + 2 terrasses s/2.000 m2 terrain CAUSE URGENCE : 670.000 F. Crédit possible - Tél. 254-50-11.

A AUDRIEU entre Bayeux et Caen, vends cause mutation, belle propriété, 7 pièces, tt cft, terrain 2.650 m. Px. : 560.000 F. Téléph. (31) 78-20-15.

VIRGINIE - U.S.A.
Une ferme bien exploitée
256 ha de terre cultiv. sit. entre Charlottesville et Washington D.C. ds une rég. renom. pr ses biens imm. de 1er ord. et ses ferm. prod. 200 ha ds un lieu exc. pr la cult. et des amén. pr expl. agr. 3 mais. compr. une résid. cl. du 18e sècle. La ferme donne sr des vues mont. merv. et est tr. par une riv. claire com. le crist. La plus attir. des prop. pr un mont. de U.S. doll. 785.000. En tant que spécial. des prop. les plus anc. et les plus étend. de Virginie. Ns somm. les pl. qual. pr vs aider. Pr une broch. sr cette aff. et d'aut. propr., veuill. écr. ou téléph. à ROY WHEELER REALTY CO. 401, E. High St/Charlottesville, Va 22901 804/296-4171.

terrains terrains

TERRAINS + CONSTRUCTIONS
NEAUPHLE-LE-CHATEAU
LES CLAYES-SOUS-BOIS
De 400 à 1.100 m2
Viabilisés : eau, gaz, électricité, téléphone.
Possibilité sous-sol.
Tél. : 603-15-17 - 016-09-82 - 884-81-42.

Disponible dans village languedocien, 15 minutes au Nord de *Montpellier, au pied du pic* Saint-Loup LOTISSEMENT RESIDENTIEL 6 parcelles boisées, entièrement viabilisées, eau, égout, E.D.F., téléphone, superficie de 1.750 à 2.000 m2, 150 F le m2. Ecrire HAVAS, Montpellier, no 198.926.

MESNIL-SAINT-DENIS
Viabilité complète, 2 kms gare La Verrière, ligne Rambouillet-Montparnasse, trajet 30 mn. Lot 1.000 m2, façade 25 m. Px 325.000F. H.T. T. 907-51-95.

GROUPE NEGOFIA
rech. terrains toutes régions, ttes superficies, pour création DE LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix. 39, RUE DES MATHURINS, PARIS (8e) - 266-57-22.

Terrain entièrement clos de murs, 568 m2. Centre Montfermeil (Seine-St-Denis). 280.000 F. Tél. après 20 h. — 783-99-93.

SOLOGNE
15 kilomètres Orléans-Sud, 10.128 m2 viabilisé, bois. Bord étang privatif. Pêche. Tél. : (3) 946-82-40.

l'agenda du Monde

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR - ARGENT.

JEAN DELOR
Bijoutier fabricant
vente neuf, 20 % de remise.
OCCASIONS
30 à 40 % moins cher. Achats bijoux, déchets or. Paris-17e, metro Guy-Môquet. 97, avenue de Saint-Ouen. TEL. : 627-01-27.

Cours

COURS PARTICUL. D'ECHECS 90 min. une fois par sem., 200 F par mois. Téléph. : 326-25-12.

Crotton Bailey Instit. Cambridge intensive summer course for juniors and adults wishing to improve their knoledge of english. Highly qualified teachers. Phone in France : 962 - 28 - 41.

Instruments de musique

Piano-forte COLLARD et COLLARD début 1800, beau meuble acajou vendu 14.500 F. T. 727-43-03 H.B., 553-20-79 dom.

GUY LABROSSE
TECHNICIEN ACCORDEUR
10, RUE VIVIENNE
75002 PARIS. Téléph. : 260-06-39.

PIANOS neufs et occasions - CLAVECINS -
Marques sélectionnées, instruments garantis. VENTE-ACHAT REPARATION ET ACCORD. Crédit à long terme sans apport personnel. Crédit personnalisé.

A SAISIR
PIANOS et CLAVECINS, du 5 au 15 mai, avant réaménagement et travaux, liquidation anc. stocks occasions, reprises en l'état, pianos récents d'exposition et modèles en surplus. Rem. except. Marques propos. BOSENDORFER, STEINWAY & Sons, BLUTHNER, IBACH, SCHIMMEL, PLEYEL, ERARD, SEILER, RAMEAU, etc. Exp. entret. et gar. ass. Ts créd. pos. Vis. s/pl. : entrep. 7 bis, r. Louis-Rouquier LEVALLOIS 757-19-74, du lundi au samedi inclus, de 9 h. 30 à 13 h. 30 ou Tél. Agent gén. BOSENDORFER-France : D. MAGNE, 50, rue de Rome, 75008 PARIS. Téléph. : 522-30-90.

Décoration

Lin en 265 : 55 F.
Shantung en 265 : 70 F.
Pose par spécialiste : 757-16-13.

PAPIERS JAPONAIS
Importation directe
à partir de 150 F le rouleau. ARNOUX 40, r. d. Poissonniers 92200 Neuilly-sur-Seine. TEL. : 745-07-36.

Hi-fi

T. M. S.
le Spécialiste Haute-Fidélité
Propose les marques : Pioneer - Akai - Denon - Bic Venturi - Scott - Sony - JBL - Thorens - Technics, etc.
Aux prix les plus justes.
89, bd de Sébastopol 75002 Paris. Téléph. : 261-69-66 ou 236-87-61.

Mode

COSTUMES
GRANDES MARQUES à prix réduit
5, avenue de Villiers, Paris-17e.

Moquette

MOQUETTE MOINS CHER
dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL. : 757-19-19.

Occasion

MOBILIER BUREAU
neuf et occasion, défiant tte concurrence. A Bagnolet, 232, av. de Noisy-le-Sec. Téléph. : 364-06-48 et 225-24-48.

Peintures

A vendre aquarelle avec dessin à la plume, 1972, de P. Delvaux 36 × 27. Rens. téléph. Belgique (031) 40-67-96 après 19 heures.

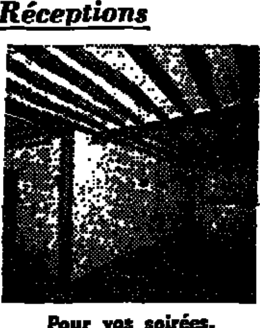
Philatélie

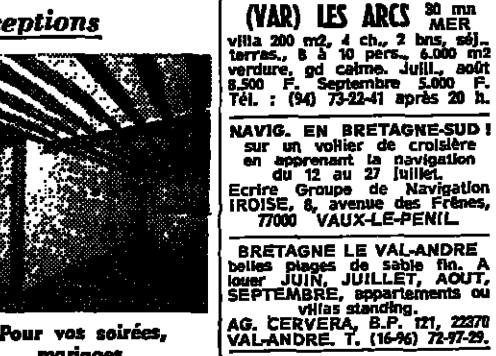
ACHETE tous timbres Europe de l'Ouest au prix maximum. TEL. : 734-65-35.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 436-61-69.

Réceptions





Pour vos soirées, mariages, communions, je vous loue ma cave médiévale. Tél. : 343-58-23.

Rencontres

ISRAELITES tous âges pour vs marier, ESGE, 42, bd Magenta, 75010 PARIS. Téléph. : 607-09-53.

PARIS
Association de Loisirs recherche une vingtaine de couples de qualité *pour rencontres culturelles* Amicales et de loisirs. Profil : 35-40 ans aisés. Annonce très sérieuse, sans but lucratif. Envoyer carte de Visite à Bleu Ptté no 93.251 M 17, r. Lebel 94300 VINCENNES pour une inform. plus compléta.

Répondeurs téléphoniques

Répondeurs enregistreurs, TEMPS VARIABLE non limité. PRIX H.T. : 2.250 F. CREDIT. Téléph. : 783-47-24 et 551-58-91.

Stages

STAGE DE SCULPT. ETE 80 Ecr. J.-P. Ruiz Maison-Rouge, 19350 CHABRIGNAC - JUILLAC. TEL. : (55) 25-65-01.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

(VAR) LES ARCS 30 mn MER
villa 200 m2, 4 ch., 2 bns, séj., terras., 8 à 10 pers., 6.000 m2 verdure, gd calme. Juill., août 8.500 F. Septembre 5.000 F. Tél. : (94) 73-22-41 après 20 h.

NAVIG. EN BRETAGNE-SUD ! sur un voilier de croisière en apprenant la navigation du 12 au 27 juillet. Ecrire Groupe de Navigation IROISE, 8, avenue des Frênes, 77000 VAUX-LE-PENIL.

BRETAGNE LE VAL-ANDRE belles plages de sable fin. A louer JUIN, JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE, appartements ou villas standing. AG. CERVERA, B.P. 121, 22370 VAL-ANDRE. T. (16-96) 72-97-29.

Loue juillet ou août CANCALE 35, 5.000 F mensuel. CHAUMIERE, tt cft, séj. 48 m2, 2 s. de bains. 4 chambres, jardin de 5.500 m2, 300 m. plage. TEL. : 16-78-59-43-47.

CORSE
Bord de mer entre Calvi et l'Ile Rousse. Particulier loue dans un parc clôturé, magnifique villa meublée 8/10 personnes. Libre juin et septembre. (93) 31-05-13 St-Laurent-du-Var.

Vos vacances au soleil sur la plage dans le golfe de Calvi en Corse. Venez bronzer, paressez sur le sable chaud : la plage est immense. Plongez dans l'eau transparente à l'abri des pollutions. Vivez sans voiture dans une ambiance de Club amicale et joyeuse. Profitez pleinement des repas avec 40 hors-d'œuvre à volonté, des activité sportives, et des soirées animées. Venez, votre bungalow sur la plage vous attend dans la pinède. 2 semaines voyage avion tout compris à partir de : 1.990 F départ de Paris. 1.660 F départ de Marseille. Doc. gratuite Club Olympique 3, r. de l'Echelle, 75001 Paris. TEL. : 260-31-62. Licence Etat 435.

BRETAGNE SUD VILLA, terrasse, jdin FACE OCEAN ttes saisons. TEL. : (16-1) 381-36-04.

COLLIOURE VAL SAINT-ELME
Loue juin : F 2, tout confort, accès mer 200 mètres, 1.500 F. Tél. : 304-42-47 après 19 heures.

GASSIN village 7 km St-Tropez, ravissant duplex 3 pers., juin 2.500 F, 1re quinz. juil. 2.000 F, août 4.200 F. T. 19-34-1-273-03-40 après 20 h. ou écrire M. Martin Can-Menor no 8 MADRID 30.

BRETAGNE-SUD 29120 agence Sainte-Marine. MEUBLES tout cft. B.P. 3 ou T. (98) 56-32-98.

LES ILES EN VOILIER
L'été en Corse, Grèce, Turquie sur voiliers 13 à 17 m., tr. gd confort. Planche, ski, plongée. L'hiver aux Petites - Antilles
HINA
28, r. des Trois-Frères-Barthélemy 13006 Marseille (91) 94-10-23.

VAL-D'ISÈRE
Chalet neuf, pour 12 personnes, 3 salles de bains, terrasse. A louer juillet et août. T. le matin 502-13-43, Mme DUBUS.

LES CARROZ - D'ARACHES (Haute-Savoie) - 1.150 m. d'alt. Station ETE - HIVER. A louer STUDIO tout confort (4 pers.). TEL. : 304-42-41.

Vue sur LUBERON
A louer pour juillet villa neuve, 3 chbres, séj., cuis. équipée, salle de bains, garage, toute meublée, confort. Sortie de village avec terrain. TEL. : (90) 72-80-06.

TARN, GITES LIBR. JUILLET
camping, fermes. Juillet, août RESERVATION IMMEDIATE
L.A.T. B.P. 89 - 81003 ALBI TEL. : (63) 54-39-81

EN AVEYRON
De mai à septembre. En plein cœur du Rouergue. A louer STUDIO plain-pied. Conviend. pour personnes âgées. Ecr. D. BARRES, St-Saturnin-de-Lenne, 12560 CAMPAGNAC. TEL. : (65) 47-47-28.

WEEK-END et VOYAGES TOUTES DESTINATIONS en avion privé avec pilote professionnel. TEL. : 322-42-99.

DANS LE HAUT-LANGUEDOC
LE CAMPOTEL DU JAUR
UNE FORMULE, ECONOMIQUE, FAMILIALE ET MODERNE.
VOUS PERMET DE PASSER VOS PLUS BELLES VACANCES DANS UN CADRE AGREABLE.
OUVERT TOUTE L'ANNEE
ARRIERE - SAISON PARTICULIEREMENT BELLE.
Pour tous renseignements, s'adresser : Mairie, 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES. Téléphone : (67) 97-02-34

Séjour linguistique

Angleterre, 10-19 ans ; U.S.A., 15-22 ans. Famille, cours, excursions, encadrés par professeurs. TEL. : (1) 322-85-14.

COURS D'ESPAGNOL
A VALENCIA. Profitez de de vos vac. Groupes réduits. Niveaux différents. En famille ou résidences. Excursions. Ecr. no 849.433 REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Hôtes payants

Jeunes filles 12 à 16 ans accueillies pour séjour été dans grande propriété familiale 30 km de Paris : parc, tennis, forêt.
Piscine, équitation à proximité.
Organisation à la demande, visite Paris et l'Ile-de-France.
TEL. : 16-3-471-31-18.

équipement

ENVIRONNEMENT

LA MISE EN PLACE DES CENTRALES NUCLÉAIRES

CHOOZ : l'agitation risque de franchir la frontière

De notre correspondant

Charleville. — L'extrême pointe des Ardennes est en effervescence. Le démarrage, mardi 6 mai, de l'enquête d'utilité publique sur le projet de construction d'une seconde centrale nucléaire à Chooz et la mise en place d'un important dispositif policier ont brusquement fait monter la température.

Le mariage de Chooz et du *nucléaire ne date pas d'hier. En* avril 1967, une centrale à uranium enrichi et eau ordinaire sous pression (type P.W.R.) de *trois cents mégawatts était mise* en service.

A l'époque, le projet n'avait guère rencontré d'opposition. La centrale souterraine n'altérait guère un site agréable et, l'habitude aidant, le village et ses six cent cinquante habitants s'accommodèrent de son existence.

Le réveil fut brutal. Le 6 novembre 1978, le préfet des Ardennes annonçait qu'E.D.F. avait reçu le feu vert pour la construction de quatre nouveaux réacteurs, mais cette fois de treize cents mégawatts chacun, soit dix-sept fois la puissance de la centrale existante. Lieu d'implantation : Fumay ou Chooz. Il fallut attendre six mois pour connaître le choix des pouvoirs publics : ce fut Chooz, en raison de la solidité de son sous-sol.

La *nouvelle* provoqua une première levée de boucliers d'élus, de partis politiques et d'associations écologistes. Le conseil municipal de Chooz se déclara hostile au projet. Il organisa même un référendum officieux au terme duquel les non l'emportèrent largement. Lorsqu'on annonça le lancement de l'enquête d'utilité publique prévue pour six semaines, le conseil prit une nouvelle décision dans laquelle il s'opposait à *ce que l'enquête se déroule dans* les locaux de la mairie. Deux escadrons de gendarmerie mobile arrivés de Sarreguemines et de Besançon, et une compagnie de C.R.S. prenaient position quelques jours plus tard. Dans les quatorze communes concernées (les douze du canton de Givet plus Hargnies et Montigny-sur-Meuse), des gendarmes mobiles surveillent à présent les registres.

On s'agite ogalement en Belgique aussi bien dans les communes frontalières que dans les milieux officiels. *Déjà la semaine dernière* à Gerpinnes, près de Charleroi, le député socialiste M. Philippe Busquin, avait déploré *« la politique nucléaire particulièrement agressive de la France »*. Hier, le ministre de la santé publique, M. Luc Dhoore, a parlé *« d'un projet exagéré difficilement supportable pour l'environnement de la Meuse et des Ardennes »*. Il souhaiterait également obtenir des garanties du gouvernement français sur la qualité de l'eau et les conditions d'exploitation de la centrale. Hier mercredi, enfin, un autre député, M. Charles-Henry Gendebien, a voulu se rendre à Chooz en fin d'après-midi : il en a été « dissuadé » à la frontère franco-belge.

La mise en service du premier *réacteur de cette centrale* est prévue pour 1988. Selon E.D.F., *« la création de deux tranches de 1 300 mégawatts permettra, compte tenu de la demande régionale d'électricité d'ici à 1990 et des moyens de production insuffisants et vieillissants, de répondre aux besoins de la région Champagne-Ardennes et de contribuer pour le reste à la satisfaction des besoins des régions limitrophes »*.

CLAUDE LEHEUTRE.

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE A PROPOS DU LARZAC : LA CONCERTATION CONTINUE

Après la décision de la Cour de cassation d'annuler pour vice de forme les soixante-six ordonnances permettant l'expropriation de 2 344 hectares nécessaires à l'agrandissement du camp du Larzac, le ministère de la défense a publié, le jeudi 8 mai, un communiqué *dans lequel* il déclare :

« La décision des juges ne remet pas en cause l'utilité publique de l'opération qui a été décrétée en 1972 et confirmée par le Conseil d'Etat en 1976. Le dossier des expropriations est envoyé au juge de la Haute-Garonne. Les dispositions seront prises pour que les formalités juridiques exigées soient accomplies. La concertation déjà largement engagée entre les pouvoirs publics, les élus et les responsables agricoles départementaux doit être plus que jamais résolument poursuivie. »

Selon les défenseurs des paysans, tout dépend à présent du juge des expropriations de la Haute-Garonne. Celui-ci peut soit régulariser les ordonnances en demandant au sous-préfet de Millau de les contresigner, ce qu'il avait omis de faire, soit décider de reprendre l'ensemble de la procédure et, en particulier, l'enquête parcellaire.

CREYS-MALVILLE : un chantier « dédramatisé »

De notre correspondant

Grenoble. — Sur le site de Creys-Malville (Isère), la mise en place de la cuve dite « de sécurité » du réacteur surrégénérateur Super-Phénix a débuté le mercredi 7 mai. Trois jours seront nécessaires pour déposer à l'intérieur de la future centrale nucléaire cette pièce en acier inoxydable de 260 tonnes, de 16 mètres *de hauteur*, 22,4 *mètres* de diamètre et 25 millimètres d'épaisseur. A l'intérieur de ce premier élément sera amenée, en août prochain, *la cuve principale* qui contiendra les 3 500 tonnes de sodium nécessaires au refroidissement du combustible nucléaire.

Mille deux cent cinquante personnes travaillent en ce moment sur le site de Malville. Le nombre des ingénieurs et ouvriers augmentera progressivement jusqu'au début de l'année 1981, où il sera environ de 1 800. Mais le chantier a de telles *dimensions* (il s'étend sur 60 hectares) que l'on n'aperçoit guère les gens qui y travaillent. Il faut pénétrer à l'intérieur d'un hangar dont les dimensions sont équivalentes à celles du musée Georges-Pompidou pour découvrir un peu plus de monde. C'est ici que sont assemblés, puis soudés, les éléments des cuves et des principaux composants du *réacteur* fabriqués dans des usines françaises, italiennes et allemandes. Des ponts roulants les transportent ensuite vers *l'énorme édifice de béton*, qui a atteint sa hauteur définitive de 86 mètres. La partie génie civil de la centrale est réalisée à 90 % ; 150 000 mètres cubes de béton ont été coulés ; 4,7 millions d'heures de travail sur les 12 millions d'heures prévues ont déjà été effectuées. En trois ans, le site de Malville a pris un aspect bien différent de celui qu'il avait *lors de la marche antinucléaire* des 30 et 31 juillet 1977, qui rassembla soixante mille personnes. Les seuls témoins de la grande manifestation sont les barrières électrifiées et les chevaux de frise qui demeurent en place, ainsi que l'antenne météorologique. Le bocage environnant, naguère intact, est aujourd'hui hérissé de pylônes qui transporteront à partir de 1983 l'électricité produite par la centrale expérimentale Super-Phénix.

Le chantier est devenu un lieu de promenade très fréquenté. Six mille personnes l'ont déjà visité en quatre mois et on attend vingt mille « entrées » en 1980, indiquent avec une certaine fierté les responsables de la NERSA (société chargée de la réalisation de la centrale). On tente ainsi de « dédramatiser » auprès de la population la centrale à neutrons rapides.

Le président du directoire de la NERSA, M. Boris Saitcevski, — cadre supérieur d'E.D.F., — fait observer qu'Américains, Soviétiques, Allemands et Japonais *se pressent à la porte du site. « Les Américains nous regardent avec une certaine envie. Les hommes politiques et les industriels d'outre-Atlantique se montrent très intéressés par notre réalisation. »* Très prolixes sur les caractéristiques techniques de l'ouvrage, les dirigeants de la NERSA le sont beaucoup moins lorsqu'on aborde son coût, qui avait été évalué à 5,3 milliards de francs en 1977.

Un habitant de Malville venu assister à la mise en place de la *cuve se demande pourquoi E.D.F.* a acheté 150 hectares de terres agricoles sur les bords du Rhône alors que Super-Phénix, qui doit démarrer en 1983, n'en occupera que le tiers. Le « patron » de la NERSA indique que cet espace *« ne sera probablement pas utilisé pour le retraitement des déchets radioactifs »*, le gouvernement et le C.E.A. ayant exprimé récemment leur intention de développer à la Hague et à Marcoule ce genre d'activité. *« Toutefois,* ajoute M. Saitcevski, *E.D.F. n'a pas constitué pour rien une réserve foncière, le site pourrait être complété plus tard. »* Par quel type de centrale ? *« La construction d'un second surrégénérateur n'est pas envisagée à cet endroit »*, répond le responsable de la NERSA.

CLAUDE FRANCILLON.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVANT LE SALON DE TARBES

Les créateurs de nouvelles entreprises jouent et gagnent

Faillittes, licenciements, dépôts de bilan, les statistiques dans ce domaine sont aisées à établir. Des entreprises qui ferment, on en compte trop. Mais il existe aussi des entreprises qui naissent, *créées par des ouvriers entreprenants*, des cadres, des ingénieurs, des contremaîtres qui ont toujours rêvé d'avoir « leur » affaire et qui, un beau jour, se jettent à l'eau.

Chaque année, lors du Salon des créateurs d'entreprises, ces pionniers présentent leurs projets, et plusieurs d'entre eux reçoivent des prix. Après ceux de Vassivières (Creuse), en septembre 1977, et du Puy-en-Velay, en octobre 1978, le troisième Salon aura lieu à Tarbes, du 4 au 7 juin.

Que sont devenus les lauréats de ces deux Salons et ceux du concours qu'avait organisé parallèlement le ministère de l'in*dustrie ?*

Au Salon de Vassivières, 26 créateurs avaient été lauréats, 51 au *Puy et 30 pour le* concours du ministère de l'industrie. Sur 86 « nouveaux » chefs d'entreprise interrogés pour le compte des organisateurs du Salon de Tarbes, après deux ou trois ans d'existence, 9 sur 10 sont *« toujours vivants »*, pour la plupart à l'état d'entreprises, pour quelques-uns, rares, encore à l'état de projets Les lauréats du Puy *ont mieux résisté au parcours du* combattant, car la sélection y avait été plus *rigoureuse* qu'à Vassivières.

A peine 1 créateur sur *10* a changé de localisation, et 8 % seulement ont modifié les objectifs initiaux en envisageant une diversification des productions. Mais 15 % ont été amenés à changer d'équipe de direction, *principalement pour* des raisons liées soit à des difficultés financières, soit pour cause de mésentente.

Et les emplois créés ? Selon les renseignements en possession de l'association Pour entreprendre et de l'Agence nationale pour la création d'entreprise (1), après un, deux ou trois ans d'activité, 60 % des créateurs d'entreprise n'ont *pas atteint* le niveau prévu, *mais 20 %* l'ont franchement dépassé. Globalement, pour 63 entreprises *mises* en place après les deux Salons, 890 emplois ont été créés sur les 1 260 annoncés, soit un taux de 70 % *après* moins de deux ans. Les lauréats du Salon du Puy ont mieux respecté leurs engagements d'emploi (80 %) que ceux du concours du ministère de l'industrie (62 %) et ceux du *Salon de Vassivières (53 %).*

Près de 6 entreprises sur 10 récompensées par le ministère de l'industrie sont déjà exportatrices ; *mais le chiffre* d'affaires réalisé est moins élevé que prévu, alors qu'à l'inverse le coût des investissements dépasse les devis fixés.

Les créateurs d'entreprises ont essaimé dans tous les départements de France — bien que le gouvernement ait *tenté* de les orienter surtout vers le Massif Central — et dans tous les sec*teurs économiques. On relèvera*, par exemple au titre du Salon de Vassivières, l'électronique à la Canourge en Lozère (28 emplois créés), le prêt-à-porter féminin à Limoges (25 emplois), les laboratoires pharmaceutiques à Pontaumur, dans le Puy-de-Dôme (15 emplois) ; après le Salon du Puy, les vitrages isolants à Maurs, dans le Cantal (62 emplois), la faïencerie à Moustiers, *dans* les Alpes-de-Haute-Provence (27 emplois), les condensateurs à Saint-Nazaire, en Loire - Atlantique (25 emplois) ; enfin, au titre du concours spécial du ministère de l'industrie, la crêperie industrielle à Begard, dans les Côtes-du-Nord (8 emplois), l'optique industrielle à Pointe-à-Pitre (15 emplois), les montures de lunettes en bois (3 emplois) à Paris.

Sans doute ces initiatives positives sont-elles marginales si on les compare aux crises qui, en *Lorraine*, à Saint-Nazaire ou à Roubaix - Tourcoing, abattent des pans entiers de la sidérurgie, de la construction navale ou du textile. Mais elles démontrent que l'industrie est aussi affaire de volonté et de talent personnels et que les P.M.E., en injectant un sang neuf dans l'économie et dans les régions les plus fragiles, tiennent une place non moins essentielle que les lointaines multinationales.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Agence nationale pour la création d'entreprises, 37, avenue d'Iéna, Paris-16e, tél. : 723-72-08.

URBANISME

Un nouveau départ pour Sarcelles ?

Le Printemps s'installe aux Flanades

Le groupe des magasins du Printemps va s'installer au centre commercial des Flanades à Sarcelles en Seine-Saint-Denis. Tous les protagonistes se sont mis d'accord. Il ne manque plus que le feu vert de la Caisse des dépôts et consignations. Celle-ci doit accepter de consacrer près de 50 millions de francs à la revitalisation d'un ensemble qui *longtemps* ne fit parler de lui qu'à travers son échec commercial et un scandale financier sur lequel la justice a commencé à se prononcer. (*le Monde* du 22 décembre 1979 et du 26 janvier 1980.)

Si sa réponse, qui devrait être connue avant la fin du mois, est positive, le Printemps installera une « grande surface » de vente de produits *alimentaires de* 3 500 mètres *carrés, sous* l'enseigne Escale, dans le bâtiment que le Bon Marché a abandonné en *1973. Prisunic, du même groupe*, déjà sur place, déménagera pour créer, dans les locaux vides depuis le départ des Galeries Barbès en 1978, une grande surface de vente de produits pour l'équipement de la maison. Son magasin actuel sera exploité par la société Catema spécialiste du matériel de bricolage, avant que celle-ci ne s'installe dans un terrain *plus grand qui devrait être* libéré par une modification du trajet projeté pour l' autoroute A 87.

Les bâtiments seront modifiés pour que les grands magasins soient visibles depuis la route. La place de Paris, où tous les petits commerces ont fermé, sera transformée en parking souterrain, un autre parking, à ciel ouvert, sera créé à côté. Toutes ces transformations devraient être terminées à l'automne 1981.

Pour tous les protagonistes de cette affaire, c'est une étape importante. La Compagnie immobi*lière de la région parisienne* (C.I.R.P.), sous-filiale de la Caisse des dépôts, qui a réalisé le centre commercial pense que l'arrivée d'un groupe de l'importance du Printemps attirera des petits commerçants, et qu'elle pourra ainsi louer la centaine de boutiques vides actuellement (sur les cent quarante-six existantes).

La municipalité d'union de la gauche, et le maire M. Henry Canacos, député communiste, voient ainsi la C.I.R.P. tenir compte de leurs demandes. L'hypothèque commerciale levée, ils vont pouvoir s'attaquer à la « revitalisation sociale », c'est-à-dire à la *mise en place aux Lochères*, ce grand ensemble qui rassemble 75 % des 60 000 habitants de Sarcelles, d'équipements sociaux, et étudier la possibilité d'y transférer la mairie.

Les petits commerçants qui ont réussi à survivre peuvent espérer que les clients ne bouderont plus les Flanades, mais, pour cela, il leur faut tenir 18 mois. Ils aimeraient *bien que la C.I.R.P.* les aide. Si celle-ci est prête à étudier leurs demandes cas pour cas, elle se refuse à toute mesure d'ensemble. D'ailleurs certains commerçants qui n'arrivent pas à croire que cette nouvelle relance sera la bonne préféreraient être « indemnisés » pour pouvoir tenter leur chance ailleurs. *« La C.I.R.P. nous avait promis un centre commercial régional rayonnant sur 550 000 habitants, maintenant on ne nous parle plus que d'un centre intercommunal pour 180 000 personnes »*, disent-ils.

Mais si, comme le pensent la C.I.R.P. et la municipalité, les *Flanades* trouvent une activité commerciale, c'est un nouveau pan de la légende noire de Sarcelles qui disparaîtra.

THIERRY BREHIER.

PAS DE PARKING AUTOUR DE ROLAND-GARROS

Boulogne-Billancourt porte plainte contre le stationnement « sauvage »

Pour accueillir, à partir du 26 mai, les internationaux de tennis, les responsables du stade Roland-Garros ont fait un effort particulier : 6 500 places supplémentaires seront offertes aux spectateurs, mais pas une seule place de stationnement nouvelle n'a été créée, d'où des embouteillages dans toutes les rues voisines et une gêne certaine pour les riverains.

Or, si Roland-Garros est situé sur le territoire de la Ville de Paris, il se trouve à la lisière de Boulogne-Billancourt. M. Gorse, député (R.P.R.), maire de cette commune, vient de saisir de ce sujet le tribunal administratif, et des riverains ont engagé une action auprès du tribunal de grande instance.

En attendant les décisions des tribunaux, le conseil municipal de Boulogne-Billancourt a, le 23 avril, adopté à l'unanimité un vœu demandant *« impérativement au maire et au préfet de Paris, ainsi qu'au préfet de police, que toutes les mesures soient prises pour que le stade puisse fonctionner sans gêner la ville de Boulogne-Billancourt, à savoir : la création de parcs de stationnement provisoires suffisants, reliés au stade par un système de navettes ; la mise en place des effectifs de police nécessaires à faire respecter la circulation et le stationnement dans le nord de la ville et à assurer le guidage des véhicules vers ces parkings ; la diffusion aussi large que possible auprès du public des informations concernant ces mesures de dissuasion. »*

TRANSPORTS

● *L'Aéroport de Paris à Djakarta.* — Un contrat confiant la direction des travaux de construction du nouvel aéroport de Djakarta (Indonésie) à l'Aéroport de Paris vient d'être signé. La construction de ce nouvel aéroport sera financée en partie par des prêts français ; son coût a été *estimé à 320 millions de dollars.* Il devrait être mis en service en 1984.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
174 F	338 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
300 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
203 F	335 F	506 F	688 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

économie

MONNAIES

Vers un D.T.S. rénové

Des travaux menés par le *F.M.I.* (Fonds monétaire international) pour donner corps au projet de création d'un compte de substitution, que le comité intérimaire réuni fin avril à Hambourg a renvoyé aux calendes grecques, il restera malgré tout quelque chose. *Selon* toute probabilité, la définition du droit de tirage spécial (D.T.S.) va bientôt être *profondément* modifiée en vue de supprimer un vice de constitution dont souffre cet instrument de réserve *international, en dehors de toute* autre considération sur l'opportunité de continuer, comme le désire le F.M.I., à en émettre.

C'est à l'occasion des discussions sur *feu* le compte de substitution qu'on s'est aperçu que la malformation à laquelle il vient d'être *fait* allusion empêchait le D.T.S. de remplir normalement sa fonction d'unité de compte dès que l'on sortait du domaine de la comptabilité du Fonds monétaire, domaine *assez largement coupé, il faut* le reconnaître, des réalités monétaires et financières. On se souvient que pour inciter les banques centrales détentrices de dollars à en échanger une partie contre le nouvel avoir *libellé en D.T.S., que devait leur* offrir le compte en question, on prévoyait que, sous certaines conditions, ces avoirs seraient négociables sur le marché. Cependant les banquiers consultés, notamment ceux de New-York, *avaient fait grise mine. L'une* des raisons de leur extrême réserve était tout simplement que la double et incompatible indexation qui caractérise actuellement le D.T.S. en fait un instrument financier bancal.

D'un côté, le F.M.I. calcule (tous les jours) la valeur du D.T.S. sur la base d'un « panier » composé *des seize monnaies* commercialement les plus importantes du monde. D'un autre côté, le taux d'intérêt, dont est assorti le D.T.S. est établi sur la moyenne (également pondérée) des taux constatés sur les cinq principales places (New-York, Londres, Paris, Francfort, Tokyo), cette moyenne étant diminuée de 20 %. Plusieurs des seize devises de référence n'étant pas cotées à terme (tel est le cas du rial saoudien) le détenteur d'un actif libellé en D.T.S. (1) ne peut pas se couvrir *complètement* contre les risques de change, à cela près que, du fait de leur faible pondération dans l'ensemble, les monnaies non cotées à terme ont peu d'influence sur les variations *journalières* du cours du D.T.S.

C'est à une autre anomalie *que tient le plus* grave obstacle à l'utilisation du D.T.S. Les bases de l'indexation du taux d'intérêt étant différentes des bases de l'indexation du D.T.S. lui-même, *il en résulte* que sur aucune place on ne peut coter *ce dernier* au pair.

Comment faire cesser l'existence de cet écart permanent entre cours réel et cours théorique ? En unifiant les systèmes de calcul. M. Jacques de Larosière, directeur général du *F.M.I., a pratiquement obtenu* l'accord des conseils d'administration sur ce point (les pays du Benelux étant *les plus réticents*). Le nouveau « panier ne comportera plus que les cinq monnaies les plus importantes *(dollar, deutschemark, franc* français, livre sterling, yen) tandis que la moyenne retenue pour le calcul de l'intérêt ne sera *plus* amputée du cinquième. La nouvelle formule devrait, tout au moins en apparence, *augmenter le poids relatif* du dollar, qui compose actuellement environ 30 % de la valeur du D.T.S. Du fait de sa plus forte pondération dans le nouvel ensemble comportant un nombre plus réduit de monnaies, la *devise américaine à elle seule* entrera pour environ 45 % dans la composition du D.T.S. nouveau style. Mais le changement sera plus apparent que réel car plusieurs des devises de l'actuel « panier » qui seront éliminées *sont plus ou moins rattachées* au dollar et élargissent d'autant la place occupée par ce dernier.

PAUL FABRA.

(1) Les D.T.S. émis par le Fonds monétaire ne peuvent être utilisés que par des banques centrales et des institutions financières officielles, mais rien n'empêche une société privée d'émettre un emprunt libellé dans cette unité de compte. Cependant, les emprunts effectivement émis en D.T.S. sont extrêmement peu nombreux.

CONJONCTURE

M. ALAIN CHEVALIER (C.N.P.F.) MET EN GARDE LES CHEFS D'ENTREPRISE CONTRE DES HAUSSES EXCESSIVES

« *On ne saurait imputer à la libération des prix une accélération de l'inflation, dont on connaît bien les causes, et qui présente un caractère universel* », écrit M. Alain Chevalier, vice-président du C.N.P.F., président de la commission d'économie générale, dans une lettre qu'il vient d'adresser à des milliers d'exemplaires aux chefs d'entreprise.

« *Les chefs d'entreprise*, poursuit M. Chevalier, *doivent aujourd'hui concilier deux impératifs : atteindre un niveau de marge d'exploitation nécessaire à la poursuite d'une politique d'investissements, dont dépend notre indépendance économique et notre niveau d'emplois, et lutter contre une inflation qui menace l'avenir de notre système économique. La liberté que nous avons longtemps réclamée exige de nous que nous n'éludions ni nos responsabilités individuelles ni nos responsabilités collectives. En défendant la liberté des prix, le C.N.P.F. défend les intérêts de la nation, mais il est également conscient des devoirs qu'elle impose aux chefs d'entreprise.* »

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,2220	4,2255	+ 20	+ 40	+ 60	+ 95	+ 220	+ 260
$ can. ...	3,5830	3,5865	— 145	— 105	— 200	— 150	— 90	— 15
Yen (100)	1,8160	1,8210	— 10	+ 10	— 10	+ 15	+ 55	+ 90
DM	2,3395	3,3430	+ 55	+ 75	+ 105	+ 135	+ 370	+ 420
Florin ...	2,1165	2,1280	+ 20	+ 35	+ 35	+ 60	+ 180	+ 210
F.B. (100).	14,5145	14,5320	— 550	— 410	— 935	— 720	—1420	—1090
F.S.	2,5235	2,5290	+ 140	+ 170	+ 270	+ 310	+ 855	+ 925
L. (1 000).	4,9660	4,9710	— 150	— 85	— 320	— 225	— 960	— 830
£	9,6090	9,6185	— 450	— 360	— 815	— 695	—1335	—1205

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9 1/2	10	9 1/2	9 7/8	9 3/8	9 3/4	9 3/16	9 1/2
$ E.-U.....	9 5/8	10 1/8	11 3/8	11 3/4	10 15/16	11 5/16	11 1/8	11 1/2
Florin ...	10 1/2	11 1/4	10 3/4	11 1/4	10 3/4	11 1/2	10 1/2	11 1/4
F.B. (100).	14 1/4	15 3/4	16	16 1/2	16	16 3/4	14 3/8	15 1/8
F.S.	2 3/8	4 1/8	5 1/2	6	5 5/8	6 1/8	5 5/8	6 1/8
L. (1 000).	11 3/4	14 1/4	15 3/4	17 1/2	16 1/8	17 1/4	16 3/8	17 1/2
£	17	18	17 1/4	18	17	17 3/4	15 3/8	16 1/8
Fr. franç..	12 3/8	12 5/8	12 1/16	12 13/16	12 5/8	12 7/8	12 3/4	13

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉNERGIE

L'OPEP entend assurer une hausse continue des prix des hydrocarbures

(Suite de la première page.)

Dans ces conditions, l'accord minimum adopté en Arabie Saoudite est presque inespéré. Les douze ministres ont en effet accepté le principe d'une indexation du prix du pétrole *(le Monde du 7 mai). Neuf d'entre eux en* ont même défini les modalités : l'ajustement trimestriel tiendra compte de l'impact de l'inflation grâce aux *indices* des prix de détail et des prix à l'exportation des pays occidentaux membres de l'O.C.D.E., des fluctuations monétaires à partir d'un « panier » de neuf monnaies (les devises belge, française, ouest-allemande, italienne, japonaise, néerlandaise, suédoise, britannique et suisse), enfin du taux de croissance de l'O.C.D.E.

L'Algérie, l'Iran et la Libye ont cependant émis d'importantes réserves sur ces modalités, qui n'apportent pas, selon eux, suffisamment de garanties pour la progression du pouvoir d'achat du baril de pétrole. Ces pays pensent qu'il serait préférable de prendre en considération des statistiques propres à l'OPEP (inflation importée, taux de croissance des pays de l'Organisation ou du tiers-monde).

A en juger par les déclarations de plusieurs ministres, les divergences ne sont pourtant pas insurmontables. M. Calderon-Berti, ministre vénézuélien du pétrole et président en exercice de l'Organisation, pense que ces pays se rallieront à la majorité une fois que sera rétablie une structure cohérente et unifiée des prix.

Car le prix de base du mécanisme d'indexation est évidemment déterminant, et plusieurs pays n'envisagent pas d'appliquer la formule avant que le pétrole vaille 40 dollars le baril. Un niveau qui pourrait être atteint plus vite qu'on ne l'imagine, si l'on considère les « primes » réclamées par les pays producteurs en sus des prix officiels. L'Irak par exemple, qui vient de répéter que la France ne manquerait jamais de pétrole, a exigé des compagnies françaises pour les 5 millions de tonnes supplémentaires négociés par les pouvoirs publics une prime de plus de 5 dollars qui porte son prix à *« un niveau iranien »*. La prochaine réunion ordinaire, qui traitera des prix à partir du 9 juin à Alger, sera donc déterminante.

Les ministres ont, en revanche, été unanimes pour décider de la création d'une agence d'aide au développement chargée de financer les importations pétrolières du tiers-monde et la prospection de sources d'énergie dans les pays les plus pauvres. La dotation de *cette agence, qui devrait être* selon l'Algérie et le Venezuela, de 20 milliards de dollars, n'a pas été précisée. L'Arabie Saoudite, *principal financier potentiel, fera* sans doute de sa contribution la monnaie d'échange de l'acceptation par les minoritaires du mécanisme d'indexation.

Les relations avec les nations industrialisées seront discutées vraisemblablement en octobre, lors *d'une conférence des ministres du* pétrole et des finances, qui mettront une dernière main au rapport du comité de stratégie à long terme, avant que celui-ci ne soit présenté aux chefs d'Etat de treize pays membres lors d'un sommet réuni au début du mois de novembre, à Bagdad, pour le vingtième anniversaire de l'OPEP. On ne pourra donc prédire qu'à cette date l'avenir des principes émis à Taïf. L'indexation du prix du pétrole, définie par les ministres réunis en Arabie Saoudite, se traduirait, certes, par une hausse du brut en termes réels, mais ces renchérissements étant prévisibles, le marché pétrolier en serait stabilisé.

Le gaz au prix du brut

Au-delà de cette politique à *long terme*, qui, *dans tous les cas*, n'entrera pas en application avant de nombreux mois, les ministres se sont mis d'accord sur deux *points qui risquent d'influencer* les prix des hydrocarbures à court terme. Le communiqué final souligne en effet que les producteurs *membres de l'OPEP ne compenseront* pas la pénurie possible sur le marché mondial du fait du ralentissement des exportations *iraniennes. Etant donnés les surplus* actuels sur le marché, cette décision ne devrait pas avoir trop d'incidences. Le ministre saoudien *Cheikh Yamani a pourtant indiqué* qu'il ne serait pas surpris de voir les pays pratiquant les prix les plus bas (dont le sien ?) les augmenter, tandis que se produirait une baisse relative des prix les plus élevés. « *Cela pourrait intervenir*, a précisé le ministre, *avant ou après la conférence d'Alger.* »

Le communiqué ajoute enfin que « *les prix du gaz naturel devront être compatibles avec le prix du pétrole brut* ». Sans doute s'agit-il, là encore, d'une affirmation de principe assez vague. De quel brut ? A la production ou rendu sur le marché de consommation ? L'OPEP devra apporter quelque éclaircissement dans les mois qui viennent. Mais, alors que de nombreux acheteurs sont en train de renégocier les prix du gaz (Américains, Français, Belges et Ouest-Allemands sont en discussion avec l'Algérie), cette affirmation énoncée pour la première fois par l'Organisation de l'alignement des prix du gaz sur celui du pétrole vient confirmer une tendance qui semble irréversible.

BRUNO DETHOMAS.

LE COLONEL KHADAFI MENACE D'ARRÊTER LES LIVRAISONS DE PÉTROLE A LA GRANDE-BRETAGNE ET AUX ÉTATS-UNIS.

Tripoli (A.F.P.). — La Libye « envisage désormais sérieusement » d'arrêter les livraisons de pétrole à la *Grande-Bretagne et aux Etats-Unis* et de retirer ses avoirs déposés dans ces deux pays, a annoncé, ce vendredi 9 mai, le colonel Kadhafi, chef *de la révolution libyenne, rapporte* l'agence « Jana » reçue à Paris.

La Libye, a ajouté le colonel Kadhafi, réclamera à la Grande-Bretagne, à la R.F.A. et à l'Italie « des indemnisations portant sur des milliards de dollars pour réparer les dommages importants causés à la Libye par ces pays, qui ont transformé, au cours de la seconde guerre mondiale, le sol libyen en un théâtre de terrorisme international pour servir leurs intérêts et sans que la Libye n'y ait intérêt ou avantage ».

« Tant que la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste n'aura pas reçu ces indemnisations par les voies de négociations, affirme le colonel Kadhafi, nous mettrons la main sur tout ce qui nous indemnisera », rapporte l'agence.

● *La Grande-Bretagne et la C.E.E.* — Une mauvaise transcription de guillemets nous a fait prêter à l'ambassadeur de Grande-Bretagne, dans *le Monde* du 8 mai, une déclaration qui n'était pas de son chef. Sir Reginald Hibbert a bien dit, devant la presse diplomatique : « *Il est clair que la Grande-Bretagne accepte une limite dans le temps* » à l'aide de ses partenaires concernant sa contribution à la C.E.E. Mais la suite du propos (« *ce n'était pas* le cas à l'origine de la négociation ») était un commentaire qui n'était pas de lui.

● *Les membres de la liste DIFE*, réunis sous la présidence de M. Michel Debré le 7 mai, « *rejettent toute idée de renégociation* » avec la Grande-Bretagne et demandent que « *le gouvernement prenne d'urgence en faveur des agriculteurs français des mesures nationales de sauvegarde* ». Ils proposeront à l'Assemblée des Communautés « *la taxation des matières grasses végétales importées, l'aménagement du prélèvement de coresponsabilité, la suppression des montants compensatoires positifs, l'institution d'une prime aux troupeaux allaitant et la mise en œuvre d'une organisation communautaire du marché de la viande ovine* ».

AFFAIRES

Les difficultés de l'industrie automobile

Chrysler Corporation au bord de la faillite

Chrysler Corp., numéro trois de l'industrie automobile américaine, échappera-t-il à la faillite ? Après la décision prise, en décembre, par le Congrès de lui accorder une garantie fédérale *de 1,5 milliard de dollars*, on croyait le groupe quasiment tiré d'affaire. Pourtant, cinq mois plus tard, rien n'est encore réglé et l'aggravation de sa situation fait à nouveau planer des inquiétudes sur sa survie à court terme.

Les *parlementaires américains* avaient, en effet, lié l'octroi de la garantie fédérale à un certain nombre de conditions : la firme de Detroit devait notamment rassembler de son côté près de 2 millions de dollars et présenter des perspectives de redressement à terme favorables.

Jusqu'à présent, Chrysler n'a toujours pas satisfait à ces obligations. Après deux réunions infructueuses, la commission gouvernementale chargée de juger si le groupe peut ou non bénéficier de l'aide fédérale devait se réunir à nouveau vendredi 9 mai. Sa décision était pour une large part suspendue aux résultats des négociations entreprises entre Chrysler et le gouvernement canadien en vue de l'octroi par celui-ci d'un prêt de 200 millions de dollars. Or, les autorités canadiennes ont *ajourné, jeudi 8 mai, l'annonce* de leurs conclusions en raison d'« *importants facteurs* » de dernière minute, a annoncé le ministre canadien de l'industrie, sans préciser quels étaient ces éléments nouveaux. Selon le correspondant à *Detroit du New York Times*, Chrysler, réticent à garantir l'emploi dans ses usines canadiennes — condition posée par les autorités, — aurait proposé un nouveau plan d'investissement dans ses usines de l'Ontario, prévoyant notamment la fabrication d'un nouveau petit camion.

L'incertitude qui pèse sur l'issue de ces négociations risque en tout cas de repousser à nouveau la décision finale du gouvernement américain. Or Chrysler a plus que jamais un besoin urgent d'argent frais.

Les responsables du groupe ont déclaré, le 8 mai, à Detroit, que sans une aide fédérale rapide, ils seraient obligés de déclarer l'entreprise en faillite. *Cette déclaration succédait* à l'annonce de résultats catastrophiques pour le premier trimestre. Chrysler a, en effet, perdu au cours de cette période 449 millions de dollars (1,8 milliard de francs environ), soit huit *fois plus* que l'an passé *pour* la même période. Ce résultat porte à 1,285 milliard de dollars (5,4 milliards de francs environ) les pertes enregistrées par le groupe en neuf mois (de juillet 1979 à mars 1980). De plus, pour la première fois depuis 1973, la filiale financière de Chrysler, spécialisée dans le crédit, a accusé, elle aussi, un déficit (de *2,3 millions de dollars*). Ces résultats s'expliquent par la baisse des ventes de 34,3 % du constructeur, essentiellement sur le marché *nord-américain*, qui a provoqué une diminution de 30 % de son chiffre d'affaires.

La situation de Chrysler est d'autant plus critique que, de l'aveu même de ses dirigeants, aucune amélioration notable n'interviendrait avant l'automne, date du lancement d'un nouveau modèle de petite cylindrée, dont *le groupe attend une relance de* ses ventes.

Dans ces conditions, on s'interroge, à *Detroit, sur les possibilités* de Chrysler de respecter le plan de redressement soumis aux autorités fédérales (qui prévoyait une perte de 750 millions de dollars pour l'année 1980). Il est cependant difficile d'imaginer que *le gouvernement* américain laisse sombrer un groupe qui emploie au total quatre-vingt-huit mille salariés aux Etats-Unis, et est le premier employeur de la ville de Detroit. — V. M.

Fiat annonce la mise en chômage de 78 000 travailleurs pendant une semaine

De notre correspondant

Rome. — La direction de Fiat a *provoqué de vives réactions dans les* milieux syndicaux et politiques en annonçant, jeudi 8 mai, la mise en chômage de soixante-dix-huit mille travailleurs (sur les cent quatorze mille du groupe) pendant sept jours entre le 13 juin et le 25 juillet prochains. L'objectif est d'éponger un stock de voitures supérieur de trente mille unités à la normale.

Fiat fait valoir que cet excédent représente une immobilisation de capital de quelque 250 milliards de *lires et entrave ses plans d'investissement*. Le groupe turinois, qui exporte 50 % de sa production, souligne surtout la détérioration du marché international, notamment en Europe et aux Etats-Unis, où les ventes d'automobiles ont diminué *respectivement* de 23 % et de 25 %. Seuls les nouveaux modèles (Panda, Gamma, Delta) « tirent » bien. La réduction de travail ne s'applique d'ailleurs pas aux chaînes qui les produisent.

La vivacité des réactions syndicales n'est pas due aux pertes de salaires qu'entraînera la décision de Fiat. En fait, les ouvriers recevront 92 à 93 % de leur salaire réel *grâce à un fonds public* d'assistance appelé « *caisse d'intégration* ». Mais c'est la première fois depuis 1975 que la première entreprise privée d'Italie y a recours. Et c'est la deuxième fois en moins d'un an qu'elle défie les syndicats après le *licenciement de soixante ouvriers pour « violences commises »* dans les usines.

Les frères Agnelli sont accusés de *dramatiser la crise, « d'exploiter la situation »* et de vouloir « *attaquer les travailleurs* ». N'ont-ils pas annoncé leur décision le jour même où était lancée la traditionnelle bataille pour les nouveaux contrats ? On fait le rapprochement avec les *prochaines élections régionales*, et plus encore avec l'accord entre Alfa Romeo et le groupe japonais Nissan, accord auquel le gouvernement italien devrait bientôt donner son feu vert malgré la farouche opposition de Fiat.

La décision annoncée le 8 mai « n'est pas une surprise » pour le ministre du travail. Elle l'a été en tout cas pour les partis de gauche et *les syndicats*, qui avaient les yeux fixés sur le marché intérieur, où les ventes d'automobiles ont été bonnes pendant le premier trimestre.

Brusquement tout s'assombrit. « *C'est de nouveau l'automne à Turin* », titre *la Repubblica*, tandis que *le Corriere Della Sera* commente : « *La récession frappe à nos portes.* » Fiat est un baromètre. On craint *non seulement que d'autres décisions* similaires ne soient prises par le groupe automobile, mais aussi que d'autres secteurs ne lui emboîtent le pas. Dans un pays où l'emploi est devenu une chose intouchable, c'est une forte secousse, un signal d'alarme. — R. S.

ÉTRANGER

En Chine

Heurs et malheurs de la nouvelle politique économique

De notre correspondant

Pékin. — Un premier bilan des tentatives entreprises pour réformer les structures de l'économie chinoise vient d'être dressé par M. Zhao Ziyang, récemment nommé vice-premier ministre et désormais chargé des affaires courantes du gouvernement de la République populaire de Chine.

Avant cette promotion, M. Zhao Ziyang était le premier secrétaire du comité du parti pour le Sichuan, et c'est dans cette province, transformée en laboratoire d'essai, qu'il avait été chargé d'expérimenter quelques-unes des formules les plus audacieuses suggérées par les économistes de Pékin (1).

Fondamentalement, la réforme envisagée est bâtie sur trois idées principales et complémentaires :

1) L'affirmation qu'une économie socialiste ne peut ignorer la *« loi de la valeur »* et que celle-ci doit opérer comme un *« régulateur de la production »*. Ce rôle, ajoutent les économistes chinois, doit être *« pleinement reconnu »* par les planificateurs de l'Etat.

2) La recherche d'un dosage approprié entre *« économie planifiée »* et *« économie de marché »*. La Chine s'était beaucoup intéressée à l'expérience yougoslave. Elle s'inspirerait plus volontiers aujourd'hui de l'exemple hongrois, moins « libéral » mais jugé mieux adapté aux conditions de l'économie chinoise. On note cependant un fort courant tendant à considérer non seulement les biens de consommation mais également les biens de production comme des « marchandises » pouvant faire l'objet de transactions commerciales directes.

3) La reconnaissance de l'autonomie des entreprises, rendant ces dernières entièrement responsables de leurs profits et pertes. Les entreprises, et non plus l'Etat, seraient ainsi responsables de leurs amortissements et de leurs investissements. Elles seraient libres également de faire bénéficier leurs travailleurs des hausses de salaires et des avantages collectifs que leurs profits pourraient autoriser. Certains auteurs vont jusqu'à suggérer que les entreprises aient la liberté *« de sélectionner, d'accroître ou de réduire »* leur main-d'œuvre, autrement dit d'embaucher ou de licencier à volonté leurs ouvriers (2).

C'est essentiellement dans ces trois directions que des expériences ont été tentées depuis environ un an dans un nombre limité d'entreprises chinoises, et particulièrement dans la province du Sichuan.

Or, observe M. Zhao Ziyang, ces expériences ont fait apparaître une série de problèmes qui conduisent à modérer sensiblement les audaces des économistes. Aux tensions inévitables qui se sont manifestées entre les secteurs *« expérimentaux » — où l'on faisait jouer les mécanismes du marché —* et le reste de l'économie se sont ajoutés des phénomènes regrettables de spéculation, de hausses illicites, de fraude sur la qualité des marchandises, de recherche systématique d'un profit « privé » au détriment des intérêts de l'Etat et de la collectivité. Le Sichuan n'était qu'une expérience pilote, mais, constate M. Zhao Ziyang, si celle-ci était étendue à l'ensemble du pays *« les contradictions risqueraient de se révéler beaucoup plus aigües encore qu'on ne l'imagine »*.

La direction de l'Etat

M. Zhao Ziyang envisage ainsi les principaux problèmes et les solutions envisagées.

L'autonomie financière accordée aux entreprises a conduit les plus prospères parmi ces dernières à accumuler des fonds sans cesse croissants et d'un volume exagéré, au moment où l'Etat lui-même connaît des difficultés de trésorerie. Situation d'autant plus fâcheuse que l'entreprise ne peut toujours utiliser ces fonds pour des investissements productifs, les matières premières, les équipements, l'énergie supplémentaire n'étant pas disponibles sur le « marché ». Lorsque ces investissements sont matériellement réalisables ils s'orientent trop souvent vers des fabrications qui ne sont pas prioritaires, entraînant ainsi duplication et gaspillage. Le seul remède est un renforcement de la direction de l'Etat, à la fois pour assurer par la planification la satisfaction des besoins de l'industrie et pour « équilibrer » les investissements des entreprises en tenant compte des besoins collectifs.

D'un secteur à l'autre, les « profits » que peut réaliser une entreprise varient considérablement : les structures de l'économie chinoise favorisent par exemple les industries de transformation aux dépens des productions de matières premières ou d'énergie. Les différences ont, par conséquent, tendance à s'accroître entre unités « riches » et « pauvres », entraînant à la fois l'apparition de tensions sociales et un désintérêt pour les activités les moins rentables, fussent-elles essentielles pour l'économie nationale ou la vie quotidienne. M. Zhao Ziyang suggère une intervention de l'Etat par des « moyens économiques », en particulier par le prélèvement d'impôts différenciés, afin de réduire ces déséquilibres.

On touche ici au problème des prix, dont les aspects sont multiples. L'une des raisons pour lesquelles les entreprises « autonomes » répugnent à fabriquer des matériels et des produits destinés à l'agriculture est que ceux-ci sont vendus à bas prix aux communes populaires — dont les productions alimentaires sont elles-mêmes vendues très bon marché — n'assurant aux fournisseurs qu'un faible bénéfice. L'ouverture d'un secteur où opèrent les lois du marché — dans une économie encore largement de pénurie — conduit d'autre part à s'orienter de préférence vers des fabrications dont les prix sont « à débattre » plutôt que vers des denrées dont le prix de vente est fixé par l'Etat. Il arrive même que des denrées de cette dernière catégorie, en contravention aux règlements, soient proposées à des prix « relevés » mais trouvent néanmoins acheteur sur un marché où l'offre est largement inférieure à la demande.

Encourager les « stimulants matériels »

L'ensemble du système des prix, observe M. Zhao Ziyang, doit être réformé, mais cela ne peut se faire qu'avec une extrême prudence car la stabilité des prix est actuellement une nécessité non seulement économique mais politique. En témoignent les directives répétées du Conseil des affaires d'Etat sur le sujet. Un contrôle strict doit donc être appliqué, quitte à compenser par des avantages fiscaux ou autres les entreprises les plus défavorisées par les barèmes actuellement en vigueur.

Enfin le système des *« stimulants matériels »* doit être encouragé dans la mesure où il correspond effectivement à une application du principe *« A chacun selon son travail »*. Mais des abus sont constatés qui aboutissent à des répartitions de primes plus ou moins uniformes et sans rapport avec une augmentation réelle de la productivité. Là encore le problème est complexe car si l'on veut lutter contre l' *« égalitarisme »* il est souvent difficile de mettre au point des modes de répartition assez finement différenciés pour que seuls en bénéficient les travailleurs les plus méritants dans des activités où la production est par nature collective. Mais une sélection trop rigoureuse risquerait d'entraîner des tensions au sein même des ateliers où la justification des primes pourrait être discutée.

L'apparition de ces problèmes n'a rien de surprenant et l'on peut même s'étonner qu'elle n'ait pas été plus clairement prévue par les économistes chinois. On verra là la trace d'une volonté de transformation fortement influencée par le climat politique qui a suivi la chute de la « bande des quatre » et qui conduit parfois certains esprits à négliger un peu trop les pesanteurs inhérentes au système économique chinois.

M. Zhao Ziyang, s'appuyant sur l'expérience directe qu'il a eue sur le terrain de la province du Sichuan — la plus peuplée de Chine avec une centaine de millions d'habitants, — conclut son analyse en affirmant que la République populaire doit s'efforcer de mettre sur pied *« une économie active, vivante, mais en même temps soumise à une discipline sévère »*.

La réforme économique, dit-il, sera menée à son temps mais pas à pas, et il n'est pas question de la généraliser avant 1982 au plus tôt. D'ici là, l'expérience sera étendue *« en surface plutôt qu'en profondeur »*, c'est-à-dire que d'autres entreprises, d'autres secteurs, pourront y être associés mais qu'il paraît sage de ne pas tenter, dans un proche avenir, d'autres innovations.

A. J.

(1) L'exposé de M. Zhao Ziyang a été présenté, le 15 mars 1980, lors d'une réunion au Sichuan, et publié en partie dans *le Quotidien du peuple* du 21 avril 1980.

(2) Les principales thèses de ce projet de réforme économique ont notamment été exposées avec clarté dans plusieurs articles du premier numéro pour l'année 1980 de la nouvelle revue trimestrielle chinoise *Social Sciences in China* (en langue anglaise).

Pékin autoriserait les compagnies pétrolières étrangères à explorer son sol

De notre correspondant

Tokyo. — La Chine a demandé la coopération du Japon pour l'exploration et l'exploitation de quatre gisements de pétrole à l'intérieur du pays. Cette coopération marquera, si elle se concrétise, une évolution importante de la politique énergétique chinoise : jusqu'à présent, en effet, la Chine, qui développe ses ressources sous-marines en hydrocarbures en *coopération avec des compagnies* pétrolières étrangères, avait toujours déclaré qu'elle se suffirait à elle-même pour les gisements sur terre.

Selon un récent article du *Nihon Keeizai*, la Japan Oil Corp, contactée par les Chinois, envisage d'explorer le « bassin du Nord », c'est-à-dire la région proche de la baie de Bohai — les gisements *offshore* de la baie étant développés en coopération avec les Japonais. Ceux-ci pensent pouvoir commencer à travailler sur terre assez rapidement. Tokyo demandera aux Chinois de *consacrer à ce projet 500 millions* de dollars sur les 2 milliards de prêts accordés par la banque d'export-import nippone.

En ce qui concerne les autres gisements (bassin de Tarim provinces de Oinghai et du Sichuan, les Japonais proposeront aux Chinois la participation de « Majors », écrit le quotidien économique, qui précise que Shell et Exxon seraient intéressées. Dans l'esprit des Japonais, le principe d'une coopération trilatérale (Europe-Chine-Japon ou Etats-Unis-Chine - Japon) paraît la meilleure solution. L'ensemble des gisements devraient receler 46 milliards de barils.

Les hésitations de la Chine à exploiter avec des étrangers ses gisements terrestres étaient dues en grande partie au souci de préserver les secrets militaires. Apparemment les besoins en énergie du pays et les difficultés rencontrées par les Chinois pour le développement de leurs ressources pétrolières les ont conduits à envisager la question sous un autre angle. Dans une interview accordée en mars au quotidien *Asahi*, M. Deng Xiaoping confirmait en raison de l'insuffisance des *renseignements dont la Chine* dispose concernant ses capacités de production pétrolière, le pays se trouvait dans l'impossibilité d'honorer complètement l'accord pour la livraison d'hydrocarbures au Japon. — P.P.

En Italie

Le nouveau président de la Confindustria est taxé de « néo-conservatisme »

De notre correspondant

Rome. — Le patronat italien va-t-il se replier sur lui-même, s'enfermer dans les usines et concentrer tous ses efforts sur la rentabilité ? Beaucoup ont eu cette impression en écoutant, le 6 mai, M. Vittorio Merloni, nouveau président de la Confindustria, à qui M. Carli venait solennellement de remettre le flambeau. Du coup, les critiques ont changé de ton : ce ne sont plus les sympathies démocrates-chrétiennes du « patron des patrons » qui sont dénoncées par le parti communiste, mais son retour en arrière et son néo-conservatisme. Plus prudents, les secrétaires généraux des syndicats se sont refusés à toute déclaration : ils jugeront M. Merloni à ses actes.

Le nouveau président est en fait très différent de ses deux prédécesseurs. Il ne vient pas de la grande industrie comme M. Agnelli, président de la Fiat, et n'a pas une approche globale des questions politiques, économiques et sociales, comme l'ancien gouverneur de la Banque d'Italie. Ce n'est pas un homme « charismatique », mais un patron moyen qui a réussi dans l'électroménager et mise sur le professionnalisme (*le Monde* du 4 avril).

Le commentaire de M. Andreatta, ministre chrétien sans portefeuille, n'a pas, à ce sujet, été apprécié par tout le monde : *« Cette élection marque l'émergence de la nouvelle classe d'entrepreneurs, catholique et libérale, à la place des grandes familles industrielles laïques retranchées dans leurs châteaux. »*

Si le nouveau président de la Confindustria réclame *« une autre école, une autre usine et un autre Etat »*, ce n'est pas pour changer la société, mais pour servir l'entreprise. Une entreprise plus intelligente, dotée de travailleurs « mieux préparés », dont les rétributions seraient fonction de leurs compétences et de leur productivité. Car l'Italie vient de vivre *« dix années de climat anti-industriel durant lesquelles le profit a été vilipendé, le travail mortifié, l'efficacité dévaluée »*.

Contrairement à son prédécesseur, M. Merloni ne préconisera pas une défense de l'union nationale. *« Notre rôle,* a-t-il dit, *n'est pas de nous prononcer sur les meilleures formules pour gouverner l'Italie. »* En somme, que chacun fasse son métier : les hommes politiques dans les partis, les ouvriers sur les chaînes de montage et les industriels dans les salles de commande.

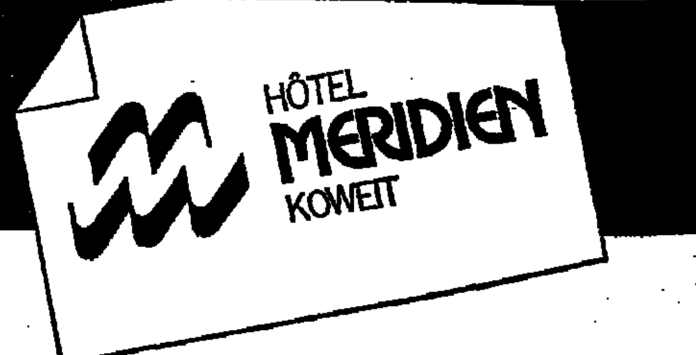
M. Carli a fait un discours d'adieu très amer. Selon lui, la société italienne est en train de courir à sa perte. Minée par l'indifférence, fragmentée en petits groupes qui se donnent chacun sa loi, elle approche d'un *« seuil critique »* au-delà duquel *« la décomposition ne peut être arrêtée »*. Au passage, le président sortant a dit aux industriels tout le mal qu'il pensait des règlements en vigueur : *« Vous payez l'argent plus cher, vous payez plus cher les matières premières. Et, sous l'impulsion de l'échelle mobile et des contrats d'entreprise, vous payez plus cher le travail ; tandis que les oscillations du taux des changes sont limitées par la participation au système monétaire européen »*

Pessimisme aussi dans le discours du ministre de l'industrie, M. Antonio Bisaglia. Se référant aux résultats des premiers mois de 1980, il a souligné *« l'interruption du processus de rééquilibre péniblement réalisé au cours des deux ou trois dernières années »*. La balance commerciale, notamment, penche de plus en plus dans le mauvais sens. Les produits italiens sont moins compétitifs sur le marché international, tandis que leur niveau technologique s'affaiblit.

M. Bisaglia a évoqué un certain nombre de mesures nécessaires. Entre autres, il a cité une fiscalisation partielle des charges sociales, la création d'un fonds central de garantie pour les investissements des petites et moyennes entreprises, ainsi que la mise en place rapide des centrales nucléaires dont il est question depuis si longtemps.

R. S.



SOCIAL

Aux élections des délégués du personnel

LA C.G.T. CONFIRME SES PROGRÈS CHEZ TALBOT

Les élections de délégués du personnel ont eu lieu le 8 mai chez Talbot à Poissy (ex-Simca-Chrysler) comme cela avait été le cas, quelques jours plus tôt, pour les élections du comité d'entreprise (*le Monde* du 8 mai et du 9 mai), la C.G.T. double presque le nombre des voix en sa faveur, au détriment de la C.S.L. (ex-C.F.T.), qui reste cependant majoritaire.

RÉSULTATS

Premier collège. — Inscr., 19 308. vot. 17 754. C.S.L. : 52,58 % des votants (contre 62,57 % en 1976) et 24 sièges sur 44 (contre 38 sièges sur 52) ; C.G.T. : 31,71 % (18,25 %) et 15 sièges (10) ; autonomes : 6,36 % (8,36 %) et 3 sièges (4) ; F.O. : 2,95 % (2,3 %) 1 siège (inchangé) ; C.F.D.T. : 2,34 % (3,28 %), 1 siège (inchangé).

Tous collèges. — Inscr., 23 214. vot. 21 341. C.S.L. : 53,91 % (62,85 %), 32 sièges sur 55 (44 sièges sur 63) : C.G.T. : 26,38 % (15,47 %), 15 sièges (10) : autonomes : 7,03 % (9,47 %). 4 sièges (6) ; F.O. : 6,15 % (4,57 %). 3 sièges (2) ; C.F.D.T. : 1,94 % (2,78 %), 1 siège (inchangé).

LES GRÈVES DU 13 MAI

La C.G.T. et la C.F.D.T. appellent à un arrêt de vingt-quatre heures dans vingt départements

Pas de défilé unitaire à Paris

Les unions régionales parisiennes C.G.T. et C.F.D.T. n'ont pu se mettre d'accord, dans une ultime rencontre, le 8 mai, sur l'organisation d'une manifestation unitaire le 13 mai. Les cégétistes défileront, à partir de 10 heures, de la Nation jusqu'à la gare de l'Est. Les cédétistes décident actuellement des formes d'un rassemblement, dans l'après-midi, sans doute avec la FEN et diverses associations.

L'URIF-C.G.T. accuse une nouvelle fois son homologue d'avoir multiplié les atermoiements.

A quoi l'U.R.P.-C.F.D.T réplique : « *La C.G.T. casse l'unité, car elle a posé au dernier moment un préalable. Il consistait à conditionner l'accord à un appel ferme interprofessionnel à la grève de 24 heures.* » Ce que les cédétistes ont refusé, car « *les arrêts de travail doivent être décidés par les professions en fonction des réalités et de la possibilité de la mobilisation du plus grand nombre de salariés* ».

Il se confirme ainsi que la C.G.T. veut porter la journée du 13 mai « au plus haut niveau » en multipliant les ordres de grève de vingt-quatre heures. Certes, la Sécurité sociale est en péril, et Mme Lambert, secrétaire de la C.G.T., l'a souligné dans une conférence de presse improvisée le 8 mai. Mais, au-delà, la grande centrale marque avec force sa volonté « *de porter un grand coup à la politique antisociale* » du gouvernement et du patronat.

Ces efforts portent leurs fruits et le nombre des ordres de grève de vingt-quatre heures va croissant. Selon la C.G.T., ils ont été donnés par ses unions dans soixante et onze départements. Les appels unitaires avec la C.F.D.T., la plupart spécifiant un arrêt de travail de vingt-quatre heures, existent dans vingt départements, ainsi que dans une dizaine de villes.

Les fédérations C.G.T. ont presque toutes décidé des grèves de vingt-quatre heures, appel repris dans de nombreuses entreprises, parfois unitairement. *L'UGICT* (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T.) s'est engagée dans le même sens.

A la C.F.D.T., des consignes d'arrêt de travail de vingt-quatre heures ont été lancées dans les P.T.T., la santé, la Sécurité sociale, les finances, l'habillement - cuir - textile.

Quant à Force ouvrière, on sait que son union parisienne organise à Paris, le 13 mai, un meeting à la Mutualité avec la participation de M. Bergeron, action spécifiquement destinée au maintien de la protection sociale. La C.G.C. laisse ses adhérents libres de leur initiative, à condition qu'il ne s'agisse que du « ticket modérateur ». La C.F.D.T. reste sur la réserve.

LA « MARCHE NATIONALE » EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Une façon de protester contre la discrimination

Un grand nombre d'organisations — notamment la C.F.D.T., le P.S. et le P.S.U., la Ligue des droits de l'homme, le Syndicat de la *magistrature et le Syndicat des avocats de France* — ont décidé d'apporter leur soutien à la « marche nationale » qui aura lieu samedi 10 mai, à 14 heures, de la place de la République à l'Assemblée nationale, sur l'initiative d'une coordination contre les lois anti-immigrés.

L'initiative d'une « marche nationale » pour les immigrés constitue le temps fort d'une campagne déjà concrétisée par de multiples actions en province et à Paris — notamment un meeting le 26 avril — pour l'égalité des droits entre Français et immigrés et contre « *l'offensive actuelle du pouvoir et du patronat* » à l'encontre des travailleurs étrangers. Selon les organisateurs, l'enjeu est extrêmement important. La *loi Bonnet, qui crée une véritable police des étrangers*, a été adoptée, mais d'autres menaces pèsent encore sur ces derniers : *le projet* Barre-Boulin, dit *projet* Stoléru, qui renforce les possibilités de refoulement et d'expulsion des immigrés par l'instauration de quotas départementaux et par le non-renouvellement, dans certains cas, des titres de travail et de séjour ; le projet Barre-*d'Ornano, qui réglemente* les pouvoirs des organismes gestionnaires des foyers et refuse aux résidents le statut de locataire ; le *fichage informatique* des étrangers ; le décret Imbert, qui établit également des quotas pour les étudiants étrangers ; la réduction des crédits au logement, à l'alphabétisation, à la formation des immigrés ; enfin, la suppression ou la diminution des subventions du Fonds d'action sociale à certaines organisations, telles que le FASTI.

« *Plus grave encore*, ajoutent les dirigeants de la Maison des travailleurs immigrés, *le gouvernement, conscient des difficultés qu'il rencontre pour faire passer ses lois, tente de mettre en œuvre les mêmes mesures par des instructions, des notes, des pratiques administratives et policières.* » Ainsi que l'a révélé la C.F.D.T., une instruction récente de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État auprès du ministre du travail, aux directions départementales de la main-d'œuvre recommande d'appliquer des mesures discriminatoires à l'égard de certains immigrés lors du renouvellement de leur carte de *séjour et de travail* (voir ci-contre). M. Stoléru s'en défend, affirmant que rien n'est changé aux textes en vigueur et qu'« *une circulaire rassemblant toutes les dispositions en vigueur sera publiée après qu'elle aura été discutée avec les partenaires sociaux à la commission nationale de la main-d'œuvre étrangère le 22 mai prochain* ».

LA MAJORITÉ DES MUTUELLES REFUSENT D'APPLIQUER LE TICKET MODÉRATEUR D'ORDRE PUBLIC

La Fédération nationale de la *mutualité française* (23 millions d'adhérents) fera, les 10 et 11 mai, le point sur les négociations engagées avec le ministère de la santé sur l'assouplissement du décret instituant un ticket modérateur d'ordre public. Plus de la moitié des organisations mutualistes ont déjà fait savoir qu'elles n'appliqueraient pas ce texte.

La Fédération, selon son président, M. Teulade, refuse la proposition du ministre de verser une ristourne aux caisses d'assurance-maladie « afin de participer de cette façon à l'effort demandé à tous pour le redressement financier de la Sécurité sociale ».

LA NOTE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Voici la note que M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État à l'immigration, a envoyée, en date du 3 avril, à tous les directeurs départementaux du travail :

« Je vous précise par la présente note les instructions à appliquer pour le renouvellement des cartes de travail parvenues à expiration.

» 1) Pour les Algériens, je rappelle à titre d'information que les ressortissants de ce pays n'ont pas de carte de travail et que le renouvellement de leur certificat de résidence de dix ans donne lieu, jusqu'au 1er septembre 1980, à une prolongation automatique d'un an.

» 2) Pour les Espagnols, Portugais et Grecs, le renouvellement *est accordé automatiquement* dans le cadre des négociations d'adhésion au Marché commun. Le renouvellement s'effectue à l'identique de la carte présentée.

» 3) Pour les autres nationalités, vous voudrez bien appliquer à votre niveau les dispositions légales existantes (article R 341-4 du code du travail, décret du 21 novembre 1975) pour les demandes de renouvellement des cartes présentées par des travailleurs ayant un emploi et vivant en France avec leur famille.

» En revanche, vous voudrez bien transmettre désormais pour décision à la direction de la population et des migrations les demandes de renouvellement des travailleurs isolés (célibataires ou personnes dont la famille n'est pas en France), des chômeurs n'ayant pas exercé d'emploi depuis plus d'un an. Ces dossiers seront transmis avec les renseignements chiffrés concernant l'application de l'article R 341 4, c'est-à-dire, notamment, la situation de l'emploi présente et à venir dans la profession ou dans la région considérée, et avec votre avis concernant tous les éléments que vous souhaiteriez faire connaître. Les présentes instructions annulent et remplacent celles qui vous ont été données le 17 septembre 1979. »

AGRICULTURE

APRÈS L'ÉCHEC DE BRUXELLES

Les cultivateurs multiplient les manifestations

La tension monte au sein du monde paysan français, notamment dans le Sud, après le nouvel échec des négociations agricoles entre les neuf partenaires du Marché commun.

Un millier d'agriculteurs ont bloqué, jeudi 8 mai, le carrefour du Prado, devant le Palais des congrès de Marseille, où M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, devait prononcer un discours dans l'après-midi, devant le soixante-deuxième congrès de la Confédération nationale mutualiste - coopérative - crédit agricole (C.N.M.C.C.A.). Le ministre a reçu les responsables syndicaux. Les manifestants, portant des banderoles de la F.D.S.E.A., du C.D.J.A. et du MODEF, arboraient également de nombreux mannequins à l'effigie de MM. Giscard d'Estaing et Barre. Plusieurs incidents sans gravité, cependant, se sont produits au début de la manifestation entre les agriculteurs et des automobilistes bloqués dans l'embouteillage.

La foire-exposition d'Avallon qui s'ouvrait jeudi a été perturbée par plusieurs dizaines d'agriculteurs. Alors que le sous-préfet d'Avallon, M. Yves Van Haecke, le sénateur, maire, ancien ministre Jean Chamant, et deux conseillers généraux, MM. Grezard et Flandin, gagnaient la foire, ces personnalités se heurtèrent à un groupe de paysans. « *C'est notre foire, celle des agriculteurs* », dirent les manifestants, et ils le signifièrent aux représentants du gouvernement et au maire de la ville. Ceux-ci ont alors abandonné le terrain aux agriculteurs.

A Saint-Maixent, environ cinq cents agriculteurs, venus principalement des Charentes, ont manifesté, jeudi, à l'occasion de la venue du président de la République. Rassemblés devant la mairie pour « l'attendre », ils ont été dispersés par un nombre à peu près équivalent de C.R.S. et de gendarmes mobiles.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, une violente explosion a détérioré plusieurs bureaux de la SAFER, à Carcassonne. Les dégâts sont très importants, et une grande partie des archives a été détruite. Cette action n'a pas été revendiquée mais on pense qu'elle pourrait être l'œuvre d'un commando d'agriculteurs.

Plusieurs organisations syndicales ont, de leur côté, pris officiellement position.

● Le Centre national des jeunes agriculteurs « *prend acte de la décision du conseil des ministres européens de l'agriculture de dévaluer le franc vert de 1,35 % à partir du 12 mai 1980, mais il regrette que cette mesure n'ait pas été prise plus tôt* ».

« *Les jeunes agriculteurs, exaspérés des lenteurs des négociations communautaires, rappellent que l'augmentation des prix est prioritaire. Tant que cette fixation ne sera pas intervenue, il ne sert à rien de discuter avec les pouvoirs publics de tout autre sujet que celui des prix agricoles et de la gestion des marchés.* »

● La Fédération française de l'agriculture écrit que « *le gouvernement commet une grave erreur* » s'il « *pense que les agriculteurs vont se contenter de l'ajustement de 5 %. (...) Le moment est plutôt bien venu pour les pouvoirs publics, trop souvent habitués à se retrancher derrière les décisions de l'Europe, de prendre leurs responsabilités et d'arrêter des mesures d'ordre national.* »

● Le MODEF rappelle qu'il demande une augmentation des prix agricoles de 13 %. « *Il ne s'agit pas de choisir entre l'Angleterre et la Communauté* », mais « *de fixer d'urgence et nationalement le relèvement moyen des prix agricoles de 13 %.* »

RÉUNI A MARSEILLE DU 6 AU 8 MAI

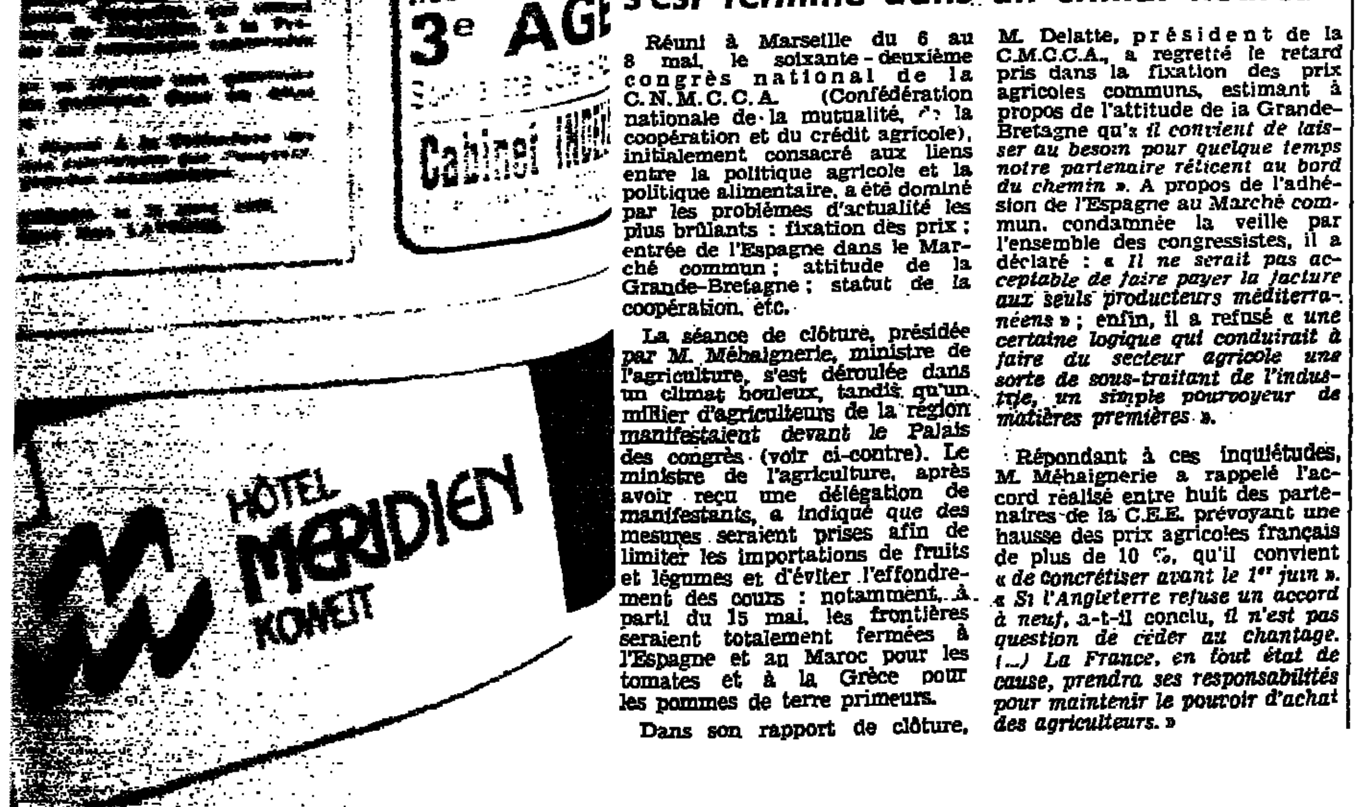
Le congrès de la mutualité agricole s'est terminé dans un climat houleux

Réuni à Marseille du 6 au 8 mai, le soixante-deuxième congrès national de la C.N.M.C.C.A. (Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole), initialement consacré aux liens entre la politique agricole et la politique alimentaire, a été dominé par les problèmes d'actualité les plus brûlants : fixation des prix ; entrée de l'Espagne dans le Marché commun ; attitude de la Grande-Bretagne ; statut de la coopération, etc.

La séance de clôture, présidée par M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, s'est déroulée dans un climat houleux, tandis qu'un millier d'agriculteurs de la région manifestaient devant le Palais des congrès (voir ci-contre). Le ministre de l'agriculture, après avoir reçu une délégation de manifestants, a indiqué que des mesures seraient prises afin de limiter les importations de fruits et légumes et d'éviter l'effondrement des cours : notamment, à parti du 15 mai, les frontières seraient totalement fermées à l'Espagne et au Maroc pour les tomates et à la Grèce pour les pommes de terre primeurs.

Dans son rapport de clôture, M. Delatte, président de la C.M.C.C.A., a regretté le retard pris dans la fixation des prix agricoles communs, estimant à propos de l'attitude de la Grande-Bretagne qu'« *il convient de laisser au besoin pour quelque temps notre partenaire réticent au bord du chemin* ». A propos de l'adhésion de l'Espagne au Marché commun, condamnée la veille par l'ensemble des congressistes, il a déclaré : « *Il ne serait pas acceptable de faire payer la facture aux seuls producteurs méditerranéens* » ; enfin, il a refusé « *une certaine logique qui conduirait à faire du secteur agricole une sorte de sous-traitant de l'industrie, un simple pourvoyeur de matières premières* ».

Répondant à ces inquiétudes, M. Méhaignerie a rappelé l'accord réalisé entre huit des partenaires de la C.E.E. prévoyant une hausse des prix agricoles français de plus de 10 %, qu'il convient « *de concrétiser avant le 1er juin* ». « *Si l'Angleterre refuse un accord à neuf*, a-t-il conclu, *il n'est pas question de céder au chantage. (...) La France, en tout état de cause, prendra ses responsabilités pour maintenir le pouvoir d'achat des agriculteurs.* »



BANQUE PRIVÉE DE GESTION FINANCIÈRE B.P.G.F.

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 7 mai 1980, sous la présidence de M. Jean-Luc Gendry, afin d'approuver les comptes clos le 31 décembre 1979, qui font apparaître un bénéfice net de 42 029 096, 86 F. après amortissements, provisions et impôts, dont 25 979 007,58 F. de plus-values à long terme. Rappelons que, pour 1978, le bénéfice net était de 28 348 504,50 F., dont 13 007 780,48 F. de plus-values nettes à long terme.

Compte tenu du report antérieur de 11 081 645,47 F., le solde disponible du compte « pertes et profits » s'élève donc à 53 110 742,33 F.

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende global de 10 227 320 F., soit net 40 F. par action ; compte tenu d'un avoir fiscal de 20 F., le dividende total par action s'élève donc à 60 F., soit un montant identique à celui de l'exercice précédent. Il sera mis en paiement le 2 juin 1980 sur remise du coupon no 3 aux guichets de la B.P.G.F., 61, rue de Monceau, Paris-8e, et aux guichets des agences et succursales de la Société générale, de la Caisse centrale des banques populaires et de la Banque nationale de Paris.

Après affectation de 25 979 007,58 F. aux réserves, il sera laissé 16 904 414,75 F. au poste « report à nouveau ».

Les fonds propres de la société au 31 décembre 1979, après affectation et répartition, s'élèveront à 288 705 269,70 F. contre 244 878 372,64 F. au 31 décembre 1978.

Rappelons que la Société privée de gestion financière et foncière — S.P.G.F. — a, au cours de l'année 1979, absorbé la Banque française de dépôts et de titres — B.F.D.T., — dont elle avait pris le contrôle en 1978. A la suite de cette opération, la S.P.G.F. est devenue banque d'affaires et a changé sa raison sociale en Banque privée de gestion financière — B.P.G.F.

GEVELOT

Le conseil d'administration, réuni le 25 avril 1980, sous la présidence de M. Alain Blocman, nouveau président, a arrêté les comptes de l'exercice 1979.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice s'est élevé à 105 637 480 F, contre 94 680 816 F pour l'exercice précédent, en progression de 11,5 %.

Le résultat de 1979 aurait été un bénéfice net de 8 876 971,53 F après des amortissements fiscaux pour 5 298 204,27 F, si d'importantes provisions pour dépréciations et pour risques n'avaient dû être constituées pour tenir compte de la situation de certaines filiales.

En effet, la restructuration des secteurs « munitions » des sociétés Gévelot, Cartoucherie française et Manufacture générale de munitions, entreprise dès 1977 avec l'agrément des pouvoirs publics au sein de la Cartoucherie française, devenue Société française de munitions, n'a pu porter son plein effet en raison, d'une part, de la crise économique qui a exacerbé la concurrence et pesé sur les prix de vente dans le secteur des munitions civiles et, d'autre part, par suite de retards importants constatés dans la réception de marchés de grande exportation pour les munitions militaires.

Les difficultés nées de cette situation ont entraîné le dépôt du bilan de la Société française de munitions, puis celui de la société Gevarm, fournisseur de la première, et, enfin, celui de la Manufacture générale de munitions, qui exploitait conjointement l'usine de Valence avec la Société française de munitions.

En fonction du plan de restructuration, d'une part, puis des difficultés nées de l'exploitation, d'autre part, la société Gévelot avait été amenée à consentir, outre sa participation au capital des sociétés précitées, des avances en comptes courants et à donner des garanties pour les emprunts à long, moyen et court terme accordés à ces sociétés par les organismes de crédit.

Du fait des dépôts de bilan effectués début 1980, il a paru indispensable au conseil d'administration de Gévelot de provisionner très largement les actifs en cause : 100 % sur les titres de participation, 80 % à 100 % sur les comptes courants, et de compléter la provision pour risques de 10 000 000 de F. qui figurait au bilan de 1978 pour faire face aux conséquences de la mise en jeu des cautions accordées.

De la sorte, le résultat de l'exercice 1979 s'est trouvé diminué des provisions pour dépréciations des titres de participation et des comptes débiteurs à concurrence de 68 345 645,12 F et d'un complément de provision pour risques de 60 000 000 de F. Le bilan de l'exercice 1979 se solde donc par une perte de 119 468 673,59 F.

Par ailleurs, conformément aux dispositions des lois de finances pour 1977 (article 61) et 1978 (article 69) et des décrets subséquents en date des 1er juin 1977 et 11 juillet 1978, la société Gévelot et ses filiales ont réévalué leur bilan.

L'écart de réévaluation qui en résulte pour la société Gévelot s'élève à 89 289 079,77 F, dont 38 924 877,13 F pour les terrains et 48 230 350,61 F pour les titres de participation. Les titres des filiales en difficulté et de leurs sous-filiales n'ont pas été réévalués.

Après ces opérations, la situation nette de la société au 31 décembre 1979, après imputation de la perte de l'exercice, s'établit à 26 774 783,21 F.

Il convient toutefois de préciser que celle-ci reste bien inférieure à la réalité en raison du jeu des coefficients de réévaluation limités à fin 1976 et des amortissements complémentaires calculés sur les durées résiduelles des immobilisations réévaluées.

Pour faire face aux besoins de trésorerie nés des engagements pris par la société au profit des filiales en difficulté, Gévelot a entrepris la négociation d'actifs immobiliers, soit rendus disponibles par les opérations de restructuration, soit non nécessaires à l'exploitation.

La réalisation de ces actifs devrait permettre de couvrir largement lesdits engagements et faire apparaître des plus-values importantes par rapport aux valeurs réévaluées à fin 1976. Ces plus-values viendront conforter les capitaux propres de la société.

ÉLECTRO BANQUE

L'assemblée générale, réunie le 30 avril 1980, a approuvé le bilan et le compte de résultats de l'exercice 1979, qui se soldent par un bénéfice net de 24 774 607 F, dont 7 582 095 F de plus-values à long terme, contre 16 798 210 F, dont 466 944 F de plus-values à long terme, pour l'exercice précédent.

La distribution aux actions a été fixée à 10 231 600 F, ce qui correspond à un revenu global de 18 F par action, contre 16,50 F l'année précédente, dont 12 F pour le dividende distribué et 6 F pour l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal).

Ce dividende sera mis en paiement à compter du lundi 12 mai 1980 aux guichets des établissements suivants :

Electro-Banque,
Société générale,
Crédit commercial de France.

De Dietrich

Le conseil d'administration a arrêté, dans sa séance du 6 mai 1980, les comptes de l'exercice 1979 du groupe De Dietrich.

Le chiffre d'affaires, hors taxes, de cet exercice s'est élevé à 1 308,9 millions de francs, contre 1 087,8 millions en 1978, en augmentation de 20 %.

Les ventes à l'exportation ont atteint 173,3 millions de francs en progression de 19 % sur l'exercice précédent.

Après dotation aux amortissements d'une somme de 37,3 millions de francs, contre 35,4 millions de francs en 1978, de la constitution de provisions pour impôt sur les sociétés de 36,5 millions de francs, pour la participation des salariés aux fruits de l'expansion de 5,4 millions de francs et de diverses autres provisions pour 1,4 million de francs, les résultats du groupe se comparent à ceux de l'exercice précédent.

	1978	1979
— Bénéfice de l'exercice	18 235 201,20	26 671 327,33
— Redistribution des filiales	2 254 780,—	2 541 752,—
— Plus-values nettes de cession d'actif	819 074,96	9 722 687,38
— Prime d'apport	9 803 141,74	—
	31 162 197,90	38 935 766,71

Les dépenses d'investissements se sont élevées à 72,4 millions de francs, dont 65,9 millions de francs ont été immobilisés.

Le conseil a arrêté l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire qui sera convoquée pour le 26 juin 1980.

Il proposera la mise en distribution d'un dividende de 41,70 francs (dont 13,90 francs d'avoir fiscal), contre 36,75 francs en 1979, soit une distribution totale de 8,974 millions de francs.

Cette assemblée sera suivie d'une assemblée extraordinaire appelée à compléter les articles 9 et 22 des statuts en introduisant le droit de vote double conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis cinq ans au moins au nom du même actionnaire.

A fin mars 1980, le chiffre d'affaires hors taxes totalise 366,3 millions de francs, contre 341,6 millions de francs pour la même période de 1979. Cette progression constitue une consolidation des chiffres réalisés précédemment après la forte augmentation de 1979 sur 1978 (+ 37 %).

Le montant des exportations s'élève à 50,3 millions, en augmentation de 25 %.



LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OUVRE UNE SUCCURSALE A MILAN

M. Marc Vienot, directeur général, a inauguré, le 5 mai, la nouvelle succursale que la Société générale vient d'ouvrir à Milan.

A cette occasion, il s'est entretenu avec de nombreuses personnalités italiennes du monde des affaires et de la banque. Cette succursale, située Foro Buonaparte 65, 20121 MILAN, tél. : 80-50-701 et 80-50-040, télex : 312322 SOGITA I, sera dirigée par M. Michel Bauduin.

Elle renforcera très sensiblement la présence de la Société générale en Italie en complétant les activités de son bureau de représentation de Rome.

Cette création marque la volonté de la Société générale de participer de façon toujours plus active au développement des relations économiques entre la France et l'Italie.

GROUPE DARTY

Dans sa réunion du 5 mai 1980, le conseil d'administration des Etablissements Darty et Fils a arrêté les comptes de l'exercice clos le 29 février 1980 et les comptes consolidés qui seront présentés à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Les comptes sociaux se sont soldés par un bénéfice net de 46,5 millions de francs après constitution d'une provision pour hausse de prix de 4,9 millions de francs et comptabilisation d'éléments exceptionnels pour 2,5 millions de francs.

RESULTATS DU GROUPE (en milliers de francs)

	1979/80	1978/79	Evolution
Chiffre d'affaires consolidé (H.T.)	1 915 924	1 483 302	+ 29,2 %
Bénéfice d'exploitation consolidé	132 643	102 106	+ 29,9 %
Bénéfice consolidé courant	70 562	54 147	+ 30,3 %
Bénéfice net consolidé	67 071	54 147	+ 23,9 %
Bénéfice net consolidé par action (en F)	44,71	36,09	+ 23,9 %

Pour être significatifs, les chiffres de l'exercice 1978/79 ont été reconstitués pour intégrer les montants de la société M.D.B. devenue filiale du groupe le 1er mars 1979. La comparaison est donc à structures juridiques comparables.

Le bénéfice consolidé courant se distingue du bénéfice net consolidé par l'élimination des éléments exceptionnels comptabilisés au cours de l'exercice 1979-80 pour un montant de 3,5 millions de francs affectant le résultat après impôt sur les sociétés.

DIVIDENDES

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 1er juillet 1980, la mise en distribution d'un dividende de 24 000 000 F.

Le dividende net par action s'élèverait ainsi à 16 F contre 12,50 F qui avaient été distribués au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 28 %.

Chaque action aurait un revenu global de 24 F, représenté par 16 F pour le dividende et 8 F au titre de l'impôt déjà payé au Trésor.

De l'exercice 1976/77 à celui de 1979/80, le dividende net par action aura été multiplié par 2,5 fois, passant de 6,40 F à 16 F.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE — Obligations 11 % décembre 1976

Les intérêts courus du 25 mai 1979 au 24 mai 1980 sur les obligations Electricité de France 11 % décembre 1976 seront payables, à partir du 25 mai 1980, à raison de 99 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 4 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11 F (montant global : 110 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 16,49 F, soit un net de 82,51 F.

A partir de la même date, les cent trente mille obligations appartenant à la série désignée par la lettre « E », sortie au tirage du 18 mars 1980, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 1 000 F, coupon n° 5 au 25 mai 1981 attaché.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE — Obligations 9,70 % mai 1979

Les intérêts courus du 25 mai 1979 au 24 mai 1980 sur les obligations Electricité de France 9,70 % mai 1979 seront payables, à partir du 25 mai 1980, à raison de 174,60 F par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 1 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 19,40 F (montant global : 194 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 29,08 F, soit un net de 145,52 F.

Le paiement des coupons est effectué sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances, trésoreries principales et perceptions) à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, à la Caisse nationale ainsi qu'aux caisses régionales de Crédit agricole mutuel, aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial et banques affiliées, Société générale alsacienne de banque, Société marseillaise de crédit, Banque de l'union européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse centrale des banques populaires et toutes les banques populaires de France, Société centrale de banque.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'ÉLECTRO-RÉSISTANCE SFERNICE

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 25 avril 1980 sous la présidence de M. Jean-Claude Tiné, a procédé à l'arrêté des comptes de l'exercice 1979.

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes s'est élevé en 1979 à 177 602 563 F, en progression de 29 % par rapport à l'année précédente. Cette année, la société a inclus dans la consolidation de ses comptes sa filiale, Resistor Research Corporation, dont le poids relatif est encore négligeable, mais qui est appelée à développer ses activités sur le marché américain maintenant que les différentes actions contentieuses qui l'opposaient à son principal concurrent aux U.S.A. ont été dénouées par un règlement global et amiable. Le bilan financier et les résultats positifs qui découlent de ce règlement pour la Sfer et R.R.C. seront pris en compte dans les résultats de l'exercice 1980 de ces deux sociétés.

Le bénéfice net consolidé après amortissements, provisions pour impôts et attribution aux salariés de leurs droits au titre de la participation, s'élève à 17 752 281 F, contre 12 544 048 F en 1978. Après déduction des intérêts minoritaires, il s'élève à 16 686 947 F contre 11 875 559 F en 1978, en hausse de 40,5 %. Il représente 92,7 F par action contre 66 F en 1978.

En ce qui concerne la Sfer elle-même, le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 122 927 777 F contre 96 933 471 F, soit une augmentation de 26,8 % et le bénéfice net après tous amortissements et provisions s'est élevé à 13 250 307 F contre 8 086 643 F en 1978.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 17 juin 1980 à 11 heures, la mise en distribution d'un dividende de 30 F par action contre 22 F pour l'exercice précédent, ce qui représenterait avec l'impôt déjà payé au Trésor, un revenu global de 45 F par action.

Il a constaté, d'autre part, l'orientation satisfaisante des activités du groupe durant les trois premiers mois de l'année en cours. Les facturations au niveau consolidé ont progressé de 28 % environ par rapport au premier trimestre 1979.

Le développement de ses activités a amené la société à souhaiter élargir le marché de ses titres et à demander son inscription au compartiment spécial du marché hors cote. Ce faisant, elle s'est engagée à se conformer, en matière d'information, aux instructions et recommandations de la Commission des opérations de bourse et à adapter ses procédures de contrôle des comptes aux conditions demandées aux sociétés admises à la cote officielle. Sur ces deux points, notre société s'est d'ailleurs efforcée depuis plusieurs années déjà de satisfaire les obligations légales. La consolidation des comptes 1979 notamment, a été effectuée selon les normes communément admises et a été vérifiée par Arthur Young et Cie.

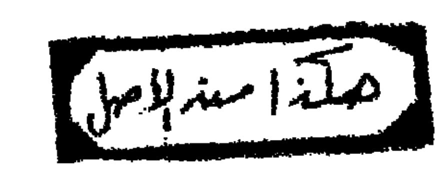
L'inscription au compartiment spécial du marché hors cote engage la société à demander dans un délai maximum de trois ans l'admission de ses titres à la cote officielle.

CREDIT LYONNAIS

EUROPARTENAIRES :
Banco di Roma
Banco Hispano Americano
Commerzbank

SITUATION AU 1er AVRIL 1988

La situation au 1er avril 1980 s'établit à 338 902 millions contre 325 881 millions au 29 février 1980. Au passif, les comptes d'Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à 18 262 millions de francs et les comptes de Banques, Organismes et Établissements Financiers à 116 971 millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 140 275 millions de francs. A l'actif, les comptes de Banques, Organismes et Établissements Financiers s'élèvent à 127 546 millions de francs, les Crédits à la Clientèle à 129 322 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs de la Clientèle à 15 579 millions de francs.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

9 MAI

Tendance plus irrégulière

Après trois séances consécutives de hausse, une petite vague de ventes bénéficiaires a provoqué, ce vendredi à la Bourse de Paris, un repli de l'indicateur instantané (— 0,3 % en fin de séance).

En dehors des pétroles et de la sidérurgie, la tendance est apparue plus irrégulière que baissière, une centaine de replis ayant néanmoins été enregistrés sur le seul marché à terme.

Les titres les plus touchés ont été P.L.M., Kali, Comptoir des entrepreneurs (— 4,5 % en moyenne), suivis de Crédit national, Dumez et Elf-Aquitaine (— 3,5 %).

Toute trace de hausse n'a cependant pas disparu, loin de là, puisqu'on en comptait encore plus de soixante-dix à terme. Les raffineries de Saint-Louis-Bouchon ont monté de 9,5 % et, avec Bis (+ 3 %) et Béghin (+ 3,5 %), se sont hissés à leur plus haut niveau de l'année. Prénatal reste historiquement bas, mais s'est adjugé 5,5 %, et Penarroya 4,5 %.

Autant qu'on puisse en juger, le rythme des transactions, qui s'est progressivement accéléré cette semaine, est resté relativement rapide.

Ce ne fut pas le cas sur le marché de l'or où, conformément aux tendances internationales (à Londres, l'once est revenue de 515,75 dollars à 510,50 dollars), le lingot a cédé du terrain, perdant 300 F à 72 495 F, soit 533,37 dollars pour une once. Le napoléon, lui, est resté pratiquement stable à 672 F, puis 671,90 F, contre 672 F jeudi.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Louvre, c. 23	1 p. 2	26 50
Nancéienne Cr. Ind., c. 23	1 p. 6	12 80
Société générale, bon ..	1 p. 20	2 78

LONDRES

NOUVEL EFFRITEMENT

Le Stock Exchange accentue légèrement vendredi matin son repli de la veille. Les industrielles, les fonds d'État et les pétroles (B. P. et Shell) perdent du terrain. Irrégularité des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 510 50 contre 515 75

VALEURS	CLOTURE 8/5	COURS 9/5
Beecham	117 ..	117 ...
British Petroleum	332 ...	328 ...
Courtaulds	68 ...	67 ...
*De Beers	8 73	8 78
Imperial Chemical....	378 ..	376 ...
Rio Tinto Zinc Cor....	358 ..	361 ...
Shell	352 ...	350 ...
Vickers	118 ...	118 ...
War Loan 3 1/2 % ..	32 1/4	32 5/16
*West Driefontein ...	72 3/4	73 1/2
*Western Holdings ...	60 ...	59 ...

(*) En dollars U.S..

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

INSTITUT MERIEUX. — Le bénéfice net de l'exercice 1979 s'est élevé à 44,43 millions de francs (dont 8,17 millions de provisions pour dépréciation de titres des filiales) contre 3,98 millions en 1978 (dont 34,33 millions de provisions identiques). Le dividende global a été fixé à 18 F contre 15 F. L'attribution gratuite d'une action nouvelle pour neuf anciennes a été décidée, les nouveaux titres ayant droit au dividende de 1979.

GODDE BEDIN. — Bénéfice net de l'exercice 1979 : 2,74 millions de francs (dont 9,70 millions de plus-value de cession) contre une perte de 9,23 millions de francs (dont 3,18 millions de plus-values).

SAINT-GOBAIN - PONT-A-MOUSSON. — Résultat net consolidé définitif pour 1979 : 656 millions de francs contre 413 millions en 1978.

DE DIETRICH. — Bénéfice net consolidé pour 1979 : 38,93 millions de francs contre 31,16 millions. Dividende global : 41,70 F contre 36,75 F.

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 9/5 ...... 12 3/4 %

NEW-YORK

Ventes bénéficiaires

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui était remonté mercredi à son plus haut niveau depuis deux mois, s'est replié de 6,06 points (à 815,19) jeudi à Wall Street. Une vague de ventes bénéficiaires s'est abattue sur la cote — principalement les valeurs pétrolières et celles des constructeurs d'avions.

Sur 1 911 valeurs cotées, 794 ont reculé, 759 ont encore monté et 358 sont restées inchangées.

Le volume des transactions a un peu diminué, revenant de 42,60 millions d'actions échangées à 39,28 millions.

VALEURS	COURS 7/5	COURS 8/5
Alcoa	54 3/8	53 5/8
A.T.T.	53 5/8	53 3/8
Boeing	34 1/4	33 .
Chase Manhattan Bank..	41 ..	42 1/8
Du Pont de Nemours....	36 3/8	35 7/8
Eastman Kodak	52 ...	50 5/8
Exxon	67 1/8	68 3/8
Ford	21 1/2	23 ...
General Electric	46 3/8	47 1/8
General Foods	27 5/8	28 3/4
General Motors	41 5/8	42 1/4
Goodyear	11 7/8	12 3/8
I.B.M.	54 7/8	53 7/8
I.T.T.	26 1/4	26 7/8
Kennecott	25 3/8	25 3/8
Mobil Oil	69	66 7/8
Pfizer	38 1/2	39 1/4
Schlumberger	107 1/2	104 1/4
Texaco	34 5/8	34 3/4
U.A.I. Inc.	15 3/4	16 1/8
Union Carbide	39 5/8	40 3/8
U.S. Steel	18 1/2	18 ...
Westinghouse	22 5/8	22 7/8
Xerox	52 5/8	51 1/4

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	7 mai	8 mai
Valeurs françaises ..	105,1	105,7
Valeurs étrangères ..	100,9	101,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	106,9	107,4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	8/5	9/5
1 dollar (en yens) ..	232 65	231 20

BOURSE DE PARIS - 9 MAI - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]																				

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Cie France 3 %..	187 ..	187 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	748 ..	747 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	2060 ..	2000 ..
Concorde........	385 ..	384 ..
Epargne France..	398 ..	
Financ. Victoire.	325 ..	337 ..
France I.A.R.D...	185 ..	185 ..
Gan (Sté) Centr..	749 ..	749 ..

SICAV

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1896..	4,5 % 1973.	1997 ..	2004 ..	1996 ..	1981 ..
3825..	C.N.E. 3 %..	4239	417-3 ..	4162 ..	4157 ..
355 ..	Afrique Occ.	369 90	358 ..	361	362 ..
505 ..	Air Liquide.	544	538	537	539 ..
96 ..	Als. Part. Ind	93 50	92 40	92 40	91 ..
465 ..	Als. Superm	461 ..	446	446	446 ..
55 ..	Alsthom-Atl..	56	56	56 ..	56 ..
1230..	Elf-Aquitaine	1314 ..	1305 ..	1306 ..	1298 ..
235 ..	— (certific.).	250 ..	242 ..	243 ..	247 ..
240 ..	E. J. Lefebvre	272 ..	273	273 ..	275 ..
124 ..	E. Sau.-Duval	121 ..	124 ..	125 ..	121 50
810 ..	Essilor	875 ..	881	888	881
270 ..	Esso S.A.F...	285 ..	280 10	288 20	279 90
320 ..	Eurafrance...	319 ..	318 50	318 50	318 50
163 ..	Navig. Mixte	160	165	155 50	162 ..
43 ..	Nobel-Bozel.	44 10	44 40	44 40	44 ..
34 ..	Nord-Est.....	34 10	33 70	33 60	33 10
88 ..	Nouvel. Gal..	75 ..	73 10	73 10	71 80
220 ..	Olida-Caby.	222	223 80	223 80	223 80
181 ..	Opfi-Paribas	182 ..	182 10	182 10	181 50
153 ..	Paris-France	160 ..	160 ..	160 ..	157 ..
778 ..	Tél. Electr..	843	837	837 ..	830 ..
120 ..	— (obl.).	123	123 ..	123 ..	122 ..
186 ..	Thomson-Br..	21..	218 ..	216 10	206 ..
218 ..	— (obl.).	231 ..	229 ..	229 ..	224 50
396 ..	U.I.S........	324 ..	323 ..	323 ..	320 ..
161 ..	U C B........	167 ..	167 ..	166 ..	163 70
161 ..	Un. F. Banques	161 50	165 ..	166 ..	161 70
169 ..	Gen. Motors	179 9.	176 50	176 50	175 10
46 ..	Goldfields...	42 70	43 10	43 10	42 90
81 ..	Harmony....	87 30	80 ..	79 80	80 ..
4 15	Hitachi	4 5.	4 67	4 67	4 67
270 ..	Hoechst Akt.	283	280	280	28..
35 ..	Imp. Chem...	35 35	35 35	35 35	35 ..
91 ..	Inco Limited	82 5.	83 10	83 10	82 20
200 ..	East Kodak.	213 90	211 30	211 30	210 20
184 ..	East Rand...	106 80	109	108	1.8 80
92 ..	Ericsson	92 50	93 50	94	94
246 ..	Exxon Corp..	257 50	256 50	255 50	255 80
94 ..	Ford Motor ..	99 .	98 7	98 70	100 .
220 ..	Free State ..	225	227 ..	227 ..	230 ..
194 ..	Gen. Electr..	196 30	197 ..	197 ..	197 ..
185 ..	U. Min. 1/10	103 40	102 9	103	104 ..
166 ..	Unit. Techn.	169 80	168 90	169 5	169 30
285 ..	West Driel..	310 50	314	313 90	314 ..
140 ..	West Deep..	155 10	157 70	156	157 ..
285 ..	West Hold..	285 1.	286 7.	284 90	285 ..
215 .	Xerox Corp.	221	215	215 50	215
2 50	Zambia Corp	2 51	2 50	2 51	2 50

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9/5	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1) ...	4 201	4 225	4 100	4 310
Allemagne (100 DM)	234 240	234 930	227	239 .
Belgique (100 F) ...	14 546	14 532	13 800	14 600
Pays-Bas (100 fl.) .	211 930	212 05.	205	216
Danemark (100 krd)	74 670	74 6.0	71	76
Norvège (100 k) ...	86 330	85 470	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 600	9 626	9 350	9 850
Italie (1 000 lires) .	4 970	4 970	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)......	252 750	253 850	246	258
Suède (100 krs)	99 610	99 520	96 ...	101 500
Autriche (100 sch.)...	32 815	32 780	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)...	5 920	5 924	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)...	8 545	8 555	8 300	9 300
Canada ($ can. 1).....	3 558	3 582	3 470	3 650
Japon (100 yens).....	1 811	1 822	1 730	1 810

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9/5
Or fin (kilo en barre).....	72500 .	72400
Or fin (en lingot).........	72795 ..	72495
Pièce française (20 fr.)...	672	671 90
Pièce française (10 fr.)..	390 10	399 50
Pièce suisse (20 fr.)......	530 10	530 50
Pièce latine (20 fr.)......	502 50	508
Souverain..............	656 ..	654
Pièce de 20 dollars	2740 ..	2720
Pièce de 10 dollars.....	1340 .	1320
Pièce de 5 dollars.....	805 .	820 .
Pièce de 50 pesos......	3124 ..	3040
Pièce de 10 florins......	523 ..	520 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *L'état de santé du poète marocain Abdelatif Laabi*, qui observait à Rabat depuis le 30 avril une grève de la faim, est très préoccupant, indique le Comité de lutte contre la répression au Maroc (585-06-90). Abdelatif Laabi demande à être transféré de l'hôpital d'Avicenne, où aucun médecin n'a pu l'examiner, à l'hôpital Layachi, où une équipe est prête à le soigner dans des conditions normales.

A B C D E F G

Pékin a informé Tokyo de l'imminence de l'essai d'un missile intercontinental chinois

Confirmant des déclarations du premier ministre néo-zélandais selon *lesquelles la Chine procéderait prochainement* à l'essai d'un missile intercontinental à ogive nucléaire (*le Monde* du 9 mai), la presse japonaise de ce vendredi 9 mai, qui cite des sources proches du ministère nippon des affaires étrangères, indique que Tokyo a été informé par les autorités chinoises de l'imminence de cette expérience dans le Pacifique du Sud.

En réalité, ce n'est pas la première fois que les Chinois se livrent à de telles expériences pour la mise au point de leurs missiles CSS-4 qui devraient être mis en service *au début des années 80*. La Chine a même été *le premier pays*, et le seul à ce jour, à tester à la fois un missile et sa tête nucléaire à l'occasion d'un seul et même essai. Cette « *première* » date du 27 *octobre* 1966 : il s'est agi d'un missile qui, après avoir parcouru une distance de l'ordre de 600 kilomètres, a libéré une bombe nucléaire dont l'explosion a été évaluée à 20 kilotonnes (la puissance de la bombe d'Hiroshima).

Depuis, à des fins civiles et militaires, la Chine a tenté de mettre au point plusieurs modèles de *missiles qui ont une technologie dérivées* d'engins anciens soviétiques, malgré la rupture des relations technologiques intervenue entre les deux pays en 1960.

Ces missiles chinois appartiennent à trois classes : 1) le CSS-1, d'une portée de 1 800 kilomètres ; 2) le CSS-2, d'une portée de 2 500 à 4 000 kilomètres ; 3) le CSS-3, d'une portée de 6 500 kilomètres et qui, *équipé d'une charge nucléaire* mégatonnique, peut atteindre tout le territoire soviétique et l'Alaska.

Les Chinois mettent au point un missile de 43 mètres de long et *pesant* 200 tonnes, le CSS-4, dont la portée pourrait être supérieure à 10 000 kilomètres. Selon des renseignements occidentaux, ce CSS-4 pourrait embarquer une charge nucléaire de 3 mégatonnes, et trois essais (dont le dernier en date remonte à juin 1979) de ce missile, dans son intégralité ou dans quelques-uns de ses éléments, ont déjà eu lieu en direction du Pacifique.

A l'exception du CSS-4, tous les essais de missiles chinois se font d'est en ouest (d'un site de la province de Kirin au nord-est de la Chine vers un désert dans le *Sinkiang-Eighur*).

BOEING ABANDONNE SON PROJET D'INSTALLER DES RÉACTEURS FRANCO-AMÉRICAINS SUR SES 707 CIVILS.

Le constructeur Boeing a décidé d'abandonner le projet d'installer des moteurs franco-américains CFM-56 sur ses quadriréacteurs intercontinentaux civils 707 pour en prolonger l'existence commerciale. En revanche, l'appareil prototype, qui a terminé ses essais avec succès le 15 avril dernier, continue des vols de démonstration au bénéfice de l'armée de l'air américaine qui envisage d'adapter des réacteurs CFM-56 à ses avions KC-135 de ravitaillement en vol.

Selon un porte-parole de Boeing, l'intérêt des compagnies aériennes pour ce programme de « remotorisation » de leurs 707 s'est révélé insuffisant pour justifier le *lancement commercial de l'opération*. Au début du projet, Boeing avait estimé que le marché pouvait se situer autour de deux cents avions, soit de l'ordre d'un millier de réacteurs à construire *par les sociétés General Electric*, aux Etats-Unis, et SNECMA, en France. Les efforts de commercialisation n'ayant rien donné, ils ont été suspendus par Boeing et le 707 équipé de quatre réacteurs *CFM-56*, qui avait accumulé cent soixante-cinq heures de vol d'essai, ne sera pas soumis à l'homologation de l'agence fédérale chargée de la réglementation aérienne.

Toutefois, Boeing a obtenu, au début de l'année, un contrat préliminaire de l'armée de l'air américaine pour la « remotorisation » de ses avions KC-135, qui sont la version militaire du Boeing 707 destinée au ravitaillement en vol d'avions de combat ou de transport.

C'est la raison pour laquelle le 707 d'essai est actuellement en tournée de démonstration sur plusieurs bases des Etats-Unis. L'armée de l'air américaine décidera vraisemblablement en octobre prochain si elle exécute ou si elle suspend son projet de moderniser ses avions-citernes. Le marché potentiel de l'armée de l'air américaine est de l'ordre de sept cents avions, ce qui peut représenter, pour les constructeurs franco-américains du réacteur, une commande éventuelle de l'ordre de trois mille cinq cents moteurs.

En Algérie

La Sonatrach a éclaté en quatre sociétés

De notre correspondant

Alger. — Aucune des cinq résolutions adoptées par le comité central du F.L.N. à l'issue de sa première session ordinaire de l'année 1980, clôturée mercredi soir, n'avait encore été publiée vendredi matin 9 mai. On pense qu'elles le seront dans la soirée ou samedi. Seule décision officielle connue de ces travaux qui se sont déroulés dans un huis clos rigoureux est la tenue en juin d'un congrès extraordinaire du parti du F.L.N. pour l'examen et l'adoption du plan quinquennal (1980-1984), premier du genre en Algérie. Ce plan sera centré *essentiellement* sur l'agriculture, l'hydraulique, l'habitat, la mise en place d'une industrie de transformation pour la valorisation des produits de l'industrie de base déjà en place et la satisfaction *des besoins de la population*.

Aussitôt après son accession au pouvoir en février 1979, le président Chadli avait demandé à tous les secteurs économiques un plan détaillé des réalisations de la précédente décennie, soulignant notamment à plusieurs reprises qu'une « *révolution qui n'évalue pas sa progression est une révolution qui pratique la fuite en avant* ». Ce plan qui doit être soumis au congrès extraordinaire de juin n'est pas encore connu dans le détail, mais ces dernières semaines les responsables algériens et la presse ont particulièrement insisté sur la dépendance de l'économie algérienne à l'égard de l'extérieur après dix ans d'efforts de développement : technologie, produits semi-finis, encadrement, dettes extérieures, importations alimentaires. Ils ont également mis l'accent sur le rôle prépondérant dans les importations et exportations des dix dernières années, des hydrocarbures considérés comme « *facteur de dérèglement* » au sein de l'économie. Il critique enfin le « *gigantisme* » des entreprises d'Etat dont la gestion en est rendue très difficile.

A ce sujet, on vient d'apprendre que la Sonatrach, société nationale pétrolière (cent mille employés) a éclaté en quatre sociétés : la société m. re, qui garde ses attributions en matière de recherche, d'exploitation, d'exportation et de transport d'hydrocarbures, et trois nouvelles sociétés constituées en « *entreprise socialiste à caractère économique* ». Celles-ci prendront en charge les secteurs du raffinage et de la distribution, des plastiques et caoutchoucs et enfin des grands travaux pétroliers.

(Intérim.)

Aux Nouvelles-Hébrides

Les pourparlers sur la date d'accession à l'indépendance n'ont pas abouti

De notre correspondant

Nouméa. — La réunion qui a eu lieu à Luganville (île de Santo) les 29 et 30 avril entre le gouvernement des Nouvelles-Hébrides et les représentants des partis d'opposition (modérés) n'a pas permis aux deux tendances (la première anglophone, la seconde francophone) de se mettre d'accord sur la date d'accession à l'indépendance du Condominium franco-britannique. La situation politique paraît donc bloquée.

Les partis modérés reprochent au gouvernement d'être « *à la merci* » du Vanuaaku Pati (VAP) actuellement au pouvoir. Ils écrivent notamment, après différentes tentatives de conciliation, que « *le gouvernement des Nouvelles-Hébrides n'est pas celui du peuple mais celui des commissaires politiques du Vanuaaku Pati* ». Ils s'en expliquent en rapportant des propos attribués au premier ministre, le pasteur Walter Lini, selon lesquels « *certaines décisions ne pourraient être prises sans en référer aux commissaires politiques du VAP* ». Ils ajoutent : « *Le gouvernement de notre pays ne doit être en aucun cas un outil entre les mains du parti. Les commissaires politiques du VAP ne représentent pas l'expression populaire, ils sont le canevas d'une organisation dictatoriale qui ne demande qu'à s'étendre. En résumé*, ajoutent les modérés, *si le pays se trouve aujourd'hui dans le marasme économique et dans l'impasse politique, il faut que le VAP en accepte l'entière responsabilité. Au lieu d'œuvrer pour un pays libre et véritablement indépendant, de rassurer les populations, de faire l'unité du pays, le gouvernement, manipulé par les puissances étrangères, a suscité la méfiance, créé la division et semé les germes de la violence.* »

Quant au gouvernement, tout en offrant quelques concessions, il demeure ferme sur sa position de n'aborder la mise en place d'un éventuel système confédéral, principale revendication des modérés, qu'après l'indépendance. Le gouvernement a demandé aux modérés de « *définir clairement ce qu'ils entendent par confédération* » et a expliqué que la création d'un système décentralisé prendrait du temps.

Ces divergences de vue sur la nature du futur Etat néo-hébridais pourraient entraîner un report de la date de proclamation de l'indépendance, envisagée dans un premier temps pour le 30 juillet. — J.-N. F.

A Paris

DES HEURTS ONT EU LIEU ENTRE LA POLICE ET DES ÉTUDIANTS EN ÉDUCATION PHYSIQUE

Des étudiants en éducation physique et sportive de treize universités, dont celle de Nice (*le Monde* du 5 avril), qui manifestaient vendredi 9 mai, vers 10 h. 30, contre les menaces qui pèsent sur le recrutement des professeurs d'éducation physique, se sont heurtés aux forces de police près du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, rue de Varenne, à Paris (7e)

Les affrontements ont eu lieu alors que des manifestants tentaient de pénétrer dans la cour du ministère. Une quinzaine d'étudiants ont été soignés à l'hôpital Laennec pour des blessures sans gravité.

L'UNEF (ex-Renouveau) « *dénonce*, dans un communiqué, *cette nouvelle provocation, qui vise à dévoyer un mouvement pour la défense de l'éducation physique et sportive et du sport à l'école* ».

● *Le divorce entre Christina Onassis et son mari soviétique, Sergeï Kauzov*, a été prononcé par le tribunal civil de la Haute-Engadine, qui siège à Samadan, près de Saint-Moritz. Le jugement vient d'entrer en vigueur. Le mariage a été dissous en raison de la « *profonde détérioration* » des relations conjugales entre les deux époux. Sergeï Kauzov et Christina Onassis s'étaient mariés à Moscou, le 1er août 1978. — *(A.F.P.)*

Le numéro du « Monde » daté 9 mai 1980 a été tiré à 570 914 exemplaires.